



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 145 • NUMÉRO 125 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 7 février 2011**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 février 2011

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

#### LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD)** propose que le projet de loi C-389, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel (identité et expression sexuelles), soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole pour commencer et clore le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-389, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel (identité et expression sexuelles). Je me réjouis que le projet de loi continue d'avancer ici à la Chambre

Le projet de loi prévoit une protection explicite pour les Canadiens transgenres et transsexuels en ajoutant l'identité et l'expression sexuelles à la liste des motifs de distinction illicite dans la Loi canadienne sur les droits de la personne ainsi qu'aux articles du Code criminel portant sur les propos haineux et les peines dont le crime a été motivé par la haine.

Le projet de loi est le fruit de consultations en personne auprès de membres des communautés transgenres et transsexuelles d'Ottawa, de Toronto et de Vancouver ainsi que de consultations en ligne auprès de nombreux transgenres de collectivités de l'ensemble du Canada. Il témoigne de leur espoir d'être des citoyens à part entière, égaux aux autres, et du fait qu'ils sont victimes, parfois quotidiennement, de discrimination, de préjudice, d'incompréhension et de violence.

J'espère que, avec ce projet de loi, la Chambre et la société canadienne prendront position contre la transphobie et pour l'égalité à part entière des transCanadiens.

Le 20 novembre, au Canada et un peu partout dans le monde, on a souligné la Journée du souvenir trans. Nous nous sommes souvenus des victimes de meurtres et d'actes de violence motivés par la transphobie. Ici, à Ottawa, des gens ont défilé à partir du quartier général de la police d'Ottawa, où s'est déroulée une cérémonie de lever du drapeau appuyée par ce corps policier, jusqu'à la Colline du Parlement, à l'occasion d'un rassemblement historique en faveur des droits des transgenres et du projet de loi C-389.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une tentative pour faire reconnaître des droits spéciaux, mais plutôt pour accorder des droits

égaux à une communauté très marginalisée de la société canadienne. Au début des débats et lors de l'étude de la mesure législative en comité, on s'est surtout intéressé à la nécessité de définir les concepts d'identité et d'expression sexuelles et à la question de la redondance.

Pour ce qui est de la définition, la Loi canadienne sur les droits de la personne ne définit pas chacun des motifs de distinction illicite qu'elle prévoit. Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est que les définitions sont sans cesse en évolution, tout comme d'ailleurs les motifs que l'on peut définir en fonction de l'usage courant, de l'expérience, de la jurisprudence et de la science. Conformément à cette caractéristique de la loi, le projet de loi ne définit pas ce qu'on entend par identité et expression sexuelles. Je m'empresse toutefois d'ajouter qu'il ne s'agit pas d'expressions ou d'idées nouvelles. On les utilise depuis de nombreuses années.

Aussi, même si des personnes transgenres ont déjà fait reconnaître leurs droits en déposant des plaintes en vertu des dispositions de la loi actuelle relatives au « sexe » et, parfois, à la « déficience », n'oublions pas que des transgenres ont aussi démontré avoir fait l'objet de discrimination en ayant recours à la loi actuelle, notamment en renvoyant explicitement à l'identité et à l'expression sexuelles. C'est important de souligner ces faits pour que tout soit très clair. Les personnes transgenres ne devraient pas être tenues de chercher à protéger leurs droits en ayant recours à des catégories qui, à l'origine, devaient englober d'autres groupes de la société.

Il est aussi important qu'un groupe qui est marginalisé dans notre société et qui souffre d'une grande discrimination et de beaucoup de préjugés puisse se reconnaître dans la loi. Par ailleurs, il faut que les personnes qui risquent de faire preuve d'un comportement discriminatoire à l'endroit des transgenres sachent sans l'ombre d'un doute que les gestes de cette nature sont inacceptables.

Il est également important que la Commission canadienne des droits de la personne ait comme mandat explicite de sensibiliser la population à des questions touchant l'expérience des Canadiens transsexuels et transgenres.

Il existe un document utile sur la définition de ces concepts et la nécessité que la loi y fasse allusion de manière explicite. Il s'intitule: « Les principes de Jogjakarta: principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. »

### Initiatives parlementaires

Rédigé par la Commission internationale des juristes et le Service international pour les droits de l'homme, au nom d'une coalition formée de nombreux organismes de défense des droits de la personne, ce document a été adopté en novembre 2006 par un groupe de 29 éminents spécialistes en la matière provenant de 25 pays, dont l'ancienne haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, huit rapporteurs des Nations Unies chargés de faire état de la situation dans un pays donné ou sur une question en particulier se rapportant aux droits de la personne, deux membres du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, l'ancienne présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et un membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Comment ce groupe de spécialistes a-t-il décrit l'identité et l'expression sexuelles? Selon eux, cette notion fait référence à:

[...] l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire.

Il s'agit évidemment d'une définition très formelle. De manière plus informelle, l'identité sexuelle correspond à la conception qu'une personne a de soi en tant qu'homme, femme, les deux ou ni l'un ni l'autre, et qui doit être distinguée du sexe assigné à la naissance. L'expression sexuelle, de son côté, correspond à la manière dont une personne communique son identité sexuelle aux autres, que ce soit en mettant l'accent sur certaines caractéristiques, en tentant au contraire de les atténuer ou en modifiant son comportement, son habillement, son discours ou la manière dont elle se conduit.

Les principes de Jogjakarta ont été mis en application un peu partout sur la planète. Ils ont notamment été cités favorablement dans une directive du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que par les tribunaux de l'Inde et du Népal, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies et la haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, qui en a fait mention à de nombreuses reprises.

Voici ce qu'en disait Mme Pillay lors de la 63<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 2008:

Aucun être humain ne devrait se voir refuser ses droits fondamentaux à cause de son orientation sexuelle ou de son identité sexuelle. Aucun être humain ne devrait être victime de discrimination, de violence, de sanctions pénales ou d'abus à cause de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

Puis en septembre dernier:

Les principes de Jogjakarta peuvent également être d'une utilité certaine [...] Ces principes, mis au point par des spécialistes en la matière, fournissent des explications supplémentaires sur les obligations conférées aux États par les instruments juridiques internationaux actuellement en vigueur, en plus d'une série de recommandations pour leur mise en oeuvre à l'échelle nationale.

La définition énoncée dans les principes de Jogjakarta, notamment dans le principe 2, est également prise en compte dans l'examen périodique universel du respect des droits de la personne, réalisé par les Nations Unies.

Cet examen périodique est un processus unique en son genre qui consiste à passer en revue, tous les quatre ans, les réalisations de l'ensemble des 192 États membres de l'ONU dans le domaine des droits de la personne. Il s'agit d'un processus mené par les États, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme, dans le cadre duquel chaque État peut présenter les mesures qu'il a prises pour améliorer la situation des droits de la personne sur son territoire et remplir ses obligations en la matière.

L'année dernière, dans le cadre de l'examen, le Canada a accepté la recommandation, formulée par les Pays-Bas, voulant que l'élaboration de politiques soit guidée par les principes de Jogjakarta. Le principe 2 demande explicitement aux États d'inclure l'identité de genre dans toute loi contre la discrimination. Le projet de loi C-389, dont nous sommes saisis aujourd'hui, permettrait au Canada et à notre gouvernement de tenir l'engagement pris à l'égard de ce processus.

Certaines personnes s'opposent au projet de loi. J'aimerais répondre à leurs préoccupations, notamment à celles qui portent sur la grande question du cadre législatif des droits de la personne au Canada. Je reconnais que certaines personnes se soucient de cela et estiment que nous devrions réviser l'application de la législation en matière de droits de la personne au Canada. Je ne partage pas leurs préoccupations mais je reconnais qu'il s'agit là d'un argument valable qui vaut la peine d'être débattu.

Aux tenants de cette position, je dirais, très respectueusement, que ce n'est ni l'endroit ni le moment de mener ce combat. Il est question d'inclure un groupe de citoyens dans le cadre législatif actuel des droits de la personne. Il ne fait aucun doute que ce groupe de citoyens fait aujourd'hui l'objet de discrimination grave et subit des préjudices importants.

Le projet de loi dont il est question s'inscrit dans le cadre actuel de la législation en la matière. J'encourage les tenants de cette position à présenter leurs arguments à propos du système dans son ensemble et à lancer un débat sur la question, mais en attendant, je leur demande de ne pas faire attendre les transgenres. Tâchons de ne pas faire de l'égalité des Canadiens transgenres une question qui restera hors limite dans cet autre débat.

D'autres critiques portent sur la question des toilettes publiques. Je serai catégorique: rien dans le projet de loi ne permet d'avoir un comportement inacceptable dans les toilettes publiques. La mesure législative ne modifierait pas les sanctions pénales et les autres sanctions imposées en cas d'agression, d'agression sexuelle, de pédophilie, d'indécence, de harcèlement, d'exhibitionnisme et de voyeurisme. Par exemple, les voyeurs et les hommes habillés en femmes qui entrent dans les toilettes des femmes pour harceler ou agresser des femmes ou des jeunes filles feront toujours l'objet d'accusations criminelles. Le projet de loi ne change rien aux sanctions prévues en cas de comportement répréhensible.

● (1115)

Il est tout simplement alarmiste d'avancer cet argument de la façon qu'on l'a fait. Cela laisse entendre, de plus, que les personnes transgenres, d'une façon ou d'une autre, sont essentiellement des criminels, ce qui est carrément faux.

Par ailleurs, on sous-entend que l'adoption du projet de loi pourrait avoir des « conséquences imprévues », ce qui constitue peut-être l'argument le plus insidieux.

En réalité, nous partageons tous déjà les mêmes toilettes publiques que les personnes transsexuelles et transgenres. La plupart des gens ne tiennent pas compte, avec raison, du sexe de la personne qui utilise les toilettes en même temps qu'eux. On ne sait jamais si la personne qui utilise les toilettes en même temps que nous est transgenre. Il n'y a aucune raison qu'on y voie un problème. Les toilettes ont une fonction précise, et lorsqu'on les utilise à cette fin, il n'y a aucun problème. Il n'y a pas eu plus de crimes commis dans les toilettes publiques ou les autres endroits propres à chaque sexe là où de tels changements aux dispositions sur les droits de la personne ont été adoptés.

En fait, ce sont les personnes transgenres qui se heurtent à de graves problèmes dans les toilettes publiques. Ce sont elles qu'on agresse, qu'on insulte et à qui on refuse l'entrée. Voilà en fait où est le problème, et c'est un problème qui mérite notre attention. Les personnes transgenres et transsexuelles devraient avoir le droit de vaquer à leurs activités quotidiennes sans crainte d'être agressées ou de faire l'objet de discrimination.

Ce projet de loi bénéficie d'un appui considérable au Canada. Des députés de tous les partis à la Chambre l'appuient, et c'est grandement apprécié. De nombreuses organisations l'appuient aussi, notamment le Parti Vert du Canada, le conseil municipal de Vancouver, l'Église Unie du Canada, l'Association du Barreau canadien, l'Association canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles, les commissions des droits de la personne, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Égale Canada, ARC International, Amnistie internationale, le Rainbow Health Network, l'Association des transsexuels et transsexuelles du Québec, le Nova Scotia Rainbow Action Project, l'initiative Jer's Vision et la Trans Alliance Society. Il y a aussi un très fort appui au sein du mouvement syndical, notamment de la part du Comité national du triangle rose du SFCP, du Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC et même du Congrès du travail du Canada.

Je remercie les nombreuses personnes qui ont travaillé sur ce projet. Bien que ce soit toujours délicat, il y en a quatre en particulier dont je souhaite souligner le travail. Merci à Denise Jessica Freedman, stagiaire en travail social de l'Université de Carleton, qui travaille à mon bureau. Elle m'a beaucoup appris sur la condition des personnes transgenres et transsexuelles au Canada et, plus particulièrement, sur le quotidien de la communauté transsexuelle.

Merci également à Matt McLaughlin et à Susan Gapka, qui sont coprésidents de la commission du NPD sur les LGBT. Enfin, merci à mon adjointe législative, Sonja van Dien, pour le travail qu'elle a accompli.

En conclusion, je veux paraphraser une déclaration du Congrès du travail du Canada et un ancien manuel du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile intitulé *To our allies*, qui porte sur les droits des GLBT et sur la façon dont les gens peuvent appuyer ces droits.

Jusqu'à ce que nous soyons considérés comme égaux et pas seulement tolérés.

Jusqu'à ce que nos jeunes ne soient plus forcés de quitter leur domicile et de vivre dans les rues.

Jusqu'à ce que nos partenaires soient accueillis à tous les événements familiaux, sociaux et professionnels.

Jusqu'à ce que la police soit là pour nous protéger et non pour nous harceler.

Jusqu'à ce que les travailleurs de l'industrie du sexe ne soient plus considérés comme des criminels.

Jusqu'à ce que l'on inclue nos familles dans les programmes scolaires et les livres d'histoire de nos enfants.

Jusqu'à ce que l'on célèbre nos différences et notre culture plutôt que de les nier.

Jusqu'à ce que nous puissions sortir du placard à notre travail sans risque.

Jusqu'à ce que nous puissions sortir du placard à l'école sans risque.

Jusqu'à ce que les hôpitaux, les banques, les agents de voyages et les compagnies d'assurance nous perçoivent comme des personnes, et non comme des sources de problèmes ou de profits.

Jusqu'à ce que l'on mette fin aux stéréotypes quant aux emplois que nous pouvons occuper.

Jusqu'à ce que les parents arrêtent d'être dérangés par le fait d'avoir des enfants gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres.

Jusqu'à ce que nous n'ayons plus à justifier, à expliquer et à révéler nos vies privées.

Jusqu'à ce que nous arrêtons d'être victime de harcèlement au travail.

Jusqu'à ce que nos rues soient sûres pour les gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres.

### Initiatives parlementaires

Pour nos alliés de la section locale 31.

Jusqu'à ce que les religions ouvrent leurs portes à nos célébrations et à nos expressions de foi.

Jusqu'à ce que nous puissions exprimer notre identité sexuelle sans crainte de représailles et sans crainte d'être ridiculisés.

Jusqu'à ce que les stéréotypes de genre prennent fin et que nous soyons tous libres d'être des humains à part entière.

Jusqu'à ce qu'un remède contre l'homophobie soit découvert.

Jusqu'à ce que nous puissions aimer et être aimés avec joie et abandon.

Cette semaine, à la Chambre, nous pouvons veiller à ce qu'au moins une partie des souhaits des Canadiens transgenres et transsexuels se réalisent maintenant.

**L'hon. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, voici une des raisons avancées pour refuser d'appuyer le projet de loi : certains procureurs chevronnés croient qu'il peut être plus difficile d'obtenir une condamnation en vertu de quelque disposition que ce soit lorsqu'une infraction est définie avec précision.

Je me demande ce qu'en pense mon collègue et s'il pourrait faire connaître à la Chambre sa position, d'un point de vue juridique, sur l'idée qu'il serait plus difficile d'atteindre le but de la loi, sur lequel tout le monde s'entend et qui consiste à éliminer la discrimination chaque fois que l'occasion nous en est donnée, si on définissait l'infraction de façon trop précise.

**M. Bill Siksay:** Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale a accompli de grands progrès dans le dossier de la place des transgenres et des transsexuels au sein de l'organisation. Le ministère a récemment fait l'objet de publicité positive pour la façon dont il a soutenu des membres des Forces canadiennes ou des personnes travaillant auprès d'elles qui souhaitaient passer d'un sexe à l'autre. Il convient de féliciter le ministère de cette politique éclairée. Voilà une organisation du gouvernement fédéral qui favorise l'aspect positif de la pleine inclusion et au sein de laquelle l'égalité, les dons et les talents des transgenres sont reconnus.

En ce qui concerne la définition précise des infractions, on dispose d'une bonne loi sur les crimes haineux. Les juges sont autorisés à alourdir les peines s'ils déterminent qu'un crime était notamment motivé par la haine. Cet article de la loi a été invoqué à plusieurs reprises; récemment, il l'a été dans une affaire concernant ce que vivent les gais et les lesbiennes en particulier.

Il y a eu un peu de confusion quant à la façon de recourir à la loi, mais cela ne devrait pas remettre en question la valeur de ce genre de mesure législative, la valeur de cet aspect du Code criminel. Le public lui a prêté un appui solide dans les cas où il a été clairement établi qu'un crime, surtout des voies de fait ou un meurtre, était notamment motivé par la haine. Ce genre de disposition reçoit un appui incroyable dans les collectivités touchées par la discrimination.

Je rejette l'assertion selon laquelle, en étant plus précis, on limite en quelque sorte l'application de la loi. Ce genre de disposition été utilisé à bon escient et représente pour les tribunaux et les juges des outils appropriés pour traiter certains types de crimes.

● (1120)

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, le député voudrait-il nous éclairer sur la marche suivie par les pays qui ont décidé de respecter les directives des Nations Unies? Voudrait-il nous donner des exemples où l'application des dispositions générales de la loi ne donnent pas des résultats probants et nous expliquer pourquoi?

*Initiatives parlementaires*

**M. Bill Siksay:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour l'appui solide qu'il accorde publiquement à cette mesure législative et je le remercie aussi d'être un des comotionnaires du projet de loi.

Dans les pays où ce changement a été entériné par la loi, les conséquences ont été presque toujours, voire toujours, positives. Pour les transgenres et les transsexuels, cela signifie clairement qu'ils sont considérés comme des membres précieux de la société, qu'ils bénéficient d'une protection en vertu de la législation sur les droits de la personne et qu'en vertu de cette législation, ils disposent de recours dans lesdits pays qui ont accepté ce changement.

Ici, au Canada, un certain nombre de municipalités ont accepté d'apporter ce changement, et il semble que cela ait eu des retombées positives en ce qui concerne la main-d'oeuvre et les domaines de compétence qui sont les leurs. Les Territoires du Nord-Ouest ont fait ce changement. Il y a quelques années, ils ont ajouté l'identité sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite figurant dans leurs lois régissant les droits de la personne. Je crois comprendre que cela a été un changement positif, et je suis sûr que le député de Yukon en convient.

Je pense que, dans les pays ou les régions qui ont suivi cette voie, les citoyens sont mieux protégés et la contribution des personnes transgenres à leurs collectivités est mieux reconnue. D'autres endroits ont pris position en faveur des personnes transgenres en disant que celles-ci ont leur place, pleine et entière, dans la société et dans leurs collectivités.

**M. Brent Rathgeber (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur le projet de loi C-389, qui a été présenté par le député de Burnaby—Douglas.

Au cours des précédents débats sur cette mesure législative, des députés ont parlé de la discrimination dont les transgenres sont victimes. Je suis conscient qu'il est nécessaire de protéger tous les Canadiens contre la violence et la discrimination, et je crois qu'il en va de même de tous les députés. Je suis fier du fait que, à l'échelle mondiale, le Canada soit reconnu comme un pays déterminé à promouvoir la diversité et l'égalité et que tous les Canadiens bénéficient de cette protection prévue dans la Constitution et les lois canadiennes.

Cela dit, dans cette optique, nous devons déterminer si les amendements proposés au projet de loi C-389 sont clairs ou s'ils sont nécessaires. Je crois qu'ils ne le sont pas et, pour des raisons que j'expliquerai au cours des prochaines minutes, je m'opposerai au projet de loi.

Avant d'entrer dans les détails de la mesure législative, je vais prendre quelques minutes pour vous faire part de mes préoccupations au sujet de son libellé qui est vague.

Comme les députés qui ont examiné le projet de loi pourront le constater, les termes « identité sexuelle » et « expression sexuelle » n'y sont pas définis.

Lorsque le député de Burnaby—Douglas est venu témoigner devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, dont je suis membre, on lui a demandé s'il y avait une définition généralement acceptée de ces termes. En ce qui a trait à « identité sexuelle », il a répondu qu'il existe plusieurs définitions, mais que, le plus souvent il utilise celle-ci: l'idée qu'une personne se fait d'elle-même en tant qu'homme ou femme ou les deux ou aucun des deux, par opposition au sexe déclaré à la naissance. Il a également cité les Principes de Jogjakarta, qu'il décrit comme un document des Nations

Unies bien connu des milieux de défense des droits de la personne, et qui définit l'« identité de genres » ainsi:

[...] expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire.

Pour ce qui est d'« expression sexuelle », ce même député, qui parraine le projet de loi, a déclaré:

La définition que j'utilise [...] pour l'expression sexuelle est celle qui renvoie à la façon dont une personne communique son identité sexuelle aux autres, que ce soit de manière plus ou moins affirmée, en changeant de comportement, de tenue vestimentaire, de discours ou de façon de se conduire.

Toutefois, la définition de la notion d'identité sexuelle donnée dans les principes de Jogjakarta comprend précisément des formes d'expression sexuelle. Ainsi, pourquoi emploie-t-on également « expression sexuelle » comme terme distinct dans le projet de loi? N'est-il pas superflu? Sinon, que signifie-t-il?

Je fais remarquer respectueusement à tous les députés de la Chambre que, par conséquent, nous ignorons le sens précis de ces concepts. Comme tous les députés le savent, s'ils ne sont pas définis, des termes importants comme « expression sexuelle » et « identité sexuelle » causeront un manque de clarté et poseront un réel problème aux personnes qui devront interpréter le projet de loi.

À cet égard, il est instructif d'examiner les lois impératives d'autres pays démocratiques. En 2009, l'Écosse a adopté une loi permettant l'aggravation de peine pour les crimes motivés, en partie, par un préjugé contre l'identité transgenre. On y définit le terme « identité transgenre », mais on n'emploie pas celui d'« expression sexuelle ».

Nos voisins du Sud, les États-Unis, ont adopté la loi fédérale de prévention des crimes haineux Matthew Shepard et James Byrd junior. Elle contient le terme « identité sexuelle », accompagné d'une définition, mais pas celui d'« expression sexuelle ». À mon avis, cela montre que le projet de loi comporte une lacune puisqu'on n'y définit pas ces termes essentiels.

Je vais maintenant examiner la proposition du projet de loi d'ajouter l'identité et l'expression sexuelles aux dispositions sur la propagande haineuse du Code criminel et au sous-alinéa 718.2a)(i), qui porte sur la détermination de la peine.

● (1125)

L'alinéa 718.2a) du code est rédigé en termes généraux:

a) la peine devrait être adaptée aux circonstances aggravantes ou atténuantes liées à la perpétration de l'infraction ou à la situation du délinquant; sont notamment considérées comme des circonstances aggravantes des éléments de preuve établissant [...]

Le sous-alinéa 718.2a)(i) énumère des circonstances aggravantes qui amènent les tribunaux à imposer des peines plus lourdes lorsqu'un crime est motivé par un préjugé ou la haine:

(i) que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle [...]

Je dirais que les mots « notamment » et « tels que » précisent amplement que des facteurs autres que ceux qui sont spécifiquement énumérés peuvent être pris en compte lorsqu'un crime est motivé par la haine ou par un préjugé. À mon avis, ajouter les mots « identité sexuelle » et « expression sexuelle » n'ajoute rien à ces dispositions et c'est donc inutile.

*Initiatives parlementaires*

Je veux maintenant aborder les modifications proposées dans le projet de loi afin de faire des ajouts à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Des députés ont allégué que le projet de loi est nécessaire parce que les Canadiens transgenres subissent une discrimination en milieu de travail et au moment d'obtenir un logement ou des services. Cependant, ces députés ne tiennent pas compte du fait qu'en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, les transsexuels sont protégés contre la discrimination par le mot « sexe » dans les motifs de distinction illicite.

Je rappelle aux députés que des tribunaux fédéral et provinciaux des droits de la personne protègent déjà les transsexuels contre la discrimination dans l'emploi et dans l'obtention de services. Le Tribunal canadien des droits de la personne a suivi l'approche adoptée par les tribunaux des droits de la personne en Colombie-Britannique, au Québec et dans plusieurs autres provinces et a conclu que la discrimination contre les transsexuels était couverte par la mention du sexe dans les motifs de discrimination illicite. Cette interprétation a été confirmée par les tribunaux. Je répéterai donc que les ajouts semblent inutiles.

En fait, le mot « sexe » dans les lois contre la discrimination est interprété très largement et son interprétation a évolué au cours des ans. On comprend habituellement que ce mot s'applique aux plaintes qui ne sont pas fondés uniquement sur le sexe, mais également sur les attributs sexuels, la grossesse, l'accouchement et, plus récemment, le transsexualisme.

Par conséquent, j'invite tous les députés à se demander s'il est vraiment nécessaire de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y intégrer l'« identité sexuelle ». Comme les députés ont pu l'entendre, dans mon intervention, je suis d'avis que cela n'est pas nécessaire. Je pense que les modifications proposées dans le projet de loi C-389, quoique bien intentionnées, sont à la fois floues et inutiles. C'est pourquoi je m'opposerai à ce projet de loi.

• (1130)

**Mme Megan Leslie (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je suis très fière de prendre la parole au sujet du projet de loi C-389, communément appelé le projet de loi sur les droits des personnes trans.

J'étais présente à la Chambre durant la première heure de débat à l'étape de la deuxième lecture lorsque mon collègue, le député de Burnaby—Douglas, a présenté le projet de loi et a prononcé son discours. Il a fait remarquer que c'est un moment historique que celui-ci, au cours duquel nous débattons de la question des transgenres au Parlement, et que c'est la première fois que cette question était soulevée à la Chambre des communes.

Le député de Burnaby—Douglas, défend sans relâche les questions touchant la communauté arc-en-ciel et il est le porte-parole du NPD en ce qui concerne la politique sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Il avait fait valoir que même si c'est un moment historique à la Chambre, son seul regret était que, à notre connaissance, il n'y a aucun député transgenre qui puisse prendre la parole au sujet de ce projet de loi et donner son point de vue privilégié sur l'importance de cette mesure législative.

Depuis le discours du député Burnaby—Douglas, j'ai beaucoup réfléchi à cette question. Je milite pour les droits des homosexuels. Depuis ma première réunion dans les bureaux de l'organisme TBLGAY de l'Université York, durant mes études au premier cycle, j'ai toujours fait mon possible pour défendre les droits des gais, des lesbiennes, des transgenres et des bisexuels au Canada. J'ai fait mon possible pour être une alliée de la communauté arc-en-ciel.

Toutefois, rien de ce que je peux dire à la Chambre au sujet de notre projet de loi sur les droits des transgenres pourrait remplacer l'écoute des expériences vécues par des Canadiens transgenres.

Je vais utiliser mon temps de parole aujourd'hui pour faire entendre les voix de personnes, certaines d'Halifax et d'autres de différents coins du Canada, qui ont communiqué avec moi au sujet de ce projet de loi.

Certains se sont présentés à moi comme transgenres, certains comme des alliés des transgenres et certains ne se sont pas présentés comme l'un ou l'autre, mais ont dit être en faveur de ce projet de loi.

Ils m'ont tous contacté parce que l'issue de ce projet de loi les préoccupe beaucoup. Ils se soucient beaucoup des droits des transgenres et des transsexuels.

Je veux faire entendre leurs voix à tous à la Chambre, de sorte que tous les députés sachent ce qu'ils ont dit, dans le cadre de cet important débat.

Sandra Bornemann est une jeune femme avec qui j'ai eu le privilège de travailler à Halifax. Elle travaille pour le Youth Project à Halifax. Nous avons collaboré à certains projets ensemble. Nous avons collaboré dans certains dossiers. Sandra m'a écrit et a dit très simplement « Les transgenres sont souvent victimes de discrimination, de harcèlement et de violence. Ils se voient trop souvent refuser des emplois, des logements et l'accès à des soins de santé, et ils ont de la difficulté à obtenir des documents d'identité. Les transgenres sont des travailleurs, des citoyens et des membres aimés de leurs familles respectives. Ils méritent d'être respectés, traités comme les autres et protégés de la discrimination et de la violence ».

Krista McLellan a écrit: « Je vous écris à titre d'électrice pour vous demander d'appuyer le projet de loi C-389 au moment de sa troisième lecture en décembre et pour vous demander d'inviter votre caucus à en faire autant. »

Un de mes électeurs m'a écrit ce qui suit: « J'habite à Halifax et je suis un transgenre. J'ai passé la plus grande partie de ma carrière à défendre les droits des autres, notamment les Néo-Écossais d'origine africaine, les personnes handicapées, les néo-Canadiens, les parents seuls, les gais, les lesbiennes et les bisexuels de ma collectivité, mais sans trouver le courage d'avouer que j'étais un transgenre et d'oser défendre mes propres droits. En fait, ce n'est que tout récemment, il a quelques années, que j'ai révélé à mon épouse et à mes enfants adultes que j'étais un transgenre. Peut-être avais-je beaucoup de raisons pour garder cette information secrète. Par exemple, je ne voulais pas détourner l'attention des groupes avec lesquels je travaillais. J'avais également peur. Je craignais notamment faire l'objet de discrimination, de perdre mon emploi, de faire du mal à ma famille et à mes amis. Je craignais également qu'on ne me traite de malade, comme je l'ai vu faire à maintes reprises à l'égard de transgenres. J'ai pris connaissance du projet de loi C-389, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, et je vous demande de l'appuyer. Vous savez certainement déjà qu'il y a plusieurs types de transgenres. Généralement, il y a les transsexuels et les travestis. Dans mon cas, je crois que c'est l'expression autochtone « personne à deux esprits » (à la fois homme et femme) qui décrit le mieux ma nature. Pendant des années, j'ai pensé que cette particularité était une malédiction. Pourtant, j'ai fini par comprendre que c'était plutôt une bénédiction. Ce don m'a permis de me réaliser pleinement et de jouir de la capacité de percevoir le monde sous un angle unique. En conclusion, j'espère que, dorénavant, vous voudrez bien contribuer à défendre mes droits et ceux des autres en appuyant ce projet de loi très important. »

*Initiatives parlementaires*

John Ross et le révérend Warren Schell ont cosigné une lettre qu'ils m'ont adressée et qui était ainsi libellée: « Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander d'appuyer le projet de loi C-389. Nous sommes tout à fait conscients que les transsexuels et les transgenres comptent parmi les groupes les plus marginalisés de notre société. Ils éprouvent souvent beaucoup de difficultés à trouver un logement, un emploi et des services. »

• (1135)

C'était évidemment un extrait.

J'aimerais vous lire un extrait d'une autre lettre, de la part de Mercedes Allen. Voici ce qu'elle écrit: « J'aimerais vous remercier sincèrement d'appuyer le projet de loi C-389 à l'étape de la deuxième lecture. J'espère que vous continuerez de l'appuyer lorsqu'il sera soumis à la discussion, puis lorsqu'auront lieu la discussion finale et le vote, le mercredi 9 février. »

Elle nous communique ses réflexions sur le projet de loi et termine sa lettre comme suit: « Je vous remercie encore une fois pour votre appui et pour tout ce que vous avez fait dans le but d'aider notre collectivité. Je ne suis pas une "porte-parole" des transgenres, mais je crois néanmoins être en mesure de vous dire que beaucoup de gens sont très heureux de ce que vous faites pour eux. »

Je vous lis maintenant un passage d'une autre lettre que j'ai reçue: « Je vous écris aujourd'hui pour manifester mon appui à l'égard du projet de loi C-389. Actuellement, les transgenres ne sont protégés qu'implicitement et doivent souvent faire face à des manifestations de violence et de discrimination extrêmes. De nombreuses personnes vivent dans la pauvreté et peinent à payer leurs dépenses essentielles et leurs soins de santé. Cette situation est largement attribuable à la discrimination et à la violence auxquelles elles sont soumises, ce qui comprend la difficulté de trouver un emploi, un logement, un réseau de soutien et des services. De nombreux transgenres ont réussi tout de même à surmonter l'adversité et à défendre leurs droits, ce qui témoigne de leur grande force. Actuellement, les transgenres sont sous-représentés dans les gouvernements du monde entier. Il y a seulement deux députés ouvertement transsexuels dans le monde, soit Georgina Beyer, en Nouvelle-Zélande, et Vladimir Luxuria, en Italie. Bien qu'à certains endroits du monde les transgenres bénéficient de mesures de protection explicites, ce n'est pas le cas au Canada. Je pense qu'il est temps que le Canada redevienne un chef de file de la défense des droits de la personne et protège explicitement les transgenres et transsexuels. Je vous exhorte, vous et vos collègues, à être la voix de ceux qui, parmi vos électeurs, ont besoin de protection. Je vous exhorte à appuyer le projet de loi C-389. »

Cette lettre a été rédigée par April Friesen.

Une autre résidente d'Halifax, Stephanie Ehler, m'a écrit pour me dire ce qui suit: « C'est très malheureux qu'on n'en ait pas fait davantage jusqu'ici pour promouvoir les droits des transgenres. En raison de la situation actuelle, vous devez faire tout en votre pouvoir pour faire adopter des mesures positives. Je vous encourage et vous appuie dans vos démarches en ce sens. »

Matthew McLaughlin et Susan Gapka, deux défenseurs infatigables des droits des transgenres, m'ont envoyé une courte note ce matin même pour m'informer de la parution de deux études cette semaine aux États-Unis. Selon ces études, les transgenres font bel et bien l'objet de discrimination malgré tout ce que l'on peut entendre de la part des personnes qui s'opposent à ce projet de loi.

Elles soulignent également le fait que les champs de compétence fédérale visés par ce projet de loi sont justement ceux où les transgenres sont les plus susceptibles de faire l'objet de discrimina-

tion, à savoir: les banques, les voyages par avion, l'immigration, les douanes, les prisons et bien d'autres encore. Nous devons donc nous pencher sur ces domaines très importants.

Matt a également balayé assez rapidement l'argument ayant trait aux toilettes. Voici ce qu'il m'a dit: « Pour ce qui est des craintes liées aux toilettes, c'est un argument qui révèle beaucoup d'hypocrisie. En effet, rien ne s'est jamais produit dans les plus de 100 administrations — tant aux États-Unis qu'ailleurs — qui disposent de mécanismes de protection, alors que presque toutes les personnes transgenres ont déjà fait l'objet de harcèlement dans les toilettes. » C'est un bon point.

J'ai distribué quelques lettres aux députés, mais ce n'est rien en comparaison du nombre de rencontres individuelles que j'ai pu avoir avec des transgenres d'Halifax et leurs sympathisants. Ces personnes m'ont remerciée de l'appui de notre parti à ce projet de loi et m'ont fait part de leurs histoires empreintes de courage, de peur, de bravoure, de colère, de terreur, d'amour, de haine, de fierté et de pouvoir. Elles m'ont parlé de leurs expériences personnelles ou de celles d'autres chers. Je crois sincèrement que, si tous les députés avaient l'occasion d'entendre ces histoires et de regarder droit dans les yeux les personnes qui les ont vécues, ils ne pourraient faire autrement que d'appuyer ce projet de loi.

• (1140)

[Français]

**L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-389, qui vise à ajouter l'identité et l'expression sexuelle à la Loi canadienne des droits de la personne ainsi qu'aux dispositions du Code criminel portant sur les crimes motivés par la haine.

J'ai toujours défendu avec ardeur les droits de la personne, y compris les droits des personnes transgenres. Les Canadiens transgenres sont confrontés à une discrimination d'une intensité inacceptable au quotidien. La discrimination de tout niveau est inacceptable, mais il faut souligner que les Canadiens transgenres sont confrontés à une discrimination d'une intensité qui dépasse de beaucoup la discrimination que d'autres personnes peuvent subir. Trop souvent, ils subissent de la discrimination au travail et dans le système de soins de santé et ils sont plus susceptibles d'être victimes de violence.

Ce projet de loi ne décriminalisera d'aucune façon quelque forme d'exploitation sexuelle. Je crois que les crimes du genre sont les plus répréhensibles de notre société. Il est extrêmement blessant, également, de décrire tous les Canadiens transgenres de voyeurs, de pédophiles ou de violeurs, comme certains le font. Je suis fière de pouvoir appuyer ce projet de loi.

Il y a plusieurs mythes autour de ce projet de loi et de ses répercussions. Je vais parler de huit mythes principaux et démontrer qu'ils ne sont pas basés sur la vérité ni sur les faits.

[Traduction]

Comme je viens de le dire en français, il y a huit grands mythes qu'évoquent les opposants du projet de loi C-389. Je voudrais essayer de les détruire.

Le premier mythe consiste à dire que le projet de loi C-389 permettra aux pédophiles de traîner dans les toilettes pour essayer de s'attaquer à des petites filles. C'est complètement faux. La pédophilie est un crime haineux en toutes circonstances, sans exception. La pédophilie est punissable en vertu de l'article 151 du Code criminel du Canada. Cet article est ainsi libellé:



*Initiatives parlementaires*

Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans est coupable:

a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans [...]

Le projet de loi ne permettra absolument aucune forme d'exploitation sexuelle, qu'il s'agisse de pédophilie ou d'autre chose. Je trouve insultant de traiter de pédophiles toutes les personnes transgenres, comme certains l'ont fait en exprimant leur opposition au projet de loi.

Le deuxième mythe, c'est que le projet de loi expose nos enfants aux pervers dans les douches et les vestiaires publics. Nous avons déjà entendu des députés du NPD, y compris le parrain du projet de loi, parler de cette question, mais je voudrais l'aborder encore une fois.

C'est une fois de plus complètement faux. Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi ne permettra absolument aucune forme d'exploitation sexuelle. Toute forme d'exploitation sexuelle est punissable en vertu de notre Code criminel. Par conséquent, prétendre que le projet de loi légalisera l'exploitation sexuelle dans certains cas est complètement faux. Ceux qui prétendent le contraire savent que c'est faux. C'est vraiment honteux de leur part d'essayer d'invoquer un tel argument contre le projet de loi.

Le troisième mythe est que le projet de loi prendrait le pas sur d'autres dispositions du Code criminel. Il est honteux que quiconque recoure à cet argument pour s'opposer au projet de loi C-389. La partie V du Code criminel du Canada est parfaitement claire quant à ce qui constitue une infraction sexuelle. Rien dans le projet de loi C-389 ne remplace ces dispositions, indépendamment de la question de savoir si une personne est ou non transgenre. Je trouve honteux de propager ce mythe.

Le quatrième mythe consiste à dire que l'enseignement de l'expression sexuelle deviendrait obligatoire dans les écoles. Rien dans le projet de loi ne pourrait imposer une telle chose. Quiconque ose prétendre que c'est vrai devrait avoir le courage de désigner les dispositions du projet de loi qui le permettraient. Rien dans cette mesure ne permet d'imposer l'enseignement de l'expression sexuelle dans nos écoles.

D'après le cinquième mythe, le projet de loi C-389 favoriserait la confusion sexuelle parmi les adolescents vulnérables. D'après l'Association américaine de psychologie, l'orientation sexuelle « désigne un schéma persistant d'attraction émotive, romantique et/ou sexuelle pour les hommes, les femmes ou les personnes des deux sexes ». Cette citation est extraite du texte *Answers to Your Questions For a Better Understanding of Sexual Orientation & Homosexuality*, Washington, DC, États-Unis, 2010.

Le projet de loi ne favoriserait pas la confusion sexuelle. Ce serait plutôt le contraire. On nous a parlé des jeunes adolescents transgenres qui sont jetés hors de chez eux et sont victimes de discrimination. Il est nécessaire, dans une société libre et démocratique qui fait valoir les droits de chacun et protège les individus et les groupes contre la discrimination, que les adolescents ne craignent pas de manifester leur sexualité et leur identité sexuelle. Le projet de loi ferait considérablement avancer ce combat et cette protection.

• (1145)

Selon le sixième mythe, le projet de loi C-389 serait l'oeuvre d'un petit groupe de militants. C'est complètement faux encore une fois. Le quotidien des transgenres, qui sont souvent susceptibles d'être l'objet d'actes violents, est marqué par la discrimination. On nous l'a répété autant comme autant, dans les témoignages que nous a lus le

parrain du projet de loi comme dans les lettres qu'a reçues la députée d'Halifax de la part de transgenres ou de parents et d'amis de transgenres, dans lesquelles ces gens expriment toute la violence qui constitue le lot des transgenres.

Même si les transgenres ne constituent qu'une faible proportion de la population canadienne, tous les Canadiens ont le droit de ne pas être victimes de discrimination. Ce projet de loi repose sur le principe de l'égalité des droits. Ce n'est pas parce qu'on parle d'une seule personne, d'une dizaine ou d'une centaine que la discrimination est justifiée pour autant. La discrimination n'est jamais justifiée. Tous les Canadiens, peu importe leur orientation sexuelle, leur expression sexuelle ou leur identité sexuelle, ont le droit de vivre en sécurité, de travailler, d'avoir accès comme les autres aux soins de santé, de se loger et de circuler dans la rue sans craindre de se faire tabasser à cause de leur expression ou de leur identité sexuelles. S'il est adopté, ce projet de loi constituera un grand pas dans la bonne direction.

Voyons maintenant le septième mythe: en vertu du projet de loi C-389, toutes les fois qu'une personne se plaindra d'un transgenre, elle pourra être accusée de crime haineux. Faux, comme le reste. Personne n'aura à craindre d'être accusé injustement de crime haineux. Voici la définition que donne la Loi canadienne sur les droits de la personne de la propagande haineuse:

[...] des questions susceptibles d'exposer à la haine ou au mépris des personnes appartenant à un groupe identifiable sur la base des critères [constituant un motif idé distinction illicite].

Seuls les messages sur les transgenres qui correspondent à la définition que je viens de donner seraient considérés comme de la propagande haineuse, comme c'est actuellement pour les messages liés à la race, à l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge ou le sexe d'une personne.

Je vais devoir m'arrêter ici, parce que mon temps de parole est écoulé. Je tiens cependant à dire que j'appuie ce projet de loi et que j'exhorte tous mes collègues, y compris ceux de mon caucus, à l'appuyer eux aussi. Je suis surtout ravie qu'il ait franchi l'étape du dernier vote.

• (1150)

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je remercie tous les députés qui ont pris part au débat sur le projet de loi C-389 à la Chambre, en comité et au sein de la collectivité. Je remercie tout particulièrement ceux qui appuient le projet de loi. Prenez également note que les membres des communautés transgenre et transsexuelle apprécient ce soutien.

Je veux parler de mon expérience personnelle un instant. Je suis gai et je sais qu'il a été long et souvent très ardu d'assurer ma place comme citoyen à part entière et égal aux autres. Je sais que ma libération, comme gai, a pu se faire grâce au travail acharné, aux risques et aux sacrifices de nombreux frères et soeurs homosexuels ainsi que de beaucoup d'alliés forts. En tant qu'homosexuel, je sais que la bataille pour l'égalité des homosexuels et des autres personnes au sein de notre société a souvent été menée et portée à bout de bras par des membres des communautés transgenre et transsexuelle. Je sais que ce sont les travestis qui nous ont aidés à lutter et qui nous ont peut-être même montré à nous battre contre l'oppression, la discrimination, les préjugés et la violence auxquels nous étions exposés.

*Initiatives ministérielles*

À Stonewall et longtemps avant et longtemps après Stonewall, ce sont les membres de la communauté trans qui ont dirigé et motivé notre combat et qui ont été solidaires avec nous à maintes reprises. C'est une des raisons qui font que je suis fier d'exprimer ma solidarité avec les communautés transgenre et transsexuelle au moment où nous tentons finalement d'obtenir leur pleine égalité et d'inscrire leurs droits humains dans les lois du Canada.

J'ai été très honoré de la confiance que m'a témoignée la communauté transgenre et de devenir son allié et de travailler solidairement avec elle. J'ai été honoré que ses membres me racontent leur histoire et m'en parlent de leurs luttes. Cela a fait de moi un meilleur allié, un meilleur ami et un meilleur citoyen.

J'ai rencontré des personnes belles, fortes, aimantes et s'exprimant bien qui sont confrontées à des défis que je peux difficilement imaginer et que je n'évalue pas complètement. Je compte parmi mes amis des gens qui vivent fièrement et expriment toute leur humanité en dépit de nombreux obstacles. Ce que j'entends par le fait d'être pleinement humain a été transformé et élargi parce que j'ai pu apprendre.

J'ai vu et parfois partagé la frustration, la colère, les larmes et la profonde tristesse de gens qui ne sont pas encore égaux, qui sont trop souvent victimes de violence, parfois au prix de leur vie, et qui pleurent la perte d'amis et de membres de leur famille pour qui la douleur était insupportable. La détermination avec laquelle ils revendiquent leur véritable identité et leur place dans notre société, leur droit de vivre pleinement leur vie et d'être des humains à part entière me rend plus fort.

Cette semaine, la Chambre prendra une décision au sujet de l'inclusion explicite des Canadiens transgenres et transsexuels dans la législation canadienne sur les droits de la personne. Le vote de mercredi risque d'être très serré. Le projet de loi pourrait être adopté, ce qui nous donnerait une raison de nous réjouir et une occasion de poursuivre nos efforts lorsqu'il sera étudié au Sénat, mais il pourrait également être rejeté. C'est à ce point serré. S'il est rejeté, n'oublions pas que les choses ont évolué depuis que nous avons entrepris nos démarches, il y a six ans. N'oublions pas que nous ne sommes pas la seule tribune pour la défense de l'égalité à part entière des transgenres. N'oublions pas non plus les victoires remportées et les progrès réalisés dans d'autres instances. Réjouissons-nous du soutien de nouveaux amis et alliés que nous avons trouvés ici, dans cette enceinte ainsi que partout au pays et préparons-nous à reprendre le travail avec de nouvelles stratégies et de nouveaux plans.

Je suis convaincu que le changement auquel nous aspirons se concrétisera et que justice sera rendue. Peut-être que, très bientôt, les Canadiens transgenres et transsexuels pourront s'exprimer ouvertement et avec fierté et faire entendre leur voix haut et fort dans cette enceinte. J'espère que, très bientôt, un membre de la communauté transgenre qui s'affiche ouvertement sera élu et qu'il pourra parler par expérience et exposer directement les préoccupations de sa communauté ici à la Chambre des communes. Nous aurons l'occasion de nous réjouir.

[Français]

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** La période allouée au débat est expirée.

• (1155)

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Conformément à l'article 98 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté au mercredi 9 février, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Je suspends la séance jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 55.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 12 heures.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[Français]

### LOI SUR LE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LE PANAMA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 février, du projet de loi C-46, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, je vais continuer ce que j'ai commencé l'autre jour. L'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama est conforme à la stratégie canado-américaine, qui vise à conclure des accords bilatéraux en série.

Je vais continuer à parler des témoignages, notamment celui qu'a fait M. Todd Tucker le 17 novembre 2010 devant le Comité permanent du commerce international. Il a dit ceci:

J'ai deux principaux arguments. Premièrement, le Panama est l'un des pires paradis fiscaux au monde. On estime que ce pays abrite 400 000 sociétés, dont des entreprises étrangères et des filiales de multinationales. C'est presque quatre fois plus que le nombre de sociétés enregistrées au Canada.

Deuxièmement, l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama ne devrait pas être conçu surtout de la façon traditionnelle, ou seulement en fonction de mesures traditionnelles, en vue de réduire les tarifs. Il faudrait plutôt tenir compte de sa vraie nature, puisqu'il s'agit d'un texte de centaines de pages qui engage le Canada et le Panama à respecter certaines politiques nationales. Cet accord aura pour effet d'octroyer de nouveaux droits au gouvernement du Panama, ainsi qu'aux centaines de milliers de sociétés étrangères qu'on y trouve, et ces pouvoirs permettront d'aller à l'encontre des initiatives canadiennes de lutte contre les paradis fiscaux à l'extérieur du système judiciaire canadien.

*Initiatives ministérielles*

[...] Pourquoi le Panama est-il aussi attirant pour les sociétés étrangères et les auteurs d'évasions fiscales? Eh bien, le gouvernement panaméen a appliqué depuis des décennies une stratégie délibérée qui a fait du pays un paradis fiscal. Il offre aux banques et aux entreprises étrangères une autorisation spéciale de mener leurs opérations commerciales sur son territoire. Non seulement ces entreprises ne paient pas d'impôt, elles ne sont assujetties à pratiquement aucune exigence de reddition de comptes ou aucune réglementation.

D'après l'OCDE, le gouvernement panaméen ne dispose d'aucun pouvoir juridique ou presque qui lui permettrait de vérifier l'information essentielle relative à ces sociétés étrangères, par exemple, à qui elles appartiennent. Le secret qui protège les opérations financières au Panama font également de ce pays un haut lieu du blanchiment d'argent. D'après le département d'État américain, les principaux cartels de la drogue de la Colombie et du Mexique, ainsi que des groupes armés illégaux de la Colombie, utilisent le Panama pour faire du trafic de drogue et du blanchiment d'argent. Les fonds provenant de ces activités illégales peuvent être blanchis par le truchement des banques panaméennes, de projets fonciers, etc.

À ce régime juridique national du Panama vient s'ajouter le refus constant, jusqu'à présent, de signer des accords avec ses principaux partenaires commerciaux pour l'échange d'information fiscale détaillée. Jusqu'à l'an dernier encore, le Panama n'avait signé aucun traité fiscal international. Cette année, on prévoit y signer au moins 12 traités sur la double imposition.

[...] L'accord commercial entre le Canada et le Panama ne ferait qu'empirer le problème du paradis fiscal. Comme l'a fait remarquer l'OCDE, signer un accord commercial sans d'abord résoudre le problème du secret des transactions financières au Panama ne fera que favoriser encore davantage l'évasion fiscale par les sociétés étrangères. Il y a toutefois motif de croire que l'accord commercial n'aura pas seulement pour effet d'accroître les abus d'évasion fiscale, il rendra encore plus difficile de lutter contre ces abus.

• (1205)

[Traduction]

Permettez-moi de prendre un instant, dans le cadre du débat sur cet accord, pour parler un peu des accords de libre-échange en général.

Les députés de mon parti et moi sommes d'avis qu'il nous faut du commerce international équitable, plutôt qu'un libre-échange au service de la grande entreprise. Les accords de libre-échange conclus par notre pays ou par d'autres pays ont tendance à donner davantage de droits à la grande entreprise, comme en fait foi l'accord entre le Canada et certains pays européens qui a nui à notre industrie de la construction navale en permettant à davantage de bateaux norvégiens d'arriver ici exempts de droits de douane.

Le Canada a toujours été un pays de commerce international. Dans de nombreux cas, le libre-échange ne lui a pas été très favorable, bien qu'il y ait eu des effets bénéfiques. Je viens de lire de l'information qui montre que, lors de la signature de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dans les années 1980, à l'époque du gouvernement Mulroney, les provinces ont reçu de l'information qui n'était pas tout à fait la même que celle qui circulait à l'échelon fédéral. Autrement dit, on peut se demander si les provinces ont été suffisamment informées sur l'accord. Je compte étudier davantage le document en question, simplement pour déterminer comment il peut se rattacher à ce que nous vivons aujourd'hui.

Nous savons que depuis la signature des accords de libre-échange le secteur manufacturier affiche une perte de près de 300 000 emplois au Canada. C'est d'ailleurs une honte de ne pas pouvoir entrer dans un magasin et acheter une paire de chaussures fabriquées au Canada. J'ai eu de la difficulté à trouver un manteau et des bottes d'hiver fabriqués au Canada. Heureusement, il reste encore quelques entreprises qui fabriquent des bottes d'hiver à Montréal et à Québec.

Nous avons été témoins de la capitulation dans le dossier du bois d'oeuvre et des souffrances que celle-ci a engendrées dans nos collectivités. Nous voyons se poursuivre l'approvisionnement des États-Unis en énergie bon marché, sachant bien que, en raison de l'ALENA, nous ne pouvons réduire cet approvisionnement, sans

réduire notre propre consommation. Nous observons qu'en cette période d'instabilité mondiale, il faut importer 90 p. 100 du pétrole à l'est d'Ottawa, car nous exportons notre pétrole de l'Ouest vers le Sud.

Le chapitre 11 de l'ALENA permet aux sociétés de poursuivre les gouvernements au Canada. En raison de ces procès ridicules, on a dépensé des millions de dollars en fonds publics pour défendre les gouvernements fédéral et provinciaux.

En conclusion, nous devons absolument examiner avec attention ces accords pour nous assurer qu'ils servent les intérêts des habitants des deux pays.

**M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC):** Monsieur le Président, je sais que parmi les néo-démocrates, le député est l'un de ceux qui s'intéressent le plus aux enjeux touchant le secteur de l'agriculture. J'ai constaté avec surprise qu'il n'a pas fait mention de ces enjeux, du moins pas dans la partie de son discours que j'ai entendue. Peut-être en a-t-il parlé auparavant.

Je me demandais si le député pourrait nous en dire plus à ce sujet, car il est ressorti des discussions du comité que l'accord de libre-échange entre le Canada et Panama serait très certainement avantageux pour nos producteurs agricoles, comme le sont généralement les accords de ce type. Nos cultures sont très différentes de celles du Panama. En effet, comme ce n'est pas ici qu'on cultive le plus de bananes, nous ne serons pas en concurrence avec le Panama à ce chapitre. Par contre, ce pays offre de beaux débouchés commerciaux pour notre blé, nos légumineuses et nos aliments transformés.

Je me demande pourquoi le député n'a pas parlé des avantages que comportera l'accord de libre-échange entre le Canada et Panama pour le secteur agricole canadien.

• (1210)

**M. Alex Atamanenko:** Monsieur le Président, le député pose une question bien logique.

D'après ce que je comprends, nous faisons déjà des échanges commerciaux avec le Panama en ce moment. Nous faisons des échanges commerciaux avec bon nombre de pays. Comme dans le cas de tout accord commercial, nous devons en examiner les avantages et les désavantages.

Étant donné que le Panama est un paradis fiscal qui engloutit des millions de dollars et que le commerce de la drogue y est toléré, je crois que les désavantages pèsent plus lourd dans la balance que les avantages que présentent les quelques marchés auxquels nous pourrions avoir accès dans ce pays.

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je dois d'abord vous informer que je partagerai mon temps de parole avec ma collègue, la députée de Don Valley-Est.

Je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi C-46, qui traite de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama. Il s'agit du projet de loi portant mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama, de l'accord sur l'environnement entre le Canada et le Panama et de l'accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la Panama. C'est tout un titre.

Je vais également...

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour lui signaler que les discours sont désormais de dix minutes; il disposera donc de dix minutes pour faire son discours et de cinq minutes pour répondre aux questions au lieu de partager son temps de parole.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Geoff Regan:** Merci pour la précision, monsieur le Président.

J'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi dans le contexte de la politique commerciale actuelle du gouvernement et de sa politique étrangère en général.

Le Panama est une économie relativement petite, mais il est un acteur important dans les Amériques et un marché important pour le Canada. D'ailleurs, c'est un pays stable qui a fait d'énormes progrès au cours des dernières années pour assurer son développement et l'établissement de la démocratie, et le Canada peut certainement l'encourager à poursuivre sur cette lancée.

Il y a quatre ans, je faisais partie d'une délégation, conduite par le Président, qui s'est rendue dans trois pays africains francophones: le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Notre but était d'encourager l'avancement de la démocratie en tenant des conférences et en discutant des différences entre notre système et le leur. C'était un processus important.

Par exemple, nous avons parlé du rôle de l'opposition officielle et de l'importance de celle-ci. Même si mes collègues d'en face ne l'apprécient pas toujours, ils savent que l'opposition joue un rôle important. Certains des parlementaires à qui nous avons parlé ne connaissaient pas le concept. Nous avons constaté à quel point nos échanges les amenaient à réfléchir aux changements qu'ils aimeraient apporter dans leur propre pays. Il y a des choses que nous, Canadiens, pouvons faire pour encourager l'avancement de la démocratie.

Bien sûr, le Canada dépend du commerce. Quelque 80 p. 100 de notre économie sont tributaires de l'accès des exportations canadiennes aux marchés étrangers. Imaginez cela. C'est incroyable: 80 p. 100 de notre économie dépend de l'accès aux marchés étrangers.

Il y a 20 ans, 90 p. 100 de nos exportations étaient destinées à un seul pays, les États-Unis. Aujourd'hui, c'est environ 80 p. 100. C'est un changement, mais il n'en demeure pas moins qu'une énorme proportion de nos exportations et de notre économie est tributaire d'un seul partenaire commercial, les États-Unis, partenaire particulièrement important qui est aussi un bon ami. C'est bon signe quand nous réussissons à accroître nos échanges commerciaux avec d'autres pays. Nous devrions continuer à le faire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le Parti libéral appuie le principe du libre-échange, le Canada étant un pays exportateur. Si nous ne pouvons pas avoir accès à d'autres marchés, nous aurons de grands problèmes. C'est pourquoi les négociations qui ont mené à la conclusion de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis avaient commencé sous le gouvernement Trudeau. J'en sais quelque chose parce que mon père était alors ministre du Commerce international. Chose curieuse, le secrétaire américain au Commerce portait le même nom de famille. Il s'appelait Donald Regan, tandis que mon père s'appelait Gerald Regan.

**L'hon. Scott Brison:** Il y avait aussi Ronald Reagan.

**L'hon. Geoff Regan:** Ronald Reagan était le président, mais il s'appelait Reagan et non Regan. Que cela soit clair. Il avait un « a » de plus dans son nom de famille.

Le commerce a de nombreux avantages. Grâce à la libéralisation croissante du commerce, au cours des 50 ou 60 dernières années, nous avons assisté à une amélioration du niveau de vie de millions et même de milliards de personnes. De toute évidence, il reste encore du chemin à parcourir pour beaucoup d'habitants de la planète car nous voulons que le niveau de vie s'améliore dans beaucoup de

pays. Le commerce peut jouer un rôle positif à cet égard en donnant aux peuples un meilleur accès aux marchés.

J'ai mentionné l'Afrique. L'un des problèmes du continent est le manque d'accès de son coton et de ses textiles aux marchés des États-Unis et de l'Europe. L'Afrique produit de belles cotonnades qui servent à confectionner des robes et des chemises, mais elle a des difficultés à accéder à ces marchés à cause des subventions, des droits de douane, etc. Ces problèmes sont réels des deux points de vue.

La mauvaise gestion de nos relations commerciales faite par le gouvernement conservateur a entraîné des déficits commerciaux pour la première fois depuis 30 ans. Cela est alarmant pour le Canada et devrait l'être également pour les Canadiens. Pour la première fois en 30 ans, sous la direction du présent gouvernement, nous prenons du retard sur nos concurrents dans des marchés émergents tels que la Chine et l'Inde.

Nous avons connu l'embarras de ne pas être élus au Conseil de sécurité des Nations Unies. En parlant de la Chine, la maladresse du gouvernement envers Beijing a sûrement constitué l'un des facteurs qui ont joué, de même que la décision de suspendre l'aide à de nombreux pays africains. Ces pays ont sûrement été insultés, de même que de nombreux pays du Moyen-Orient qui étaient insatisfaits de l'attitude du gouvernement à l'égard de diverses choses.

J'ai été surpris que le gouvernement décide de lancer une campagne pour obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il aurait dû être évident, avec tout ce qu'il a fait ces dernières années, qu'il avait peu de chances d'obtenir ce siège. Le gouvernement a très mal estimé le nombre de voix qu'il obtiendrait. Pour un premier ministre dont on dit souvent que c'est un grand stratège politique, il est surprenant qu'il ne se soit pas rendu compte des risques d'une telle initiative.

• (1215)

Cela dit, le gouvernement actuel manque également à son obligation de défendre les intérêts du Canada face à son plus important partenaire commercial, soit les États-Unis, dans des dossiers comme le bois d'œuvre et les produits agricoles, mais aussi dans le cadre des pourparlers actuels sur le périmètre commun, à propos desquels il ne veut pas dire aux Canadiens ce qu'il entend faire et ce qu'il a en tête. Il n'a pas exposé à la Chambre ou aux Canadiens sa stratégie, son attitude, sa vision des questions frontalières et, par conséquent, sa vision de l'immigration, par exemple. Nous devrions exercer un certain contrôle sur ce qu'il advient des politiques relatives à l'immigration et aux réfugiés. Les Canadiens craignent que le gouvernement ne renonce à la souveraineté du pays. Nous refusons que cela se produise.

On a récemment pu observer la façon dont il abordait la situation en Égypte. Le gouvernement a mis du temps et a beaucoup hésité à réagir. Le Canada a été moins prompt que les États-Unis à sanctionner les manifestations et à soutenir des principes comme les droits de la personne et les libertés politiques. C'est décevant. Il faut adopter une position à long terme et reconnaître que, si nous appuyons des régimes qui interdisent ce genre de libertés, à long terme, les effets seront néfastes pour nous. C'est ce que nous apprend l'histoire de nombreux pays.

En attendant, le protectionnisme s'accroît de plus en plus aux États-Unis, ce qui a d'ailleurs déjà nuit à des entreprises canadiennes. Or, le gouvernement conservateur ne fait presque rien.

*Initiatives ministérielles*

Je pourrais continuer à parler d'autres pays et des politiques du gouvernement à leur égard, mais concentrons-nous sur le projet de loi C-46 et sur le Panama.

Malgré le ralentissement économique mondial, le PIB du Panama a atteint 10,7 p. 100 en 2008, un des taux les plus élevés en Amérique. On prévoit qu'il augmentera de 5,6 p. 100 en 2010, ce qui placerait ce pays loin devant la plupart des autres, y compris le Canada, si l'on pense à la croissance que nous avons connue l'an dernier.

En 2009, le commerce entre les deux pays s'est élevé à 132,1 millions de dollars; les exportations provenant du Canada étaient de 91,4 millions et les importations, de 40,7 millions.

Parmi les marchandises que le Canada exporte et vend au Panama, on compte surtout de la machinerie, des véhicules, du matériel électronique, de l'équipement pharmaceutique, des produits de la pomme de terre surgelés, des légumineuses — c'est-à-dire des fèves et des lentilles, une importante source de protéine —, des services financiers, des services d'ingénierie et des services technologiques en matière d'information et de communication. Ce sont tous des secteurs qui font actuellement l'objet d'importantes exportations, et dans lesquels il serait encore possible d'accroître les exportations du Canada au Panama, surtout en ce qui concerne les produits agricoles et, comme on l'a mentionné plus tôt, des marchandises comme le poisson.

Le canal de Panama, d'une importance capitale pour le commerce international, est actuellement le chantier de grands travaux d'agrandissement qui devraient être achevés en 2014. On prévoit que ces travaux, d'une valeur de 5,3 milliards de dollars, créeront des débouchés pour les entreprises canadiennes des secteurs, entre autres, de la construction, du génie de l'environnement, des services de consultation et des projets d'immobilisations. On prévoit de nombreux débouchés. Il n'existe aucune garantie, mais c'est une bonne chose d'entamer des relations commerciales avec le Panama, malgré les préoccupations que nous avons.

• (1220)

**M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député d'Halifax-Ouest et je remercie le député d'appuyer l'accord avec le Panama. Je n'adhère pas à tout ce qu'il a dit, mais c'est bien de voir qu'un libéral appuie notre programme sur le libre-échange, surtout en ce qui concerne le continent américain et le Panama.

Le Parti libéral continuera-t-il à appuyer les accords de libre-échange, qui sont bons pour les entreprises canadiennes et qui créent des possibilités pour les travailleurs canadiens, au lieu de mener une campagne électorale contre le libre-échange comme en 1993?

**L'hon. Geoff Regan:** Monsieur le Président, je suis partisan du libre-échange. Je l'ai déjà déclaré à maintes reprises. Je ne me rappelle pas avoir discuté personnellement de la question en 1993. Nous avons nombre d'autres dossiers à débattre, tant à l'époque que depuis. Toutefois, cette campagne électorale était certainement intéressante, comme mon collègue se souvient. Je crois qu'il y a participé, mais pas à titre de candidat à ce moment-là. C'est venu plus tard.

Notre parti appuie le principe du libre-échange, mais il est important d'examiner chaque entente isolément et de négocier en position de force.

Ma préoccupation principale en ce qui concerne l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, c'est que le Canada a

entrepris les négociations en se fondant sur l'idée qu'il s'agirait de la politique économique du gouvernement. Le gouvernement de l'époque, dirigé par M. Mulroney, a essentiellement basé tout son programme économique sur la conclusion d'une entente.

Dans une situation de ce genre, les États-Unis s'attendraient à obtenir de bonnes concessions ou, en gros, tout ce qu'ils veulent. Ils reconnaîtraient la force de leur position devant un Canada ayant besoin de conclure une entente. Je n'ai pas trouvé cela utile, mais à d'autres égards, nombre d'avantages ont découlé de l'accord.

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Monsieur le Président, je suis d'avis qu'on a fait trop de concessions, de larges concessions, dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange de 1993. Cet accord n'a pas bien mûrement réfléchi. J'aimerais savoir si le député croit que l'entente relative au Panama a été soigneusement examinée et si certains de ses aspects le préoccupent.

**L'hon. Geoff Regan:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Don Valley-Est avec laquelle je ne partagerai pas mon temps de parole puisque, comme on nous l'a expliqué, nous avons dix minutes pour intervenir.

Elle pose une excellente question. Nous avons certaines préoccupations. Nous nous demandons par exemple si le Panama est un paradis fiscal et quelles répercussions cela pourrait avoir.

Nous savons que les deux gouvernements sont engagés dans des discussions concernant l'échange de renseignements fiscaux, ce qui me semble être l'objectif premier du Canada, et la double imposition, question que les deux pays devraient vouloir éclaircir. Il est important d'avoir ce type d'échanges si nous voulons éviter des problèmes comme les paradis fiscaux. Il est crucial que nos administrations fiscales à Revenu Canada aient accès aux renseignements que le Panama possède sur nos contribuables si ces derniers tentent de cacher leurs revenus de manière illégale et inappropriée. Nous ne parlons pas de ce qui est fait légalement. Toutefois, si un acte illégal est commis, cela change complètement les choses et nous devons en être informés.

C'est une grande source de préoccupation. Nous sommes heureux que ces discussions aillent de l'avant, et nous espérons qu'elles seront fructueuses. Nous croyons que le principe général de l'accord est bon et que nous devrions l'appuyer.

• (1225)

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait dire ce qu'il pense de l'incapacité des conservateurs à ouvrir les frontières aux échanges commerciaux avec les États-Unis et d'autres pays.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le député d'Halifax-Ouest a le temps de fournir une brève réponse par rapport au projet de loi.

**L'hon. Geoff Regan:** Monsieur le Président, mon collègue de Kings—Hants, l'ancien porte-parole en matière de commerce, me suggère de prendre mon temps, mais je ne crois pas qu'on me le permettra. Je suis certain qu'il adorait que je discute là-dessus encore et encore. Il adorait sûrement cela.

La manière dont le gouvernement a envisagé les questions relatives à la frontière et au commerce avec toute une série de pays et en particulier avec les États-Unis est une source de préoccupations. Jusqu'au mois d'août dernier, j'étais porte-parole libéral en matière de ressources naturelles. La façon dont le gouvernement a négocié l'accord sur le bois d'oeuvre montre franchement sa faiblesse.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-46, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama.

On l'a dit, le Canada est un pays commerçant. Dans le contexte d'une économie mondiale, il est important de signer des accords préférentiels avec certains pays, accords qui bénéficient aux deux parties. Nous connaissons les conséquences qu'il y a à dépendre trop fortement d'un seul partenaire commercial. Nous avons constaté la passivité du gouvernement face à l'intensification du protectionnisme américain et nous avons vu qu'il n'a pas réussi à trouver des débouchés économiques en Chine, en Corée du Sud et dans d'autres pays.

À cause de la mauvaise gestion, par le gouvernement conservateur, des relations commerciales du Canada, pour la première fois en 30 ans, le Canada enregistre un déficit commercial: en juillet dernier, notre pays a enregistré un déficit commercial de 2,7 milliards de dollars. Il est donc important pour notre pays d'accentuer ses efforts afin d'améliorer la situation économique, d'accroître les échanges commerciaux internationaux et de stimuler l'économie.

Le Canada a toujours appuyé le libre-échange. À l'origine, nous sommes un pays commerçant, et nous avons commencé avec la fourrure, le bois et d'autres ressources naturelles. La part du commerce dans notre activité économique est plus importante que dans la plupart des autres pays. En fait, ce sont environ 80 p. 100 de notre économie et des millions d'emplois au Canada qui reposent sur le commerce et l'accès aux marchés étrangers. Au fond, nous sommes un tout petit pays. Comme me le disait un jour l'ambassadeur des États-Unis, notre population de 32 millions de personnes pourrait tenir dans l'État de la Californie. Par conséquent, nous devons prendre soin de conclure des ententes qui sont dans l'intérêt du Canada.

Si nous négocions bien un accord de libre-échange, les exportateurs canadiens profitent de la réduction et de l'élimination des droits de douane sur les denrées qu'ils exportent. Les fabricants canadiens profitent de la réduction et de la suppression des droits de douane à la frontière canadienne sur les matériaux qu'ils utilisent pour leurs produits. Et les consommateurs canadiens profitent de la baisse de prix des produits importés quand on réduit ou qu'on élimine les droits sur ces produits.

N'oublions pas que les gens veulent maximiser leurs investissements et que chaque individu est un client économique. En cette ère de mondialisation, où nous sommes exposés à toutes sortes de biens et services, il est important de veiller à ce que les ententes que nous concluons soient les meilleures pour le Canada.

Nous avons entendu les arguments sur le protectionnisme et sur les mesures les mieux à même de favoriser le succès des entreprises canadiennes et de créer des emplois au Canada. Néanmoins, la majorité des entreprises canadiennes qui desservent le marché intérieur profitent du libre-échange, car elles sont obligées d'innover et de concurrencer les entreprises étrangères, à condition que celles-ci respectent la réglementation internationale sur le commerce, les droits de douane et les barrières non tarifaires. En fin de compte, les entreprises canadiennes peuvent très bien être solides, innovatrices et compétitives sans devoir se retrancher derrière le paravent du protectionnisme.

Quand il s'agit de faire progresser les ventes de nos technologies vertes, comme on l'a vu avec des exemples comme celui de RIM et d'autres, nous savons qu'il faut faire des choix stratégiques et judicieux parce que nous sommes dans un village planétaire où tout le monde connaît les prix. En allant sur eBay, on peut trouver en Australie des choses qui coûtent moins cher qu'au Canada. Cela force les entreprises à innover pour être compétitives sur le marché mondial.

Le Parti libéral a toujours appuyé la croissance économique au moyen d'accords de libre-échange adéquats. Il appuie également toute initiative qui améliorera l'accès des entreprises canadiennes à des marchés étrangers. Il importe de souligner que nous ne pouvons compter sur un seul partenaire commercial, car, comme il a été mentionné, lorsque l'éléphant se retourne, la pauvre souris assise à côté risque de se faire écraser. Nous devons user de prudence en veillant, dans nos négociations, à établir des accords de libre-échange avec davantage de pays plutôt que de compter lourdement sur un seul partenaire.

● (1230)

Même si le Panama possède une petite économie et que le commerce entre le Canada et ce pays est relativement limité, des possibilités s'offrent aux entreprises canadiennes.

L'élargissement du canal de Panama est en cours et les travaux, dont l'achèvement est prévu pour 2014, devraient coûter 5,3 milliards de dollars. Voilà un montant plutôt intéressant. L'élargissement devrait générer des possibilités pour les entreprises canadiennes oeuvrant dans le domaine de l'infrastructure et de la construction, de même qu'en environnement, en mécanique lourde et en services d'experts-conseils. Des possibilités seront créées dans le domaine des projets d'immobilisation, notamment dans les secteurs du développement du capital humain et des matériaux de construction.

À l'instar des accords de libre-échange conclus avec le Chili, le Costa Rica et la Jordanie et de l'Accord de libre-échange nord-américain, l'accord de libre-échange Canada-Panama est accompagné d'accords latéraux en matière d'environnement et de coopération dans le domaine du travail. Ces derniers constituent des aspects importants de l'accord.

L'accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Panama reconnaît les obligations des deux pays en vertu de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, notamment l'obligation de veiller à ce que les lois, la réglementation et les pratiques nationales protègent les droits suivants : le droit à la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'abolition du travail des enfants, l'élimination du travail forcé et l'élimination de la discrimination.

L'accord de coopération dans le domaine du travail et l'accord dans le domaine de l'environnement entre le Canada et le Panama prévoient des mécanismes de règlement des plaintes et des différends qui permettraient aux citoyens de demander une enquête dans l'éventualité d'un non-respect présumé de ces accords de la part du Canada ou du Panama.

L'accord de libre-échange avec le Panama nous offre une autre occasion d'accroître l'accès des entreprises et des agriculteurs canadiens à un plus grand nombre de marchés. Comme on l'a déjà mentionné, il faut que nos agriculteurs aient accès à nombre accru de marchés. Le Canada étant un petit pays, nos agriculteurs doivent être particulièrement concurrentiels et novateurs. Cet accord leur assurera l'accès dont ils ont besoin.

*Initiatives ministérielles*

L'économie du Panama est relativement petite. En 2009, nous y avons exporté des marchandises d'une valeur de 90 millions de dollars, ce qui n'est pas autant qu'avec d'autres partenaires commerciaux. Cependant, c'est un pays stable qui a fait d'importants progrès en matière de développement et de démocratie au cours des dernières années. Le Canada est bien placé pour encourager ces progrès.

En dépit du ralentissement économique mondial, le PIB du Panama a progressé de 10,7 p. 100 en 2008. C'est l'une des augmentations les plus élevées en Amérique et elle devrait atteindre 5,6 p. 100 en 2010. En 2009, le commerce bilatéral entre les deux pays se chiffrait à un total de 132,1 millions de dollars. Les exportations canadiennes comptaient pour 91,4 millions de dollars et les importations pour 40,7 millions de dollars.

Dans le domaine des biens, les exportations vers le Panama incluent de la machinerie, des véhicules, du matériel électronique, de l'équipement pharmaceutique et des produits de pommes de terre congelés. Dans le secteur des services, les exportations canadiennes incluent des services d'ingénierie, d'information et de communications.

En vertu de l'accord, le Canada éliminera plus de 99 p. 100 des droits de douane sur les importations en provenance du Panama.

Il est important de noter que nous ne débattons pas actuellement de la question des droits de la personne. En tant que députés, il est naturel que cet enjeu nous préoccupe, mais nous ne nous entendons pas sur les approches à adopter, que ce soit par le biais du commerce, en ouvrant des portes ou en pointant du doigt. Ce n'est pas une bonne idée de pointer du doigt. Pendant que j'étais en Inde, nous avons parlé de ce que le Canada pourrait exporter. La première chose que l'on m'a suggérée, c'est le pluralisme.

Le gouvernement met l'accent sur la création d'accords de libre-échange avec les autres pays, mais il faudrait également qu'il commence à envisager la négociation de tels accords entre les provinces.

• (1235)

**L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne les accords de libre-échange, je reste préoccupée par la question des droits de la personne. Chaque fois que nous voulons conclure des accords commerciaux, nous devons surveiller la situation des droits de la personne et des travailleurs.

Ces accords offrent certes des débouchés commerciaux, mais évitent-ils que certains travailleurs ne soient exploités?

**Mme Yasmin Ratansi:** Monsieur le Président, je sais que la députée s'intéresse de près au droit du travail. Mon accord de coopération dans le domaine du travail comprend un plan du ministère du Travail reconnaissant les obligations des deux pays à l'égard de la déclaration adoptée par l'OIT.

En ce qui concerne les droits de la personne, j'ai brièvement expliqué pourquoi nous aimerions établir des relations avec d'autres pays. Par le commerce, nous tendons la main aux gens et, ce faisant, ils voient comment les choses se passent ailleurs. Si nous isolions notre pays, fermions nos portes et nos frontières, les gens d'ailleurs ne comprendraient pas comment se passent les choses ici. J'ai donné l'exemple de mon voyage en Inde où, durant mon séjour dans l'État du Gujrat, j'avais demandé quelle serait la meilleure chose que le Canada aurait à offrir à l'Inde. Ils ont répondu le pluralisme. Nous n'avions pas besoin de leur expliquer. Ils savaient déjà que nous, les Canadiens, travaillons et vivons en harmonie et respectons notre diversité.

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-46, qui en est à l'étape du rapport.

Mon opinion au sujet du projet de loi n'a pas changé pendant l'étude en comité. En fait, nombre des présentations qui y ont été faites étaient fortement défavorables à la nature du projet de loi et à un accord de libre-échange bilatéral avec un pays tel que le Panama.

Le Panama et la Colombie sont deux pays avec lesquels le gouvernement conservateur a décidé, dans sa grande sagesse, de conclure des accords de libre-échange, qu'il a soumis à l'étude du Parlement. Or, il est inacceptable que le Canada signe un accord de libre-échange avec l'un ou l'autre de ces pays.

Dans le cas de la Colombie, il était évident que les droits de la personne, qui nous sont très chers au Canada, sont tellement bafoués que nous n'avions aucune protection à cet égard.

Dans le cas du Panama, par contre, les droits de la personne suscitent de toute évidence des préoccupations, mais c'est surtout la nature du milieu des affaires panaméen qui nous inquiète. Cela a été porté à l'attention du Parlement de façon très détaillée dans le cadre de nos travaux, des travaux d'autres partis et des témoignages au comité et, de toute évidence, le Panama n'est pas un pays qui exige le même niveau d'intégrité et d'honnêteté de la part de ses entreprises que le Canada.

Conclure cet accord de libre-échange, encourager les investissements au Panama, c'est comme injecter plus de poison dans notre système. Notre système pourrait faiblir en raison de tout ce que cela pourrait engendrer.

Les accords de libre-échange doivent être scrutés à la loupe, et c'est ce que nous réclamons depuis un moment. Un examen minutieux des avantages, une analyse des avantages nets, s'impose pour tout accord de libre-échange avec n'importe quel pays. Je sais que nous sommes en train d'en négocier plusieurs. Il faudrait donc faire ce travail d'analyse.

Prenez, par exemple, l'accord de libre-échange avec l'Europe qui est très convoité. Un grand nombre de lacunes apparaissent déjà dans cet accord. Par exemple, aujourd'hui, on a entendu que le coût des médicaments au Canada, qui touchent directement les dépenses de l'État, augmenteront considérablement si nous allons de l'avant avec l'accord de libre-échange européen en l'état, avec les dispositions qui intéressent le plus les Européens.

Il sera plus difficile d'utiliser des médicaments génériques, et cela nous coûtera, selon les estimations, aux alentours de 1,5 à 2 milliards de dollars par année. D'où viendra cet argent? Des poches des contribuables canadiens. Quels avantages en tirerons-nous? En acceptant la proposition des Européens à cet égard, la somme totale investie dans les activités de recherche et développement pour de nouveaux produits serait de l'ordre de 400 millions de dollars.

Compte tenu du taux marginal d'imposition de 18 p. 100 des grandes entreprises au Canada, jusqu'où l'économie devra-t-elle s'améliorer pour combler l'écart de 2 milliards de dollars pour les contribuables? Il n'y a pas de réponse à cette question. Aucune analyse n'a été faite. Cela a des répercussions directes sur le gouvernement fédéral et sur toutes les provinces.

L'autre jour, je suis allé à une curieuse réception de l'association automobile japonaise. Il y avait des conférenciers. Le ministre du Commerce international a livré une excellente allocution dans laquelle il a dit croire fermement au libre-échange, à la nécessité de signer des accords et de faire des efforts en ce sens. Fort bien. C'est son opinion.

### Initiatives ministérielles

Cependant, le président de l'association automobile japonaise a déclaré que l'association ne considérait pas un accord de libre-échange avec l'Europe comme une panacée et que nous serions perdants si nous concluons un accord avec l'Europe.

• (1240)

Examinons le secteur de l'automobile japonais. Au cours de la dernière décennie, le Canada a tiré des avantages clairs de ce secteur, compte tenu de l'implantation de nouvelles usines au pays. La plupart des véhicules produits sont exportés vers les États-Unis. Les Japonais se trouvent au Canada probablement en raison des bonnes conditions qui leur sont offertes et de notre système de santé public, et leur produit s'inscrit dans notre politique d'expansion des exportations au titre de la fabrication, laquelle — et cela, tous les députés doivent en être conscients — est très faible sur presque tous les autres fronts.

Les gens qui font du bon travail pour nous en fabriquant des voitures et en les exportant vers les États-Unis disent que nous devrions examiner les dispositions de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne. Nous devons bien franchement nous pencher très attentivement sur les accords commerciaux dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Les années 1980 et 1990 sont révolues. À cette époque, nul ne pouvait résister aux attraits du libre-échange, et aucun parti politique ne pouvait en faire totalement abstraction. Qui plus est, aucun parti politique de droite ne pouvait faire autrement que d'appuyer le libre-échange.

Permettez-moi maintenant de revenir à l'accord de libre-échange avec le Panama. Il ne s'agit pas vraiment d'un accord de libre-échange. Cet accord porte plutôt sur les investissements. Il vise à aider les sociétés canadiennes à investir au Panama, peut-être en tirant profit de l'élargissement du canal de Panama ou d'autres avantages. C'est ce qui va arriver. Des entrepreneurs vont investir dans un autre pays les profits qu'ils font au Canada.

Qu'en est-il de l'agriculture? Le prix des produits agricoles cause actuellement des émeutes un peu partout dans le monde. Le Canada pourrait faire beaucoup mieux. Une intervenante précédente a parlé des légumineuses et du consortium de producteurs de lentilles, de pois et de haricots. J'ai eu l'occasion de parler avec ces gens. Ce qui les préoccupe, ce n'est pas le libre-échange. Non, c'est plutôt le fait que nos sociétés ferroviaires ne leur offrent pas un bon service. Ces gens ont beaucoup de mal à envoyer leurs produits aux ports canadiens, d'où ils seront exportés dans le monde entier. On parle de produits de plus en plus demandés et dont le prix ne cesse de grimper.

La demande est de plus en plus forte pour les produits agricoles. Quand on pense à l'agriculture dans le contexte du libre-échange, on devrait réfléchir aux façons de protéger et d'accroître notre capacité de production agricole au pays. Nous devrions prendre des mesures en ce sens.

En quoi consistent les échanges commerciaux du Canada? Il s'agit pour une bonne part d'énergie et de ressources brutes qui répondent aux besoins essentiels des pays. Les pays du monde entier recherchent des produits transformés, mais ils ont besoin d'abord et avant tout de matières premières, ce que le Canada est en mesure de leur offrir. Nous ne voulons pas vendre à prix trop bas ni faire la charité. En ce qui concerne les ressources exportées, nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants soient protégés. Lorsque dans le cadre d'accords de libre-échange nous convenons d'exporter nos ressources sans en conserver la maîtrise, nous renonçons à quelque chose, mais qu'obtenons-nous en échange?

Abordons maintenant la question de la sécurité à la frontière. Un grand problème actuellement, c'est que le libre-échange en direction des États-Unis a diminué depuis qu'il est plus difficile de traverser la frontière. C'est absurde. Depuis les événements du 11 septembre, le commerce vers les États-Unis a augmenté constamment jusqu'à ce que survienne la récession, en 2008, et que la valeur du dollar canadien augmente grandement. Ces deux facteurs ont fait beaucoup de tort à nos échanges commerciaux avec les États-Unis, qui sont passés d'environ 350 milliards de dollars à environ 100 milliards. Toutefois, cette diminution n'avait rien à voir avec le libre-échange. Elle était plutôt liée à la valeur du dollar canadien et à notre capacité de faire face à nos problèmes.

Pour ce qui est de la valeur du dollar, nous ne pouvons pas diminuer le taux d'intérêt comme l'ont fait les libéraux en 1993, car il est déjà à son plus bas. Nous sommes dans une situation délicate. Que pouvons-nous faire? Des allègements quantitatifs? Que faisons-nous pour améliorer notre position par rapport aux États-Unis? C'est le problème que nous avons dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

• (1245)

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, le député a mentionné quelques pays avec qui il ne conviendrait pas de conclure des accords de libre-échange. Avec quels pays le député serait-il prêt à conclure de tels accords?

**M. Dennis Bevington:** Monsieur le Président, mon collègue de la circonscription de Yukon et moi avons beaucoup de choses en commun.

Je suis d'accord avec lui pour dire que nous devrions conclure des accords de libre-échange équitables avec certains pays, après avoir procédé à une analyse minutieuse nous fournissant des réponses satisfaisantes.

À certains égards, il serait probablement souhaitable de conclure plutôt des accords multilatéraux avec les pays d'Amérique latine. Certains d'entre eux se sont regroupés dans ce qu'on appelle le Mercosur. Ils souhaitent conserver certaines dispositions propres à l'accord commercial qui les lie déjà entre eux. Le Canada doit comprendre que, s'il veut conclure un accord équitable, il doit négocier avec les pays qui se sont déjà regroupés.

Cependant, nous ne souscrivons pas aux pratiques de certains pays, qui donnent de grosses subventions et imposent des barrières tarifaires, notamment dans le cas de la production d'éthanol à partir du sucre, au Brésil. C'est un problème. Comment pourrait-on le résoudre tout en continuant d'accorder des subsides aux agriculteurs canadiens? Certaines difficultés de ce genre nous empêchent de conclure des accords commerciaux équitables avec de grands partenaires commerciaux en pleine expansion.

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, je remercie le député de Western Arctic de nous avoir clairement expliqué pourquoi nous devrions nous opposer à cet accord. J'ai une question à lui poser concernant les paradis fiscaux.

En novembre, M. Todd Tucker est venu témoigner devant le comité qui a examiné le projet de loi. Selon lui, on essaie de nous donner l'assurance que le Panama ne pourrait pas continuer d'être un paradis fiscal non coopératif. Or, des dispositions de l'accord empêcheraient le Canada de prendre des mesures contre le laxisme fiscal panaméen, notamment l'article 9.10, qui dit ceci:

Chacune des Parties permet que les transferts se rapportant à un investissement visé soient effectués librement et sans délai vers son territoire et à partir de celui-ci.



*Initiatives ministérielles*

Il est question aussi des chapitres 9 et 12 de l'accord de libre-échange, qui contiennent des dispositions interdisant la discrimination.

Le député de Western Arctic pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que le Panama est un paradis fiscal notoire et que l'accord n'empêchera pas les gens de continuer d'abuser de cette situation?

•(1250)

**M. Dennis Bevington:** Monsieur le Président, c'est une question qui nous trouble et nous laisse tous perplexes. En concluant un accord de libre-échange qui contient une disposition comme celle qui est proposée dans l'accord avec le Panama, nous ouvrons une boîte de Pandore. Il y a 400 000 sociétés au Panama. Elles y sont non pas pour le temps qu'il fait, mais bien parce que le statut de paradis fiscal du pays leur permet d'y être. Or, un grand nombre de ces sociétés sont aussi des organisations criminelles. Voilà qui, avec un tel accord, aura des répercussions au Canada.

Le Panama refuse de signer une entente d'échange de renseignements fiscaux. Le pays reconnaît ainsi les avantages que procurent ses lois aux sociétés qu'il abrite. Il ne souhaite pas changer, alors pourquoi signerions-nous cette entente?

**M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, de nombreux néo-démocrates laissent entendre que la question du paradis fiscal est l'unique raison qui les empêche de voter en faveur de ce projet de loi. J'ai une question hypothétique pour le député, à laquelle j'aimerais une réponse franche. S'il n'était pas question de paradis fiscal, son parti serait-il plus enclin à appuyer le projet de loi, soit le concept de la libéralisation des échanges?

**M. Dennis Bevington:** Monsieur le Président, nous ne nous occupons pas de questions hypothétiques ici. Nous discutons d'un accord de libre-échange entre le Canada et le Panama. Si la Chambre adopte ce projet de loi, il deviendra une des lois du pays. Il faut donc examiner cette mesure législative de manière pratique et réaliste, et non de manière hypothétique.

**L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer moi aussi au débat sur le projet de loi C-46.

Comme l'on dit beaucoup de mes collègues à la Chambre, l'adoption du projet de loi C-46 permettrait de mettre en œuvre un accord de libre-échange, un accord sur l'environnement et un accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama.

Je partage beaucoup des commentaires positifs formulés au cours du débat. Après tout, le Canada est une nation commerçante qui a réussi, dans les 30 dernières années, à maintenir un excédent commercial avec ses voisins et ses concurrents. Du moins, c'était le cas jusqu'ici.

Le Canada est encore un pays dont l'économie dépend à 80 p. 100 du commerce. Toutefois, malgré ses belles paroles au sujet du commerce, le gouvernement conservateur est responsable d'un déclin considérable de notre avantage commercial national. Aujourd'hui, pour la première fois dans plus d'une génération, le Canada est en situation de déficit commercial.

C'est exact. Ce pays qui s'est créé et s'est développé en faisant du commerce avec ses voisins importe aujourd'hui plus de biens qu'il n'en exporte dans le monde. Cette nouvelle dépendance devrait être un sujet de préoccupation pour nous tous. Personnellement, je trouve cela décevant, mais pour les agriculteurs, les fabricants et les exportateurs canadiens de biens et de compétences, c'est une véritable catastrophe.

Comme les députés peuvent bien l'imaginer, je suis heureuse que le gouvernement commence à concentrer son attention sur les questions commerciales, même si j'aurais préféré qu'il accorde plus d'intérêt à des marchés plus importants, plus robustes et qui connaissent une plus grande croissance, des marchés qui présenteraient des débouchés plus intéressants pour les biens et les travailleurs canadiens.

Je veux être claire. Je ne prétends pas que le Panama n'en vaille pas l'effort. C'est tout le contraire. Le Canada et le Panama ont échangé pour plus de 132 millions de dollars de marchandises en 2009. De plus, malgré la récession de 2010, le PIB panaméen a connu une croissance d'un peu plus de 5 p. 100. Autrement dit, même si le potentiel du marché panaméen est relativement petit, c'est un pays qui s'oriente dans la bonne direction.

Contrairement aux conservateurs, quand les libéraux avaient conçu l'approche Équipe Canada pour multiplier les débouchés commerciaux, nous avons concentré nos efforts sur des marchés beaucoup plus importants, comme ceux des États-Unis, de la Chine, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de l'Italie. Je suppose que la différence, c'est que les libéraux étaient sûrs que le Canada pouvait soutenir la concurrence aux plus hauts niveaux sur la scène mondiale, tandis que les conservateurs continuent à s'intéresser à des objectifs plus petits et à plus court terme.

C'était le passé. Aujourd'hui, nous devons nous contenter de plus petites choses. Cela étant le cas, je voudrais féliciter le ministre du Commerce international pour les efforts qu'il a déployés afin de rendre cet accord possible.

Que fait réellement cet accord pour le Canada et pour le peuple panaméen? En ce moment, le Panama impose sur les produits agricoles canadiens des droits de douane allant de 13 à 260 p. 100. Cela signifie que des denrées canadiennes telles que les légumes secs, les frites congelées, les aliments transformés et le bœuf sont frappées de droits tels qu'elles ne sont plus compétitives par rapport à certains produits panaméens. Nous savons que notre communauté agricole subit d'énormes contraintes, et nous devons faire tout notre possible pour atténuer ces problèmes.

Par exemple, un boisseau de soja qui se vendrait 13,98 \$ au Canada serait frappé d'un droit de 47 p. 100, ou 6,57 \$, au Panama. Il coûterait donc 20,55 \$ à l'entreprise panaméenne qui voudrait le transformer davantage. Cela est injuste pour notre secteur agricole. Cela signifie que s'ils avaient le choix, les Panaméens auraient davantage tendance à acheter des produits locaux que des produits canadiens de choix.

L'accord mettrait fin à ce désavantage concurrentiel artificiel, permettant aux agriculteurs canadiens de commencer à soutenir la concurrence avec des règles du jeu équitables. Nos agriculteurs ont souvent prouvé ailleurs qu'ils sont capables de le faire.

•(1255)

Pour ce qui est des produits non agricoles, en ce moment, le tarif moyen appliqué par le Panama se situe entre 6,2 et 81 p. 100.

Si le projet de loi C-46 est adopté, les produits de la pêche, les matériaux de construction, les produits de papier ainsi que les pièces et les véhicules automobiles canadiens ne seront plus visés par des tarifs si prohibitifs. Encore une fois, la réduction des tarifs douaniers fera en sorte que les industries canadiennes seront désormais dans une position de force lorsqu'elles voudront pénétrer et prospecter les marchés du Panama.

### *Initiatives ministérielles*

En retour, le Canada éliminera les tarifs douaniers pour la plupart des produits importés du Panama. De cette façon, l'industrie la plus concurrentielle et les produits de la meilleure qualité auront la faveur des consommateurs et l'emporteront sur le marché. Compte tenu de nos antécédents, je suis certaine que si les règles du jeu sont les mêmes pour tous, les agriculteurs, les pêcheurs, les fabricants et les travailleurs de l'industrie papetière du Canada réussiront sans peine à tirer leur épingle du jeu et créeront énormément de richesse pour leurs industries respectives.

Je dois aussi mentionner que l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama aborderait la question des barrières non tarifaires pour que les produits importés soient traités de manière non discriminatoire. Même si tous ces aspects sont positifs, je ne peux me concentrer uniquement sur les échanges commerciaux et passer sous silence les aspects de l'accord qui ont trait à la main-d'oeuvre. Il s'agit là d'une question qui suscite énormément d'inquiétude, tant chez moi que chez d'autres intervenants. Il est particulièrement important de l'aborder dans le contexte des travaux de remise à neuf et d'élargissement du canal de Panama qui doivent prendre fin en 2014.

Comme d'autres accords signés par le Canada, celui-ci comporte également un accord auxiliaire sur la coopération dans le domaine du travail et un autre sur l'environnement. L'accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Panama reconnaît les obligations des deux pays aux termes de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, qui exige que chacun des pays veille à ce que ses lois, ses règlements et ses pratiques protègent une série de droits et de principes fondamentaux dans le domaine du travail.

Il s'agit plus précisément de la liberté d'association, du droit à la négociation collective, de l'abolition du travail des enfants, de l'abolition du travail forcé et de l'élimination de la discrimination. Ces enjeux sont indissociables des discussions sur le libre-échange. Ayant moi-même déjà occupé les fonctions de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je peux affirmer qu'ils doivent faire partie intégrante de tout bon accord de libre-échange.

Si la nature économique des accords de libre-échange est indéniable, les libéraux savent depuis longtemps que le commerce et l'engagement peuvent constituer des leviers efficaces d'avancement social et de promotion des droits de la personne. Quand un État est isolé des autres, il est tenté de faire fi de ces libertés et de ces droits fondamentaux. Au contraire, quand il entre dans le bal des nations, ses responsabilités sociales augmentent.

Même s'il m'arrive parfois de me demander lequel des deux éléments précède l'autre, il ne fait aucun doute que c'est l'avenue que nous privilégions et que ces enjeux doivent retenir toute l'attention du Canada.

Le Canada est un pays commerçant depuis l'époque où il était parcouru par les coureurs des bois, au XVII<sup>e</sup> siècle. Nos Autochtones faisaient du troc afin de se procurer tout ce qu'ils étaient incapables de produire eux-mêmes. Depuis des générations, les Canadiens exportent nos produits et nos idées dans le monde entier. L'expertise des Canadiens aura permis un nombre incalculable de percées sur la scène internationale, en plus d'aider notre pays de toutes sortes de manières qui auraient paru inimaginables à ces mêmes coureurs des bois.

Aujourd'hui, le Canada occupe le 11<sup>e</sup> rang mondial au chapitre des échanges commerciaux, devant largement des pays comme l'Espagne, la Russie, le Mexique, l'Inde et l'Australie. Nos échanges commerciaux avec l'étranger dépassent aisément les 600 milliards de

dollars par année, et plus de 80 p. 100 de notre économie dépend directement des échanges que nous entretenons avec le reste de la planète. En fait, on ne réussit à illustrer qu'une infime partie de la réalité en disant que le Canada est un pays commerçant. C'est pour cette raison que je vais appuyer le projet de loi C-46.

• (1300)

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, la position du Parti libéral sur cet accord de libre-échange semble être qu'en autant que nous le signions, tout le reste s'améliorera par magie. Nous n'avons qu'à nous croiser les doigts et qu'à nous en remettre à la grâce de Dieu. Je me demande si la députée peut se prononcer là-dessus.

L'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama a été signé en mai 2010, mais voici ce qui s'est passé au cours de l'été 2010: le président a annoncé des modifications unilatérales à la législation du travail; la loi a mis fin aux études d'impact sur l'environnement pour les projets jugés d'intérêt social; elle a interdit la collecte de cotisations obligatoires des travailleurs; elle a permis aux employeurs de licencier les grévistes et de les remplacer par des briseurs de grève; elle a criminalisé l'obstruction des rues et elle a protégé les agents de police de toute poursuite.

La gravité de cette atteinte aux droits des travailleurs a été accueillie par des grèves et des manifestations. La police a réagi de manière excessivement brutale. Tout cela ne s'est passé que l'été dernier. Au moins six personnes ont été tuées, des manifestants ont été gravement blessés, et beaucoup ont été aveuglés par du gaz lacrymogène et ont subi des violences policières. En outre, trois cents dirigeants syndicaux ont été détenus. Cela s'est produit pendant l'été, et l'accord a été signé en mai 2010.

La députée croit-elle vraiment que la conclusion d'accords de libre-échange de ce genre sera avantageuse en ce qui concerne les normes du travail, les normes environnementales ou, de façon générale, les droits de la personne?

**L'hon. Judy Sgro:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour cette question très importante. À mon avis, et je crois qu'un grand nombre de mes collègues à la Chambre seront d'accord avec moi, il faut continuer de rechercher un équilibre à cet égard.

Qu'est-ce qui doit venir en premier? Devons-nous attendre que la situation des droits de la personne et du travail ou dans d'autres domaines s'améliore avant de conclure un accord commercial? C'est ce que je préférerais, mais l'histoire a démontré que c'est habituellement le contraire qui se produit.

Nous devons surveiller ces choses très attentivement. J'ai tout lieu de croire qu'elles feront l'objet d'une surveillance. Je n'hésiterais pas un instant à annuler l'accord ou à menacer de le faire si les lois concernant le travail ne sont pas respectées.

L'accord vise à offrir plus de possibilités aux fabricants et aux agriculteurs des deux pays. C'est un accord réciproque. Si le Panama ne peut pas traiter ses citoyens de manière respectueuse et décente, je serais la première à vouloir annuler l'accord, et cela vaut pour tous les autres accords commerciaux que nous pourrions conclure.

• (1305)

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, la députée croit-elle que le gouvernement veillera à ce que l'accord commercial favorise le libre-échange avec le Canada étant donné son bilan pitoyable avec les États-Unis?

*Initiatives ministérielles*

À maintes reprises, les postes frontaliers ont entravé l'entrée de produits canadiens destinés aux États-Unis. Il y a une exigence en matière d'étiquetage, qui constitue une barrière non tarifaire. L'industrie s'est plainte des longues files d'attente au cours des dernières années. Cela n'a rien à voir avec la sécurité. Il s'agit de protéger le commerce canadien. J'aimerais connaître l'opinion de la députée à cet égard.

**L'hon. Judy Sgro:** Monsieur le Président, ce genre de choses ne concerne pas que le côté ministériel. Il appartient aussi à l'opposition de se tenir au courant de ces questions, de les soulever et de surveiller leur évolution. Nous devons nous assurer que le gouvernement surveille aussi ces questions. C'est en partie notre travail de veiller à ce qu'il fasse le sien.

Nous souhaitons évidemment ouvrir des débouchés aux agriculteurs et aux fabricants du Canada. Je souhaite qu'on supprime les droits de douane et qu'on aide nos agriculteurs et nos fabricants.

Je suis prête à appuyer cette initiative, mais avec beaucoup de prudence et je vais aussi surveiller de près la situation en matière de droit du travail et me tenir au courant de toute exploitation des citoyens de ce pays.

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre à nouveau la parole sur le projet de loi C-46, qui vise à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama.

Je dis « à nouveau » puisque je suis déjà abondamment intervenue sur ce projet de loi en deuxième lecture. À l'époque, je m'étais concentrée sur trois domaines: les questions de main-d'oeuvre; le commerce équitable par opposition au libre-échange; et naturellement, les graves conséquences qu'entraînerait la signature d'un Accord de libre-échange avec un paradis fiscal, un port franc ou une zone franche comme le Panama, qui est un pays de complaisance.

Je reviendrai peut-être sur ces questions déterminantes si j'en ai le temps, mais je souhaite me concentrer aujourd'hui sur les objections environnementales et les mises en garde très sérieuses que nous avons entendues au comité à propos de cet accord commercial que nous signerions avec un pays que beaucoup de gens considèrent comme un sanctuaire de la pègre internationale.

Je commencerai par ce dernier point.

Alain Deneault, sociologue de l'Université du Québec à Montréal, a présenté au Comité permanent du commerce international un exposé succinct résumant l'essentiel des opinions et des preuves les plus répandues concernant les activités criminelles au Panama et le risque de voir ces activités déborder sur les domaines de compétence du Canada si nous signons, comme prévu, cet accord de libre-échange.

Pour la gouverne de mes collègues, je vais récapituler les points essentiels.

Plusieurs criminologues vont considérer le Panama comme un haut lieu du blanchiment d'argent, notamment lié au narcotrafic international, en raison de la zone franche de Colon. Patrice Meyzonier, commissaire principal à la direction centrale de la police judiciaire de France, parle, dans son livre, d'un État narcotrafiquant et blanchisseur d'une grande partie de l'argent sale de la planète. Il dit que le Panama joue un rôle charnière entre le Sud et le Nord, de la Colombie aux États-Unis.

La criminalisation de l'économie dans la zone franche de Colon a principalement lieu dans le commerce de l'hôtellerie, au moyen de surfaces commerciales factices et de loyers fictifs.

Il s'agit d'une économie du blanchiment d'argent en soi, ainsi que le corrobore Marie-Christine Dupuis-Danon, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans un autre livre, dont voici un passage:

Les narcotrafiquants exploitent largement les avantages que procurent les zones franches comme celle voisine de Colon au Panama. Celle-ci favorise en effet les mouvements de marchandises et d'espèces, et la surveillance des autorités y est moindre. On y dénombre pas moins de 1 890 entreprises qui génèrent un total de 5 milliards de dollars annuels en activités de réexport. Par définition, aucun droit de douane n'est perceptible sur les opérations effectuées dans la zone franche de Colon. En conséquence, les autorités ne sont pas en mesure de faire appliquer la réglementation en vigueur dans le reste du pays et en particulier une déclaration de toute entrée d'espèces supérieure à 10 000 \$. Les narcotrafiquants achètent des marchandises et les revendent contre des espèces avec une décote de 20 à 30 p. 100 à des négociants du port franc. Ils déposent alors leurs pesos dans des banques établies dans la zone franche et font transférer les fonds sur leur compte régulier en Colombie.

Les constatations de Dupuis-Danon sont corroborées par Alain Delpirou et Eduardo MacKenzie. Dans leur livre intitulé *Les cartels criminels*. Ces derniers insistent sur le fait que le trafic de cocaïne et d'héroïne constitue une industrie lourde dans la région et que la problématique est d'autant plus grande compte tenu du fait que le port franc de Colon donne directement sur une zone non contrôlée de la Colombie.

Enfin, M. Deneault nous a rappelé que Thierry Cretin, un ancien juge français qui a travaillé à l'Office européen de lutte antifraude, a publié des articles qui prouvent sans l'ombre d'un doute que les mafias colombienne et mexicaine sont très actives au Canada ainsi qu'au Panama. Il est difficile de croire qu'en tant que législateurs, nous votions en faveur de mesures qui rendraient notre pays encore plus perméable au crime organisé.

J'aurais pensé qu'une telle accumulation de preuves fournies par des sources irréprochables aurait au moins fait réfléchir le gouvernement. J'aurais cru que cela aurait incité le gouvernement à la prudence et que cela l'aurait amené à reconsidérer son idée de signer un accord de libre-échange avec ce pays en particulier.

Soit dit en passant, n'y en a-t-il pas d'autres dans cette Chambre qui sont frappés par le fait — aussi étrange que cela paraisse — que c'est un gouvernement conservateur qui veut signer cet accord alors qu'il essaie désespérément de nous convaincre qu'il sévit contre la criminalité? Ce gouvernement sait-il seulement ce qu'il faut faire pour lutter contre la criminalité? Permettez-moi de dire aux députés que pour cela, un slogan percutant est bien loin d'être suffisant.

Pour avoir un effet sur le crime organisé, il faut s'attaquer à l'argent. Si le Panama continue d'être un paradis fiscal, il sera toujours facile pour les entreprises de s'y enregistrer et d'y blanchir de l'argent. En gros, nous permettons au Panama de faciliter les activités des syndicats du crime organisé ainsi que la traite des personnes et le trafic de drogues. Le gouvernement canadien approuve en quelque sorte ces activités quand il signe un accord commercial bilatéral sans condition.

Cela ne devrait toute évidence jamais se produire. Mes collègues néo-démocrates et moi-même faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela ne se produise pas. C'est pour cette raison que nous débattons ici, aujourd'hui, des quatre amendements que nous avons proposés relativement au projet de loi C-46.

*Initiatives ministérielles*

●(1310)

Je vous décris les quatre motions. La première vise à éliminer l'article 7, qui énonce l'objet du projet de loi. La deuxième vise à éliminer la désignation du ministre comme représentant du Canada. La troisième vise à éliminer l'article 12, qui énumère les activités permises au ministre en tant que représentant du Canada. La dernière vise à éliminer le dernier article, qui fixe la date d'entrée en vigueur du projet de loi.

Ces quatre motions vident le projet de loi de sa substance et donnent au gouvernement la possibilité de repenser son approche du commerce international. Nous ne serions certainement pas le seul pays à faire cela. Lorsque le débat a commencé à la Chambre des communes sur l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama, on nous a dit et répété qu'il était correct d'aller de l'avant parce que les États-Unis étaient en train de préparer un accord semblable.

Les choses ont certainement changé, parce que les États-Unis n'ont pas signé d'accord avec Panama et, en plus, pas moins de 54 représentants au Congrès ont demandé au président Obama de repousser tout accord tant que le Panama n'aurait pas signé de traité sur l'échange de renseignements fiscaux.

De tels traités constituent une première étape vers la fin des paradis fiscaux qui facilitent le blanchiment d'argent. Les États-Unis procèdent dans le bon ordre, c'est-à-dire qu'il faut signer les traités fiscaux et ensuite négocier.

Au Canada, les conservateurs et les libéraux improvisent. Ils mettraient en oeuvre l'accord de libre-échange puis auraient recours à la persuasion morale pour amener les Panaméens à faire ce qu'ils doivent faire. Cela ne peut pas fonctionner; d'autres ont essayé et échoué et cela aurait dû nous servir d'enseignement.

Je constate qu'il ne me reste qu'environ deux minutes pour conclure. Je voulais aussi parler de l'environnement puisque je n'ai pas pu le faire lors de ma dernière intervention. Je tenterai d'être bref.

Tout d'abord, je souligne que l'organisme Mines Alerte Canada avait tout à fait raison lorsqu'il a souligné dans son mémoire au comité que les répercussions de cet accord de libre-échange sur l'environnement étaient impossibles à évaluer parce l'accord n'avait pas été rendu public et ne devait l'être qu'après sa signature.

Le rapport sur l'évaluation environnementale initiale est disponible et ne contient pratiquement rien de significatif. On y reconnaît cependant que:

La protection accrue des investissements canadiens existants au Panama jouera probablement un rôle de premier plan.

Voilà qui résume bien la situation. Cet accord vise principalement à protéger les investissements et ignore les conséquences environnementales de cette protection. Aucune disposition de cet accord ne vise à encadrer le développement durable.

Cette lacune sera une source d'inquiétude pour les environnementalistes et tous les Canadiens qui ont activement participé à la campagne sur la responsabilité sociale des entreprises. Puisque les conservateurs et les libéraux ont rejeté le projet de loi sur la responsabilité sociale des entreprises à la Chambre, je ne devrais pas être surprise si cet accord de libre-échange est adopté par cette même coalition.

Quoi qu'il en soit, soyons clairs sur ce qui se passe au Panama. Il y a de nombreux projets miniers canadiens au Panama, notamment le projet de mine de cuivre à ciel ouvert de Cobre Panama, de la société Inmet Mining, sur la concession de la société Petaquilla, à l'ouest de Panama, dans le cadre duquel il faudra probablement déboiser

5 900 hectares de forêt, principalement de la forêt tropicale humide, au milieu du corridor biologique méso-américain. Il y a aussi le projet controversé de la mine d'or de Molejón, de la société Petaquilla Minerals — que les collectivités avoisinantes ont accusée à maintes reprises de déboiser leur territoire et de contaminer les rivières locales —, laquelle a reçu une amende de près de 2 millions de dollars pour des infractions environnementales. Pour finir, il y a les activités illégales de la société Corriente Recursos sur le territoire autochtone de Ngöbe-Buglé. Cette société essaie de venir à bout de la résistance que manifeste la collectivité à l'égard d'un énorme projet de mine de cuivre à ciel ouvert dans le but d'acquérir les terres avant de les revendre à une plus grande société minière aux fins d'exploitation.

Cet accord de libre-échange entraînera inexorablement une augmentation de tels investissements canadiens. Pourtant, nous savons pertinemment que les cadres juridiques et réglementaires actuels du Panama sont trop laxistes à l'égard de la protection de l'environnement, ainsi que de l'exécution et du respect des lois. Pourquoi concluons-nous un accord commercial qui protégerait des investissements miniers tirant profit de la gouvernance laxiste et des faibles coûts d'exploitation qui en résultent? Pourquoi permettrions-nous à des sociétés canadiennes de se lancer dans des projets qui ne seraient jamais approuvés au Canada, ni dans aucun autre pays, d'ailleurs, en l'absence de mesures de contrôle plus rigoureuses?

Dans une économie mondiale, nous devons assumer une responsabilité mondiale. Par conséquent, nous devons voter contre l'accord de libre-échange Canada-Panama.

●(1315)

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'Hamilton Mountain d'avoir très habilement exprimé certaines des autres préoccupations qu'ont les néo-démocrates à propos de cette nouvelle série d'accords de libre-échange que proposent les conservateurs.

Je voulais aborder deux points. Dans son discours, la députée a parlé de l'exploitation minière et de la durabilité. Lorsque le comité était saisi du projet de loi, le député de Burnaby—New Westminster a proposé deux amendements que les libéraux et les conservateurs ont rejetés.

Le premier portait sur le développement durable. Le développement durable y était défini ainsi:

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, selon les termes du rapport Brundtland publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Le deuxième amendement proposé par le député de Burnaby—New Westminster portait sur l'investissement durable. Ce concept y était défini ainsi:

Investissement visant à maximiser, à la fois le bien collectif et le rendement financier, particulièrement dans les domaines de l'environnement, de la justice sociale et de la gouvernance d'entreprise, conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

La députée a très habilement décrit certaines des préoccupations à propos des sociétés minières au Panama. Pourrait-elle nous dire en quoi ces deux amendements auraient amélioré cette situation-là?

*Initiatives ministérielles*

**Mme Chris Charlton:** Monsieur le Président, je sais que la députée de Nanaimo—Cowichan partage mes profondes préoccupations au sujet de cet accord de libre-échange. D'ailleurs, c'est une des raisons pour lesquelles tant de néo-démocrates ont pris la peine d'exprimer notre position, aujourd'hui et dans les quelques derniers jours, aux fins du compte rendu.

La députée soulève une question importante. L'investissement et le développement durables sont au coeur même du problème avec l'accord de libre-échange dont nous sommes saisis. Ce sont les raisons pour lesquelles les organisations comme l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix s'intéressent tellement aux questions qui touchent au libre-échange, en particulier dans le Sud. Nous ne devrions pas établir de liens commerciaux si nous ne sommes pas en mesure de respecter les droits de la personne, les lois de l'environnement et les lois du travail.

Le gouvernement conservateur a présenté toute une flopée d'accords de libre-échange bilatéraux, en l'occurrence avec le Panama; celui avec la Colombie a suscité les mêmes inquiétudes. Les amendements proposés par notre collègue de Burnaby—New Westminster sont absolument essentiels si l'on veut rétablir l'intégrité de l'accord, et ils touchent au coeur même de la responsabilité sociale des entreprises.

**Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.):** Monsieur le Président, j'applaudis les nombreux députés qui se sont exprimés sur cette question. Je pense qu'un bon débat ajoute aux possibilités de commerce pour notre pays.

J'aimerais demander à ma collègue du NPD son point de vue sur ce fait en particulier: environ 45 p. 100 de notre produit intérieur brut est généré par les exportations. Ce chiffre astronomique montre l'importance des accords de libre-échange avec d'autres pays et l'importance d'approcher d'autres pays. C'est le commerce qui a, à la base, permis le développement de notre pays.

J'aimerais demander à ma collègue pour quelle raison elle s'opposerait à une amélioration des relations commerciales entre des pays qui permettrait, par exemple, au Canada d'exercer une influence sur les conditions de travail dans d'autres pays et à des entreprises canadiennes de prendre de l'expansion et de continuer à contribuer au produit intérieur brut de notre pays?

● (1320)

**Mme Chris Charlton:** Monsieur le Président, la question de la députée me permet de préciser que les néo-démocrates ne sont pas contre le commerce. Nous sommes en faveur du commerce équitable, et non du libre-échange à n'importe quel prix. La question est là.

La députée exagère peut-être l'importance du Panama pour nous, même comme pays commerçant. Le commerce que nous faisons avec le Panama dépasse légèrement les 100 millions de dollars, ce qui n'est qu'une goutte dans la mer, dans l'ensemble du commerce canadien.

Le Panama méprise complètement la notion d'investissement viable ou de développement durable. En tant que citoyens du monde, il est de notre devoir de veiller à sauvegarder, dans les pays où nous voulons faire des affaires, le respect des mêmes droits auxquels nous tenons ici.

Pourquoi la députée trouve-t-elle normal de dire qu'on peut faire fi du droit du travail, du droit de l'environnement et des droits de la personne ailleurs dans le monde, alors que, j'en suis certaine, elle n'approuverait jamais que les sociétés commerciales se comportent ainsi au Canada?

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole au nom de mon parti concernant le projet de loi C-46.

Je félicite la députée d'Hamilton Mountain de son intervention. Pendant qu'elle répondait aux questions, j'ai été surpris de voir la députée libérale prendre la parole pour préconiser les échanges commerciaux à tout prix. En réalité, pour notre pays, les droits de la personne et les lois du travail sont des principes fondamentaux. Ce genre d'intervention de la part d'un parti qui prône les droits de la personne est pour le moins étrange. Il n'est pas question de faire du commerce à tout prix. Comme la députée vient de le mentionner, nos échanges commerciaux avec le Panama se chiffrent en gros à 100 millions de dollars. C'est très peu pour justifier l'abandon de droits auxquels les Canadiens croient fermement.

Je vais rappeler un peu la chronologie de ce projet de loi. Le gouvernement conservateur a terminé les négociations en août 2009. En passant, comme l'ont fait remarquer certains orateurs qui m'ont précédé, cet accord est très semblable à celui qui a été conclu avec la Colombie. Bien entendu, à la Chambre, nous nous sommes opposés pendant des semaines à l'accord de libre-échange Canada-Colombie parce que nous estimions qu'il était indigne du Canada de signer un accord de libre-échange avec un gouvernement aussi répréhensible.

L'accord a été signé le 14 mai 2010. Le même jour, le gouvernement a déposé à la Chambre des accords parallèles au projet de loi C-46. Le NPD s'oppose à ce projet de loi pour un certain nombre de raisons. Au comité, certains témoins ont rendu un témoignage convaincant au sujet de la situation de paradis fiscal de la République du Panama, de même que du piètre bilan de ce pays en matière de relations de travail.

La députée néo-démocrate qui est intervenue avant moi, notre porte-parole en matière de travail, a parlé de l'absence de droits des travailleurs au Panama. Le député de Burnaby—New Westminster a présenté des motions et des amendements au comité qui auraient permis de colmater les failles les plus flagrantes de cet accord. Malheureusement, le harsard permet de constater que les conservateurs, avec l'appui des libéraux, s'y sont opposés.

Nous avons des réserves à l'égard de l'accord de libre-échange. Par exemple, en dépit des demandes du gouvernement canadien, le Panama a refusé de signer une entente d'échange de renseignements fiscaux. C'est d'autant plus troublant, compte tenu de tout l'argent qui est blanchi au Panama, y compris de l'argent provenant du trafic de stupéfiants, comme c'était le cas pour la Colombie. L'absence totale de transparence fiscale du Panama a amené l'OCDE à qualifier ce pays de paradis fiscal.

Tout juste avant l'étude article par article du projet de loi C-46, le député de Burnaby—Douglas a présenté au comité une motion qui aurait interrompu la mise en oeuvre de l'accord entre le Canada et le Panama jusqu'à ce que le Panama accepte de conclure une entente d'échange de renseignements fiscaux. Encore une fois, sa motion a été rejetée par les conservateurs et les libéraux, qui prétendaient que l'entente sur la double imposition, que le Panama avait acceptée, était satisfaisante. Or, nous ne sommes pas de cet avis. Malheureusement, l'entente sur la double imposition ne porte que sur les revenus obtenus légalement, tandis que des accords sur l'échange de renseignements fiscaux permettraient de surveiller tous les revenus, y compris les sommes obtenues par des moyens illégaux. C'est ce qu'avait proposé le député de Burnaby—New Westminster.

### *Initiatives ministérielles*

Étant donné l'histoire et la réputation du Panama à ce chapitre, avant de conclure un tel accord, il faudrait établir clairement qu'il est nécessaire. Je répète que les libéraux et les conservateurs ont bloqué notre tentative.

Plus tard au cours de l'étude article par article du projet de loi, le député de Burnaby—New Westminster a présenté pas moins de 11 amendements qui auraient apporté des changements progressistes au projet de loi. Ils auraient notamment intégré les concepts essentiels de développement durable et d'investissement durable; ils auraient établi une exigence en matière de transparence sur le plan fiscal; ils auraient intégré dans le projet de loi le principe de la protection des droits des travailleurs, dont le droit à la libre négociation collective.

D'autres amendements auraient obligé le ministre du Commerce international à consulter les syndicats et à collaborer avec des spécialistes en matière de droits de la personne et des organismes qui défendent ces droits afin d'évaluer les répercussions qu'aurait l'accord commercial. C'est une chose de conclure des ententes de ce genre, mais c'en est une autre d'évaluer leurs répercussions dans le pays en question et leurs conséquences pour les industries et les entreprises canadiennes qui prennent part à l'entente.

Enfin, un amendement aurait exigé qu'un vote ait lieu au Parlement pour le maintien des dispositions de la mesure législative au-delà de la première année. Je répète que les conservateurs, avec l'aide des libéraux, ont rejeté tous ces amendements.

• (1325)

Le comité a entendu le témoignage de Todd Tucker, du Public Citizens Global Trade Watch. M. Tucker a été très convaincant lorsqu'il a déclaré que le Panama était l'un des pires paradis fiscaux du monde et que le gouvernement panaméen avait permis délibérément à ce pays de devenir un paradis fiscal. De toute évidence, un gouvernement peut tirer avantage d'une telle situation.

En résumé, M. Tucker a dit que la situation concernant le paradis fiscal ne s'améliorerait pas au Panama sous le gouvernement existant et dans le contexte actuel. En outre, selon lui, un accord commercial avec le Canada aggraverait le problème et pourrait causer du tort tant au Panama qu'au Canada.

En tant qu'ancien dirigeant syndical, je m'inquiète tout particulièrement des droits des travailleurs au Panama et de l'échec total de cet accord commercial et de ses accords auxiliaires à ce chapitre. C'est comme s'il s'agissait de lettres d'intention contenues dans une convention collective et qui n'ont aucun poids juridique. Les accords auxiliaires sur les droits des travailleurs sont très loin d'offrir toute la protection nécessaire.

Deux des amendements proposés en comité par le député de Burnaby—New Westminster auraient permis de protéger les travailleurs syndiqués au Panama. La députée d'Hamilton Mountain a soulevé un bon point tout à l'heure au sujet du projet de loi C-300, ainsi que des droits des travailleurs. Pourquoi signer un accord avec un pays sans demander, dans le cadre de celui-ci, que les droits soient les mêmes dans ce pays que ceux dont nous jouissons ici, au Canada? En tant que représentant principal du Canada au sein de la commission mixte Canada-Panama, le ministre aurait dû consulter régulièrement les représentants du monde du travail canadien et du milieu syndical du Canada et du Panama.

Comme dans le cas de toutes les autres modifications proposées, ces amendements ont été rejetés par les conservateurs et leurs amis libéraux. Malheureusement, cet accord aura pour effet de créer une zone de libre-échange qui réduira les droits des travailleurs, un problème grave déjà répandu au Panama.

Teresa Healy, du Congrès du travail du Canada, a comparu devant le comité chargé d'étudier le projet de loi ayant trait à l'accord en question. Elle a déclaré que, même s'il fait mention des normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail, l'accord est encore trop faible. Aussi, depuis quelques années, le gouvernement du Panama est de plus en plus dur envers les syndicats et les travailleurs.

Le député de Burnaby—New Westminster a en outre proposé deux amendements concernant des définitions. D'ici la fin de la journée, les gens connaîtront le député de Burnaby—New Westminster, qui représente notre parti au sein du comité.

Le premier amendement a trait au développement durable. La députée de Nanaimo—Cowichan en a parlé il y a quelques minutes. Le développement durable serait défini, au termes de l'amendement proposé, comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, selon les termes du Rapport Brundtland publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Le deuxième amendement a trait à l'investissement durable, qui serait défini comme un investissement visant à maximiser à la fois le bien collectif et le rendement financier. Voilà, je le répète, un principe auquel le Canada et les pays avec lesquels il a conclu des accords devraient adhérer, particulièrement dans les domaines de l'environnement, de la justice sociale et de la gouvernance d'entreprise, conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Outre ces problèmes que pose l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama, le fait est que cet accord n'est qu'une autre étape dans la stratégie très imparfaite du Canada et des États-Unis qui consiste à chercher à imposer le bilatéralisme en série par des accords de libre-échange du même type que l'ALENA.

Le NPD préfère une stratégie multilatérale fondée sur un modèle de commerce équitable et durable. Les accords commerciaux bilatéraux sont en fait des accords protectionnistes, puisqu'ils accordent un traitement préférentiel à quelques partenaires seulement et excluent tous les autres. Cela place les pays plus faibles dans une position d'infériorité par rapport à des partenaires plus importants. Un modèle de commerce multilatéral permet d'éviter ces problèmes, tout en protégeant les droits de la personne et l'environnement.

• (1330)

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, je poserai la question suivante autant pour satisfaire ma curiosité que pour permettre aux nouveaux députés qui ne connaissent peut-être pas la réponse de savoir ce qu'il en est.

Le député pourrait-il dresser la liste des accords commerciaux que son parti a appuyés?

**M. Wayne Marston:** Monsieur le Président, je suis fier de dire qu'avant d'être élu député aux Communes, en 1988, j'ai lutté contre l'accord de libre-échange conclu par le Canada. Je suis fier de l'avoir fait parce que cet accord a fini par coûter cher aux travailleurs canadiens. Ce fut un mauvais accord commercial.

*Initiatives ministérielles*

Je vois le député libéral assis là-bas qui rit du fait que 504 000 travailleurs ontariens ont perdu leur emploi à cause de l'accord de libre-échange conclu par le Canada. Je ne pense pas que ces travailleurs trouvent ça drôle.

Les accords subséquents ont peut-être profité aux investisseurs, mais ils ont pratiquement détruit des familles les unes après les autres, au pays.

Je suis fier de dire que j'ai lutté contre l'accord commercial en 1988 et que j'ai lutté encore une fois en 1993, alors que les libéraux ont fait volte-face et ont trahi les travailleurs canadiens, après avoir dit pourtant qu'ils étaient contre l'ALENA.

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir énoncé si clairement, dans cette enceinte, les motifs de notre opposition à certains accords.

Il n'y a qu'à se souvenir de l'accord sur le bois d'oeuvre pour trouver un bel exemple d'accord néfaste. Sur l'île de Vancouver, nos usines sont toujours en grande partie fermées. Certaines ne font qu'ouvrir graduellement après des années d'une politique sur le bois d'oeuvre qui a dévasté le secteur forestier partout au pays.

Je crois que nous avons le devoir de défendre les travailleurs canadiens et les emplois canadiens. Je suis certainement d'accord avec le député d'en face lorsqu'il dit que je n'ai pas l'intention de m'en excuser.

Je voudrais parler un instant de commerce international équitable. Le député a bien indiqué que les néo-démocrates étaient favorables aux accords qui permettent des échanges commerciaux équitables. Or, certaines conditions sont particulièrement importantes pour garantir l'équité: qu'on ne permette ni le travail forcé, ni l'exploitation du travail des enfants; que les producteurs soient payés un prix équitable leur permettant de gagner leur vie; qu'un prix minimal stable soit payé aux agriculteurs; que les acheteurs et les producteurs entretiennent des relations commerciales directes à long terme; que les producteurs aient accès à de l'assistance financière et technique; que l'on favorise des techniques de production durables; que les conditions de travail soient respectueuses de la santé et de la sécurité; que l'équité soit respectée en matière d'emploi; que l'on soit comptable au public concernant toutes les dimensions du commerce et de la production.

Le député pourrait-il nous dire ce qui importe pour lui dans le cadre non pas d'un accord de libre-échange, mais d'un accord commercial équitable?

**M. Wayne Marston:** Monsieur le Président, ce que j'ai dit, entre autres, lors de mes interventions, c'est que le NPD appuie les accords multilatéraux, mais également les accords commerciaux sectoriels. Le Pacte de l'automobile dont le Canada et, dans une vaste mesure, les secteurs entourant le secteur automobile tirent parti depuis plusieurs années en est un bon exemple. Les fabricants de pièces automobiles ont tous été soutenus grâce à cet accord qui n'a pas été reconduit au cours des dernières années. Ce pacte était un exemple de commerce sectoriel. Il ne faut pas mettre tous nos oeufs dans le même panier dans le cadre d'un accord de libre-échange, surtout dans le cadre d'une relation commerciale comme celle que nous entretenons avec les États-Unis. En effet, comme nous sommes la souris qui dort à côté d'un éléphant, pour reprendre des paroles célèbres, un accord de libre-échange est excellent jusqu'à ce que l'éléphant décide de se retourner.

C'est ce que nous avons vu lorsque le gouvernement a capitulé dans l'accord sur le bois d'oeuvre auquel la députée a fait référence. Le Canada gagnait tout le temps devant l'Organisation mondiale du

commerce. Nous allions encore gagner. Tout le monde savait que c'était ce qui allait se produire, donc l'entente a été signée.

J'ai parcouru la Colombie-Britannique dans le cadre de ma tournée sur les pensions et, dans toutes les collectivités, les travailleurs des usines nous ont dit qu'ils avaient perdu leur pension à cause de cet accord auxiliaire, que le député de Burnaby—New Westminster a surnommé « l'accord de capitulation ».

Dans de nombreux cas, les accords commerciaux que notre pays a signés ont sacrifié les droits de la personne et les travailleurs des pays avec qui nous avons conclu ces accords. Le Canada ne devrait défendre rien de moins que le respect égal des droits de la personne pour tous les travailleurs pour les deux pays signataires.

• (1335)

**Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour exprimer mon appui au projet de loi C-46, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama.

Le Canada et le Panama ont signé cet accord le 14 mai 2010, et on peut dire que le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie a vite franchi les étapes du processus législatif, jusqu'à la troisième lecture où il est maintenant rendu, puisqu'il n'a été présenté que le 23 septembre dernier.

Le Comité du commerce international a terminé son étude du projet de loi avant la pause de décembre. Après des consultations rigoureuses auprès des intervenants, les membres du comité ont conclu que les accords visés par le projet de loi C-46 étaient satisfaisants, et ont renvoyé ce dernier à la Chambre.

Le libre-échange et l'ouverture des marchés profitent à tout le monde. En plus de renforcer notre économie, les accords commerciaux créent de la richesse, protègent les droits de la personne et des travailleurs et contribuent à la protection de l'environnement.

Notre pays compte sur ses échanges commerciaux. En fait, 80 p. 100 de notre économie dépend des échanges que nous entretenons avec nos voisins. C'est pour cette raison que je suis en faveur des initiatives qui facilitent l'accès aux marchés pour nos entreprises canadiennes. Le Canada est un pays commerçant. Nos racines commerciales remontent jusque dans les années 1600. En fait, c'est le commerce qui a donné naissance à notre pays.

Voilà pourquoi les libéraux voient d'un mauvais oeil que, pour la première fois en 30 ans, le Canada accuse un déficit commercial. Les exportations comptant pour 45 p. 100 de notre produit intérieur brut, il est essentiel que nos relations commerciales soient saines. Nous devons nous doter de politiques commerciales efficaces, qui tissent des liens et solidifient les relations avec nos partenaires actuels, tout en explorant les possibilités qui s'offrent ailleurs dans le monde.

### *Initiatives ministérielles*

On dirait pourtant que, pour chaque pas en avant que fait le Canada, il en fait ensuite deux vers l'arrière. Prenons l'exemple des Émirats arabes unis. Nous avons tous entendu parler des négociations diplomatiques qui ont eu lieu avec ce pays concernant les droits d'atterrissage. Les Émirats arabes unis, avec qui nos échanges commerciaux avoisinent les 2 milliards de dollars par année, figurent parmi nos partenaires commerciaux d'envergure. Le conflit que l'on sait a éclaté à cause de six vols supplémentaires par semaine. Et comme la situation a été très mal gérée, on nous a demandé de quitter Camp Mirage, c'est-à-dire la base militaire de Dubaï qui nous servait de base d'opérations avancée pour la mission en Afghanistan. Il en coûtera pas moins de 300 millions de dollars au Canada pour plier bagage et on ne sait trop combien de plus pour monter la base ailleurs. C'est dire toute l'importance que revêtent nos relations commerciales.

Par rapport aux marchés émergents, comme ceux de la Chine et de l'Inde, nous avons pris du retard ou manqué des occasions. Dans les années à venir, la Chine et l'Inde compteront quelque 900 millions de nouveaux consommateurs et investiront environ 4 billions de dollars dans de nouvelles infrastructures. Pourtant, en 2006 et en 2007, nos exportations vers la Chine ont à peine réussi à suivre le rythme de la croissance de l'économie chinoise. Au cours de la même période, les États-Unis ont accru leurs échanges d'environ 60 p. 100. Nous ne prenons pas seulement du retard sur les Américains, puisque la Thaïlande, les Philippines, l'Allemagne et l'Australie détiennent toutes une plus grande part du marché d'importation chinois que nous.

Comme je l'ai déjà dit, les libéraux appuient fermement le commerce libre et juste, et le projet de loi C-46 accomplit des progrès en ce sens. Toutefois, nous avons pris du retard en ce qui concerne l'obtention de parts des plus grands marchés émergents au monde. Si nous voulons concurrencer dans le monde de demain, nous devons ouvrir des débouchés non seulement au Panama, mais aussi en Chine, en Russie, en Inde, au Brésil et dans d'autres marchés émergents.

Même si l'économie du Panama est relativement petite, elle a beaucoup de potentiel. En 2009, le Canada a exporté des marchandises d'une valeur d'environ 90 millions de dollars vers ce petit pays qui compte un peu moins de 3,5 millions d'habitants. Par ailleurs, le Panama est relativement stable. Il a accompli de grands progrès au cours des dernières années au chapitre du développement de ses institutions démocratiques. Malgré le ralentissement économique mondial, le PIB du Panama a crû de 10,7 p. 100 en 2008, ce qui fait de ce pays l'une des économies les plus performantes des Amériques. On prévoit qu'il aura augmenté de 5,6 p. 100 en 2010.

Les principales marchandises exportées par le Canada vers le Panama sont, entre autres, la machinerie, les véhicules, le matériel électronique et l'équipement pharmaceutique. Notre secteur des services fournit des services financiers, d'ingénierie et de soutien en matière de technologie de l'information. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama comprendrait l'accès au marché pour les biens, les services commerciaux transfrontaliers, les télécommunications, l'investissement, les services financiers et les marchés publics.

• (1340)

À l'heure actuelle, le Panama impose des tarifs douaniers d'environ 13,4 p. 100 sur les produits agricoles, mais dans certains cas, ces tarifs peuvent atteindre 260 p. 100. L'élimination de ces tarifs créerait de nombreux débouchés pour le secteur agricole canadien.

Le Canada atlantique a aussi beaucoup à gagner de cet accord de libre-échange. Il compte pour 10,9 p. 100 des exportations canadiennes au Panama.

À la fin de janvier et au début de février cette année, 12 entreprises du Canada atlantique ont participé à une mission commerciale au Panama, tirant parti des missions précédentes dans ce pays. Quatre entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador ont participé à cette mission commerciale: Blue Oceans Satellite Systems de St. John's, Cartwright Drilling de Goose Bay, au Labrador, ainsi que Compusult Limited et Marine Industrial Lighting Systems, toutes deux de Mount Pearl.

L'entreprise Compusult est un chef de file mondial en interopérabilité géospatiale. Ses applications scientifiques servent à la collecte et à la gestion de données environnementales. La société Marine Industrial Lighting Systems a été créée en 1999; un de ses projets au Panama porte sur des projecteurs submersibles antidéflagrants pour le canal de Panama.

Le Panama élargira son canal, un lien stratégique entre l'Atlantique et le Pacifique. Le projet, d'une valeur de plus de 5 milliards de dollars, offrira aux entreprises canadiennes d'excellents débouchés pour un large éventail de biens et de services. L'élargissement du canal permettra aussi une circulation accrue des conteneurs, dont une partie transitera par les ports du Canada atlantique.

Comme dans le cas des autres accords de libre-échange du Canada avec le Chili, le Costa Rica et la Jordanie et dans le cas de l'ALENA, il y a des accords connexes sur la collaboration dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'environnement.

L'accord entre le Canada et le Panama sur la collaboration dans le domaine de la main-d'oeuvre reconnaît les obligations des deux pays en vertu de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Selon cette déclaration, chaque pays doit s'assurer que ses lois, règlements et pratiques protègent les principes et les droits fondamentaux relatifs au travail.

L'accord entre le Canada et le Panama sur l'environnement permettrait à toute personne qui habite dans un ou l'autre pays de demander une enquête sur des violations alléguées aux lois de protection de l'environnement.

L'accord de libre-échange contient suffisamment de garanties pour les travailleurs et l'environnement et prévoit qu'elles ne seront pas compromises pour les besoins du commerce.

Pour ce qui est de l'avenir, le Canada doit mettre l'accent sur des marchés émergents, dont le Panama et l'Amérique de même que l'Inde, la Chine, la Russie et le Brésil. Nous devons agir rapidement et nous assurer que les produits et services canadiens trouvent de nouveaux débouchés.

J'espère que mes collègues suivront mon exemple et appuieront le projet de loi C-46 pour que les entreprises canadiennes, les Canadiens et les Panaméens puissent profiter d'un commerce plus libre et plus ouvert.

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, la députée et moi ne voterons pas de la même manière lorsque nous devons nous prononcer sur les amendements. Je présume que nous ne serons pas dans le même camp non plus lorsque le projet de loi sera soumis au vote à l'issue de sa troisième lecture. Cependant, nous nous entendons sur une chose, c'est qu'il s'agit d'un autre accord commercial que les conservateurs ont fait étudier à toute vitesse.



*Initiatives ministérielles*

Par conséquent, la députée peut-elle nous dire si elle connaît des organisations de travailleurs ou de défense de l'environnement, des groupes de la société civile voire de simples citoyens qui ont été consultés avant que le gouvernement signe l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama? Croit-elle qu'il serait tout aussi important de consulter de tels groupes canadiens et de simples citoyens que des gens d'affaires?

• (1345)

**Mme Siobhan Coady:** Monsieur le Président, je comprends les réserves de ma collègue à l'égard de l'accord. Comme je l'ai dit dans mon intervention, il existe des accords auxiliaires, comme l'accord entre le Canada et le Panama sur la collaboration dans le domaine de la main-d'oeuvre et l'accord entre le Canada et le Panama sur l'environnement. Je suis sûre que ma collègue le sait puisqu'elle siège au comité.

Je suppose qu'il aurait été possible d'inviter des témoins à comparaître devant le comité. Le comité nous a maintenant renvoyé le projet de loi, et nous en débattons à la Chambre.

Tout comme ma collègue l'a fait plus tôt ce matin, j'ai affirmé que nous veillerons à ce que ces accords auxiliaires dans le domaine du travail et de l'environnement fonctionnent correctement et efficacement. La Chambre demandera au gouvernement de rendre des comptes sur ces accords. Les principes et les droits fondamentaux au travail seront préservés. La déclaration sera respectée. On tiendra également compte des questions relatives à l'environnement.

Il est important de faire du libre-échange et d'avoir accès à d'autres marchés. Il est important que le Canada s'assure que les principes fondamentaux en matière de travail et d'environnement qui sont importants pour nous le sont aussi pour d'autres pays.

**M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC):** Monsieur le Président, je remercie la députée pour son appui à l'accord de libre-échange Canada-Panama et aux accords auxiliaires qui l'accompagnent.

Les critiques des députés néo-démocrates me laissent un peu perplexe. Ils n'ont jamais été en faveur des accords de libre-échange. Je ne sais pas ce qu'ils appuient à la Chambre parce qu'ils semblent s'opposer à tout.

Si nous élargissons nos relations commerciales avec les pays de l'Amérique, quels avantages cela offrira-t-il à Terre-Neuve-et-Labrador, la province de la députée?

**Mme Siobhan Coady:** Monsieur le Président, cela fait seulement une soixantaine d'années que Terre-Neuve-et-Labrador fait partie de la fédération. La province elle-même a plus de 500 ans, cependant, et cultive des liens commerciaux avec le monde entier.

Récemment, le commerce s'est intensifié avec l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Par exemple, nous entretenons des relations avec le Brésil dans le domaine pétrolier et gazier. Beaucoup d'entreprises terre-neuviennes et labradoriennes passent du temps au Brésil. J'ai nommé quelques compagnies qui font déjà affaire avec le Panama, qui profitent des travaux effectués dans le canal de Panama. Nous avons une relation d'import-export, par exemple, avec le Chili dans le domaine de l'aquaculture.

Ma province connaît depuis longtemps les avantages du commerce. Nous avons depuis longtemps établi des liens de par le monde. Nous comprenons depuis longtemps que les exportations sont le moteur de notre développement économique et stimule les entreprises et l'emploi dans notre collectivité. Nous voulons certainement maintenir nos relations commerciales avec le monde.

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre pour intervenir dans un débat si essentiel, qui porte non seulement sur l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama mais aussi sur la façon dont nous progressons en tant que pays, sur nos relations internationales et sur le rôle que nous jouons à titre de catalyseur du commerce et de la croissance dans les Amériques.

Je suis également très fière d'appartenir à un parti qui défend le type de commerce qui met l'accent sur l'équité et le commerce loyal, un parti qui réaffirme sa vision d'une politique de commerce loyal qui place au coeur d'une stratégie commerciale efficace la poursuite de la justice sociale, de solides programmes sociaux du secteur public et l'élimination de la pauvreté.

D'ailleurs, quand le Canada s'exprime à l'échelle internationale, il parle de la croissance mutuelle et de l'amélioration des conditions de vie. Cependant, lorsqu'on se penche sur les détails des accords commerciaux que préconise le gouvernement, on constate qu'ils s'inscrivent dans une approche qui s'éloigne de ces concepts-là, qui s'éloigne des valeurs qui nous sont chères au NPD, et qui, au lieu d'avantager tous les habitants des pays signataires, avantage seulement certaines sociétés et certains particuliers. C'est cette question qui se pose à la Chambre dans le cadre de l'étude du projet de loi C-46, l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama.

Comme mes collègues l'ont déjà dit à la Chambre, ce qui nous inquiète profondément, c'est que le gouvernement ait présenté ce projet de loi à la va-vite en voulant le faire adopter sans qu'on ait étudié en profondeur des aspects qui pourraient être délicats. Certes, il y a eu un débat important au comité, mais le gouvernement essaie de faire passer certaines choses fondamentales qui scandaliseraient, j'en suis sûr, de nombreux Canadiens s'ils le savaient. Il faut en discuter plus à fond. Il faut donner aux députés l'occasion de se demander si c'est vraiment ce que le Canada veut promouvoir sur l'échiquier international.

On nous a abondamment répété que cet accord commercial aggraverait les inégalités au Panama, qu'il ferait en sorte que des entreprises canadiennes et le Canada collaboreraient à des situations où les droits des travailleurs et les droits environnementaux seraient bafoués et violés. On nous a dit qu'il y avait des accords auxiliaires de coopération dans le domaine du travail et de l'environnement qui étaient censés apaiser les inquiétudes du NPD sur la dynamique qu'un tel accord commercial entraînerait dans un pays comme le Panama.

Mais ce ne sont pas ces accords auxiliaires qui vont empêcher que des abus continuent à se produire. Ils ne nous empêcheront pas non plus de nous demander comment on pourrait vraiment améliorer l'existence des Panaméens et des Canadiens avec ce genre d'accord commercial. Les députés néo-démocrates ont plusieurs raisons de penser que les accords auxiliaires et le projet de loi lui-même sont loin de vraiment contribuer à l'amélioration du bien-être des Panaméens et des Canadiens.

### *Initiatives ministérielles*

Au comité, des témoins ont présenté des arguments accablants, notamment sur le statut de paradis fiscal du Panama et le mépris des droits syndicaux dans cette république. On a souligné que le Panama avait refusé de signer un accord d'échange d'informations fiscales, ce qui est inquiétant compte tenu du blanchiment massif d'argent, notamment d'argent provenant du trafic de drogue, au Panama.

Vu l'absence totale de transparence fiscale du Panama, l'Organisation de coopération et de développement économiques l'a qualifié de paradis fiscal. On a mentionné qu'un accord sur la double imposition atténuerait un peu le problème, mais un tel accord ne concernerait que les revenus légaux, alors qu'un accord d'échange d'informations fiscales engloberait tous les revenus, y compris d'origine illégale.

Comme l'ont dit les témoins au comité, le statut de paradis fiscal du Panama n'améliore en rien les choses sous le gouvernement actuel. Un accord commercial avec le Canada ne ferait qu'aggraver le problème et risquerait de nuire tant au Panama qu'au Canada.

• (1350)

Le domaine du travail constitue un autre aspect crucial qu'un accord auxiliaire ne résoudra pas et qui est source de grandes préoccupations. Le respect des droits des travailleurs est un principe qui fait partie intégrante de notre identité en tant que démocratie. En tant que nation, nous croyons que le bien-être des travailleurs dépend de leur liberté de s'organiser, de leur possibilité de faire partie d'un syndicat et de leur capacité de lutter en vue d'obtenir un salaire décent, des conditions de santé et de sécurité adéquates et la dignité que nous aimerions voir dans tous les pays du monde.

Toutefois, nous reconnaissons que ces droits ne sont pas respectés au Panama au même titre que nous les respectons au Canada.

Le statut des droits des travailleurs au Panama constitue un problème majeur et cet accord de libre-échange échoue complètement pour ce qui est de veiller à ce que ces droits ne soient plus refusés aux travailleurs panaméens comme ils l'ont été par le passé.

Lorsque Teresa Healy, du Congrès du travail du Canada, s'est adressée au comité parlementaire au sujet de l'accord de coopération dans le domaine du travail, elle a indiqué que bien qu'il invoque les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, le projet de loi C-46 demeure plus faible qu'il ne le devrait. Elle a en outre fait remarquer que le gouvernement panaméen actuel est de plus en plus dur à l'égard des syndicats et des travailleurs, comme le prouve ses actions des dernières années.

On a noté par exemple qu'au cours des dernières années, certaines des mesures prises ont aggravé les inégalités dans un pays tel que le Panama. Même s'il a enregistré des taux de croissance relativement élevés, le Panama se classe deuxième parmi les sociétés les plus inégales de la région. Dans la population, le pourcentage des pauvres est de 40 p. 100 et celui des extrêmement pauvres s'élève à 27 p. 100. Le taux de pauvreté extrême est particulièrement fort dans les populations indigènes. Le pays a connu d'importants ajustements structurels, comprenant libéralisation et privatisation, qui ne se sont pas traduits par des avantages économiques pour la population.

Réagissant à l'impression internationale que les lois panaméennes sur le travail sont rigides et découragent l'investissement étranger, le président Martinelli a annoncé des changements unilatéraux à la législation du travail au cours de l'été 2010. Il a ainsi mis fin aux études d'impact environnemental dans le cas des projets jugés d'intérêt social. Il a interdit la collecte obligatoire des cotisations auprès des travailleurs et a permis aux employeurs de congédier les travailleurs en grève et de les remplacer par des briseurs de grève. Il

a criminalisé les barricades de rue et a protégé la police contre les poursuites.

Voilà le genre de mesures que nous approuvons en continuant à considérer cet accord commercial comme un signe positif et en envisageant des ententes parallèles comme si elles étaient susceptibles de mettre fin au programme gouvernemental mis en œuvre au Panama. Les Canadiens ne voudraient pas que nous nous fassions les complices de mesures qui constituent en fait une attaque contre le droit du peuple de s'organiser, de s'exprimer et de se battre pour mener une vie décente.

La gravité de cette attaque lancée sur les droits des travailleurs panaméens a provoqué des grèves et des manifestations. La police a été excessivement brutale dans sa réaction au cours de l'été dernier. Au moins six personnes ont été tuées. Des manifestants ont été grièvement blessés et beaucoup ont été aveuglés par les gaz lacrymogènes et la violence des policiers. Quelque 300 dirigeants syndicaux ont été détenus avant que le président ne retire les dispositions relatives au travail et ne lance un appel en faveur d'un dialogue national entre les dirigeants syndicaux modérés et les chefs d'entreprise.

Nous tenons à signaler que l'entente parallèle sur la coopération dans le domaine du travail ne suffit absolument pas et ne constitue pas du tout une déclaration énergique du Canada disant que de telles mesures sont inadmissibles.

Le NPD croit que les accords commerciaux doivent respecter les principes de l'équité, de même que les valeurs qui sont chères aux Canadiens, que ce soit en matière de droits des travailleurs, de transparence ou d'environnement. Les Canadiens n'accepteront rien de moins.

• (1355)

**M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, à lui tout seul, le Manitoba emploie plus d'un millier de personnes dans l'industrie de la transformation de la pomme de terre.

Compte tenu du fait que le site Web du gouvernement néo-démocrate du Manitoba mentionne que le Panama consomme les pommes de terre transformées du Canada, ce qui crée des milliers d'emplois chez nous, la députée ne convient-elle pas qu'un commerce plus libre servirait les intérêts du Manitoba?

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, je remercie le député de ma province et lui souhaite la bienvenue à la Chambre.

À titre de députée fédérale, je crois qu'il est de mon devoir de parler des valeurs qui sont chères à de nombreux Manitobains ainsi que du commerce libre mais équitable, ce que cet accord ne réalisera pas. Nous savons que le Canada a des échanges commerciaux avec de nombreux pays du monde, y compris le Panama. Toutefois, nous parlons ici d'un accord qui va certainement plus loin. C'est une entente qui va à l'encontre des droits fondamentaux que les Canadiens exigent non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour tous les pays du monde.

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, comme l'a si bien fait remarquer la députée de Churchill, des représentants du Congrès du travail du Canada ont déclaré au comité que cet accord n'est simplement pas à la hauteur.

Le député de Burnaby—New Westminster a proposé quelques amendements, dont celui qui visait à protéger les travailleurs syndiqués au Panama en leur assurant le droit à la négociation collective et en obligeant le ministre du Commerce international à consulter régulièrement les représentants du Congrès.

La députée pourrait-elle nous expliquer pourquoi cet amendement a été rejeté au comité?

• (1400)

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, les Canadiens savent que le droit à la négociation collective existe depuis de nombreuses années. Nous ne pouvons pas refuser ce droit à d'autres pays avec lesquels nous espérons nouer des relations, ce n'est pas la bonne façon d'aller de l'avant. Les Canadiens veulent que nous jouions un rôle de chef de file, mais pas à n'importe quel prix. Le libre-échange doit être fondé sur le commerce équitable et il faut que ces droits soient respectés.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Je suis obligé d'interrompre le débat. Il restera deux minutes à la députée de Churchill pour les questions et observations lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'INTERNET

**M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC):** Monsieur le Président, l'Internet fait partie intégrante de la vie quotidienne de tous les Canadiens. Jamais nous n'aurions imaginé, il y a 10 ans, que nous en dépendrions autant.

Dans ma circonscription, Kitchener—Waterloo, l'Internet est l'élément moteur de la créativité et de l'innovation, grâce auxquelles nous sommes à la fine pointe de l'économie de la connaissance. Nos établissements de recherche sont des chefs de file mondiaux de la découverte. Nos entrepreneurs sont des pionniers des industries de haute technologie et utilisent l'Internet pour accroître leur productivité et stimuler la croissance.

C'est pourquoi je suis ravi que le gouvernement ait rejeté la décision de facturer à l'utilisation, laquelle limiterait le choix des consommateurs et étoufferait la concurrence. Le gouvernement défend les politiques tournées vers l'avenir, lesquelles reconnaissent l'importance cruciale de l'Internet, et s'attend à d'autres développements et demandes.

Un Internet ouvert, à l'instar d'un esprit ouvert, élargira nos horizons et créera des possibilités pour tous les Canadiens, maintenant et à l'avenir.

\* \* \*

### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, le 26 janvier, David Kato, défenseur des droits des homosexuels, a été brutalement assassiné en Ouganda.

À ses obsèques, a été lue une déclaration du président Barack Obama, décrivant M. Kato comme un ardent défenseur de la justice et de la liberté.

Avant même la conclusion de l'enquête, la police de l'Ouganda a tenté de présenter le meurtre de M. Kato comme un vol qui a mal tourné. C'est l'insulte suprême à la mémoire de David Kato et aux milliers d'autres comme lui.

De la publication des noms des Ougandais homosexuels à la use des journaux à la discrimination institutionnalisée à laquelle s'adonne le gouvernement ougandais, voilà autant de façon dont les homosexuels et les lesbiennes risquent leur vie chaque jour dans ce pays. Il est inconcevable que, de nos jours, les homosexuels et les

### Déclarations de députés

lesbiennes fassent l'objet de menaces d'actes violents et de discrimination, et perdent la vie simplement en raison de leur orientation sexuelle.

Nous devons unir nos voix pour être entendus et exiger que le gouvernement et les institutions de l'Ouganda mettent fin à leurs agressions intolérables et haineuses à l'endroit des citoyens homosexuels qui méritent de vivre en toute liberté et sécurité.

\* \* \*

[Français]

### STÉFANE BOUGIE

**Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, au nom de tous mes collègues du Bloc québécois, j'ai le plaisir de féliciter M. Stéphane Bougie, un sculpteur animalier de Salaberry-de-Valleyfield reconnu sur les scènes régionale et internationale.

Il a remporté le prix Reynald-Piché 2010 reconnaissant le travail émérite d'artisans et d'artistes de la région s'étant distingués dans leur domaine d'expression respectif.

Depuis la réalisation de ses premières oeuvres, M. Bougie fut titulaire de prix prestigieux à d'importantes compétitions internationales et reconnu trois fois par l'élite de sa discipline.

Ses oeuvres se retrouvent au sein de différentes collections publiques et privées répandues dans huit pays. Ses créations peuvent également être observées plus près de chez nous, notamment au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

Je suis extrêmement fier de souligner la qualité du travail créatif de Stéphane Bougie. Je l'encourage à poursuivre son épanouissement artistique, mais surtout, je voudrais le remercier de contribuer au rayonnement de notre richesse culturelle régionale.

Bravo, M. Bougie.

\* \* \*

[Traduction]

### LA MÉDAILLE CANADIENNE DU VOLONTAIRE

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à rendre hommage à la caporale suppléante Joyce Robertson.

Le vendredi 11 février, Mme Robertson se verra remettre la Médaille canadienne du volontaire. Comme on le sait, cette médaille a été créée pour rendre hommage aux citoyens qui ont servi le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale et qui, dans bien des cas, sont tombés au champ d'honneur.

Mme Robertson est l'une des personnes qui, en 1943, ont servi de modèles pour la Médaille canadienne du volontaire. Son image apparaît toujours dans le coin supérieur droit de la médaille. Maintenant âgée de 85 ans, Joyce Robertson recevra elle-même la Médaille du volontaire à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à la légion de Stoney Creek, située dans ma circonscription, Hamilton-Est—Stoney Creek.

Je suis très fier de pouvoir intervenir à la Chambre afin de transmettre, au nom des gens de Hamilton-Est—Stoney Creek et de tous les Canadiens, nos remerciements à Mme Robertson pour les valeureux services qu'elle a rendus au Canada.

*Déclarations de députés*

●(1405)

**L'ÉCONOMIE**

**M. Garry Bretkreuz (Yorkton—Melville, PCC):** Monsieur le Président, les économistes prévoient que l'économie continuera de croître en 2011. Les faibles taux d'impôt préconisés par le gouvernement stimulent l'emploi et créent un climat stable qui est favorable à l'investissement. Selon Statistique Canada, plus de 460 000 emplois ont été créés depuis juillet 2009. C'est la plus forte croissance en matière d'emploi au sein du G7.

Pendant la reprise économique, nous continuons de participer activement au commerce international et de chercher de nouveaux marchés pour les produits agricoles, par exemple dans les secteurs bovin et céréalier. Pendant que les Canadiens continuent de profiter des faibles taux d'intérêt et des faibles taux d'imposition, le gouvernement s'emploie à équilibrer son budget d'ici 2015.

Par contre, si on leur en donnait la possibilité, les membres de la coalition de l'opposition augmenteraient les impôts, ce qui compromettraient la sécurité financière des familles de travailleurs du Canada.

Notre économie reste fragile, mais je suis fier du travail accompli par les députés de ce côté-ci de la Chambre et je demeure convaincu que les mesures responsables que prend le gouvernement améliorent les possibilités d'avenir des Canadiens.

\* \* \*

**L'ARMÉE DU SALUT**

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la nomination d'une Canadienne à la tête d'un organisme de renommée internationale.

Linda Bond, de Cape Breton—Canso, circonscription que je représente, est devenue la nouvelle dirigeante mondiale de l'Armée du Salut. Elle est la quatrième personne originaire du Canada à occuper ce poste de haut rang au sein de l'organisme philanthropique et religieux et la troisième femme seulement à le faire.

Mme Bond est la fille d'un mineur de charbon de Glace Bay. Elle est la benjamine des 13 enfants de Charlie et Winnie Bond. Elle a suivi une de ses sœurs plus âgées dans l'Armée du Salut, qu'elle n'a jamais cessé de servir depuis.

Mme Bond a occupé de nombreux postes tout au long de sa carrière qui l'a menée aux quatre coins de la planète. Depuis deux ans et demi, elle dirigeait les activités de l'Église dans le territoire de l'Est de l'Australie. Lorsqu'elle sera installée dans ses fonctions en avril, elle sera à la tête d'un million de salutistes répartis dans 123 pays et d'un effectif de 100 000 employés.

Au nom des électeurs de Cape Breton—Canso et de tous les Canadiens, j'offre mes félicitations et mes meilleurs vœux à Linda Bond, qui se lance dans une très importante entreprise.

\* \* \*

**LE BÉNÉVOLAT**

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un grand Canadien, Douglas A. Lock, un homme qui a servi 37 ans dans la Force de réserve et la Force régulière, et qui a pris sa retraite en 2000 avec le grade de lieutenant colonel.

De plus, Douglas donne de son temps auprès de la Fondation canadienne des pompiers morts en service. Cet organisme caritatif enregistré honore les pompiers qui périssent dans l'exercice de leurs

fonctions et offre du soutien à leur famille. Douglas est trésorier bénévole pour cet organisme et a consacré les cinq dernières années de sa vie à faire en sorte que la fondation atteigne ses objectifs.

Je trouve inspirant de rencontrer des gens comme Douglas Lock, qui incarne l'esprit de dévouement et la volonté de servir. Nous le remercions pour tout ce qu'il fait pour sa collectivité et son pays.

\* \* \*

[Français]

**LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES**

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, le 6 février est la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines. Chaque année, plus de 3 millions de jeunes filles risquent de subir une mutilation de leurs organes génitaux, et quelque 500 000 d'entre elles vivent en Europe.

Ce moyen de répression et de discrimination envers les femmes, basé sur le prétexte des traditions et des symboliques culturelles, est fait dans le plus grand secret et l'illégalité. Les mutilations sont pratiquées dans des conditions sanitaires déplorables. Des couteaux, des lames de rasoir et même des ciseaux sont utilisés pour procéder aux différentes opérations barbares, sans anesthésie. Il s'agit d'une expérience très traumatisante pour ces fillettes, et, malheureusement, plusieurs y laissent leur vie.

Ne considérons pas ce jour comme un simple rappel du fait que ces pratiques inhumaines existent, mais faisons en sorte qu'elles disparaissent à tout jamais. Il est inacceptable, en 2011, de voir se perpétuer de telles atteintes à l'intégrité du corps des femmes.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CURLING**

**Mme Candice Hoepfner (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, le 26 janvier, la municipalité d'Altona, au Manitoba, était l'hôtesse de l'édition 2011 du Tournoi des Coeurs Scotties du Manitoba, qui a eu lieu au Millenium Centre, un centre de loisirs d'avant-garde.

Toute la semaine, les adeptes du curling se sont régalés des prouesses des 64 athlètes. Les gradins étaient remplis de partisans venus encourager leur équipe. Le nombre de spectateurs a dépassé les attentes des organisateurs, mais ceux-ci ont pu facilement gérer l'affluence grâce à l'aide de 300 bénévoles et au travail des coprésidents infatigables, Wendy Friesen et Al Friesen.

Le tournoi a été qualifié de succès formidable par les athlètes et les spectateurs, qui ont souligné la qualité des installations de première classe et la chaleureuse hospitalité des 3 700 habitants d'Altona.

Plus de 1 000 personnes ont assisté à la finale de dimanche, où l'équipe de Cathy Overton-Clapham a remporté les grands honneurs.

Félicitations à ces dames, et souhaitons-leur la meilleure des chances lorsqu'elles représenteront le Manitoba à l'édition 2011 du Tournoi national des Coeurs Scotties.

• (1410)

[Français]

#### ERNIE REGEHR

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, le 21 janvier dernier, j'avais l'honneur et le privilège d'être présent à la remise de la Médaille Pearson pour la paix à M. Ernie Regehr, par Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

Originaire de Waterloo, en Ontario, M. Regehr est une figure éminente et une voix respectée mondialement en ce qui a trait au désarmement, au contrôle des armes en général, à la sécurité humaine et à la paix.

En effet, les gouvernements canadien et étrangers, de même que les Nations Unies font régulièrement appel à son expertise, à son jugement et à ses points de vue équilibrés dans ces domaines.

Au nom de tous les députés de cette Chambre, j'offre nos plus cordiales félicitations pour la médaille obtenue et nos sincères remerciements à cet homme exceptionnel, qui a consacré sa carrière au dialogue national et international sur le désarmement et la paix.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, hier on soulignait la Journée internationale de tolérance zéro face aux mutilations sexuelles féminines. Le Canada condamne cette pratique épouvantable qui viole les droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles et qui met leur santé et leur vie en danger.

Condition féminine Canada finance des projets qui appuient des collectivités s'efforçant de mettre un terme à la violence contre les femmes et les jeunes filles pour des motifs culturels. Dans le guide de la citoyenneté du Canada, le message est clair: l'ouverture et la générosité du Canada excluent les pratiques culturelles barbares telles que la mutilation sexuelle des femmes ou tout autre acte de violence fondée sur le sexe. Toute personne qui effectue une mutilation sexuelle, ou y participe, peut être accusée de voies de fait graves.

Engageons-nous tous aujourd'hui à mettre fin aux mutilations sexuelles féminines au Canada et partout dans le monde.

\* \* \*

#### LES NAVIRES ABANDONNÉS

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, les navires abandonnés sont un danger pour nos régions côtières, car ils présentent un risque d'accident ou de contamination de l'environnement.

Il peut s'agir autant de petits pédalos qui se détachent de leurs amarres et deviennent du coup un danger pour les autres navires que de grands bâtiments qui posent un risque pour l'environnement à cause du carburant qu'ils contiennent.

Il est impossible de savoir quelles responsabilités incombent à qui en vertu des lois actuellement en vigueur, et personne, ni le ministre des Transports, ni celui de l'Environnement, ni Pêches et Océans Canada ne sont tenus de faire quoi que ce soit tant que le danger n'est pas imminent. Bref, il faut parfois des années avant qu'un navire ne soit déplacé.

La société Islands Trust fait campagne afin que les lois sur les navires abandonnés soient renforcées. Elle a notamment réussi à convaincre l'union des municipalités de Colombie-Britannique

#### Déclarations de députés

d'adopter une résolution lors du congrès qui a eu lieu en septembre dernier. En voici un extrait:

[...] prient les gouvernements provincial et fédéral de se concerter afin que les navires, barges et pontons abandonnés soient enlevés rapidement et adéquatement, quel qu'en soit l'état [...]

J'applaudis la société Islands Trust pour le travail qu'elle a accompli et m'engage de mon côté à collaborer avec elle à l'élaboration d'une solution.

\* \* \*

[Français]

#### L'ÉCONOMIE

**Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC):** Monsieur le Président, les plus grandes priorités de notre gouvernement sont l'économie et la création d'emplois pour les Canadiens.

Selon les chiffres de Statistique Canada, le Canada a créé plus de 460 000 emplois depuis juillet 2009, soit la plus forte croissance de l'emploi du G7, et l'économie croît depuis cinq trimestres consécutifs.

La croissance continue de l'emploi au Canada montre encore une fois que notre Plan d'action économique et notre programme de réduction d'impôt donnent des résultats positifs pour les familles canadiennes.

Voilà des signes positifs, mais trop de Canadiens sont toujours à la recherche d'emploi, et la reprise économique mondiale demeure très fragile.

De plus en plus de Canadiens prennent conscience du dangereux ordre du jour économique du chef du Parti libéral. Selon le *Times & Transcript*, le Parti libéral est toujours bloqué sur son mode de gestion des années 1960. Le chef du Parti libéral et l'approche de l'État providence préconisée par les...

**Le Président:** L'honorable député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour a la parole.

\* \* \*

• (1415)

#### LE DÉPUTÉ DE BEAUCE ET LA LOI 101

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, le député de Beauce semble prêt à tout pour attirer l'attention et se faire du capital politique. Il a déclaré ce vendredi: « au Québec, nous n'avons pas besoin de la loi 101 pour protéger la langue française. » Il en a remis hier, affirmant que cette loi restreignait « les droits et la liberté de choix des individus ».

Il faut être complètement déconnecté de la réalité de milliers de Québécois et Québécoises, mais aussi de l'histoire du Québec, pour avancer de tels propos. Les exemples d'atteinte à la prédominance du français se multiplient encore aujourd'hui. Si le gouvernement Lévesque, Camille Laurin en tête, n'avait pas eu le courage de protéger notre patrimoine linguistique, l'usage, l'enseignement et le rayonnement de notre langue auraient subi une dégradation encore plus prononcée qu'actuellement. Et le combat n'est pas terminé.

N'en déplaise au député de Beauce, il y a consensus au Québec pour maintenir la loi 101.

*Questions orales***LE GOUVERNEMENT CONSERVATEUR**

**M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.):** Monsieur le Président, dans toutes les tournées que nous avons faites au Québec depuis un an, un message revient constamment: les Québécois sont « pucapab » de l'incompétence et de la fermeture d'esprit des conservateurs.

L'intimidation des femmes, des fonctionnaires, des journalistes « pis » des artistes? « Pucapab »! Le gaspillage de fonds publics sur des mégaprisons et des faux lacs? « Pucapab »! Un premier ministre qui n'écoute personne, jamais, nulle part? « Pucapab »! Un premier ministre qui pile sur les valeurs et sur les priorités des Québécois? « Pucapab »! Une idéologie rétrograde qui veut nous ramener 50 ans en arrière? « Pucapab »!

Les conservateurs ont fait un x sur le Québec, « pis » les Québécois sont « pucapab ».

J'invite tous les députés et les citoyens, peu importe leur parti, à se joindre au cri du coeur des Québécois sur la page Facebook de « pucapab ».

Qu'est-ce qu'on est? « Pucapab »!

\* \* \*

[Traduction]

**LE MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION**

**M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui, notre gouvernement, représenté par le ministre de la Défense nationale, a été fier d'ouvrir officiellement le nouveau Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à Halifax.

Jusqu'à présent, le Canada n'avait pas eu de musée national consacré à la reconnaissance des femmes, des hommes et des enfants de partout dans le monde qui ont choisi le Canada comme lieu de domicile.

Le nouveau musée est situé au site historique du Quai 21, dans le port d'Halifax. L'histoire familiale de 20 p. 100 des Canadiens est liée à ce site. C'est le deuxième musée national à être construit à l'extérieur de la capitale nationale.

Aucun pays dans le monde n'a profité davantage de l'immigration libre et ouverte que le Canada. Comme le premier ministre l'a dit à Halifax au Quai 21 en juin dernier:

Dans toutes les régions [...], les néo-Canadiens apportent une contribution importante à notre culture, notre économie et notre façon de vivre. [...] Ceux et celles qui choisissent de vivre, travailler et se construire une vie dans notre pays incarnent parfaitement ce que cela signifie d'être Canadien.

Ce musée est pour les néo-Canadiens. Félicitations.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES**

**L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.):** Monsieur le Président, les négociations que mène actuellement le premier ministre avec les autorités américaines auront des conséquences directes sur la souveraineté du Canada et la vie privée de nos concitoyens. Les effets se font déjà sentir. Il parle aux Américains, mais il n'a encore rien dit aux Canadiens.

Par conséquent, nous devons nous poser la question suivante: qu'est-ce que le premier ministre est prêt à abandonner? Par exemple, en ce qui concerne l'admissibilité des visiteurs, des immigrants et des

réfugiés, le Canada appliquera-t-il ses propres normes, qui, aux yeux de nombreux Canadiens, sont meilleures que les normes américaines, ou laissera-t-il les républicains et les membres du Tea Party du Congrès américain lui dicter les règles à suivre?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, la journée de vendredi a été très fructueuse. Le premier ministre et le président ont signé une déclaration conjointe dans laquelle les deux pays ont reconnu leur souveraineté respective. Nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour favoriser la prospérité économique et la création d'emplois dans les deux pays et, parallèlement, nous avons résolu de mettre en place les outils qui nous permettront de lutter contre la menace terroriste.

En toute honnêteté, je sais que cela ne fait pas du tout l'affaire de l'opposition libérale lorsqu'un accord intervient entre...

**Le Président:** Le député de Wascana a la parole.

**L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.):** Monsieur le Président, toujours pas de réponse. En présence d'un système commun d'entrée et de sortie, n'est-il pas vrai de dire que le Canada n'est plus souverain et qu'il n'exerce donc plus aucun contrôle sur ses immigrants et ses réfugiés? Les Canadiens doivent savoir ce qui est en jeu.

Pour ce qui est de la protection de la vie privée, quels renseignements personnels supplémentaires les Canadiens seront-ils tenus de divulguer et quelles sont les garanties contre les cas d'utilisation abusive, comme c'est arrivé à Maher Arar?

Avant d'abandonner les frontières et la souveraineté du Canada, ainsi que la garantie de protection de la vie privée de ses citoyens, le gouvernement divulguera-t-il au Parlement tous les détails de toute proposition d'entente pour qu'il puisse en débattre et l'approuver?

• (1420)

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, nous avons indiqué que la déclaration signée par le premier ministre et le président est un excellent point de départ, qui favorisera la coopération entre les gouvernements des deux pays.

Au cours des semaines et des mois prochains, nous sommes prêts à aller de l'avant et à protéger les emplois existants. Nous devons continuer d'accroître nos échanges commerciaux, de favoriser notre croissance et, comme je l'ai déjà mentionné, de protéger nos frontières.

**L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.):** Monsieur le Président, toujours pas de réponse. Le manque de franchise du gouvernement nous amène à nous poser des questions.

Le premier ministre pourrait-il au moins garantir que le Canada obtiendra un minimum de gains? Par exemple, se débarrassera-t-il des exigences imposées par les États-Unis relativement à l'étiquetage du pays d'origine? En est-ce fini des politiques d'achat aux États-Unis? Pourrons-nous avoir accès librement au marché américain pour y écouler du blé dur, du boeuf, du porc et du bois d'oeuvre? Les exigences relatives aux passeports seront-elles éliminées? Le Canada sera-t-il soustrait de l'application de la Patriot Act? Quelles sont les garanties?

Je pose de nouveau la question: le Parlement aura-t-il le dernier mot avant la conclusion d'un accord sur le périmètre de sécurité?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, nous nous souvenons tous du très piètre bilan du gouvernement précédent quant à ses relations avec le gouvernement américain.

## Questions orales

Je comprends la douleur que peuvent éprouver mes amis d'en face de voir le premier ministre et le président des États-Unis s'entendre si bien et être désireux de travailler ensemble.

\* \* \*

[Français]

## LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

**M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.):** Monsieur le Président, au fil des ans et des lois, le Québec a su trouver un équilibre entre les droits individuels et le devoir de préserver son identité linguistique et culturelle. Au fil des ans, il a su trouver la paix linguistique, ainsi que protéger et promouvoir le français. C'est à tout ça que le député de Beauce s'attaque aujourd'hui. Le premier ministre le laisse faire, comme d'habitude.

Au fond, le premier ministre s'attaque à nos lois linguistiques dans le but évident de diviser les Canadiens, parce qu'il n'est pas capable de s'en empêcher.

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, c'est complètement faux. On sait que les questions d'ordre linguistique sont de compétence provinciale. S'il y a un gouvernement qui respecte les compétences provinciales, c'est bien le gouvernement conservateur.

**M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.):** Monsieur le Président, le pire, c'est qu'il dit ça sans rire.

En 1996, le premier ministre nous disait que la politique linguistique du Québec allait à l'encontre des droits humains. En 2002, il remettait ça et nous disait que la politique linguistique du Québec empêchait les francophones d'être bilingues. Aujourd'hui, son dauphin, le député de Beauce, dérape totalement, et le premier ministre refuse de le rabrouer.

Est-ce parce que le premier ministre n'a pas compris ce qu'a dit le député, ou parce qu'au fond, il est totalement d'accord avec lui?

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, parlant d'affirmations faites sans rire, ce sont plutôt ses propres affirmations qui font sourire. En effet, le député parlait lui-même de paix constitutionnelle, et si nous avons cette paix-là, c'est d'abord et avant tout grâce au leadership de notre premier ministre, sous ce gouvernement conservateur.

\* \* \*

## L'HARMONISATION DES TAXES DE VENTE

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, dans une lettre parue dans les journaux concernant l'harmonisation de la TPS, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, affirme que la différence entre la TPS et la TVQ représente moins de 1 p. 100 de l'assiette fiscale, ce qui est nettement inférieur à la limite de 5 p. 100 autorisée par le gouvernement fédéral. Donc, c'est clair, les négociations dans ce dossier n'achoppent pas sur cet aspect.

Le ministre peut-il alors nous expliquer pourquoi le gouvernement conservateur s'entête à ne pas indemniser le Québec à la hauteur de 2,2 milliards de dollars?

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, nous avons été clairs depuis le début: le Québec aura le même traitement que les autres provinces. Nous avons entamé des négociations de bonne foi. Elles vont bon train. La balle est maintenant dans le camp du Québec. Encore une fois — nous le répétons —, c'est avec le gouvernement du Québec que nous négocions et non pas avec le Bloc.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Finances [du Québec] en est rendu à devoir écrire dans les journaux parce qu'ils ne sont pas parlables.

Toujours dans sa lettre, le ministre Bachand déclare: « Les travaux sont suffisamment avancés pour conclure dès maintenant une entente à cet égard. » Bref, selon le ministre des Finances du Québec, le gouvernement fédéral pourrait indemniser le Québec, et ce, dès le budget.

Qu'attend alors le gouvernement conservateur pour régler ce vieux litige?

• (1425)

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, c'est très clair. Si on arrive à la même entente que celle qui a été conclue avec les autres provinces, ce n'est pas compliqué, le dossier va se régler *illico presto*. La balle est maintenant dans le camp du Québec.

On l'a toujours dit, on négocie de bonne foi, selon les paramètres en vigueur qu'on a toujours exposés. Encore une fois, les négociations vont bon train. On négocie avec le gouvernement du Québec et non pas avec le Bloc.

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec déplore l'injustice faite envers les Québécois par le gouvernement conservateur. Je cite un autre extrait: « Le Québec a donné un bon exemple. Et que récolte-t-il? Il reçoit de votre gouvernement le même traitement que les provinces qui, 20 ans plus tard, n'ont rien fait pour harmoniser leur taxe de vente. » Le Québec a harmonisé sa taxe de vente avant l'Ontario, avant la Colombie-Britannique, avant le Nouveau-Brunswick, avant Terre-Neuve-et-Labrador, avant la Nouvelle-Écosse, et ces provinces ont toutes été indemnisées, mais pas le Québec.

Qu'est-ce que le gouvernement veut faire? Pourquoi s'en prendre au Québec de cette façon? Quand les conservateurs vont-ils régler le dossier?

**L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC):** Monsieur le Président, les négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada vont bon train. Il y a plus de deux mois, le gouvernement du Québec s'est engagé à nous remettre un document technique sur l'harmonisation des taxes de vente, mais il ne nous a toujours pas remis ce document. Nous allons continuer le travail avec le gouvernement du Québec, mais, en ce moment, la poque est dans le coin.

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, le ministre rajoute des poques toutes les semaines. La réalité, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'écart entre le Québec et Ottawa. Il faut une volonté politique afin de régler le dossier pour le budget de mars. En refusant au Québec ce qu'il a donné à l'Ontario et aux autres provinces, ce ministre des Finances a complètement perdu toute crédibilité.

Le premier ministre va-t-il intervenir, comme le lui demande le ministre des Finances du Québec? Le Québec attend son dû. C'est maintenant au tour du Québec. Les conservateurs vont-ils comprendre cela?

**L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC):** Monsieur le Président, les négociations sont entre le gouvernement du Canada et celui du Québec. Comme je l'ai dit, nous voulons continuer les discussions entre les deux gouvernements. J'ai eu de bonnes discussions, directement avec le ministre des Finances du Québec. Toutefois, nous devons avoir le document technique du gouvernement du Québec.

*Questions orales*

[Traduction]

**LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, examinons les qualités requises pour être nommé vice-président du CRTC: connaissance approfondie du cadre législatif et du mandat du CRTC; compréhension des tendances mondiales, sociétales et économiques dans le domaine ainsi que des préoccupations des intervenants, du programme de politique publique du gouvernement et de ses liens avec le CRTC; connaissance de l'environnement réglementaire des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications; connaissance des questions générales entourant la convergence des médias.

Comment M. Pentefountas répond-t-il à ces critères?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, M. Pentefountas apportera une voix bilingue crédible, extérieure et qualifiée au CRTC.

J'entends rire des députés néo-démocrates. C'est amusant. Les députés néo-démocrates affirment à la population que nous devons rehausser le calibre et la qualité du débat à la Chambre des communes et que font-ils? Ils nomment des personnes à la Chambre des communes, entachent leur réputation et lancent des attaques personnelles contre elles. Ils n'ont jamais rencontré cet homme.

La députée de Vancouver-Est n'a jamais rencontré Tom Pentefountas. Elle ne le connaît pas. Elle ne connaît rien de lui. Elle prend la parole à la Chambre pour s'attaquer à sa personne. C'est un homme qualifié qui fera un travail remarquable au CRTC. Nous sommes fiers de cette nomination.

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, il existait des critères de sélection très clairs pour le choix du vice-président de la radiodiffusion au CRTC et M. Pentefountas ne répond à aucun. Si nous examinons les normes, nous constatons qu'il ne les respecte pas. Il ne possède pas d'expérience quasi judiciaire. Il ne possède pas d'expérience en gestion à un poste supérieur en radiodiffusion et dans la politique culturelle. Il n'a, comme seul atout, que ses liens étroits avec son bon ami, le directeur des communications du premier ministre, Dimitri Soudas. Cette nomination sent mauvais.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a enfreint les règles et a politiquement dénaturé le caractère quasi judiciaire du CRTC par cette nomination partisane?

• (1430)

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates salissent la réputation de Gwyn Morgan, ils attaquent Nigel Wright et attaquent Tom Pentefountas. Ces gens sont des personnes remarquables qui feront un excellent travail dans la fonction publique. Nous devons attirer de bonnes personnes dans la vie publique.

Le député affirme que Tom Pentefountas n'a pas d'expérience. C'est une autre manière de dire qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il n'est copain-copain avec aucun des intervenants qui se présente devant le CRTC pour discuter des questions importantes de convergence et de droits d'auteur ainsi que de transition vers le numérique. Il n'a aucun conflit d'intérêts dans ces domaines. Il est qualifié, efficace, bilingue et réfléchi et il fera un travail magnifique au CRTC.

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, le mépris envers le processus régulier est si évident qu'il fait léviter les banquettes.

Le gouvernement est intervenu à maintes reprises pour miner le CRTC, mais, dans le cas de Pentefountas, il n'a pas uniquement porté atteinte au processus de sélection, il l'a fait avec l'intervention directe du cabinet du premier ministre. Le premier ministre attache donc maintenant des chaînes politiques au plus haut niveau du CRTC.

Tom Pentefountas n'est pas qualifié pour le poste. Il n'a aucune qualité personnelle crédible lui permettant de surveiller un organisme qui s'occupe d'un secteur d'une valeur de 60 milliards de dollars.

Pourquoi le gouvernement a-t-il miné ainsi le CRTC et n'a pas suivi un processus régulier pour trouver un candidat compétent possédant une expérience dans la réglementation?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, le député de Timmins—Baie James dit que nous minons le CRTC. La semaine dernière, le député a demandé au gouvernement d'intervenir dans deux décisions différentes rendues par le CRTC. Il parle de l'importance de l'indépendance du CRTC, mais il demande au gouvernement de se mêler davantage des affaires quotidiennes du CRTC.

Tom Pentefountas fera un travail remarquable.

Le député parle de crédibilité et de représentations, mais c'est lui qui, en 2004, en 2006 et en 2008, a fait campagne en déclarant à ses électeurs qu'il voterait en faveur de l'abolition du registre des armes d'épaule. Il a tourné le dos à ses électeurs et il ose prendre la parole à la Chambre pour attaquer la crédibilité d'autres personnes? Il devrait se taire. Il n'a aucune crédibilité.

\* \* \*

**LES RESSOURCES HUMAINES**

**Mme Bonnie Crombie (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Monsieur le Président, la ministre des Ressources humaines a dit à des millions de mères qui travaillent, comme moi, qu'elles ont tort de faire garder leurs enfants, que cela revient à renoncer à leur rôle de parent. La ministre semble encore vivre à une époque empreinte de paternalisme. En réalité, les mères canadiennes savent qu'elles doivent ménager un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, et non choisir l'une ou l'autre.

Au lieu d'insulter les mères, pourquoi les conservateurs ne leur donnent-ils pas un véritable choix en présentant un politique sur la garde d'enfants qui réponde vraiment à leurs besoins?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons fait. Notre parti a donné aux parents un choix en ce qui concerne la garde d'enfants. Notre parti encourage les mères qui préfèrent inscrire leur enfant dans une garderie à le faire. Si maman et papa veulent rester à la maison et élever leurs enfants, c'est très bien. Si grand-mère ou grand-père, ou encore un voisin, peut prêter main-forte, tant mieux. Il s'agit cependant d'un choix personnel qui devrait revenir aux parents, pas au gouvernement. Nous pensons que les parents sont les mieux placés pour prendre les décisions en ce qui concerne leurs enfants.



*Questions orales*

**Mme Bonnie Crombie (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas parce que la prestation pour la garde d'enfants n'a pas réglé la crise des garderies que le gouvernement devrait s'en prendre aux mères qui travaillent. Plus de 70 p. 100 des mères qui ont un enfant de moins de 2 ans travaillent à temps plein. La décision d'envoyer leurs enfants à la garderie leur revient, mais la ministre et le gouvernement leur disent que leur seul choix est de rester à la maison, que les parents qui mettent leurs enfants en garderie sont de mauvais parents.

Quand les conservateurs vont-ils comprendre que nous sommes en 2011, et pas en 1911, et offrir aux mères canadiennes un choix réel et un véritable plan en matière d'éducation préscolaire et de garderies?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, comme je viens de le mentionner, nous avons créé la prestation universelle pour la garde d'enfants, qui permet aux parents de recevoir 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans, leur permettant ainsi de choisir la meilleure façon, pour eux, d'élever leurs enfants. Nous appuierons tous les parents, quelle que soit leur décision, contrairement aux libéraux qui proposent un système universel de garde d'enfants qui aidera seulement certains parents.

Voyons d'ailleurs ce que certains libéraux avaient à dire à propos de ce système:

Aux termes de la dernière entente [libérale], certaines provinces ont empoché des millions de dollars sans créer une seule nouvelle place de garderie. [...] Le plan libéral est une vache à lait pour le gouvernement, alors que les familles n'ont pas d'argent.

Qui a dit cela? L'ancienne vice-première ministre, Sheila Copps.

\* \* \*

[Français]

#### LES AIDANTS NATURELS

**L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, au cours de la dernière année, un Canadien sur quatre a dû assumer la responsabilité d'aidant naturel auprès d'un proche.

Cancer, maladie d'Alzheimer et sclérose en plaques, ces cauchemars frappent tout le monde, à tout âge. La Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé exige que les conservateurs bonifient le soutien aux aidants naturels.

Les conservateurs ont-ils compris le message?

● (1435)

[Traduction]

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, nous voulons aider les familles de proches souffrant de maladies chroniques et éprouvantes qui demandent beaucoup de soutien et d'attention. Voilà exactement pourquoi nous avons accru le nombre de personnes admissibles à un congé de soignant et nous leur avons rendu la tâche plus facile pour aider leur famille et leurs amis à surmonter ces moments difficiles.

Grâce à notre parti, les travailleurs autonomes ont droit pour la première fois aux prestations de maladie et aux prestations de soignant.

C'est nous qui essayons d'aider les Canadiens.

**L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, c'est pourtant la ministre qui a laissé entendre que les Canadiens pourraient utiliser leurs congés annuels pour prendre soin de leurs êtres chers au foyer.

Le cancer, le diabète, la sclérose latérale amyotrophique, la sclérose en plaques et la maladie de Parkinson sont des maladies terribles qui peuvent frapper tous les Canadiens. Les proches qui prennent soin de ceux qui en sont atteints méritent notre appui.

Qu'ont donc à dire les conservateurs aux 2 millions de familles canadiennes qui prennent soin d'êtres chers terriblement malades? Vont-ils leur dire que les 6 milliards de dollars que coûtent chaque année les baisses d'impôt consenties aux sociétés les plus riches importent davantage? Est-ce là ce qu'ils sont en train de dire à ces Canadiens?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a pris des mesures pour aider les familles qui prennent soin d'êtres chers luttant contre des maladies très éprouvantes et traversant des périodes très difficiles.

Nous avons mis en place et élargi les mesures d'admissibilité au congé de soignant. De la même façon, pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous avons fait en sorte que les travailleurs autonomes puissent recevoir des prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils ont besoin de prendre soin d'un être cher, qu'il s'agisse d'un membre de leur famille ou d'un proche qui souhaite que cette personne s'occupe de lui.

En ce qui concerne le coût de ces mesures, la députée d'en face devrait avoir honte de ne pas se rappeler qu'elle a voté pour l'allocation des fonds dont elle parle.

\* \* \*

[Français]

#### LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

**M. Jean-Yves Laforest (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois croit qu'un périmètre de sécurité est souhaitable afin de favoriser la circulation des biens et des personnes. Un tel périmètre nécessite cependant un équilibre entre sécurité, commerce et libertés fondamentales. Ces enjeux sont trop importants pour qu'on en discute derrière des portes closes.

Le gouvernement conservateur va-t-il faire preuve de transparence, faire connaître le mandat des négociateurs canadiens, et s'engager à tenir un débat et un vote à la Chambre sur cette question?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, vendredi, le premier ministre et le président des États-Unis ont fait une déclaration conjointe.

D'abord et avant tout, je tiens à rassurer le Bloc: ce côté-ci de la Chambre défend les intérêts du Canada et des Canadiens, bien que ce ne soit pas là l'intérêt du Bloc.

Il s'agit de s'assurer de la souveraineté du pays, et de s'assurer en même temps de pouvoir aller de l'avant en développant de nouvelles façons d'augmenter notre commerce et de créer des emplois, et de protéger nos frontières.

**Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, alors que le gouvernement conservateur négocie en secret un périmètre de sécurité avec nos voisins américains pour favoriser la circulation des biens et des personnes, il réduit les services aux postes frontaliers en Estrie et en Montérégie. Certains postes frontaliers seront même éliminés. C'est illogique.

Quand ce gouvernement va-t-il entendre raison et renoncer à son projet qui nuit à la sécurité publique et au développement économique de nos régions?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Vic Toews (ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, j'apprécie la question du député. Il va de soi que nous sommes préoccupés par les postes frontaliers. Nous avons écouté l'organisme qui nous a fait diverses recommandations sur la façon non seulement d'utiliser à bon escient l'argent des contribuables, mais aussi de faire en sorte que les biens et services puissent continuer de circuler efficacement à la frontière, dans les deux directions.

\* \* \*

[Français]

**LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois a fait connaître son opposition au transport de déchets radioactifs sur le fleuve Saint-Laurent. Or, faisant fi des risques environnementaux, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a donné le feu vert à l'entreprise ontarienne Bruce Power pour qu'elle transporte des déchets radioactifs sur le Saint-Laurent. Le gouvernement nous a montré qu'il pouvait renverser les décisions de la commission quand ça faisait son affaire — qu'on se rappelle Chalk River.

Alors, cette fois-ci, compte-t-il suspendre le permis accordé à la compagnie Bruce Power?

● (1440)

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, la Commission canadienne de sûreté nucléaire est un organisme indépendant et responsable d'assurer la sécurité dans le secteur nucléaire. Je suis certain que la commission a considéré et évalué avec soin la capacité de Bruce Power de procéder à cette opération de déménagement de générateurs grâce à des mesures qui vont protéger l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens, ainsi que nos obligations internationales en tant que pays.

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, le transport de déchets radioactifs sur le Saint-Laurent met en péril une des sources les plus importantes d'eau douce au monde et met à risque la santé de millions de riverains.

Le gouvernement ne pense-t-il pas que les provinces qui ont fait le choix du nucléaire devraient aussi en gérer les déchets et les garder chez elles?

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, il est illogique d'apeurer les gens comme ça. On ne parle pas ici de déchets nucléaires, mais de générateurs nucléaires. Je suis certain que la décision de la commission était basée sur la protection en tout temps de la santé et de la sécurité des Canadiens, ainsi que de l'environnement.

\* \* \*

[Traduction]

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord les églises et maintenant les enseignants canadiens ont perdu leurs sources de financement. Nous avons aussi appris que la société Barrick Gold, la plus grande et la plus riche société productrice d'or du Canada — dont la capitalisation boursière se monte à 47 milliards de dollars — sera l'heureuse bénéficiaire d'un programme d'un demi-million de dollars de l'ACDI en matière de responsabilité sociale des entreprises au Pérou.

Pourquoi donc les contribuables canadiens doivent-ils déboursier de l'argent à la place de Barrick pour qu'elle assume ses responsabilités sociales et environnementales et ses responsabilités d'entreprise alors que les enseignants canadiens qui aident nos enfants sont laissés pour compte?

**Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, nous croyons savoir que les responsables de l'agence sont inquiets devant l'absence d'orientation claire de la FCE, son manque de viabilité et l'absence d'informations financières fournies. Nous invitons la FCE à régler ces problèmes et à présenter une demande de financement dans le cadre du nouvel appel de propositions.

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, après 50 ans, que vont-ils faire? Corriger les fautes d'orthographe?

Les conservateurs prennent l'aide étrangère destinée aux plus pauvres des pauvres pour la refiler aux plus riches des riches. Mais il y a pire encore. Le programme de responsabilité sociale des entreprises que finance l'ACDI ne profitera pas qu'aux entreprises canadiennes, mais aussi à des entreprises étrangères prospères comme Rio Tinto au Ghana.

Pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas les entreprises se sortir du borbier social et environnemental où elles se sont elles-mêmes mises, ne redonne-t-il pas leur financement aux enseignants et aux églises et ne commence-t-il pas à investir dans des programmes qui aident vraiment les plus pauvres d'entre les pauvres?

**Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, la médaille a toujours son revers.

Le gouvernement veut qu'il y ait une véritable politique de reddition de comptes en matière d'aide au développement pour que les contribuables en aient pour leur argent. Les employés de l'ACDI travaillent avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants depuis six mois pour l'aider à adapter son programme aux critères de financement. Nous ne faisons pas de chèque en blanc.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, pendant des décennies, le Canada a été une autorité morale mondiale sur les questions de contrôle des munitions et de désarmement. Alors que d'autres pays accumulaient les armes de destruction massive, des dirigeants canadiens comme le premier ministre Trudeau, le premier ministre Chrétien et le premier ministre Pearson ont mené la charge contre eux.

Mais aujourd'hui, nous apprenons que le gouvernement a fait volte-face et renvoyé Earl Turcotte, l'un des experts de pointe du Canada en matière d'armement, simplement parce que Washington n'était pas content qu'il défende aussi énergiquement les intérêts du Canada.

Comment le gouvernement peut-il justifier le renvoi d'une autorité canadienne de renom qui essayait simplement de défendre les intérêts et la réputation solidement établie du Canada en matière de droits de la personne?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, c'est complètement absurde. Ce n'est pas vrai.

Nous estimons, de ce côté-ci de la Chambre, que les armes à sous-munitions sont une grave menace pour l'humanité et pour les civils et qu'elles constituent évidemment un grave obstacle au développement durable.

J'affirme catégoriquement que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne rejetons personne du gouvernement. C'est l'ambassadeur à Genève qui représentera les intérêts du Canada à ces négociations et discussions.

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, si ce n'est pas vrai, pourquoi M. Turcotte ne dirige-t-il plus ces négociations?

En 1971, en pleine guerre froide, le premier ministre Trudeau a dénoncé les armes nucléaires. Ça, c'était du leadership. En 1997, le premier ministre Chrétien a mené la charge pour faire ratifier la convention d'Ottawa interdisant les mines terrestres dangereuses. Ça, c'était du leadership.

En 2011, le gouvernement conservateur a renvoyé M. Turcotte qui essayait de faire interdire les armes à sous-munitions, après que les Américains se furent plaints de son zèle excessif.

C'est du leadership, ça? C'est grotesque.

Pourquoi les conservateurs sont-ils toujours prêts à sacrifier nos intérêts nationaux pour privilégier ceux des États-Unis?

• (1445)

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement a joué un rôle très actif dans les négociations sur la Convention sur les armes à sous-munitions, et nous avons eu le plaisir d'être l'un des premiers pays au monde à la signer en décembre.

Que le député se rassure, c'est notre ambassadeur à Genève qui va mener ces discussions.

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a présenté un projet de loi modifiant la Loi sur l'aéronautique pour que les Canadiens puissent continuer de survoler le territoire américain.

Des modifications similaires ont été présentées lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir. Or, aujourd'hui, les Libéraux et leurs partenaires de la coalition menacent de faire avorter le projet de loi C-42.

Le ministre pourrait-il rappeler à la Chambre les raisons pour lesquelles cette modification technique fort simple est nécessaire?

**L'hon. Vic Toews (ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, je suis certain que les plans de voyage de nombreux électeurs partout au pays risquent d'être perturbés si ce projet de loi n'est pas adopté.

Le projet de loi C-42 apporte une modification technique fort simple, sans laquelle les vols en provenance du Canada ne pourront plus survoler le territoire des États-Unis.

De notre côté, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Américains pour que cette modification soit mise en oeuvre de manière à tenir compte de l'intérêt du Canada en matière de sécurité et à protéger les renseignements personnels des Canadiens.

Il incombe maintenant à la coalition dirigée par les Libéraux de cesser ses jeux politiques et d'appuyer ce projet de loi essentiel.

## Questions orales

### L'AFGHANISTAN

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, selon des documents obtenus par les néo-démocrates, le gouvernement conservateur a consacré plus de 41 millions de dollars à des services d'entreprises de sécurité privées en Afghanistan. Nous avons appris que certains de ces entrepreneurs ont des liens avec des seigneurs de guerre afghans notoires.

Ces seigneurs de guerre ont été impliqués dans des cas de meurtres, d'enlèvements et de chantage. Ils ont même leur propre milice. Tant pis pour la promotion de la démocratie et de la primauté du droit.

Ma question est la suivante: quand le gouvernement va-t-il enfin retirer ces seigneurs de guerre de la feuille de paie du Canada?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le Canada retient les services d'entreprises de sécurité pour protéger le personnel canadien ainsi que nos installations en Afghanistan.

Le Canada est partie au Document de Montreux, qui énonce clairement les normes de recours aux entreprises de sécurité privées.

Nous avons signé les déclarations et le code des bonnes pratiques en ce qui concerne les fournisseurs de services de sécurité privés qu'il contient en novembre, l'année dernière.

**M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD):** Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas de mécanismes pour encadrer les entreprises de sécurité privées. Même l'OTAN s'est plainte que certains de nos contrats enrichissaient les leaders occultes, minant les efforts pour contrer les insurgés et délégitimisant le gouvernement afghan.

Nos soldats mettent leur vie en péril pour combattre l'anarchie, mais le gouvernement encourage l'anarchie en versant de l'argent dans ce système corrompu.

Comment le gouvernement peut-il expliquer le fait qu'il paie des personnages très douteux qui minent la sécurité même de l'Afghanistan?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, encore une fois, nous recourons à ces entreprises pour protéger notre personnel ainsi que nos installations. Je rappelle à mon collègue que toutes les entreprises dont le gouvernement a retenu les services sont régies par la loi afghane. Comme je l'ai dit il y a quelques instants...

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Lawrence Cannon:** Ils peuvent bien rire, monsieur le Président. Ils rient toujours lorsqu'il est question de l'Afghanistan. Ils rient toujours lorsque nous parlons de protéger les avoirs canadiens à l'étranger: les gens, les biens et nos projets. C'est leur façon de faire. Pas la nôtre.

*Questions orales*

[Français]

**LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, vendredi soir, en catimini, presque honteusement, le gouvernement a annoncé la nomination au CRTC d'un autre « chum » de Dimitri Soudas. Ce criminaliste n'a pourtant aucune expérience en réglementation ou en radiodiffusion. Cette nomination est d'autant plus inquiétante que le député conservateur de Beauce annonçait en fin de semaine qu'un projet de loi sur la déréglementation des télécommunications serait bientôt mis en avant par le gouvernement.

Le ministre reconnaîtra-t-il qu'en nommant Tom Pentefountas, le gouvernement tente de prendre le contrôle du CRTC pour lui imposer son idéologie de déréglementation?

• (1450)

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, l'accusation est entièrement fautive, et comme je viens de le dire au NPD en réponse à sa question, M. Pentefountas est qualifié. Il fera un très bon travail pour le Québec et pour le Canada comme vice-président du CRTC.

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, son principal atout en télécommunications, c'est de connaître par coeur le numéro de téléphone du Parti conservateur.

Maintenant que le coup de force du gouvernement en faveur de Globalive a échoué, les conservateurs tentent de prendre le contrôle du CRTC pour imposer leur idéologie de déréglementation et permettre aux entreprises étrangères d'avoir la mainmise sur nos entreprises de télécommunication.

Le gouvernement admettra-t-il que la nomination d'amis du régime conservateur est leur nouvelle stratégie pour prendre le contrôle du CRTC?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, c'est entièrement faux.

\* \* \*

[Traduction]

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, les organismes d'aide à l'établissement prêtent main-forte aux nouveaux arrivants à la recherche d'un emploi. Ils les aident à prendre soin de leur famille et à s'intégrer à la société canadienne.

Or, dans l'ensemble du pays, ces organismes ont vu leur budget réduit de 53 millions de dollars. Bien que le nombre d'immigrants demeure élevé, on diminue radicalement le financement fédéral.

Pourquoi le gouvernement est-il capable de trouver 50 millions de dollars pour se payer des panneaux-réclames autopromotionnels, mais ne trouve-t-il pas d'argent pour améliorer le sort des nouveaux arrivants et les aider à apprendre les langues, à gagner leur vie, à payer des impôts et à bâtir notre pays?

**L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux que le député nous pose cette question parce qu'il me donne l'occasion de rappeler que l'aide accordée par notre gouvernement pour les services d'établissement et d'intégration

a plus que triplé par rapport à celle qui était accordée par le gouvernement libéral.

Cette année, nous aurons investi environ 600 millions de dollars dans les services d'établissement destinés aux nouveaux arrivants. Lorsque le député de Wascana était ministre des Finances, la somme n'était que de 109 millions de dollars.

Les libéraux devraient avoir honte de leur négligence envers les nouveaux arrivants du Canada, pendant longtemps.

**M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, c'est plutôt le ministre qui devrait avoir honte de s'attribuer le travail fait par le gouvernement libéral.

Le ministre s'arroge le mérite du financement accordé conformément aux accords conclus par le gouvernement libéral. En fait, dès que le ministre a pu réduire le financement accordé pour l'aide à l'établissement, il l'a fait en nuisant aux plus vulnérables et à ceux qui veulent suivre de la formation linguistique et s'imprégner des valeurs canadiennes.

Ce n'est ni une réaffectation ni une célébration. C'est une abdication. Pourquoi le ministre abandonne-t-il les nouveaux arrivants du Canada?

**L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC):** Monsieur le Président, on passe du sublime au ridicule là-bas.

Ce député a choisi étrangement d'être candidat pour un parti politique qui, lorsqu'il était au pouvoir, a imposé une taxe d'entrée de 1 000 \$ à tous les nouveaux résidents permanents du Canada. Le gouvernement libéral précédé a gelé le financement de l'aide à l'établissement pendant 13 ans. Il a fait augmenter l'arriéré dans le traitement des demandes d'immigration, qui est passé d'environ deux cent mille à presque un million. Il n'a rien fait pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers, ce qui est honteux et prouve sa négligence.

Le gouvernement a réduit de moitié le droit exigé pour l'établissement, a triplé le financement de l'aide à l'établissement, a réduit massivement l'arriéré dans le traitement des demandes et prend des mesures concrètes pour la reconnaissance des titres de compétence. Le gouvernement ne reste pas les bras croisés quand il est question des nouveaux arrivants.

\* \* \*

[Français]

**LE COMMERCE INTERNATIONAL**

**Mme Megan Leslie (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le prix des médicaments d'ordonnance augmente en moyenne de 10 p. 100 par année.

L'accord de libre-échange avec l'Union européenne ferait augmenter le coût des ordonnances de plusieurs milliards de dollars. Au Québec, la hausse serait de plus de 700 millions de dollars. En Ontario, elle serait de plus de 1 milliard de dollar. Or une personne sur quatre n'a pas d'assurance-médicament.

Pourquoi les conservateurs veulent-ils signer un accord qui va faire augmenter les prix?

[Traduction]

**L'hon. Peter Van Loan (ministre du Commerce international, PCC):** Monsieur le Président, la députée mélange les faits.

*Questions orales*

En réalité, l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne sera très profitable pour les consommateurs canadiens, car elle pourrait faire croître notre économie de 12 milliards de dollars par année. Pour répondre à la question de la députée, l'aspect pharmaceutique est l'un des nombreux aspects pour lesquels les négociations se poursuivent toujours. Rien n'est encore arrêté.

Nous pouvons cependant dire avec certitude que le gouvernement ne signera que les accords qui seront dans l'intérêt du Canada.

**Mme Megan Leslie (Halifax, NDP):** Monsieur le Président, c'est difficile à croire, vu que le gouvernement conservateur pourrait difficilement être davantage ignorant des besoins des Canadiens. L'accord de libre-échange entre les conservateurs et l'Union européenne pourrait faire augmenter le prix des médicaments de plus de 2,5 milliards de dollars par année. C'est un manque flagrant de leadership de la part des conservateurs.

Les néo-démocrates ont proposé à plusieurs reprises un régime d'assurance-médicaments réaliste qui permettrait aux Canadiens d'économiser des milliards de dollars par année.

Quand le gouvernement actuel va-t-il arrêter de protéger les intérêts des grandes sociétés pharmaceutiques et va-t-il se décider à adopter, en collaboration avec les Premières nations, les provinces et les territoires, une stratégie qui permettrait aux citoyens d'acheter leurs médicaments à un prix abordable?

• (1455)

**L'hon. Peter Van Loan (ministre du Commerce international, PCC):** Monsieur le Président, la députée ne pourrait pas être davantage à côté de la plaque, parce que les faits qu'elle présente n'ont encore fait l'objet d'aucune entente et ne correspondent absolument pas aux conditions négociées. Peut-être qu'elle les a entendus quelque part aux nouvelles, mais si elle s'était donnée la peine de remonter aux sources, elle aurait su que les faits qu'elle avance n'ont jamais fait l'objet d'aucune entente.

Nous négocions actuellement avec l'Union européenne la conclusion d'un accord qui créerait des emplois d'un bout à l'autre du pays et favoriserait la prospérité économique de tous les Canadiens. Nous allons traiter de toutes les questions qui méritent notre attention, et pour bon nombre desquelles les négociations sont encore à venir, mais une chose est sûre, c'est que nous allons faire preuve de rigueur, que nous allons voir aux intérêts du Canada et que nous allons obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada, en matière d'économie comme d'emploi.

\* \* \*

**LES RESSOURCES NATURELLES**

**M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement tient parole à l'égard du secteur forestier de la Colombie-Britannique. Il a récemment fourni du soutien à l'usine de pâtes et papier Cariboo, à Quesnel, à l'usine de pâte Northwood, à Prince George, et à l'usine de pâte de Domtar, à Kamloops.

Nous faisons en sorte que l'économie canadienne et les emplois se portent bien dans les collectivités qui vivent de l'exploitation des ressources naturelles. Nous sommes ici pour la Colombie-Britannique et pour le Canada.

Le ministre des Ressources naturelles pourrait-il dire à la Chambre ce que fait le gouvernement pour les collectivités qui vivent de l'exploitation des ressources naturelles dans le reste du Canada?

[Français]

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, la priorité du gouvernement est l'économie, et nous venons en aide aux Québécois dans toutes les régions du Québec. C'est pourquoi, depuis 2008, nous sommes venus en aide à plus de 652 compagnies forestières au Québec. Prenons les cas de Domtar et de Tembec, respectivement à Windsor et à Matane, où on a consolidé plus de 500 emplois. Le gouvernement conservateur agit constamment afin de venir en aide à tous les secteurs de l'économie et aux gens de toutes les régions du Québec.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE DU SAVOIR**

**Mme Alexandra Mendes (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, sous le précédent gouvernement libéral, l'économie du savoir faisait l'orgueil du Québec. Sous les conservateurs, la glissade s'accroît et les coupes en recherche et développement sont de plus en plus draconiennes. La semaine dernière, Pfizer annonçait la fermeture de son centre de recherche et développement à Saint-Laurent. Ce sont 150 emplois très réels et de haut calibre qui disparaissent. Les conservateurs s'excitent pour des emplois inexistantes liés aux F-35, mais laissent de vrais emplois s'évaporer.

Est-ce une autre preuve que l'avenir du Québec ne leur importe pas?

[Traduction]

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, nous sympathisons avec les travailleurs touchés par la décision de Pfizer. Bien entendu, cette décision a été prise à l'échelle internationale et touche donc de nombreuses usines et de nombreuses filiales de la société.

Je puis assurer à la députée que nous nous concentrons encore sur les emplois et la création d'emplois. Nous en sommes témoins au Québec. Mon collègue, le leader à la Chambre, m'informe que 46 p. 100 des entreprises québécoises ont l'intention d'embaucher du personnel au cours des trois prochains mois. C'est une bonne nouvelle pour les Québécois et, bien sûr, pour les Canadiens aussi.

\* \* \*

[Français]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ):** Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale a choisi d'installer son nouveau Centre météorologique interarmées à Bagotville. Au cours des 14 derniers mois, c'est le deuxième investissement en importance qui échappe à Bagotville. Ces deux occasions manquées font d'autant plus mal que les conservateurs n'ont toujours pas réalisé leur promesse d'établir 650 nouveaux membres de l'escadron expéditionnaire à Bagotville.

Les deux ministres conservateurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean peuvent-ils nous expliquer pourquoi ils sont incapables de défendre la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean?

### Questions orales

[Traduction]

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, le Centre météorologique interarmées à la base des Forces canadiennes de Gagetown n'aura aucune incidence — je dis bien aucune — pour la base de Bagotville. En fait, le service météorologique fourni à cette base ne nécessite pas de personnel.

Grâce à la nouvelle technologie, il a été décidé de centraliser le service météorologique des Forces canadiennes au Centre météorologique interarmées de la base de Gagetown. La base de Bagotville compte 400 nouveaux membres des Forces canadiennes.

\* \* \*

### LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NDP):** Monsieur le Président, malgré un partenariat qui dure depuis 40 ans entre la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et l'ACDI, la ministre a rejeté, en raison d'une « technicalité non précisée », la récente proposition de la fédération visant à faciliter la formation d'enseignants et la création de programmes d'études à l'étranger. Ce rejet survient après 18 mois de collaboration avec l'ACDI relativement à l'élaboration de cette proposition.

Pourquoi le gouvernement n'appuie-t-il pas les enseignants du Canada qui cherchent à transmettre leurs compétences et à aider les pays en développement?

**Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, au bout du compte, nous voulons tous la même chose. Je sais que l'opposition cherche à transformer la question en une attaque partisane, mais je pense que les Canadiens savent faire la part des choses.

Nous voulons que l'aide offerte par le Canada soit efficace et transparente, que les fonds consacrés aux programmes d'aide se rendent là où on en a le plus besoin, et que les mesures aident des gens concrètement afin de changer vraiment les choses.

\* \* \*

• (1500)

### LE PATRIMOINE CANADIEN

**Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Monsieur le Président, le principe de la liberté d'expression est l'une des pierres angulaires de notre démocratie. Comme on le sait, on a tenté d'empêcher, le mois dernier, la projection au Canada du film *Iranium*, qui critique le bilan de l'Iran en matière de droits de la personne. Le gouvernement canadien a clairement fait savoir qu'il ne cédera pas aux menaces de violence, surtout lorsqu'elles sont brandies par l'ambassade d'Iran.

J'ai eu le privilège d'assister hier soir, à Bibliothèque et Archives Canada, à la projection à guichets fermés de ce film.

Le ministre du Patrimoine canadien pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il a donné l'ordre à Bibliothèque et Archives Canada de présenter le film?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, la projection du documentaire *Iranium* était une prise de position importante de la Chambre des communes.

Je crois que Bibliothèque et Archives Canada a commis une erreur monumentale en annulant la première projection du film devant les

menaces de violence et devant les menaces et les protestations de l'ambassade d'Iran.

Le gouvernement a pris une position et une décision claires: l'ambassade d'Iran ne dictera pas aux Canadiens, où qu'ils habitent, quels films ils peuvent aller voir. Les Canadiens ont le droit de regarder n'importe quel film et d'assister à n'importe quel événement culturel qu'ils souhaitent et de le faire sans crainte, sans être menacés de violence et sans subir d'intimidation de la part de l'ambassade d'Iran.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

**Mme Alexandra Mendes (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, la recherche et le développement dans le secteur pharmaceutique peuvent valoir leur pesant d'or lorsque nos esprits les plus brillants font des percées, comme cela s'est produit maintes fois par le passé.

Or les conservateurs ne semblent vraiment pas comprendre cela. Ils continuent à réduire de façon draconienne les subventions consenties à la recherche et au développement, si bien que Pfizer a dû annoncer la fermeture de ses installations de recherche et développement à Saint-Laurent. Cela représente une perte de 150 emplois bien rémunérés et réels, pas d'emplois inventés relatifs aux chasseurs à réaction.

Quand les conservateurs cesseront-ils de couper les vivres au secteur pharmaceutique de haut calibre du Québec?

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, le tableau que dépeint la députée n'est pas tout à fait exact.

Dans le cadre du Plan d'action économique et de concert avec le secteur privé, les universités publiques et les sociétés pharmaceutiques engagées dans la recherche et le développement, le gouvernement a injecté 10 milliards de dollars supplémentaires dans le budget fédéral au titre de la recherche et du développement.

Voilà ce que nous avons accompli et nous en sommes fiers. Nous croyons que cet investissement crée de l'emploi et des possibilités pour le Canada et les Canadiens, y compris ceux qui habitent au Québec.

\* \* \*

[Français]

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Jean Dorion (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Monsieur le Président, l'Union européenne et la Suisse ont récemment gelé les avoirs de Ben Ali. De son côté, le gouvernement fédéral n'a toujours pas gelé les avoirs des proches de Ben Ali. Rappelons que le Canada a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption et qu'il devrait agir en conséquence.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous dire s'il compte imiter l'Union européenne et la Suisse, et geler les avoirs des membres de la famille Ben Ali qui ont été dérobés au peuple tunisien?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné la semaine dernière, nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes de façon à pouvoir développer l'option la plus appropriée afin d'atteindre l'objectif visé. Encore une fois, j'indique qu'il est tout à fait raisonnable de penser que nous serons en mesure de trouver une solution assez rapidement.

*Affaires courantes*

[Traduction]

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Mary Polak, ministre du Développement des enfants et de la famille et ministre responsable des garderies de Colombie-Britannique.

**Des voix:** Bravo!

**AFFAIRES COURANTES**

● (1505)

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale portant sur le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le transfèrement international des délinquants.

Le comité a étudié le projet de loi et convenu d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, lequel demande une prolongation de 30 jours de séance pour l'étude du projet de loi C-467, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (enfant né à l'étranger).

**Le Président:** Conformément à l'alinéa 97.1(3)a) du Règlement, une motion portant adoption du rapport est réputée avoir été proposée, la question est réputée avoir été mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et reporté au mercredi 9 février, juste avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

## FINANCES

**M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 10<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des finances intitulé *Question de privilège — Production de documents*.

\* \* \*

**LE PROJET DE LOI C-474**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP):** Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, durant le débat de demain sur le projet de loi C-474, Loi concernant le Règlement sur les semences (analyse du risque potentiel), la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime et qu'à la conclusion du débat ou lorsque aucun autre député ne se lèvera pour prendre la parole, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport soit réputée mise aux voix et que les votes par appel nominal soient réputés demandés.

**Le Président:** La députée de Vancouver-Est a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**PÉTITIONS**

## LA SCLÉROSE EN PLAQUES

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

La première vient de Canadiens de ma circonscription, Davenport, et de la région de Toronto. Les pétitionnaires s'inquiètent de voir qu'on refuse à des Canadiens atteints de sclérose en plaques le droit à passer un test de dépistage et à se faire traiter pour l'IVCC.

Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Santé du Canada et à la province d'évaluer le traitement proposé pour les personnes atteintes de sclérose en plaques.

## LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, je présente également, au nom de gens d'un peu partout au pays, une pétition concernant la réglementation en matière de santé, de bien-être et de traitement sans cruauté des animaux.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'appuyer et de signer une déclaration universelle sur le bien-être des animaux. Nous devrions tous faire tout notre possible pour prévenir la cruauté envers les animaux et pour réduire leurs souffrances.

## POSTES CANADA

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une dernière pétition à présenter au nom de Canadiens que préoccupe la fermeture des bureaux de Postes Canada dans des collectivités rurales.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada et à Postes Canada de mener des consultations auprès des élus, des syndicats postaux et d'autres intervenants majeurs, y compris des représentants des collectivités rurales provinciales touchées par ces fermetures.

## LA SCLÉROSE EN PLAQUES

**M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions signées par des résidents de ma circonscription, Leeds—Grenville, et de circonscriptions avoisinantes.

Les pétitionnaires demandent aux ministres fédéral et provinciaux de la Santé de se réunir pour discuter de la possibilité d'autoriser le dépistage et le traitement de l'IVCC chez tous les Canadiens qui le souhaitent et pour planifier la réalisation d'un essai clinique pancanadien.

J'aimerais également féliciter Amy Preston, une de mes électrices, qui a travaillé d'arrache-pied en vue d'attirer l'attention sur cette importante question.

● (1510)

## LES ANCIENS COMBATTANTS

**Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NDP):** Monsieur le Président, je présente deux pétitions à la Chambre aujourd'hui.

*Affaires courantes*

La première est signée par des Canadiens de tous âges et de tous horizons qui appuient nos anciens combattants et apprécient véritablement leur contribution. Ils estiment qu'un ancien combattant est un ancien combattant, indépendamment de la mission à laquelle il a participé ou de l'endroit où il a servi.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à élargir la portée du mandat des hôpitaux pour anciens combattants afin de tenir compte des anciens combattants qui ont servi dans des conflits et des opérations de maintien de la paix depuis 1953; à éliminer la disposition de recouvrement assortie aux pensions des anciens combattants à l'âge de 65 ans, faisant disparaître ainsi la réduction de la pension des anciens combattants après l'âge de 65 ans; à rendre non imposable la pension aux veufs et aux veuves; à créer un conseil consultatif sur les anciens combattants chargé de formuler des recommandations sur le choix des futurs titulaires du poste d'ombudsman des anciens combattants; et à veiller à ce qu'Anciens Combattants Canada demeure un ministère autonome.

## CONDITION FÉMININE CANADA

**Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD):** Monsieur le Président, la deuxième pétition provient d'un groupe de Canadiens préoccupés du fait que Condition féminine Canada n'est pas une organisation inscrite dans la loi canadienne, qu'elle pourrait être démantelée en tout temps, que son mandat a été grandement modifié au cours des cinq dernières années et que, de ce fait, elle n'aborde plus les problèmes systémiques liés à l'égalité des femmes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le projet de loi C-581, car il inscrirait Condition féminine Canada dans la loi et veillerait à ce que son mandat favorise l'égalité des femmes au Canada, dans l'esprit de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## LA JUSTICE

**Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC):** Monsieur le Président, je présente aujourd'hui des pétitions qui demandent justice et apaisement pour la famille Henderson. La pétition a été instiguée par Bonnie Clark-Douglas et elle a été signée par des Canadiens du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec.

En novembre 1981, un garçon de 17 ans nommé Paul « Poncho » Henderson a été trouvé mort à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires demandent au ministre de la Justice et procureur général du Canada de lancer une enquête judiciaire publique, indépendante, approfondie et transparente sur le meurtre de Paul « Poncho » Henderson et sur les actions de tous les agents de la paix qui ont participé à l'enquête initiale sur cette affaire. Le mandat de la commission serait, notamment, d'entamer le processus pour rouvrir l'enquête sur le meurtre de Paul « Poncho » Henderson et de finir par faire traduire en justice les auteurs du crime.

## L'AFGHANISTAN

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma pétition a été signée par des dizaines de Canadiens qui réclament la fin de l'intervention militaire canadienne en Afghanistan.

En mai 2008, le Parlement a adopté une résolution visant le retrait des Forces canadiennes d'ici juillet 2011. Le premier ministre, avec l'aval du Parti libéral, n'a pas tenu sa promesse, répétée à maintes reprises, de respecter la motion adoptée par le Parlement et refuse même de la soumettre à un vote à la Chambre.

Déployer 1 000 soldats dans le cadre d'une mission de formation présente quand même des risques pour nos troupes. C'est aussi une dépense inutile alors que nous sommes aux prises avec un déficit de

56 milliards de dollars. À ce jour, la mission militaire a coûté aux Canadiens plus de 18 milliards de dollars, des milliards qui auraient pu servir à améliorer les soins de santé et à bonifier les revenus de pension des personnes âgées ici même, au Canada.

Les sondages montrent que la vaste majorité des Canadiens ne souhaitent pas que le Canada assure une présence militaire au-delà de la date butoir fixée à juillet 2011. Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le premier ministre à respecter la volonté du Parlement et à rapatrier dès maintenant les troupes canadiennes.

[Français]

## LE LOGEMENT SOCIAL

**M. Jean-Yves Laforest (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je désire déposer une pétition signée par 237 personnes de ma circonscription. Elles demandent au gouvernement du Canada de verser les fonds publics nécessaires pour permettre à la Société d'habitation du Québec de compléter son plan de rénovation des HLM et de couvrir le déficit d'entretien accumulé.

Le gouvernement fédéral a évidemment une responsabilité importante dans l'entretien et les rénovations importantes de ces bâtiments. Ces personnes tiennent à le faire savoir au gouvernement. Je dépose donc cette pétition.

[Traduction]

## LA SCLÉROSE EN PLAQUES

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je présente une autre pétition concernant l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou IVCC, chez les personnes atteintes de sclérose en plaques.

J'ai déjà présenté les statistiques les plus récentes: 12 500 traitements de libération ont été effectués dans 50 pays; de 80 à 97 p. 100 des patients atteints de sclérose en plaques présentent au moins une anomalie veineuse; l'état d'un tiers des patients souffrant de sclérose en plaques s'est considérablement amélioré à court terme et celui d'un autre tiers s'est légèrement amélioré grâce au traitement de libération.

Il faut que les médecins du Canada puissent s'appuyer sur des données tangibles, ce qui signifie qu'il faut recueillir les données dans le cadre d'essais cliniques ou de la tenue d'un registre. Les pétitionnaires exigent donc qu'il y ait des essais cliniques au Canada sur le diagnostic, le traitement et le suivi.

● (1515)

## L'AFGHANISTAN

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):** Monsieur le Président, j'interviens pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens. Les pétitionnaires demandent que la Chambre informe la population canadienne du nombre de victimes civiles attribuables aux soldats canadiens en Afghanistan, ainsi que du nombre de victimes parmi les soldats, et qu'elle continue à tenir les contribuables canadiens informés du coût de la guerre.

## L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais présenter une fois de plus à la Chambre une pétition sur les projets-pilotes de l'assurance-emploi et leur fin prochaine.



En juin 2011, ces projets-pilotes viendront à échéance. Ils ont été prolongés en septembre et en octobre derniers. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur l'importance de ces projets, y compris celui sur les 14 meilleures semaines, qui permet aux personnes d'utiliser leurs 14 meilleures semaines plutôt que leurs 14 dernières semaines lorsqu'ils présentent une demande de prestations. C'est une mesure qui est aussi avantageuse pour les employeurs que pour les employés.

Je présente cette pétition au nom d'un grand nombre de mes électeurs, ainsi que de personnes de Terre-Neuve-et-Labrador habitant à l'extérieur de ma circonscription et touchées par le haut taux de chômage.

\* \* \*

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

#### PRIVILÈGE

##### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

**Le Président:** La présidence a reçu avis d'une question de privilège du député de Kings—Hants. J'écoute le député.

**L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet du 10<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des finances.

Dans notre système de gouvernement responsable, le gouvernement doit demander l'autorisation du Parlement pour dépenser des deniers publics. Le Parlement, quant à lui, a l'obligation et la responsabilité d'exiger que le gouvernement rende des comptes et aussi d'examiner les livres du gouvernement.

[Français]

Dernièrement, le gouvernement a entravé le travail du Comité permanent des finances en contrecarrant les tentatives de ce dernier de mieux comprendre les perspectives budgétaires du gouvernement fédéral.

[Traduction]

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'article 108 du Règlement permet aux comités de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers. La deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* décrit le droit du Parlement d'ordonner la production de documents comme un droit qui est « aussi ancien que le Parlement lui-même ».

Le 17 novembre 2010, le Comité permanent des finances a adopté une motion ordonnant au gouvernement du Canada de fournir les projections quinquennales concernant les bénéfices totaux des sociétés avant impôt et les taux d'imposition réels des sociétés, de 2010-2011 à 2014-2015 inclusivement.

La motion du 17 novembre ordonnait aussi au gouvernement de fournir au comité certains renseignements de nature financière se rapportant aux projets de loi de justice C-4, C-5, C-16, C-17, C-21, C-22, C-23A, C-23B, C-39, C-48, C-50, C-51, C-52, S-2, S-6, S-7, S-9 et S-10.

Entre autres choses, le comité demandait ceci dans sa motion:

#### Privilège

la comptabilité détaillée des coûts de revient, les analyses et projections, y compris les hypothèses faites pour chacun des projets de loi et des lois conformément au Guide d'établissement des coûts du Conseil du Trésor.

Dans la motion, le comité donnait sept jours civils au gouvernement, ce qui nous menait au 24 novembre 2010.

Le 24 novembre, le ministère des Finances a envoyé la réponse suivante, que je vous lis au complet, au comité:

Les projections portant sur les bénéfices avant impôt des entreprises et les taux d'imposition réels des entreprises sont des données confidentielles du Cabinet. Comme tel, nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres au comité.

● (1520)

[Français]

Le gouvernement n'a fourni aucune autre information au comité avant la date d'échéance.

[Traduction]

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, une semaine après la date d'échéance, le comité a reçu une lettre du ministère de la Justice concernant les coûts prévus pour les projets de loi relatifs à la justice. Je vais lire une nouvelle fois dans sa totalité la réponse du ministère. Elle disait ceci:

La question concernant les coûts associés avec la mise en œuvre de chaque projet de loi de justice du gouvernement constitue de l'information confidentielle du Cabinet et, en conséquence, le gouvernement n'est pas en mesure de fournir l'information ou les documents demandés.

Le 7 décembre 2010, après avoir été informé du refus du gouvernement de fournir au comité l'information demandée avant la date d'échéance, j'ai donné au comité un avis écrit pour une motion qui, si elle était adoptée, demanderait au comité d'attirer l'attention de la Chambre sur ce qu'il semblait être une atteinte à ses privilèges.

Le 10 décembre 2010, et peut-être était-ce en réponse à l'avis que j'avais écrit le 7 décembre, le comité a reçu une autre réponse du ministère des Finances.

Dans sa réponse, le ministère déclarait ceci:

Le ministère des Finances a déclaré que, pour autant qu'il sache, les prévisions des bénéfices des sociétés avant impôts ou les taux effectifs d'imposition des sociétés n'ont jamais été divulgués. Ces projections proviennent d'une analyse économique et financière détaillée qui constitue de l'information confidentielle du Cabinet. En conséquence, le ministère n'est pas en mesure de fournir ces chiffres au comité.

Cette réponse paraissait quelque peu discutable. En effet, si un député, quel qu'il soit, ou si un Canadien, quel qu'il soit, cherche l'expression « bénéfices des sociétés avant impôts » avec le moteur de recherche Google, et limite le domaine au site Web du ministère des Finances, il devrait trouver exactement deux résultats: la version HTML ou PDF de la « Mise à jour économique et financière » de novembre 2005, dans laquelle il découvrira, à la page 85, que le gouvernement libéral antérieur a fait publié des projections de bénéfices des sociétés avant impôts, et ce, de 2005 à 2010.

Je demande donc maintenant le consentement unanime de la Chambre pour déposer la page 85 de la « Mise à jour économique et financière » de novembre 2005.

**Le Président:** Le député de Kings—Hants a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### Privilège

**L'hon. Scott Brison:** Monsieur le Président, je crois que les Canadiens devront s'en remettre à la technologie pour trouver ces renseignements en cherchant sur un moteur de recherche les termes « bénéfiques des sociétés avant impôts » et en restreignant leur recherche à Finances Canada.

Non seulement ces projections ont-elles déjà été divulguées, elles l'ont été par le ministère des Finances lui-même à l'époque du gouvernement libéral, en novembre 2005.

Le Comité permanent des finances possède le droit non équivoque et illimité d'obtenir les renseignements qu'il ordonne au gouvernement de lui fournir.

Comme le fait remarquer le Président dans sa décision du 27 avril 2010:

[...] les ouvrages de procédure affirment catégoriquement, à bon nombre de reprises, le pouvoir qu'a la Chambre d'ordonner la production de documents. Ils ne prévoient aucune exception pour aucune catégorie de documents gouvernementaux, même ceux qui ont trait à la sécurité nationale.

Dans cette décision, il est également précisé qu'à la page 281 de la quatrième édition de l'ouvrage de Bourinot intitulé *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*, il est écrit:

Néanmoins, il ne faut jamais oublier que, quelles que soient les circonstances, c'est la Chambre qui décide si les raisons invoquées pour refuser de fournir des renseignements sont suffisantes. Le droit du Parlement d'obtenir tous les renseignements possibles concernant une question d'intérêt public est incontestable et les circonstances doivent être exceptionnelles et les raisons très puissantes pour que ces renseignements ne soient pas présentés devant les Chambres.

L'O'Brien-Bosc renvoie, à la page 83, à une liste des types d'outrage au Parlement, où se trouve notamment:

sans excuse valable, refuser de répondre à une question, ou encore de fournir une information ou de produire des documents dont la Chambre ou un comité exige la production;

Dans ses réponses au comité, le gouvernement a dit ne pas pouvoir fournir les renseignements au comité car ceux-ci étaient visés par le secret du Cabinet. Mais pour quelles raisons le sont-ils? Sur cette question, le gouvernement est resté muet. Aucune raison convaincante, aucune excuse raisonnable n'a été offerte. Le comité a été laissé dans le vent.

Nous savons que, en 2005, le précédent gouvernement libéral a reconnu que la valeur projetée, avant impôts, des bénéficiaires des sociétés n'était pas visée par le secret du Cabinet. De telles projections ne sont pas visées par le secret du Cabinet lorsqu'elles ne sont pas exclusivement utilisées dans le cadre d'activités du Cabinet, comme pour le modèle d'estimation des recettes du ministère des Finances.

Qu'est-ce qui a changé depuis 2005? Quels motifs le gouvernement invoque-t-il pour prétendre que ces projections sont aujourd'hui visées par le secret du Cabinet alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant?

En ce qui concerne le coût des projets de loi de justice, nous savons que, si le Cabinet a fait preuve de diligence raisonnable, il aura calculé le coût de chacun de ces projets de loi avant de décider de les présenter. Surtout à la lumière du déficit record de 56 milliards de dollars, il est à espérer que le gouvernement fasse preuve de diligence raisonnable.

Nous savons que, normalement, chaque projet de loi fait l'objet d'un mémoire au Cabinet comprenant une analyse des coûts.

L'article 69 de la Loi sur l'accès à l'information nous apprend que de telles analyses et données générales ne sont pas visées par le secret du Cabinet lorsque les décisions auxquelles elles se rapportent ont été rendues publiques.

De plus, dans l'affaire Ethyl, la Cour fédérale a clairement tranché. De telles analyses et données générales peuvent être extraites d'un document protégé et divulguées.

Toute mesure législative passe par le Cabinet avant d'être présentée au Parlement. Le simple fait de présenter une mesure d'initiative ministérielle au Parlement est une déclaration publique de la décision du Cabinet en faveur de la mesure. Par conséquent, l'estimation des coûts d'un projet de loi de justice n'est plus visée par le secret du Cabinet.

Est cité, à la page 137 de l'O'Brien-Bosc, un rapport du Comité permanent des privilèges et élections de 1991:

C'est un fait bien établi que le Parlement a le droit d'ordonner que lui soient soumis tous les documents dont il estime avoir besoin pour son information.

[...] Les pouvoirs de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et dossiers sont absolus, mais il est rare que l'on exerce ces pouvoirs sans prendre en considération l'intérêt public.

• (1525)

Le gouvernement précédent a reconnu qu'il était dans l'intérêt public de publier les projections des bénéficiaires des sociétés avant impôt. Comment le fait de soumettre ces projections au secret du Cabinet pourrait-il servir l'intérêt du public? En réalité, l'intérêt du public n'est pas servi par la modification apportée par le gouvernement au mode d'application du secret du Cabinet.

Dans son témoignage devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, le 1<sup>er</sup> février 2011, le directeur parlementaire du budget a donné des exemples de cas où l'intérêt du public était servi lorsque le gouvernement publiait, avant même qu'il ait été demandé au Parlement de fournir les autorisations financières, des détails sur les ressources additionnelles prévues au titre de programmes gouvernementaux et sur les compressions des dépenses.

Le directeur parlementaire du budget a fait remarquer:

Voilà qui soulève la question de savoir pourquoi l'application du secret du Cabinet en ce qui concerne les mesures de compression budgétaire semble avoir changé en relativement peu de temps.

Refuser de fournir l'information demandée par le comité n'est rien pour servir l'intérêt du public. En fait, retenir cette information nuit à la capacité du Parlement à s'acquitter de son devoir, de la responsabilité qui est la sienne d'examiner les crédits et d'obliger le gouvernement à rendre compte.

Voilà pourquoi la prétention du gouvernement à savoir que l'information demandée ne peut être fournie n'a absolument aucun mérite. En outre, le refus du gouvernement de fournir l'information constitue une violation du privilège de la Chambre.

Le refus du gouvernement de fournir une excuse raisonnable quant à la raison pour laquelle l'information devrait être retenue constitue également un outrage au Parlement.

Monsieur le Président, en terminant, je voudrais citer la décision que vous avez rendue le 27 avril 2010 sur la question de privilège relative à la communication d'information au Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan. Vous avez déclaré que:

Dans un régime de gouvernement responsable, le droit fondamental de la Chambre des communes d'obliger le gouvernement à rendre compte de ses actes est un privilège incontestable et, en fait, une obligation.

*Initiatives ministérielles*

En l'occurrence, les efforts de la Chambre des communes pour obliger le gouvernement à rendre compte ont été contrecarrés par le gouvernement lui-même.

Je suis donc prêt à proposer une motion appropriée si, monsieur le Président, vous concluez qu'il y a de prime abord outrage à la Chambre.

• (1530)

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, je ferais simplement remarquer que la question de privilège soulevée par le député porte sur le dixième rapport du Comité permanent des finances, qui a été présenté à la Chambre il y a moins de 30 minutes.

Le gouvernement n'a donc pas eu l'occasion de l'examiner, pas plus que vous, monsieur le Président.

Je suggère donc, respectueusement et en toute humilité, que nous ayons la possibilité de l'examiner avant de répondre plus amplement à l'intervention qu'a faite le député il y a quelques instants.

Monsieur le Président, je vous demande de nous accorder plus de temps. Nous vous présenterons dès que possible, à vous et à la Chambre, une réponse très complète à cette intervention, afin que vous puissiez examiner toutes les observations et rendre une décision.

**Le Président:** Je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention et le député de Kings—Hants pour sa question de privilège mûrement réfléchie.

Je vais certainement donner au secrétaire parlementaire le temps de se préparer. Quant à moi, je n'ai pas vu le rapport, comme il l'a mentionné. Je ne suis donc pas, pour l'instant, en mesure de commenter cette affaire. Il y aura donc du temps pour d'autres interventions de la part d'autres députés qui désirent s'exprimer sur cette question.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LOI SUR LE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LE PANAMA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 février, du projet de loi C-46, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

**M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureux de me prononcer aujourd'hui sur le projet de loi C-46, un projet de loi qui vise à mettre en vigueur l'Accord de libre-échange négocié entre le Canada et la République du Panama. D'entrée de jeu, je veux dire que même si, de façon générale, le Bloc québécois est favorable au libre-échange, il s'opposera au projet de loi C-46, et plus particulièrement à l'accord avec le Panama.

Je vais commencer par faire un bref historique sur le libre-échange et expliquer pourquoi plusieurs pays en sont venus à conclure des ententes pour échanger librement des produits, sans qu'il y ait de droits de douane ou de restrictions démesurées quant à l'accès à ces produits.

Le plus ancien accord d'importance sur le sujet est le GATT, qui a été conclu en 1947. Si je me souviens bien, je crois que cela correspond à Global Agreement...

**M. Daniel Paillé:** C'est le General Agreement on Tariffs and Trade.

**M. Thierry St-Cyr:** C'est cela. J'avais oublié la signification de la lettre *g*.

**M. Daniel Paillé:** Le point G est toujours important.

**M. Thierry St-Cyr:** Je remercie mon collègue d'Hochelaga de cette précision fort importante.

Cet accord permettait un accès aux marchés et aux ressources des différents pays, ce qui était un progrès important tant du point de vue économique qu'humain.

Par le passé, plusieurs guerres entre différents pays ont été causées par la volonté d'accéder à une ressource qui se trouvait dans le pays voisin ou parce qu'on voulait avoir de nouveaux marchés pour vendre des produits. Tous les empires ont été bâtis sur cette volonté d'avoir le plus d'endroits possible où écouler leurs produits et accumuler des richesses. En libéralisant les échanges et en accédant aux ressources de nos voisins sans leur faire la guerre ou l'envahir, cela a probablement évité des guerres et amélioré les relations internationales. Avec le temps, ces accords ont pris de plus en plus d'importance sur le plan économique.

Pour un pays exportateur comme le Québec, qui produit essentiellement des biens manufacturés à des fins d'exportation, c'est intéressant parce que cela lui facilite l'accès à des marchés et lui permet d'être plus compétitif. Cela nous permet de vendre à l'étranger les produits de nos entreprises, le fruit de notre originalité, de créer des emplois au Québec et de produire des revenus intéressants.

De plus, les consommateurs peuvent avoir accès à ces produits. Dans le cas du Québec, les produits importés ont souvent, mais pas toujours, une moins grande valeur ajoutée et coûtent moins cher qu'habituellement.

Chaque pays a des forces et des faiblesses. En théorie, le principe qui sous-tend le libre-échange est de profiter des forces de chacun des pays au bénéfice de l'ensemble des partenaires.

Si tout est fait correctement et que le Québec en retire manifestement un bénéfice, le Bloc québécois appuiera un accord. Par contre, il ne faut pas tomber dans l'excès idéologique voulant qu'on soit pour ou contre le libre-échange, peu importe ce qu'on essaie de nous vendre. Il faut faire une analyse et évaluer la situation. Manifestement, cela n'a pas été fait dans le cas de l'accord avec le Panama. D'ailleurs, les fonctionnaires, tant ceux du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international que ceux du ministère de l'Industrie, ont admis, lors de leur passage en comité, n'avoir réalisé aucune étude leur permettant d'évaluer si ces accords seraient bénéfiques pour notre économie. On y va à l'aveuglette en se disant que puisqu'on est en faveur du libre-échange, on va toujours appuyer les accords de ce genre. Or le Bloc n'est pas prêt à aller dans ce sens.

*Initiatives ministérielles*

● (1535)

On veut tellement signer à tout prix une pléthore d'accords bilatéraux de libre-échange qu'on est prêt à envisager n'importe quel marché. Le gouvernement réfléchit à la possibilité de conclure un accord avec la Chine, alors qu'on a un déficit commercial de 26 milliards de dollars avec ce pays. Les Chinois nous vendent 26 milliards de dollars de plus que ce qu'on leur vend. Avant de penser à libéraliser les échanges avec des pays comme la Chine, on devrait commencer par regarder comment on pourrait rétablir l'équilibre commercial avec ce pays.

À cet égard, le Bloc québécois propose plutôt d'emprunter la voie du multilatéralisme, c'est-à-dire négocier des échanges au niveau international ou, à tout le moins, avec des blocs de pays plus nombreux. Cela permettrait d'établir un meilleur équilibre entre les avantages économiques que chacun des partenaires espère tirer de l'accord et de tenir compte de toutes les considérations sociales, humaines et environnementales, lesquelles ne figurent pas souvent dans ces accords bilatéraux très précis.

En ce qui a trait au Panama particulièrement, la question des droits des travailleurs nous préoccupe. Le gouvernement du Panama, qui est très à droite dernièrement, a fait adopter une loi que plusieurs considèrent extrêmement anti-syndicale, puisqu'elle va criminaliser le fait, pour les travailleurs, de manifester, de protester ou d'employer des moyens de pression pour améliorer leurs conditions salariales.

Une autre de nos préoccupations au sujet de cet accord de libre-échange est la question des paradis fiscaux. Le Panama est sur la liste noire de la France et sur la liste grise de l'OCDE en ce qui a trait aux paradis fiscaux. On ne veut pas que des entreprises puissent aller, de façon théorique, faire des affaires au Panama non pas pour profiter de l'économie, mais des taux d'imposition dérisoires en vigueur et du manque de transparence du système bancaire de ce pays. On craint que des compagnies puissent en profiter pour se soustraire aux impôts qu'elles devraient légitimement payer au Canada. De plus, si on signe un accord de libre-échange, on facilite encore plus la vie de ceux qui voudraient avoir recours à ces paradis fiscaux. Cela nous préoccupe beaucoup.

Le Bloc québécois lutte depuis longtemps pour qu'on mette fin aux paradis fiscaux que sont les Bermudes, la Barbade, le Panama et plusieurs autres.

J'ai suivi attentivement toute l'épopée concernant la Barbade et la compagnie de bateaux que l'ancien premier ministre libéral Paul Martin exploitait dans ce pays. Il s'était voté lui-même une loi rétroactive pour lui permettre de rapatrier au Canada, exempts d'impôts, des profits qu'il avait fait transiter par la Barbade. On avait dénoncé ça à l'époque et on l'a toujours dénoncé depuis. Encore aujourd'hui, force est de constater que ça ne dérange pas beaucoup le Parti libéral qu'on conclue un accord de libre-échange avec un paradis fiscal.

Il y a une autre raison pour laquelle on doit lutter contre les paradis fiscaux. Ce n'est pas seulement pour récupérer des milliards de dollars que des gens doivent théoriquement à nos gouvernements, mais aussi pour empêcher des criminels d'aller cacher leur argent dans ces paradis fiscaux. Même s'ils se font prendre après être sortis de prison, ils peuvent aller chercher cet argent parce qu'on n'a pas de moyen d'intervenir et de voir les flux monétaires qui se font vers ces pays.

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois ne peut pas appuyer le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui. On invite, entre autres, les libéraux à réfléchir à l'opportunité d'appuyer le gouvernement et à voter plutôt contre ce projet de loi, afin de renvoyer le gouvernement

à la table de dessin et de négocier des accords multilatéraux qui sont bons pour le Québec, le Canada et les travailleurs.

● (1540)

[Traduction]

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Selon des données américaines, 350 000 entreprises étrangères sont enregistrées au Panama. L'une de leurs principales motivations, c'est le statut de paradis fiscal du Panama. C'est l'une des raisons pour lesquelles bon nombre de membres du Congrès américain refusent de ratifier un accord similaire au nôtre, entre les États-Unis et le Panama.

Le Congrès refusera de le ratifier jusqu'à ce que le gouvernement américain sévisse contre le Panama en le forçant à coopérer, à démanteler ses stratagèmes de blanchiment d'argent et à cesser ses activités de paradis fiscal.

Nous récompensons les comportements répréhensibles en faisant la promotion de cette mesure législative et en l'adoptant. Les Américains en retardent l'adoption et refusent d'agir.

L'année passée, la France a pris des mesures contraignantes en imposant des taxes élevées aux entreprises qui font des affaires avec le Panama, ce qui a incité le Panama à s'asseoir immédiatement à la table de négociation et à signer un accord de double imposition avec la France. Il est temps que le gouvernement canadien sévisse et arrête de se plier aux quatre volontés de pays comme le Panama.

● (1545)

[Français]

**M. Thierry St-Cyr:** Monsieur le Président, effectivement, l'attitude du gouvernement canadien est d'autant plus déplorable que plusieurs autres pays sont préoccupés et essaient de prendre des mesures pour mettre un peu de pression sur le Panama. Or, finalement, le gouvernement veut toujours signer cet accord, et non seulement cela, mais, en plus, il veut aller plus vite. Il semble fier d'être plus rapide que les Américains ou que les autres pays, se disant que nous, nous allons signer et ratifier cet accord avec le Panama avant tout le monde. Pourtant, tous les signaux qui viennent des autres pays devraient plutôt pousser le gouvernement à la prudence. Il devrait plutôt se dire que, si tous les pays qui négocient avec le Panama se préoccupent de la situation des droits de l'homme, mais surtout des paradis fiscaux, peut-être que nous devrions, nous aussi, entrer dans la danse et demander plus de transparence à un paradis fiscal comme le Panama.

**M. Jean-Yves Laforest (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour son excellent discours, qui résume très bien la position du Bloc québécois relativement à cet accord de libre-échange avec le Panama qui, comme il le disait, est un paradis fiscal.

Au Comité permanent du commerce international, en réponse à des questions, des fonctionnaires ont même affirmé clairement que des entreprises qui feront affaire au Panama pourront rapatrier leurs profits en franchise d'impôt. On n'a même pas de réponse de l'Agence du revenu du Canada nous disant quel est le montant ou la valeur de l'évasion fiscale que cela engendrera. Je trouve cela absolument épouvantable.

J'aimerais demander à mon collègue s'il trouve normal qu'un tel accord, avec de supposées ententes d'arrangements fiscaux, puisse voir le jour et que, au bout du compte, ce soit les citoyens de la classe moyenne qui paieront pour les pertes fiscales que le Canada encourra.

**M. Thierry St-Cyr:** Monsieur le Président, cela montre bien où cela mène quand des parlementaires ou des partis adoptent des approches idéologiques, comme on en voit des deux côtés de la Chambre. Il y a ceux qui sont toujours pour le libre-échange et qui sont prêts à signer n'importe quoi, et il y a ceux qui sont toujours contre, fondamentalement.

Au Bloc québécois, que cela concerne le libre-échange ou n'importe quelle autre question, on n'a pas ce genre d'approche idéologique. On est rigoureux. On regarde ce qui est devant nous et, manifestement, cet accord n'est pas dans l'intérêt de l'économie du Québec. Je doute même qu'il soit dans l'intérêt des travailleurs de Panama. On n'appuiera donc pas cela.

Je pense que c'est la bonne approche. Les gens qui ont l'occasion de nous écouter aujourd'hui chez eux, nous ont élus pour qu'on prenne ces décisions-là et pour qu'on prenne le temps d'étudier cela. Si on ne le fait pas, on faillit à la tâche et au mandat que la population nous a confié. Au Bloc québécois, nous avons l'intention de continuer à travailler de façon rigoureuse à tous les projets de loi qui nous sont présentés et pas simplement de nous fier bêtement et simplement à des idéologies.

[Traduction]

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, les néo-démocrates sont opposés à l'accord de libre-échange Canada-Panama, le projet de loi C-46.

Je vais soulever quelques points, notamment le droit du travail et, si j'ai le temps, le commerce équitable et le statut de paradis fiscal.

Plus tôt, l'un des députés libéraux a dit que le gouvernement conservateur aurait tenu des consultations. Cette déclaration me surprend, puisque Mme Teresa Healy, chercheuse principale du Congrès du travail du Canada, a témoigné au comité et a clairement exprimé des préoccupations au sujet des dispositions du projet de loi concernant le droit du travail.

Je ne lirai pas son témoignage, mais elle a dit que l'accord Canada-Panama ne protège pas précisément le droit d'association et le droit de grève. Sur les questions de travail, les amendes sont minimes, il n'y a pas de droits compensatoires, aucune disposition abrogatoire et aucune autre forme de recours. De plus, les dispositions sur le travail font l'objet d'un accord auxiliaire au lieu de figurer dans le texte même de l'accord.

Elle a parlé un peu du contexte socioéconomique du Panama. Elle a déclaré que 40 p. 100 des citoyens de ce pays sont pauvres, que 27 p. 100 sont extrêmement pauvres et que le taux de pauvreté extrême était particulièrement criant chez les Autochtones.

Elle a également mis en lumière le bilan du gouvernement panaméen.

À l'été de 2010, le président a annoncé des modifications unilatérales du droit du travail. La loi a mis fin aux études sur les incidences environnementales des projets jugés d'intérêt social, interdit la perception obligatoire des cotisations des travailleurs, autorisé les employeurs à licencier les travailleurs en grève et à leur substituer des briseurs de grève, criminalisé les barricades de rue et mis la police à l'abri des poursuites.

Nous sommes loin de souhaiter que le Canada conclue un accord avec un pays qui présente un aussi piètre bilan sur le plan du respect des droits des travailleurs.

Chez les néo-démocrates, c'est le député de Burnaby—New Westminster qui s'occupe avant tout de cette mesure législative. Il a proposé des amendements en vue de modifier certains des aspects les plus boiteux de cet accord.

### *Initiatives ministérielles*

Il a proposé notamment que les travailleurs syndicaux panaméens aient droit à la négociation collective et que le ministre du Commerce international, en tant que représentant principal du Canada au sein de la commission mixte Panama-Canada, soit tenu de consulter régulièrement les représentants des syndicats canadiens. Malheureusement, cet amendement a été rejeté en comité.

Permettez-moi de mettre cette question en contexte. Bien qu'il porte sur la situation en Asie, un article publié en octobre 2010 et intitulé *Back to the "Good" Old Days* soulève de bons points. Voici ce qu'on peut y lire:

« Le travail des enfants est omniprésent en Asie, tandis que le servage est en hausse ici. »

Je vais citer beaucoup d'extraits de cet article car, quand on constate l'érosion des droits des travailleurs dans d'autres pays, il y a lieu de se poser des questions chez nous.

Au début de l'article, on trouve une citation de John D. Rockefeller qui date de 1894. Voici ce qu'elle dit:

L'écart de revenus entre les riches et les pauvres est simplement le fruit de la loi du plus fort. C'est simplement le résultat d'une loi de la nature et d'une loi divine.

Nous sommes plusieurs à ne pas croire à cela. Nous croyons que le gouvernement a un rôle à jouer dans la redistribution de la richesse.

Voici un autre extrait de cet article:

Au cours des 70 années suivant le moment où cette affirmation a été faite par l'un des principaux requins de la finance du XIX<sup>e</sup> siècle, les pires excès de la libre-entreprise sans entraves ont été contenus par des règles gouvernementales, des hausses du salaire minimum et le développement du mouvement ouvrier. Des syndicats forts et des gouvernements relativement progressistes ont fait en sorte que la richesse soit distribuée moins inégalement. Des filets de sécurité sociale ont été mis sur pied pour aider les gens dans le besoin.

Les propriétaires d'entreprise, les chefs d'entreprise et les principaux intervenants ont opposé leur résistance à ces réformes modérées, qui obligeaient leurs activités à s'humaniser. En effet, il leur a toujours déplu que même une petite partie de leurs profits servent à augmenter les salaires et à payer de l'impôt. Toutefois, ils n'ont pas pu empêcher ces changements jusqu'au milieu des années 1970 et dans les années 1980. Par contre, aujourd'hui, ils le peuvent.

Grâce aux accords commerciaux internationaux et à la mobilité du capital dans le monde, ils ont pu échapper aux contraintes politiques et syndicales. Ils sont de nouveau libres, comme ils l'étaient au XIX<sup>e</sup> siècle, de maximiser leurs profits, d'exploiter les travailleurs et d'ériger le principe de la survie du plus fort en norme sociale.

La résurgence du pouvoir des entreprises à l'échelle mondiale menace d'anéantir un siècle de progrès sociaux. Nous risquons de retourner à la pauvreté des masses et à la misère qui sévissaient à l'époque victorienne. En effet, de telles inégalités et un tel barbarisme imposés par les entreprises sévissent déjà dans bon nombre de pays en développement.

D'après les statistiques citées par Mme Healy, 27 p. 100 de la population est extrêmement pauvre et 40 p. 100 est pauvre. Dans de telles conditions, il faut nous demander ce qui justifie qu'on conclue ce genre d'accord commercial.

• (1550)

La suite de l'article nous apprend hélas que la plupart des Canadiens ne semblent pas savoir à quel point leurs ancêtres du XIX<sup>e</sup> siècle étaient mal traités au travail. Il est question des conditions de travail au Canada mais, souvent, les Canadiens ne se rendent pas compte que certaines lois du travail qui s'appliquaient alors au Canada étaient les pires qui existaient. L'article mentionne un certain nombre de choses:

Les conditions dans les mines étaient particulièrement déplorables et la plupart des mineurs mouraient d'accidents ou d'antracose avant 35 ans.

### *Initiatives ministérielles*

Des centaines de milliers d'enfants, parfois dès six ans, devaient travailler 12 heures par jour en se faisant souvent fouetter ou battre. Une Commission royale canadienne sur le travail des enfants soulignait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que « l'emploi des enfants est massif et il est en progression. Des garçons de moins de 12 ans travaillent toute la nuit dans des verreries de Montréal. Dans les mines de charbon de Nouvelle-Écosse, des garçons de 10 ans travaillent couramment 60 heures par semaine au fond des puits ».

Les enquêteurs de la commission constataient aussi que non seulement on infligeait des amendes aux enfants quand ils étaient en retard ou qu'ils cassaient quelque chose, mais aussi qu'on les battait avec des bâtons de bouleau dans de nombreuses usines. Des milliers d'entre eux avaient perdu des doigts, des mains et même des membres entiers en se faisant happer par des engrenages ou des poulies non protégés. Des centaines avaient été tués. L'espérance de vie moyenne était de 33 ans.

En 1910 encore, plus de 300 000 enfants de moins de 12 ans subissaient ces conditions de travail brutales. En fait, ce n'est qu'au cours des années 1920 qu'on a complètement éliminé le travail des enfants au Canada.

Dans les années 1920, le Canada a fini par dire que le travail des enfants n'était plus une norme acceptable. Et pourtant, nous sommes en train de dire qu'il n'y a pas de problème à signer des accords commerciaux avec d'autres pays où se pratique cette exploitation des enfants.

Je poursuis la lecture de l'article:

Aux États-Unis, un autre capitaliste sans vergogne, Frederick Townsend Martin, était encore plus franc. Lors d'une entrevue à un journaliste britannique de passage, il a dit en se vantant: « Nous sommes les riches. Nous possédons ce pays. Et nous avons l'intention de le garder en utilisant tout le poids colossal de nos appuis, de notre influence, de notre argent, des politiciens que nous achetons, de nos démagogues qui font des déclarations publiques, pour lutter contre toute loi, tout parti, programme ou campagne politique qui menacerait nos intérêts acquis ».

C'est sympathique de voir que quelqu'un a eu la franchise de divulguer ouvertement ce programme de la grande entreprise.

Un descendant récent de John D. Rockefeller, son arrière-petit-fils le banquier David Rockefeller, a aussi clairement dit les choses lors d'un discours dans les années 1990: « C'est nous, les dirigeants des grandes sociétés transnationales, qui sommes aux contrôles du moteur de l'économie mondiale. C'est nous qui fixons les politiques gouvernementales au lieu d'être de simples observateurs ».

Voici encore un passage de l'article:

On a déjà rétabli le travail des enfants dans la plupart des pays en développement. Les conditions de travail dans la majorité des usines exploitées par ou pour les sociétés transnationales d'Asie et de certaines régions d'Amérique latine ne sont guère meilleures que celles des années 1800 en Amérique du Nord et en Europe. On force des milliers de garçons et de filles à travailler 12 heures par jour dans des ateliers sordides et insalubres pour 40 ou 50 ¢ de l'heure.

L'article donne quelques exemples dans certains pays d'Amérique latine.

J'entends les députés libéraux et conservateurs se demander quand les néo-démocrates appuieront des accords de libre-échange. Nous les appuierons lorsqu'ils favoriseront le commerce équitable, lorsqu'ils tiendront compte des conditions de travail, de l'exploitation des travailleurs dans les pays concernés ainsi que des objectifs de la grande entreprise, qui veut pousser les salaires à la baisse et maintenir des conditions de travail dangereuses.

La présence d'un accord auxiliaire, comme c'est le cas présentement, est une très bonne raison de s'interroger sur un accord de libre-échange. L'accord auxiliaire sur le travail n'est même pas intégré à l'accord principal.

Il ne me reste maintenant qu'un instant pour dire un mot sur le commerce équitable.

Mon collègue de Hamilton-Est—Stoney Creek a parlé tout à l'heure des accords multilatéraux. Nous sommes nombreux à penser que de tels accords constituent une approche très importante. De plus, lorsque nous parlons de commerce, il devrait s'agir de commerce équitable.

Et le commerce équitable signifie que les travailleurs dans les pays d'où viennent les produits doivent tirer une part équitable des profits réalisés grâce à leur travail. Un certain nombre de principes définissent le commerce équitable.

Pour terminer, j'inviterais tous les députés à voter contre cet accord. Il existe de meilleurs moyens, pour le Canada, de trouver le bon équilibre et de se comporter, parmi les pays, en chef de file dans le domaine du commerce.

● (1555)

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, la députée a certainement bien résumé la situation.

En fait, les exportations de marchandises canadiennes vers le Panama ont totalisé seulement 91 millions de dollars l'année dernière. On voit bien qu'il y a actuellement des échanges commerciaux entre les deux pays. Nous n'avons pas besoin d'accords de libre-échange pour commercer avec d'autres pays, y compris avec le Panama. Il y a déjà des échanges commerciaux.

Il est intéressant de voir que 54 représentants au Congrès des États-Unis ont exigé du président Obama qu'il ne signe pas cet accord avant que le Panama ait apporté les mesures nécessaires pour ne plus être un paradis fiscal. Le Panama est une plaque tournante majeure pour les narcotrafiquants mexicains et colombiens. Il s'y blanchit beaucoup d'argent. On trouve dans ce pays 350 000 sociétés étrangères.

Alors, pourquoi voulons-nous ratifier un accord alors que les États-Uniens sont en train de mettre le leur en veilleuse?

**Mme Jean Crowder:** Monsieur le Président, le député d'Elmwood—Transcona soulève un très bon point. Je n'ai pas abordé l'élément paradis fiscal, l'un des plus scandaleux de l'accord. En fait, un témoin dont j'oublie le nom est venu dire au comité que cet accord est en réalité pire que ce qui existe actuellement et il a expliqué les répercussions que l'accord pourrait avoir à cause d'articles en particulier qui ne permettront pas au Canada de défendre certains de ses intérêts. Il a déclaré ceci:

Mais l'article 9.10 de l'Accord Canada-Panama dit ce qui suit: « Chacune des parties permet que les transferts se rapportant à un investissement visé soient effectués librement et sans délai vers son territoire et à partir de celui-ci. » En outre, tant le chapitre 9 que le chapitre 12 de l'Accord de libre-échange contiennent des dispositions antidiscriminatoires qui protègent les investisseurs enregistrés au Panama. L'article 12.06 énonce que le Canada autorisera toujours les Canadiens à se procurer des services financiers auprès de banques exploitées au Panama.

Il s'agit d'une opération de blanchiment d'argent. Il est bien connu que certains cartels de la drogue font des affaires au Panama, et pourtant, nous signerons un accord qui permettra cette opération de blanchiment d'argent. Je suis convaincue que les Canadiens n'aimeront pas cela.

● (1600)

**M. Jim Maloway:** Monsieur le Président, le fait est que la France a su s'y prendre avec le Panama. Il y a seulement 12 mois, le Panama a réussi à se faire retirer de la liste noire de la France lorsque celle-ci a simplement commencé à prélever un impôt de 50 p. 100 sur les dividendes, les intérêts, les redevances et les frais de service payés par toute entreprise basée en France à un bénéficiaire situé dans certains pays, dont le Panama. Devinez quoi? Le Panama a conclu des ententes avec la France.

*Initiatives ministérielles*

J'ai parlé des 54 membres du Congrès américain qui refusent de laisser le président Obama signer l'accord. Le puissant gouvernement américain n'est pas encore en mesure d'obtenir du Panama le genre de résultats qu'obtient la France parce que celle-ci a pris des mesures directes. Les entreprises sur lesquelles des pressions ont été exercées ont réclamé du gouvernement français la prise de mesures pour régulariser les pratiques du Panama. Devinez quoi? Des mesures ont été prises dans les trois mois.

**Mme Jean Crowder:** Monsieur le Président, je citais M. Todd Tucker, directeur de recherche pour le Public Citizen's Global Trade Watch.

Encore une fois, le député d'Elmwood—Transcona soulève des arguments intéressants. Je tiens à citer le témoignage de M. Tucker, qui brosse un portrait peu flatteur de la situation au Panama:

Non seulement ces entreprises ne paient pas d'impôt, elles ne sont assujetties à pratiquement aucune exigence de reddition de comptes ou aucune réglementation.

D'après l'OCDE, le gouvernement panaméen ne dispose d'aucun pouvoir juridique ou presque qui lui permettrait de vérifier l'information essentielle relative à ces sociétés étrangères, par exemple, à qui elles appartiennent. Le secret qui protège les opérations financières au Panama fait également de ce pays un haut lieu du blanchiment d'argent.

Le témoin a également ajouté ceci:

L'accord commercial entre le Canada et le Panama ne ferait qu'empirer le problème du paradis fiscal. Comme l'a fait remarquer l'OCDE, signer un accord commercial sans d'abord résoudre le problème du secret des transactions financières au Panama ne fera que favoriser encore davantage l'évasion fiscale par les sociétés étrangères. Il y a toutefois motif de croire que l'accord commercial n'aura pas seulement pour effet d'accroître les abus d'évasion fiscale, il rendra encore plus difficile de lutter contre ces abus.

Partout dans le monde, les gens disent à quel point la situation au Panama est désastreuse, et malgré cela, le Canada s'apprête à signer cet accord. C'est à n'y rien comprendre.

[Français]

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole, encore une fois, sur le projet de loi C-46, parce que cela n'a pas de sens qu'un gouvernement ne puisse pas se rendre compte qu'on ne peut pas servir des intérêts aussi divergents en même temps.

Le Panama a bien sûr une économie développée. En fait, il a l'économie la plus développée de l'Amérique centrale. Une des raisons pour lesquelles le Panama a une économie ouverte sur le monde et développée, c'est qu'à un moment donné on a construit un canal qui sert de voie entre les Amériques. Il y a donc déjà — et depuis très longtemps — une habitude de commerce, de voyage, de transit.

Justement, ces habitudes de transit, de commerce et le fait d'avoir des gens qui passent, repassent, mais surtout qui n'y résident pas ont fait en sorte que le Panama est devenu un paradis fiscal. Cela existe depuis un certain temps. On le sait de plus en plus et on semble, de l'autre côté de la Chambre, ne pas réagir par rapport à cette situation.

On dit que le Panama est passé de la liste noire à la liste grise. Il a signé des accords. Il en a en effet signé quelques-uns et il a dit vouloir une convention fiscale. De notre part, on dit qu'au moment de conclure une convention de commerce international, on devrait aussi avoir un minimum de convention fiscale. Ce n'est pas dans un même traité; ce sont deux traités différents, mais il existe dans le monde le pouvoir de négocier.

Si le Panama reçoit 91 millions de dollars de produits canadiens par année et qu'il vende 41 millions de dollars de produits panaméens au Canada par année, on se retrouve dans une situation qui, bien que tout à fait marginale sur le plan économique, est quand

même importante. Le gouvernement du Canada a donc un pouvoir de négocier. Il peut dire au gouvernement panaméen qu'il est d'accord, qu'il est prêt à faciliter le commerce, mais quand même, sur le plan fiscal, il y a un certain nombre d'irritants. Je reviendrai sur ce sujet.

On devrait aussi rappeler au Panama qu'il veut signer une convention de commerce avec nous, qu'il y a une convention fiscale à signer, mais que l'Organisation internationale du travail trouve que l'utilisation de sa main-d'oeuvre est mal appropriée. En d'autres mots, le gouvernement panaméen est reconnu par l'Organisation internationale du travail comme un gouvernement ne respectant pas des accords minimaux en matière de normes du travail. Là encore, on a une poignée — si on peut me passer cette expression — pour dire que pour signer l'accord commercial, le Panama devrait faire des avancées importantes sur le plan fiscal et en ce qui a trait aux relations de travail. Et pourquoi ne pas y ajouter l'environnement? Il semble, selon les informations que nous avons, que le Panama ne soit pas nécessairement le pays le plus valeureux de la planète quant au respect des droits environnementaux.

Même si on est favorable à l'ouverture sur les marchés, il faut toujours se rappeler que le Canada fait partie de l'ALENA en raison de l'appui massif du Québec à un gouvernement qui, à l'époque, était progressiste-conservateur et qui avait conclu cet accord de commerce international au niveau des Amériques. On dit que leur stratégie est mauvaise, qu'ils devraient en profiter.

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal? J'ai dit il y a trois minutes que je reviendrais sur la fiscalité.

● (1605)

Il y a parfois des termes qui font que les gens ne comprennent pas. Un paradis fiscal, c'est quatre choses.

Premièrement, c'est là où il y a des taux d'impôt insignifiants ou nuls. Avoir un taux d'impôt de 15 p. 100, de 18 p. 100 ou d'un peu plus de 20 p. 100 sur les profits des entreprises, comme nous avons au Canada, ou de 11 p. 100 sur les PME, c'est correct. Mais quand on a 0,5 p. 100, ou pas du tout, on dit que c'est un taux d'impôt insignifiant. Il y a donc un écart entre les taux d'imposition.

Deuxièmement, un paradis fiscal répond à l'absence de transparence. En matière d'éthique, de transparence et de divulgation, si le Canada veut signer un accord de fiscalité avec le Panama, il faudrait au moins qu'il y ait de la transparence dans les renseignements que l'on reçoit.

Troisièmement, on y trouve des entraves judiciaires ou administratives à l'échange de renseignements. C'est beau, recevoir de la documentation non transparente, mais encore faut-il la recevoir. Parfois, le gouvernement se considère un paradis fiscal lorsqu'on lui demande un certain nombre d'informations, comme on en a demandé au Comité des finances, et qu'on n'en a eu aucune. Notre collègue du Parti libéral en a fait état tantôt. Mais parfois, on reçoit des piles de documents qui ne sont absolument pas transparents.

Quatrièmement, il y a des indications qui attirent les investisseurs pour les seules considérations fiscales et non pour leur activité économique. Nos collègues du NPD ont bien indiqué tantôt le nombre incroyable d'entreprises qui n'y sont que pour avoir une boîte postale.

Il s'agit donc d'une boîte postale, d'une difficulté à obtenir des renseignements, de renseignements nébuleux et d'une fiscalité absente. Ce sont quatre éléments relativement simples qui définissent un paradis fiscal.

*Initiatives ministérielles*

Or nous devons en profiter pour dire que nous voulons une convention fiscale. Mais si nous avions une convention fiscale avec un pays dont les taux d'impôt sont nuls, on se demanderait de quoi on se mêle en imposant au Panama une politique d'impôt sur le revenu des entreprises plus élevée que 1 p. 100. Il y a donc des effets collatéraux: cela n'a aucun sens que le Canada, en signant une convention fiscale avec le Panama, exonère d'impôt les entreprises canadiennes qui font affaire au Panama puisqu'elles paient de l'impôt au Panama. C'est pour cela que les ententes de considération fiscale entre le Canada et le Panama sont elles aussi discutables. Voilà pourquoi on se mêle de ce dossier en disant qu'il faut revoir ces accords.

Qu'est-ce que la souveraineté et l'indépendance du Québec? C'est la capacité d'avoir sa propre fiscalité totale. À la période des questions, on prouve que le Québec n'est pas indépendant quand on voit que le fédéral se mêle de sa fiscalité. C'est aussi faire toutes ses lois. À la période des questions, on prouve aussi que le Québec se fait envahir par des lois du fédéral. Le troisième élément d'une souveraineté, c'est signer ses propres traités. Si le Québec était souverain, il ne signerait pas un tel accord avec le Panama, tant et aussi longtemps qu'il n'aurait pas des accords de fiscalité, de droits de travail et d'environnement qui en valent la peine.

•(1610)

[Traduction]

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je me demande si le député aimerait nous en dire davantage sur la position adoptée par le Parti libéral dans ce débat, qui est pour le moins singulière.

Nous avons vu les libéraux adopter une autre position à l'égard de la Colombie lorsqu'ils ont changé de chef et de porte-parole. Maintenant, ils semblent en faveur de l'accord avec le Panama, même si les Américains ont dit que le Congrès refuse d'entériner une entente similaire avec le Panama du fait que ce pays blanchit des narcodollars et est, comme le député l'a souligné, un paradis fiscal.

À son avis, pourquoi le caucus libéral appuie-t-il cet accord alors que ses amis, les démocrates américains, s'opposent à un accord similaire?

[Français]

**M. Daniel Paillé:** Monsieur le Président, le député du NPD me donne l'occasion de revenir sur les incohérences de nos collègues du Parti libéral. Ceux-ci essaient de dire qu'ils ne sont plus capables de sentir le gouvernement conservateur, tout comme les Québécois et les Canadiens. Nous, on pense que les Québécois ne supportent plus les changements de positions du Parti libéral. L'an passé, ils ont dit qu'ils étaient contre le budget et qu'ils allaient tout faire pour aller contre, mais à un moment donné, ils n'étaient plus là.

J'ai beaucoup plus de respect, par exemple, pour le député de Pontiac. Lui, il était à l'Assemblée nationale en tant que ministre, au sein d'un gouvernement qui a fait l'harmonisation fiscale, faut-il rappeler gentiment, et au moins, il se tient debout. Comme le dit notre collègue du NPD, on ne sait pas où sont les libéraux. Malheureusement, ils en paieront le prix aux élections parce que les gens vont se demander de quel côté ils sont. Quand on dit qu'on est à droite puis à gauche, on n'est nulle part.

•(1615)

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue d'Hochelaga pour l'éloquence avec laquelle il a exprimé la position de notre parti.

Il n'a pas eu le temps d'aborder un volet, celui de cette espèce de volonté du gouvernement conservateur de s'associer à des États ayant une conduite qui ne correspond pas aux valeurs qui ont été développées, en tout cas au Québec. Je pense notamment au souci qu'on a du respect des droits des travailleurs.

En mai, l'an dernier, la République du Panama a adopté la loi 30 qui comportait un volet incriminant pour les travailleurs qui osaient défendre leurs droits. Cela ressemble beaucoup à la position que les conservateurs ont adoptée en ce qui concerne l'équité au travail pour les femmes, alors que les syndicats ne peuvent pas aller devant les tribunaux pour les défendre sous peine d'amende.

J'aimerais entendre mon collègue là-dessus pour voir si le gouvernement canadien ne dérive pas en voulant s'associer à des gouvernements qui ont un tel comportement.

**M. Daniel Paillé:** Monsieur le Président, j'ai presque envie de céder mon droit de parole au député tellement sa compétence est éloquente en la matière, comme toute sa carrière d'ailleurs.

La loi 30 rend sans doute ces ententes inacceptables. La crainte que nous avons avec un gouvernement de ce genre, c'est qu'il se dépêche pour précéder les Américains, les Anglais, bref tout le monde. Il dit ainsi au monde entier que le Canada pourrait devenir le paradis des utilisateurs de paradis fiscaux. C'est très nocif. Ce serait très néfaste pour la réputation du Canada, et c'est peut-être pour cela qu'on a perdu notre siège aux Nations Unies.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Reprise du débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.



*Initiatives ministérielles*

[Français]

Le prochain vote porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 3.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

• (1620)

[Français]

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** La question porte sur la motion n° 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[Traduction]

La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés, à l'étape du rapport du projet de loi.

Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Les votes sont reportés à plus tard aujourd'hui, après l'étude des initiatives ministérielles.

[Français]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Vancouver Kingsway, Les sommets du G8 et du G20; l'honorable député de Richmond Hill, La défense nationale; l'honorable député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Le parc national Terra-Nova.

\* \* \*

### LOI AMÉLIORANT LA NOUVELLE CHARTE DES ANCIENS COMBATTANTS

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), PCC)** propose que le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre pour nos anciens combattants et nos vétérans. Ces personnes qui défendent nos valeurs de par le monde méritent bien sûr d'avoir l'appui du gouvernement pour faire en sorte que lorsqu'ils traversent des périodes difficiles après leur retour — je pense à nos vétérans de l'ère moderne —, on puisse leur accorder le soutien approprié, surtout s'ils sont blessés.

Aujourd'hui, nous allons poursuivre l'étude de l'important projet de loi C-55, qui en est à l'étape de la deuxième lecture. Son adoption représente beaucoup pour nos anciens combattants. Le gouvernement a accepté d'injecter une somme de 2 milliards de dollars pour justement venir en aide à nos vétérans. Je pense entre autres à ceux de l'ère moderne, ceux qui reviennent de l'Afghanistan blessés. Il est de notre responsabilité de nous assurer que ces gens, s'ils ont cette malchance, n'aient au moins pas de problèmes sur le plan financier dans le futur.

Quelles sont les statistiques? Nous offrons des services à environ 140 000 anciens combattants et vétérans. De ce nombre, 65 000 sont des vétérans de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée. En outre, la moyenne d'âge de ces gens de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée est de 87 ans. Il y a aussi ceux d'après la guerre de Corée, dont la moyenne d'âge est de 57 ans, et nous offrons des services à environ 67 000 d'entre eux. Bien sûr sont inclus dans cette catégorie les vétérans de l'ère moderne qui ont autour de 20, 25 ou 30 ans et qui reviennent de l'Afghanistan.

### *Initiatives ministérielles*

Ces vétérans de l'ère moderne, on peut concevoir qu'ils ont des besoins différents de ceux de la guerre de Corée ou de la Seconde Guerre mondiale, dont la moyenne d'âge est de 87 ans, comme je le mentionnais il y a quelques minutes. Pourquoi ont-ils des besoins différents? Ils sont jeunes, et lorsqu'ils reviennent blessés, leur objectif est de revenir à la vie civile, d'avoir un nouvel emploi adapté à leur nouvelle réalité — je fais un lien avec les blessures physiques ou psychologiques qu'ils peuvent avoir. Il faut dès lors que les services qu'on leur offre tiennent compte de cette nouvelle réalité —, qui n'existait pas auparavant.

Que recevaient nos anciens combattants avant? Dans le passé, nos anciens combattants recevaient une pension d'invalidité, des avantages médicaux, bien sûr, pour assurer leur autonomie et également des soins de longue durée en fonction des besoins qu'ils ont à cet égard.

Aujourd'hui, nos « nouveaux » anciens combattants, ceux de l'ère moderne, ont des besoins complètement différents. En 2005, dans la sagesse du Parlement, on a voté une nouvelle charte pour nos anciens combattants. Cela a été voté unanimement en tenant compte de ces nouveaux besoins. La réalité de ces gens est différente: ils veulent se réadapter, pouvoir revenir à la vie civile et continuer à s'épanouir. Et nous offrons un ensemble de nouveaux services liés à cette nouvelle réalité.

Malgré le fait que cette nouvelle charte ait été votée unanimement, on a dit à nos vétérans, à nos associations qui les représentent, que ce serait une charte évolutive. Dans les faits, nous avons été à l'écoute, et aujourd'hui, compte tenu de ceux qui reviennent blessés, on a constaté que cette nouvelle charte comportait des lacunes qu'il fallait corriger.

Qui avons-nous écouté? Nous avons écouté les sept associations qui les représentent. Je pense entre autres à la Légion royale canadienne, à l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix et à différents groupes qui représentent nos anciens combattants. Nous avons également écouté nos anciens combattants eux-mêmes et l'ombudsman, qui a partagé avec nous des points de vue. Nous avons aussi écouté les parlementaires, qui ont formulé des commentaires sur les changements qui devraient être apportés. Nous avons aussi écouté nos militaires en Afghanistan. D'ailleurs, je me suis rendu en Afghanistan où j'ai eu l'occasion d'entendre le point de vue de nos militaires par rapport au paiement forfaitaire, sur lequel je vais donner plus de détails dans quelques minutes.

● (1625)

Nous avons également écouté les suggestions des représentants des comités permanents et du Groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants sur les changements à apporter.

Nous avons dit que c'était un document évolutif. Le gouvernement a écouté ce qu'on lui a dit et il a décidé d'apporter des changements à cette charte, afin de répondre aux besoins des militaires et des vétérans de l'ère moderne.

Qu'allons-nous changer à cette Nouvelle Charte des anciens combattants? Il y a trois changements, mais ils entraînent quatre changements.

Le premier changement concerne l'allocation de revenu. L'objectif fondamental est de faire en sorte que le vétéran suive un programme de réadaptation afin de pouvoir revenir à la vie civile, occuper un nouvel emploi tenant compte de son handicap et s'épanouir. Lorsqu'un vétéran de l'ère moderne revient de l'Afghanistan blessé, l'allocation qui lui est accordée, s'il suit le programme de réadaptation, équivaut à 75 p. 100 de son salaire. Cependant, le bas salarié reçoit environ 26 000 \$, ce qui n'est pas suffisant. Il fallait

apporter des correctifs, car certains de ces vétérans ont une famille et de jeunes enfants.

Voici ce que fera le projet de loi C-55. Les 75 p. 100 du salaire vont maintenant tenir compte, au minimum, du salaire du caporal, de telle sorte qu'un ancien combattant qui revient blessé de l'Afghanistan recevra au minimum 40 000 \$ par année, tant et aussi longtemps qu'il suivra son programme de réadaptation.

Le deuxième changement a trait à un changement de l'allocation mensuelle permanente. On a constaté que les montants accordés à ceux qui revenaient gravement blessés et qui n'étaient pas en mesure de retourner au travail étaient insuffisants. Actuellement, ceux qui reviennent au pays reçoivent, en fonction de la gravité de leurs blessures, une allocation variant de 536 \$ à 1 639 \$ par mois. Ceux qui ne pourront pas revenir au travail parce qu'ils sont blessés trop gravement recevront, pour le reste de leur vie, une somme supplémentaire de 1 000 \$ par mois.

Le minimum que pourra recevoir quelqu'un qui est gravement blessé et qui ne peut pas revenir au travail à cause de l'importance de ses blessures sera de 58 000 \$ par année, jusqu'à l'âge de 65 ans.

En 2005, lorsque la loi a été votée unanimement, on a constaté que la Nouvelle Charte des anciens combattants ne tenait pas compte des blessures antérieures des anciens combattants. Cela sera corrigé: on tiendra également compte de ces blessures, de telle sorte que 3 500 d'entre eux recevront dorénavant des contributions allant de 536 \$ à 1 609 \$ par mois, montant qui vient d'ailleurs d'être indexé. Ces 3 500 personnes pourront maintenant profiter de cette nouvelle mesure.

Parlons maintenant du paiement forfaitaire. À tort, il a circulé pendant plusieurs mois une rumeur selon laquelle le gouvernement n'accordait qu'un montant forfaitaire de 276 \$ aux anciens combattants qui revenaient blessés de l'Afghanistan et qu'il ne s'en occupait plus par la suite. Or c'est faux. Les deux premiers avantages dont je viens de parler sont offerts à nos anciens combattants, en plus du troisième, soit le paiement forfaitaire.

Selon des critiques, souvent, les gens n'étaient pas en mesure de bien gérer ce montant de 276 \$ qu'ils recevaient en compensation de leurs blessures. On a fait une vérification, et 69 p. 100 des anciens combattants étaient satisfaits, mais 31 p. 100 ne l'étaient pas et auraient préféré recevoir une compensation sous une autre forme.

On a analysé en profondeur les cas de ces 31 p. 100. On a constaté qu'il s'agissait souvent de gens ayant des problèmes de santé mentale ou souffrant du syndrome de stress post-traumatique opérationnel.

● (1630)

En me rendant en Afghanistan, j'ai fait part à nos militaires de ce que je m'apprêtais à changer pour être plus flexible. Un de nos militaires m'a prié de leur donner le plus de flexibilité possible. Je suis revenu en avion en me disant que j'irais plus loin que ce que j'avais prévu pour m'assurer de répondre aux besoins de nos vétérans de l'ère moderne qui peuvent revenir blessés d'Afghanistan.

*Initiatives ministérielles*

Dans notre projet de loi, les gens auront maintenant des options par rapport au paiement forfaitaire. S'il est préférable pour un individu de l'avoir en argent comptant, il pourra l'avoir. Si un autre vétéran préfère plutôt que l'on étende ce montant sur un certain nombre d'années, on va pouvoir le faire. S'il veut l'avoir sur cinq ans, 10 ans, 20 ans ou 25 ans, ça va être possible. Il aura un paiement annuel tant et aussi longtemps qu'il voudra l'avoir, en fonction du nombre d'années qu'il choisira. Cela pourrait aussi être un mélange des deux. Cela veut dire qu'une partie de la somme serait en argent comptant et une partie serait répartie sur le nombre d'années choisi par notre vétéran moderne qui préférerait cela. Ces trois changements au projet de loi C-55 vont répondre beaucoup mieux aux besoins de nos vétérans de l'ère moderne.

Toutefois, nous n'avons pas fait que cela, cette année. Comme je l'ai dit, nous avons été à l'écoute de nos anciens combattants. Nous avons corrigé un élément dans le cas de ceux qui souffrent de la sclérose latérale amyotrophique. Avant, chaque cas était analysé individuellement, et tout le monde n'avait pas droit à tous les services. On a décidé de corriger cela, et maintenant, ceux qui reçoivent un diagnostic de sclérose latérale amyotrophique bénéficieront de tous les services que le ministère offre à nos anciens combattants.

D'autre part, il y a aussi l'agent Orange. Les gens voulaient qu'on prolonge d'un an la période d'admissibilité au paiement *ex gratia* de 20 000 \$. Peu avant Noël, je me suis donc rendu à Fredericton pour confirmer que notre gouvernement prolongeait la période d'une autre année. De plus, les veuves, qui n'étaient pas admissibles antérieurement, vont maintenant être totalement admissibles à ce paiement *ex gratia* de 20 000 \$. Je ne peux pas exprimer à quel point ces personnes étaient heureuses de la décision de notre gouvernement.

L'autre priorité est d'améliorer nos services, de s'assurer d'être davantage efficaces dans la délivrance de services que nous offrons à nos anciens combattants. Entre autres, d'ici la fin mars, nous allons réduire du tiers le temps qu'il faut en matière de délai de traitement pour être plus efficaces auprès de nos anciens combattants.

On a également mis en place un nouveau système d'appels téléphoniques. Maintenant, 80 p. 100 de nos anciens combattants qui appellent chez nous obtiennent une réponse dans un délai de deux minutes.

Nous allons aussi améliorer l'accroissement de gestionnaires de cas. Ceux qui reviennent d'Afghanistan veulent avoir des réponses rapides. On a ajouté 20 gestionnaires de cas sur le terrain, et en moins de deux semaines, nos vétérans de l'ère moderne sont en mesure d'avoir des réponses sur leur programme de réadaptation.

Nous allons aussi rendre nos intervenants de première ligne au sein du ministère davantage décisionnels pour être plus rapides dans la délivrance de nos décisions en matière de services à nos anciens combattants. D'ailleurs, ça va continuer ainsi puisque mon engagement est de suivre de près l'évolution des besoins de nos militaires et de nos anciens combattants, ainsi que de demeurer près de nos associations qui les représentent.

Aujourd'hui, on franchit une première étape. Mon ministère est le seul à avoir obtenu 2 milliards de dollars de plus non prévus à l'origine au budget pour pouvoir répondre aux besoins de nos vétérans de l'ère moderne et de s'assurer que c'est adapté à leur réalité.

Nous allons continuer à travailler avec les organismes et les groupes consultatifs. Je veux aussi remercier les parlementaires de la Chambre. D'ailleurs, puisqu'on parle d'élections probables dans un avenir très prochain, il est important que nos vétérans de l'ère

moderne et nos anciens combattants n'en fassent pas les frais. Il faut que ce projet de loi soit adopté avant l'adoption du budget, et que nos militaires qui pourraient revenir blessés ou encore tous ceux qui deviennent des vétérans obtiennent les services de notre ministère des Anciens combattants et de ce gouvernement.

Je remercie les députés de leur appui.

• (1635)

[Traduction]

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je félicite le député parce qu'il a contribué à améliorer sensiblement la situation. Au fil des ans, le député de Sackville—Eastern Shore, qui représente notre parti, a fait beaucoup de lobbying au nom des anciens combattants auprès du ministre et du gouvernement, et de manière générale.

J'ai une préoccupation. J'aime beaucoup tout ce que j'ai entendu du ministre sauf pour ce qui est des paiements forfaitaires. Nous devons être très prudents. Nous sommes devant des gens en général plus jeunes qui subissent un énorme stress en raison d'une invalidité. Je ne sais pas trop si les paiements forfaitaires ont leur place. J'aime l'idée d'augmenter les paiements qu'une personne touchera au cours de sa vie. Tout se ramène finalement à cela.

Cependant, je crois que le gouvernement se retrouvera avec plus de problèmes s'il opte pour les paiements forfaitaires. Au bout du compte, lorsque les ressources et l'argent auront été épuisés, le problème reviendra hanter le gouvernement. Les gens diront qu'ils ont encore des besoins.

Une série de paiements prévisibles échelonnés sur une longue période est la bonne manière de faire.

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn:** Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations.

Il importe de tenir compte des réalités de la vie et de la raison de notre décision. Nous avons écouté les anciens combattants. Nous nous sommes rendu compte que certains anciens combattants modernes préféreraient avoir un paiement forfaitaire en liquide et que d'autres voudraient que la somme soit répartie sur un certain nombre d'années. Ce serait possible. S'ils veulent des paiements étalés sur 20 ou 30 ans, nous pouvons le faire.

Qu'est-ce que cela signifie? Ces anciens combattants, après des discussions avec leurs proches et leur famille, devront décider ce qui est dans leur intérêt. C'est ce que nous ferons en introduisant la possibilité de faire un choix. Si nous ne faisons pas cela, nous ne tenons pas compte des anciens combattants qui préfèrent recevoir un paiement en liquide.

Nous allons dans la bonne direction en offrant un choix. Cela ne signifie pas que tous prendront la meilleure décision. Cependant, j'ai l'impression qu'en discutant avec leurs proches, les anciens combattants décideront ce qui convient dans leur cas pour s'occuper de leur vie et de leur famille.

• (1640)

**Mme Kirsty Duncan (Etoobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le sentiment général est que le ministre tient compte des préoccupations des anciens combattants.

J'aimerais soulever la question du paiement forfaitaire. Je crois que le député sait que la Légion royale canadienne en est préoccupée. Celle-ci souhaiterait plutôt qu'on offre une indemnité d'invalidité plus importante, du même ordre que celle que reçoivent les anciens combattants de l'Australie et les travailleurs civils invalides.

*Initiatives ministérielles*

Je suis reconnaissante en ce qui concerne les mesures prises à l'égard de la SLA. Alors que des mesures sont en place aux États-Unis depuis 2008, il y avait toujours, au printemps dernier, un refus de prendre des mesures à l'égard de cette maladie. Toutefois, Brian Dyck a eu le courage de se porter à la défense de la cause. Grâce à son geste héroïque, le gouvernement a redressé la situation et nous en sommes reconnaissants.

J'aimerais en outre parler d'une autre affection neurologique, soit la sclérose en plaques. De 55 000 à 75 000 Canadiens souffrent de cette maladie dévastatrice. Le député ignore peut-être que les personnes qui en sont atteintes sont traitées différemment au Canada. Aux États-Unis, on présume que la sclérose en plaques est une maladie liée au service militaire. Le ministre a-t-il l'intention d'intervenir à cet égard?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn:** Monsieur le Président, j'apprécie la comparaison de ma collègue qui exprime qu'il est question de différents montants selon les pays.

Je me permets de donner quelques statistiques sur le Royaume-Uni. Le paiement forfaitaire le plus commun au Royaume-Uni est de 8 927 \$, comparativement à 28 532 \$ au Canada. D'autre part, au Canada, tous les vétérans peuvent être admissibles à l'allocation pour perte de revenu, alors qu'au Royaume-Uni y ont droit seuls les vétérans avec le plus haut niveau d'invalidité. On constate qu'il y a des avantages pour nous. C'est certain qu'il y a des choses en fonction desquelles on peut être moins avantagés, mais quand même, notre système est bon. Il est bien organisé.

À nouveau, il importe de se rappeler qu'il n'y a pas juste le paiement forfaitaire. Il y a trois éléments, dont l'allocation pour perte de revenus. Je le répète: la personne suit un programme de réadaptation, le minimum qu'elle reçoit est 40 000 \$ par année. Ensuite, il y a un montant pour les blessures que peut avoir une personne. Ce montant va varier — c'est comme l'ancienne pension — entre 536 \$ et 1 609 \$ par mois. Cela s'ajoute à ce que je viens dire. Il y a en outre 1 000 \$ par mois qui vont s'ajouter pour les personnes qui ne peuvent pas revenir au travail.

En clair, on a un programme de réadaptation qui donne 40 000 \$ de salaire par année. La personne qui ne peut pas revenir au travail parce qu'elle est trop blessée reçoit 58 000 \$ plus les 276 000 \$ qu'elle peut recevoir si sa blessure est extrêmement grave. Ce sont les trois choses ensemble. Ce n'est pas juste une sans les deux autres. Les trois sont interreliés.

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, comme mes collègues l'ont fait, il faut reconnaître que le ministre a fait là un effort remarquable pour tenter de corriger une situation des plus déplorables pour nos militaires.

Ce n'est pas une situation qui a été voulue, mais dans les circonstances, on peut constater qu'une façon de compenser les militaires fait défaut, c'est-à-dire le paiement forfaitaire.

J'aimerais entendre le ministre un peu plus sur deux questions, soit le montant forfaitaire et le soutien médical. Au regard du montant forfaitaire, le ministre vient de soulever que cela s'applique particulièrement aux gens qui ont une blessure grave et qui seraient aussi normalement admissibles à un revenu d'environ 58 000 \$ par année. On voit bien très rapidement que le montant forfaitaire ne fait pas le poids par rapport aux revenus constants que pourraient avoir ces personnes, d'autant plus que la plupart sont jeunes.

Nous aimerions aussi pouvoir entendre ces militaires en commission parlementaire. Je pense que le ministre ne s'y objecterait pas, au contraire.

L'autre dimension concerne le soutien médical pour les personnes qui ont des maladies telles décrites par le ministre.

J'aimerais entendre un peu plus le ministre sur ces deux sujets.

● (1645)

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn:** Monsieur le Président, je dirai à nouveau quelques mots sur le paiement forfaitaire. Je rappelle que ce n'est pas juste cela qu'on donne. On donne trois choses en même temps.

Mettons-nous à la place du jeune qui revient de l'Afghanistan, qui était fier d'avoir servi notre pays, qui a défendu nos valeurs, qui sent que ce qu'il a fait là-bas était utile et qui, par malchance, revient blessé. Il ne veut pas s'en aller chez lui, ne plus rien faire et attendre. Il veut pouvoir revenir à la vie civile, se trouver autre chose qui va tenir compte de son handicap. C'est pour cela qu'on est en train d'apporter des correctifs. Voici les lacunes qu'on a constatées: on a constaté qu'on ne donnait pas assez, qu'on n'était pas corrects. La réalité de la vie nous a amenés à ce constat.

Si la personne est blessée très gravement et qu'elle ne puisse plus revenir au travail, elle a 58 000 \$ par année et cela couvre les blessures physiques et physiologiques —, les deux. C'est la même chose pour le montant forfaitaire de 276 000 \$ qui couvre les blessures physiologiques et psychologiques. On parle souvent de *PTSD*, l'expression souvent utilisée pour le syndrome post-traumatique opérationnel. C'est une réalité.

Le plan de réadaptation veut justement faire en sorte que notre militaire qui revient avec ces blessures suive ce programme de façon à revenir à la vie civile le plus tôt possible dans le cadre d'un nouvel emploi. Même dans notre ministère, on va essayer de plus en plus d'engager des vétérans ou de nos anciens combattants pour qu'il y ait également des jeunes qui comprennent cette nouvelle réalité, parce qu'ils la vivent ou viennent de la vivre. On est en train de progresser dans cette direction pour mieux soutenir nos vétérans.

[Traduction]

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions.

Avant de commencer, je tiens à rendre hommage à tous nos anciens combattants, aux membres de leur famille, à ceux qui sont tombés au combat comme à ceux qui servent encore leur pays. Rien, aucune célébration, aucun éloge, aucun hommage ne pourra rendre justice aux services qu'ils ont rendus et aux sacrifices qu'ils ont faits. Je tiens à ce qu'ils sachent que l'un des plus grands privilèges de ma vie aura consisté à pouvoir les servir et que leurs témoignages de sacrifice, de services rendus et de courage ne sombreront pas dans l'oubli.

Je n'oublierai par exemple jamais les paroles de quelques-uns des Haligoniens qui ont survécu à l'incendie qui a ravagé le NCSM *Kootenay*, le pire accident de l'histoire de la marine canadienne à survenir en temps de paix. Or, les survivants ont dû se battre pour prouver qu'ils étaient à bord du destroyer et obtenir l'aide du ministère des Anciens Combattants.

*Initiatives ministérielles*

Le récit de leurs expériences nous touchent profondément, moi et l'ensemble des Canadiens, et nous rappelle que jamais nous ne réussirons à exprimer à nos anciens combattants toute la gratitude que nous leur devons. Car au lieu de tenter d'honorer nos obligations, nous les laissons trop souvent à leur sort. Par exemple, trop d'anciens combattants blessés ne reçoivent pas les soins dont ils auraient besoin, ni le soutien qu'ils mériteraient. Trop d'anciens combattants n'ont pas d'endroit sûr où dormir la nuit. Nous devrions avoir honte qu'un homme de 92 ans, un de nos anciens combattants, ait un jour dû me tenir ces propos: « Il reste encore beaucoup de choses à faire pour que justice nous soit rendue; mais n'abandonnez pas, parce que nous, de notre côté, n'avons jamais abandonné. »

Je tiens donc à leur présenter mes excuses, parce que, cette année encore, les anciens combattants ont dû accepter de jouer le rôle des héros. Ils ont dû nous amener à voir les injustices et nous pousser à prendre des mesures pour que justice leur soit rendue. Ils ont dû organiser une journée nationale de manifestations afin de supplier que nous leur accordions les soins, l'aide et le respect de la vie privée dont ils ont besoin et que nous leur devons. Nous avons rompu le lien sacré de confiance qui nous unissait à eux, et je tiens à leur dire que je suis profondément désolée.

Nous avons une obligation morale à l'endroit de nos anciens combattants et des membres de leur famille. Nous avons l'obligation d'écouter leurs doléances, de les comprendre et, surtout, d'y donner suite. Bref, nous leur devons les soins que nous leur avons promis et les prestations qu'ils ont gagnées.

En septembre dernier, peu de temps avant que le Parlement ne reprenne ses travaux, le gouvernement a fait une première annonce concernant les anciens combattants. De toute évidence, il ne voulait pas revenir ici devoir répondre aux questions et expliquer pourquoi rien n'avait changé depuis l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Tout au long de l'automne 2010, il a publié au compte-gouttes une série de communiqués, puis, le 17 novembre, le ministre des Anciens Combattants a présenté le projet de loi C-55, la Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants.

La mesure législative proposée, qui réunit plusieurs des annonces faites à l'automne, modifierait la Nouvelle Charte des anciens combattants, ainsi que l'ont réclamé plusieurs organisations d'anciens combattants, dont la Légion royale canadienne, et apporterait des changements au versement de l'indemnité d'invalidité sous forme de paiement forfaitaire. En particulier, le projet de loi C-55 modifierait les parties 1 à 3 de la Nouvelle Charte des anciens combattants ainsi que la partie IV de la Loi sur les pensions.

Au nom des anciens combattants, je dois demander pourquoi le gouvernement a attendu quatre ans avant de proposer quelque changement que ce soit à la Nouvelle Charte des anciens combattants, qui, aux dires de tous, est un document évolutif censé être continuellement adapté pour répondre aux besoins en constante évolution des anciens combattants. Je dois également demander pourquoi le ministère des Anciens Combattants n'a pas respecté l'engagement qu'il a fait en 2006 de se pencher, dans un délai de deux ans, sur la question des paiements forfaitaires par rapport à la pension d'invalidité.

Pat Stogran, ex-ombudsman des vétérans, a expliqué au Sous-comité des anciens combattants du Sénat que des exemples tels que le manque de mesures opportunes minent la sincérité du refrain de la loyauté envers les anciens combattants. Les libéraux n'ont pas du tout l'intention de retarder l'adoption de ce projet de loi. Ils travailleront pour servir le meilleur intérêt des anciens combattants et

des membres des Forces canadiennes et, surtout, pour faire en sorte que ce projet de loi réponde adéquatement à leurs besoins.

• (1650)

Nous voulons nous assurer que le projet de loi C-55, qui comprend des mesures de soutien additionnelles, soit adopté avant que la rumeur d'élections ne se confirme.

Au nom des anciens combattants, je me dois de demander pourquoi le gouvernement n'a pas répondu aux préoccupations des anciens combattants concernant le paiement forfaitaire. Une étude réalisée par le ministère des Anciens Combattants montre pourtant que 31 p. 100 des anciens combattants sont insatisfaits du montant qu'ils ont reçu.

Alors que le ministre a promis d'apporter des améliorations au paiement forfaitaire, le gouvernement s'est contenté de modifier le versement des paiements. En effet, le bénéficiaire a le choix entre un paiement forfaitaire partiel, des paiements annuels partiels répartis sur un nombre d'années prédéterminé ou un paiement forfaitaire unique.

En novembre dernier, j'ai rencontré des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, des anciens militaires des Forces canadiennes, des réservistes, des membres de la GRC et des commissionnaires à la filiale 362 de la Légion royale canadienne à Saskatoon. Tous ceux que j'ai rencontrés croient que le gouvernement doit immédiatement modifier le système des paiements forfaitaires, car il pose problème. J'ai été profondément attristée d'apprendre que chacune des personnes présentes connaît un ancien combattant qui vit avec un petit revenu et que de nombreux anciens combattants continuent à travailler alors qu'ils ont 70 ou 80 ans parce qu'ils ont besoin de ce revenu.

La Légion royale canadienne aimerait que le ministère règle la question du paiement forfaitaire qui ne dépasse pas 276 000 \$ dans l'état actuel des choses. Au Canada, les travailleurs handicapés touchent en moyenne 329 000 \$. Les militaires australiens touchent environ 325 000 \$ et les militaires britanniques près de 1 million de dollars. La Légion est de l'avis que les personnes qui se blessent en servant leur pays devraient recevoir au minimum le même montant que les travailleurs civils dont la vie a été chamboulée par des circonstances indépendantes de leur volonté.

Ceci dit, le projet de loi propose des modifications importantes: au moins 58 000 \$ par année pour les anciens combattants gravement malades ou blessés, c'est-à-dire ceux qui ont des blessures trop graves pour pouvoir retourner sur le marché du travail; au minimum 40 000 \$ par année pour les bénéficiaires de l'allocation mensuelle pour pertes de revenu, peu importe quel était leur salaire lorsqu'ils servaient dans les forces armées; une prestation mensuelle supplémentaire de 1 000 \$ à vie pour aider les anciens combattants les plus gravement blessés qui ne sont plus en mesure de travailler et un meilleur accès à l'allocation pour déficience permanente et à l'allocation d'incapacité exceptionnelle, afin d'inclure 3 500 bénéficiaires additionnels.

### Initiatives ministérielles

Il faut aussi souligner les points dont on n'a pas tenu compte, selon la Légion: l'augmentation de l'indemnité d'invalidité, de façon à ce qu'elle corresponde à ce que les anciens combattants d'Australie reçoivent et aux dommages-intérêts généraux qui sont accordés par les tribunaux aux travailleurs civils handicapés; l'amélioration de l'indemnité pour frais funéraires et frais d'inhumation; l'amélioration de l'allocation pour perte de revenus afin de fournir 100 p. 100 du revenu gagné avant le renvoi et, dans le cas d'une invalidité permanente, de fournir l'allocation à vie; les gains que le membre des Forces canadiennes aurait touchés au cours de sa carrière devraient être utilisés pour calculer le montant minimal de l'allocation pour perte de revenus; la promotion de la recherche universitaire pour appuyer une approche intégrée de l'élaboration des lignes directrices sur l'admissibilité au droit à la pension d'ACC.

Selon le ministre des Anciens Combattants, le projet de loi C-55 n'est qu'une première étape dans la réponse aux préoccupations des anciens combattants, mais c'est un bon point de départ. Nous sommes d'accord. Le projet de loi constitue un petit pas en avant, et nous sommes prêts à l'appuyer parce que nos anciens combattants ont besoin d'aide maintenant et parce que le ministre nous garantit que d'autres modifications suivront. Nous espérons que ce premier pas représente un réel changement d'attitude qui permettra de corriger d'autres lacunes.

Ce qui compte vraiment, c'est ce que les anciens combattants et les organisations d'anciens combattants pensent du projet de loi. La présidente nationale, Pat Varga, a déclaré ceci:

Le projet de loi constitue un premier pas dans la bonne direction; il contribue grandement à améliorer la Nouvelle Charte des anciens combattants. On y prend en considération de nombreuses recommandations qui ont été formulées par le Groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants et le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes. La Légion estime que la Charte nécessite d'autres améliorations, et nous avons hâte de poursuivre un dialogue continu à ce sujet avec [le ministre].

● (1655)

Pierre C. Allard, directeur du Bureau d'entraide, à la Direction nationale, déclare: « Nous sommes prêts à témoigner devant le Comité des anciens combattants et à présenter notre point de vue quant à la voie à suivre. [...] Mais, au bout du compte, nous recommandons fortement que le projet de loi C-55 soit adopté le plus vite possible pour que les anciens combattants et leurs familles puissent profiter des améliorations proposées. »

Le second message dit ceci: « À la condition qu'il ne soit qu'un début, le projet de loi C-55 devrait être adopté le plus vite possible. »

L'Association du Canada des anciens combattants de la guerre du Golfe déclare:

« Nous réclamons votre appui et votre coopération afin que le projet de loi C-55 soit rapidement adopté par le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre et au cours des étapes parlementaires suivantes.

Bien que nous pensions tous que le projet de loi ne règle pas tous les problèmes soulevés par la Nouvelle Charte des anciens combattants, il représente cependant une tentative importante pour rectifier les défauts de ladite Charte. Vu qu'il est possible qu'il y ait bientôt des élections, l'avenir du projet de loi C-55 paraît incertain; il pourrait bien mourir au *Feuilleton*. Nous vous demandons humblement d'envisager de tenir un débat d'une journée sur le projet de loi puis de l'adopter, ce qui donnera alors suffisamment de temps aux membres de tous les groupes concernés pour exprimer leurs préoccupations.

En conclusion, je vous demanderai encore une fois, au nom de tous les anciens combattants, de coopérer afin d'aider nos anciens

combattants à recevoir le plus vite possible les prestations fortement bonifiées dont ils ont vraiment besoin. Cela ne se produira pas si le projet de loi C-55 n'est pas rapidement adopté. Je vous en prie, aidez les anciens combattants. »

L'Association canadienne des vétérans des forces de la paix des Nations Unies demande l'adoption rapide du projet de loi C-55. Elle dit qu'elle comprend qu'il y a des changements à apporter à la Nouvelle Charte des anciens combattants et qu'elle espère qu'ils seront apportés un à la fois. Elle affirme également qu'elle appuie complètement la notion selon laquelle la Nouvelle Charte des anciens combattants est un document évolutif.

L'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix demande la collaboration des députés pour assurer l'adoption du projet de loi C-55. Même si le projet de loi ne corrige pas tous les problèmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants, c'est une première étape importante pour corriger les problèmes de la charte. Étant donné que les rumeurs d'élections s'intensifient, l'avenir du projet de loi C-55 semble très incertain, et il pourrait mourir au *Feuilleton* en cas de déclenchement d'élections.

Bref, comme le ministre, les organisations d'anciens combattants et les anciens combattants, nous croyons que le projet de loi C-55 ne répond pas à toutes les exigences que nous avons, mais nous convenons que c'est un petit pas dans la bonne direction qui devrait être pris avant le déclenchement possible d'élections.

Comme on me l'a dit, « le temps presse. Après l'adoption du projet de loi, nous pourrions commencer à envisager d'autres améliorations aux avantages destinés aux anciens combattants. Si nous commençons à demander des changements maintenant, vous savez aussi bien que nous que le projet de loi sera retardé et qu'il y aura plus de réunions. Procédons une étape à la fois, puis nous pourrions aller de l'avant. Nous convenons que c'est une mesure modeste et qu'il faut aller plus loin. »

Bien que le projet de loi bénéficie clairement d'un grand appui, certains anciens combattants affirment que les changements ne sont pas suffisants, par exemple, pour aider nos anciens combattants à combattre la pauvreté et l'itinérance.

À l'Action de grâce, plus de 800 paniers de provisions devaient être livrés aux anciens combattants dans le besoin et à leur famille dans la ville de Calgary seulement. Nous avons absolument besoin de plus d'installations, comme la maison Cockrell, que l'on croit être le premier refuge pour les anciens combattants sans abri, parce qu'il y en a encore beaucoup d'anciens combattants qui vivent dans les bois et les rues.

● (1700)

Les anciens combattants que j'ai rencontrés durant ma visite à la maison Cockrell voulaient que nous sachions qu'ils ont aimé servir leur pays et qu'ils seraient encore dans la rue si ce n'était de Dave Munro et de Russ Ridley, qui ont contribué à la création de cet important établissement. Dave a expliqué que, lorsqu'il s'est enrôlé, les nouvelles recrues signaient une clause de responsabilité illimitée qui signifiait qu'ils devaient faire tout ce qu'on leur demandait, indépendamment du risque. Dave estime que, compte tenu de l'énormité du sacrifice qu'on leur a demandé, le Canada a une dette envers eux et devrait les aider à se remettre sur pied.

Luke Carmichael était itinérant. Originaire d'Halifax, il est arrivé à Victoria il y a dix ans sans argent en poche et sans endroit où se loger, après avoir servi pendant 19 ans dans les forces armées, notamment à Chypre. Il a vécu pendant sept ans dans une tente et pendant trois ans dans une remorque. Luke a déclaré avoir trouvé une aide dont il avait grandement besoin à la maison Cockrell. Il habite maintenant dans un bel appartement, rangé avec une méticulosité toute militaire, et a retrouvé sa bien-aimée d'il y a 40 ans.

Si la maison Cockrell existe, c'est grâce à des bénévoles comme Angus, Terri et Karl, qui contribuent tous à faire fonctionner l'établissement, à leurs propres frais, très élevés. En dépit du généreux soutien de gens comme Russ Ridley, la maison Cockrell devra obtenir un financement permanent l'année prochaine pour poursuivre son œuvre importante.

Les anciens combattants d'un bout à l'autre du pays veulent des changements concrets. L'un d'eux m'a confié que, parce que le ministère canadien des Anciens Combattants avait tardé à lui verser une indemnité, il s'était retrouvé sans abri. Un autre ancien combattant qui avait reçu un chèque de 40 000 \$ dont on lui a ensuite réclamé 28 000 \$, a perdu sa maison.

Engageons-nous aujourd'hui à régler tous les problèmes auxquels se heurtent nos anciens combattants. Comme un ancien combattant d'Halifax me le disait: « Il y a ici un grand nombre d'anciens combattants qui souffrent et dont ACC connaît la situation. Il y en a encore davantage dont personne ne sait rien. Ils ne font l'objet d'aucun suivi. » Selon lui, trois jeunes anciens combattants souffrant du syndrome de stress post-traumatique sont morts dans la plus totale solitude. Ils avaient perdu leurs épouses. « Il faut les garder en vie », m'a-t-il dit.

Nos anciens combattants méritent davantage qu'un jour, qu'une semaine du Souvenir. Ils doivent obtenir les soins dont ils ont besoin, être respectés tout au long de leur vie et bénéficier des services de soutien économique, familial et social nécessaires pour pouvoir réintégrer la vie civile ou pour pouvoir s'adapter à une nouvelle vie ou vieillir avec dignité et avec grâce. Ils ne veulent pas entendre des paroles creuses, qui ne sont pas accompagnées de mesures concrètes. Ils méritent qu'on fasse preuve de leadership pour provoquer des changements véritables et que l'on passe à l'action, comme eux l'ont fait de manière si exceptionnelle.

• (1705)

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, nous sommes reconnaissants à la députée d'Étobicoke-Nord et à son parti d'appuyer le projet de loi C-55.

En ce qui concerne la question des sans-abri, la députée sait que nous avons mis en place trois projets pilotes pour tenter de soutenir ces personnes et de les retracer. C'est l'aspect le plus important du problème. Où sont ces gens sur le terrain? Certains des fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada collaborent étroitement avec ces organisations, en particulier à Vancouver, à Montréal et à Toronto. Comme je l'ai déjà dit, nous tentons de retracer les anciens combattants. Quand on les retrouve, notre ministère a à cœur de déterminer s'ils devraient bénéficier de notre soutien. Tous peuvent bénéficier des services offerts par le ministère. Lorsque nous les trouvons, voilà ce que nous faisons.

J'ai rencontré certains anciens combattants il y a quelques jours. Ils n'ont plus aucun but dans la vie. Ils ont d'énormes problèmes. Lorsque nous les retrouvons, nous leur fournissons des services. J'en ai vu certains s'épanouir dans la société. Ils sont ravis de ce que nous

faisons pour eux. Encore une fois, il s'agit de les retrouver. Voilà le plus important.

Je remercie la députée de son soutien.

**Mme Kirsty Duncan:** Monsieur le Président, nous apprécions bien sûr les trois programmes réalisés en faveur des sans-abri dans nos trois plus grandes villes. Toutefois, c'est un problème qui se manifeste partout au Canada. Les anciens combattants sans abri ont besoin d'une plus grande aide.

L'Université Western Ontario a publié de nouvelles recherches. J'aimerais que nous envisagions la prévention par opposition à la réaction. Les nouvelles recherches montrent que les anciens combattants sans abri sont en moyenne âgés de 52 ans. Ces gens ont quitté les forces il y a une vingtaine d'années et sont devenus des sans-abri pour la première fois une dizaine d'années plus tard. Ces études sont différentes de celles qui ont été produites aux États-Unis. Il y a une population touchée par le trouble de stress post-traumatique, mais les recherches canadiennes montrent que ces anciens combattants ont besoin d'un logement provisoire et de soins pour combattre l'abus d'alcool.

Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures pour donner suite à ces nouvelles recherches?

[Français]

**M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter ma collègue pour sa présentation. Je travaille avec elle au Comité permanent des anciens combattants, et j'apprends à connaître une personne très sensible à ce que vivent ces personnes.

D'une part, ce projet de loi est effectivement un pas en avant. Vous verrez que, dans mon discours, je vais tout de même présenter la position du Bloc quant à ce projet de loi. Or, même si c'est un pas en avant, comme l'a dit la députée, il reste encore beaucoup de choses à faire.

D'autre part, j'aimerais entendre ma collègue, car elle a parlé des personnes touchées par le syndrome de stress post-traumatique. Plusieurs témoins nous ont dit que, lors d'une première demande de services, lorsqu'ils s'adressent une première fois au ministère des Anciens combattants, ils essuient un refus presque automatique quant à l'obtention d'une pension d'invalidité. On a parlé de chiffres. Dans une proportion de 50 p. 100, 70 p. 100 et même jusqu'à 90 p. 100, les premières demandes étaient refusées par le ministère des Anciens combattants. Souvent, les gens étaient désespérés parce qu'ils vivent une situation de vulnérabilité et de détresse. Ils s'adressent aux fonctionnaires du ministère pour leur expliquer ce qu'ils vivent et leur première demande est refusée, à 70 p. 100 ou 90 p. 100.

On s'est posé la question de savoir si c'était une question de compétence des intervenants qui évaluent les demandes ou si c'était une politique du ministère des Anciens combattants de refuser les premières demandes. On a vu que par la suite, lorsqu'on fait une deuxième demande, 40 p. 100 ou 50 p. 100 d'entre elles sont acceptées. Donc, on doit toujours aller en appel pour obtenir des services.

J'aimerais que ma collègue nous explique un peu comment le ministère des Anciens combattants pourrait être plus ouvert pour offrir des services à ces gens aux prises avec le syndrome de stress post-traumatique?

*Initiatives ministérielles*

•(1710)

[Traduction]

**Mme Kirsty Duncan:** Monsieur le Président, j'ai été enchantée de siéger au comité en même temps que le député.

Je suis heureuse qu'il ait évoqué le problème du trouble de stress post-traumatique. Il faudra veiller à l'avenir à donner à nos anciens combattants les soins et le soutien social dont ils ont besoin. Il est essentiel de prendre des mesures dans le domaine des blessures de stress opérationnel, et particulièrement du trouble de stress post-traumatique. Nous devons également nous occuper des suicides. Personne ne devrait avoir à connaître le désespoir, les cauchemars à répétition et les crises de rage soudaines. Beaucoup trop d'anciens combattants s'enlèvent la vie pour ne plus avoir à affronter cette situation.

Un psychiatre de la Colombie-Britannique m'a dit qu'il n'a jamais rencontré un ancien combattant qui ne souhaitait pas contribuer à la société. Il m'a expliqué qu'il a soigné deux anciens combattants qui étaient restés assis dans l'obscurité pendant 17 ans.

Nous parlons ici d'années de vie perdues.

Nous avons besoin d'investir dans des programmes de sensibilisation, de communication et de prévention du suicide. Nous devons engager davantage de professionnels de la santé mentale et améliorer les soins et les traitements. Une fois qu'un diagnostic est fait dans le cas d'un ancien combattant, nous devons lui permettre de trouver facilement de l'aide. C'est le vrai problème.

Je reçois des courriels de tous les coins du pays. L'un des messages que j'ai reçus m'a inquiétée suffisamment pour que j'appelle la ligne ouverte de prévention du suicide d'Anciens combattants Canada un dimanche après-midi. La personne en cause attendait depuis trois mois pour qu'on l'aide à trouver un psychiatre. J'ai dit à la personne qui m'a répondu: « Vous devez me promettre que cet homme obtiendra de l'aide aujourd'hui même. »

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Monsieur le Président, comme le sait la députée, à l'article 49 du projet de loi C-55 — et j'espère que le ministre a eu l'occasion de le lire —, il y a un petit problème. Cet article dit que le montant que la famille du vétéran toucherait ne serait versé à la succession que si, et uniquement si le décès survient plus de 30 jours après le jour où la blessure s'est aggravée. Le problème, évidemment, c'est que le TSPT peut frapper n'importe quand. Il paraît qu'il peut se produire immédiatement après le traumatisme aussi bien que 20 ans plus tard.

Alors, si la personne se suicide 20 ans après à cause de son trouble de stress post-traumatique, que devient le paiement? Est-ce que cette personne ou sa succession a droit à quelque chose?

Il faudra vérifier cette limite en comité. J'aimerais savoir si la députée a quelque chose à dire sur l'article 49 du projet de loi C-55.

**Mme Kirsty Duncan:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui, comme nous le savons tous, travaille sans relâche pour nos anciens combattants. Il soulève une question importante en disant que le TSPT peut frapper n'importe quand après l'événement qui le déclenche.

Je vais rattacher cela au suicide, car je crois que c'est une question qui mérite notre attention immédiate.

Comprenons-nous bien les causes du suicide chez les militaires et les anciens combattants canadiens? Est-il lié à des problèmes financiers, à des bouleversements relationnels, à la toxicomanie, à des tensions avec d'autres membres de l'unité ou à des événements traumatiques? Quel suivi effectuons-nous sur le suicide dans les

Forces canadiennes, les Forces régulières, chez les réservistes et les anciens combattants, y compris ceux de la GRC et ceux dont le ministère des Anciens Combattants n'a pas connaissance, mais qui sont soignés ailleurs?

Et quand on fait le suivi dans ces groupes, a-t-on une bonne idée de ceux qui font des tentatives de suicide? Quel pourcentage des victimes étaient connues du ministère de la Défense nationale ou du ministère des Anciens Combattants avant leur suicide, ou connues dans les réseaux médicaux, sociaux ou carcéraux? Quel est le pourcentage des personnes qui se suicident après plus d'une tentative? Quel est le pourcentage de personnes souffrant d'un traumatisme lié au stress opérationnel, notamment le TSPT, l'anxiété, la dépression ou la toxicomanie? Le rythme opérationnel et le nombre de missions ont-ils une influence sur les TSO, et plus particulièrement le TSPT?

Depuis la mise en place du numéro d'urgence-suicide fonctionnant 24 heures par jour et 7 jours par semaine, combien de membres des Forces canadiennes, réservistes et anciens combattants ont reçu des services de conseil et combien de suicides estime-t-on avoir évité grâce à cette ligne directe?

Que faut-il faire d'autre?

•(1715)

[Français]

**M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions, présenté par le gouvernement pour venir en aide aux anciens combattants.

Le Bloc québécois est favorable à ce projet de loi, on l'a dit à maintes reprises ici aujourd'hui. J'ai entendu notre collègue du Parti libéral le dire: c'est un pas en avant et une amélioration de la situation des anciens combattants. On parle de gens qui sacrifient leur vie ou qui vivent souvent avec une blessure subie lors d'une mission sur un théâtre des opérations de guerre.

Le Bloc s'est toujours soucié du bien-être des vétérans. Les parlementaires peuvent avoir de sérieux désaccords sur le bienfait d'une mission, comme l'a démontré le débat que nous avons eu sur la mission en Afghanistan. Mais lorsqu'il est temps de soutenir les anciens combattants, le Bloc est présent, et il est convaincu que ceux-ci ne doivent pas payer le prix politique de ce débat. Ils ont sacrifié une grande part de leur sécurité, de leur bien-être et de leur santé. Ainsi, lorsqu'il est question d'anciens combattants qui ont des blessures ou qui sont invalides, nous ne pouvons pas être chiches et économes, mais nous devons généreux pour compenser ces personnes. Nous devons leur exprimer notre gratitude et notre reconnaissance en leur offrant tout le soutien et l'appui dont ils ont besoin, eux ainsi que leur famille et leurs enfants.

Le projet de loi contient des mesures qui, nous l'espérons, viendront grandement en aide aux vétérans. Nous sommes toutefois déçus, comme je l'ai dit à maintes reprises au ministre des Anciens Combattants, que le gouvernement conservateur n'ait pas décidé d'inclure dans ce projet de loi un retour à une pension d'indemnité mensuelle à vie, comme l'ont demandé de nombreux citoyens vétérans du Québec au moyen de pétitions qui ont été déposées ici à la Chambre. Il fallait revenir à cette mesure à laquelle les anciens militaires avaient droit en vertu de l'ancienne Charte des anciens combattants.



*Initiatives ministérielles*

Le ministre nous a dit à maintes reprises qu'il n'y avait pas nécessairement de changements et qu'on visait maintenant principalement la réinsertion des vétérans au travail. Or on a toujours visé cela, et ce n'est pas nouveau. Mais nous sommes convaincus qu'un montant forfaitaire au lieu d'une indemnité mensuelle à vie, comme il y avait autrefois, représente une perte importante pour nos anciens combattants.

Le projet de loi C-55 propose des modifications législatives à la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi permettra de modifier les critères d'admissibilité à l'Assurance invalidité prolongée et d'offrir un supplément de 1 000 \$ par mois aux vétérans qui en bénéficient et qui n'ont pas les moyens de retourner sur le marché du travail. Cela touche de nombreuses personnes qui, à la suite d'une mission militaire sur un théâtre des opérations militaires, peuvent revenir invalides presque à 100 p. 100 et incapables de retourner de façon active sur le marché du travail.

Ce projet de loi offre également à l'ancien combattant le choix entre un paiement forfaitaire unique et le versement du même montant, mais réparti sur une période déterminée. Une combinaison de ces deux options est aussi disponible.

Voici un exemple des pertes subies par les anciens combattants. Après avoir discuté avec quelques intervenants de ce milieu, nous savons qu'en général, parmi les dossiers traités, les anciens combattants ne sont pas tous invalides à 100 p. 100, mais plutôt à 20 p. 100 ou 25 p. 100.

● (1720)

Selon l'ancienne Charte des anciens combattants, des indemnités étant versées à un vétéran à un taux de 20 p. 100, il pouvait recevoir 600 \$, 700 \$ ou 800 \$ par mois pour tout le reste de sa vie. Lorsqu'un jeune avait une indemnité pour un accident survenu sur un théâtre des opérations militaires, en général, il pouvait recevoir des indemnités aux taux de 20 p. 100 à 25 p. 100. Si on parle de 280 000 \$, c'est environ 50 000 \$ que cette personne recevra dorénavant, à 22 ou 23 ans. Auparavant, cette personne pouvait recevoir de 600 \$ à 800 \$ par mois à vie, pour la perte physique ou mentale subie. Comme on en a parlé antérieurement, le syndrome de stress post-traumatique touche de très nombreux militaires.

Le Bloc québécois a le plus grand respect pour les militaires qui remplissent des missions hautement dangereuses au péril de leur vie, et ce, pour se conformer à la volonté de la population. Ce grand respect implique justement que, comme leur vie est en danger, nous avons la responsabilité de ne pas leur imposer des risques supplémentaires. Une fois leur mission terminée, nous avons ainsi la responsabilité collective de leur offrir tout le soutien nécessaire lorsqu'ils reviennent chez eux.

Bien sûr, ce soutien doit être apporté aux anciens combattants, mais également à leur conjoint, leur famille, leurs proches et leurs enfants. Sur ce plan, il reste encore beaucoup de travail à faire.

Surtout dans les cas de stress post-traumatique, on a eu plusieurs témoignages établissant que le conjoint de la personne aux prises avec ce stress n'était pas nécessairement informé des comportements éventuels, ni de ses réactions, ni également des demandes d'aide possibles pour ces personnes.

J'invite le ministre, qui est ici présent, d'être à l'écoute de ce qui suit. Plusieurs témoins nous ont dit en comité que lorsqu'ils avaient besoin d'un service de psychologue ou de psychiatre, pour obtenir de l'aide reliée au syndrome de stress post-traumatique, et qu'ils s'adressaient au ministère des Anciens combattants, c'était souvent difficile d'avoir accès à ces services. À maintes reprises, en comité,

des personnes nous ont dit qu'elles ne sentaient que la porte s'ouvrait facilement. Il y a ici des députés de tous les partis qui siègent au comité et qui pourraient en témoigner.

Or on connaît un peu la dynamique de toute personne qui désire consulter pour un problème psychologique, et ce sont souvent des hommes. J'ai travaillé dans un réseau de CLSC, et les hommes ont souvent plus de difficulté que les femmes à reconnaître les faiblesses psychologiques. Donc, c'est déjà difficile de faire une demande d'aide, mais lorsqu'on le fait en s'adressant à des fonctionnaires du ministère des Anciens combattants et que cette demande d'aide n'est pas nécessairement bien accueillie, qu'il est difficile d'obtenir des indemnités pour le paiement des services dont on a besoin, il y a là un problème. J'invite le ministre à regarder également de près cet enjeu, car c'est important.

Le Bloc québécois appuiera toujours les mesures qui viennent en aide aux anciens combattants. Le Bloc québécois a toujours défendu le principe voulant qu'il ne faut pas les abandonner lorsqu'ils reviennent de missions difficiles ou lorsqu'ils terminent une carrière à la défense de leurs concitoyens.

Par exemple, dans le budget de 2009, les conservateurs ont annoncé diverses mesures, on se le rappelle. Le budget de 2009 maintient l'investissement de 30 millions de dollars par année, prévu dans le budget de 2007, soit pour la période 2007-2012. Aussi, le budget de 2009 maintient l'investissement de 302 millions de dollars sur cinq ans, annoncé dans le budget de 2008. Ce montant ira à Anciens combattants Canada afin d'accroître le soutien aux anciens combattant du temps de guerre.

Par contre, sur un budget de dépenses de 3,4 milliards de dollars, le budget de 2009 annonce qu'il économisera 24 millions de dollars en rationalisant les ressources internes et administratives sans que cela touche les services rendus.

● (1725)

On s'est questionné et on a rencontré certains intervenants, car cette économie était une inquiétude. Je ne sais pas comment cela se traduit sur le terrain. Les coupes sont décidées par des cadres ou des administrateurs, et souvent, c'est le bas qu'elles visent. Il faut être vigilant à l'égard de la prestation des services. Je ne veux pas trop m'avancer sur cette question, mais je suis préoccupé par ces coupes.

Le Bloc québécois accueillera positivement le maintien d'investissements passés pour venir en aide aux anciens combattants. Par contre, compte tenu de l'ampleur de la mission en Afghanistan et du nombre de blessés canadiens dans ce théâtre d'opération, le gouvernement fédéral aurait pu hausser son investissement.

Certes, le projet de loi C-55 s'insère dans cette veine et est un pas dans la bonne direction. Il faut reconnaître que des mesures viennent bonifier certains aspects touchant l'invalidité des anciens combattants, mais il y a encore du travail à faire. Le Bloc québécois considère que le gouvernement aurait pu faire plus, notamment en retournant à une pension mensuelle à vie, ce qui n'est pas dans ce projet de loi.

Malgré tout le débat et les manifestations du 11 novembre dernier au Québec, les gens ont réclamé le retour de cette indemnité mensuelle à vie. Le ministre semble vouloir détourner la question en disant que les anciens combattants reçoivent un montant forfaitaire et une pension malgré tout. Cependant, lorsqu'ils retournent sur le marché du travail, ils ne reçoivent plus cette pension. Le seul montant qu'ils reçoivent pour une invalidité découlant d'une blessure subie sur le théâtre des opérations est de 20 à 25 p. 100. La plupart de ces gens retournent sur le marché du travail et peuvent se réintégrer à la société.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-55 s'inscrit dans une démarche législative qui remonte au moins à 2005. La Nouvelle Charte des anciens combattants, à l'époque, se voulait une réforme majeure pour revoir de fond en comble le régime d'indemnisation des anciens combattants.

Ce sont les libéraux qui avaient mis en avant la Nouvelle Charte des anciens combattants. Dans certains cas, des dispositions d'indemnisation pour les vétérans blessés étaient couvertes par la Loi sur les pensions, dont les modalités remontaient à la Première Guerre mondiale. Avec les nouveaux vétérans de la campagne en Afghanistan, il était urgent de revoir la façon de s'adapter aux nouvelles réalités et de venir en aide aux personnes qui en avaient besoin.

En comité, des gens nous ont dit, entre autres, avoir reçu une facture de 8 \$ correspondant au coût du drap dans lequel le militaire avait été enveloppé. Heureusement, on a évolué. C'était un événement relativement traumatisant.

La Nouvelle Charte des anciens combattants fait aujourd'hui la différence entre les avantages financiers qui servent à compenser la perte de revenu que subit un ancien combattant lorsqu'il n'est pas en mesure de travailler à cause d'une blessure due à son travail dans les forces et les montants versés pour compenser les souffrances et douleurs liées à une blessure subie en service. C'est pourquoi l'ancien combattant perdra ces avantages financiers, mais conservera son indemnité pour invalidité. Sous l'ancienne formule, le montant de la pension diminuait si la condition du vétéran s'améliorait, ce qui incitait à porter davantage attention aux déficiences plutôt qu'à la réadaptation.

Je vais poursuivre sur le même sujet en posant une question. Quelle est la situation actuelle des anciens combattants? On dit que ce projet de loi leur vient en aide. En comité, nous avons vu qu'il est de plus en plus évident que les anciens combattants ont besoin d'aide.

• (1730)

Au cours de nombreuses rencontres, on a appris que le taux de suicide chez les anciens combattants est plus élevé que chez la population normale. Selon les statistiques, une personne sur six revenant d'un théâtre d'opération militaire serait victime d'un stress post-traumatique. Ces personnes souvent très jeunes ont besoin de soutien psychologique et social, ce qui n'est pas toujours accessible dans les régions rurales éloignées. Pour les anciens combattants qui retournaient chez eux, loin des grands centres urbains, il était difficile d'obtenir des services s'adressant à eux en particulier. Les anciens combattants disent souvent que pour les soutenir, on doit connaître leur réalité. Dans les régions rurales éloignées, c'est parfois difficile d'avoir des experts pour venir en aide à quelqu'un aux prises avec un syndrome de stress post-traumatique.

Selon l'Enquête sur la transition à la vie civile: Rapport du rapport sur les vétérans de la Force régulière du 4 janvier 2011, les clients d'Anciens Combattants Canada ont déclaré des états de santé complexes. La grande majorité, c'est-à-dire plus de 90 p. 100, ont déclaré au moins une affection physique diagnostiquée par un professionnel de la santé — c'est un pourcentage très élevé —, et environ la moitié ont fait état d'au moins une affection mentale. Les deux tiers présentaient de quatre à six affections physiques et mentales, et un cinquième présentaient encore davantage d'affections comorbides, soit la présence d'au moins deux affections chez une même personne.

Dans l'ensemble, 6 p. 100 des vétérans déclaraient avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 mois précédents. Cinquante-sept

pour cent de ceux qui sont couverts par la Nouvelle Charte des anciens combattants ont éprouvé des difficultés à réintégrer la société.

Il y a donc beaucoup de travail à faire pour fournir des services aux personnes revenant de missions militaires avec des traumatismes psychologiques. Elles reviennent au pays et elles doivent se réintégrer. Cinquante-sept pour cent, c'est quand même plus que la moitié; presque 6 personnes sur 10 vivent de graves problèmes d'intégration.

L'état de santé, le degré d'invalidité et les déterminants de santé des vétérans de la Force régulière des Forces canadiennes libérés du service militaire entre 1998 et 2007 étaient pires que ceux de la population canadienne en général.

J'ai d'autres statistiques: 73 p. 100 des anciens combattants sont très satisfaits de leur situation financière. Une fois qu'ils ont quitté les forces, ce taux tombe à 50 p. 100 lorsqu'on interroge les anciens combattants bénéficiaires de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Donc, 57 p. 100 des gens sont insatisfaits de leur situation financière lorsqu'ils quittent les forces. Les anciens combattants bénéficiaires de la nouvelle charte encaissent une plus forte baisse de leur revenu moyen. En effet, ils peuvent subir une baisse de revenu pouvant atteindre 64 p. 100. Ceux qui reçoivent une pension d'invalidité peuvent voir leur revenu moyen diminuer de 56 p. 100.

Il reste donc beaucoup de travail à faire. Ce projet de loi présente de nouvelles mesures. Le montant de la prestation minimale pour combler la perte de profits pour les vétérans de réadaptation est haussé à 40 000 \$, et 2 300 vétérans seront touchés dans les cinq prochaines années. On augmente l'accès à l'allocation d'invalidité permanente et à l'allocation des capacités exceptionnelles. On parle ici de 3 500 nouveaux vétérans qui seront admissibles. On offre un supplément de 1 000 \$ par mois aux vétérans qui reçoivent une allocation pour invalidité permanente et qui n'ont pas les moyens de retourner sur le marché du travail. Cinq cents vétérans vont profiter de cette mesure au cours des cinq prochaines années.

C'est un pas en avant et c'est bien. Toutefois, il y a la question du montant forfaitaire réclamé par les vétérans. Le remplacement de ce montant et le retour à l'indemnité mensuelle à vie sont de grands pas.

• (1735)

Le ministre est ici, et j'aimerais qu'il soit sensible à ce discours. On parle d'accessibilité à des services et de services adaptés pour la famille, à proximité des gens, surtout dans des milieux ruraux, comme ma circonscription de Berthier—Maskinongé, ou dans d'autres régions du Québec.

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais remercier le député de Berthier—Maskinongé du soutien de son parti à l'égard du projet de loi C-55, qui améliorera de façon significative les différents services que nous offrons à nos anciens combattants, particulièrement à ceux de l'ère moderne, notamment sur le plan financier.

Cela dit, j'entends des choses qui me surprennent. Je me dis que peut-être ce n'est pas bien saisi, et je voudrais prendre la peine de le préciser à nouveau. D'abord, lorsque quelqu'un souffre de syndrome post-traumatique opérationnel, ce qu'on appelle le PTSD, ce n'est pas le ministre qui décide si la personne est atteinte de ce syndrome ou non. Ce sont les psychologues ou les psychiatres qui eux, rencontrent la personne et qui déterminent si oui ou non cette personne souffre de cette difficulté. Au premier niveau, lorsqu'on analyse ces dossiers, 80 p. 100 des demandes sont accordées. Ce sont des statistiques récentes que je viens d'obtenir du ministère.

Ensuite, je reviens à l'allocation mensuelle permanente. J'ai dit tout à l'heure qu'on avait trois genres de services. Premièrement, si on suit un programme de réadaptation, on aura au minimum 40 000 \$ par année. Ce sera le cas, par exemple, si on revient d'Afghanistan, qu'on est blessé et qu'on suit un programme de réadaptation. Deuxièmement, il y a l'allocation mensuelle permanente. C'est un peu l'ancien système de pensions. C'est une allocation qui sera au minimum de 536 \$ par mois ou 1 609 \$ par mois, selon l'amplitude de ses blessures. À ce montant, nous ajouterons une autre somme de 1 000 \$ si on ne peut pas revenir au travail. Alors, si on additionne les 40 000 \$ et ce montant mensuel, on a au minimum 58 000 \$. Si on est blessé très gravement, on aura jusqu'à 71 668 \$. C'est ce qui sera accordé. Toutefois, si je sépare les deux montants, il y a une allocation permanente mensuelle qui équivaut à la pension à vie. En vertu de notre projet de loi, elle va passer de 1 536 \$ jusqu'à 2 639 \$ si on ne peut pas retourner au travail. Je pense que c'est important de démystifier cet aspect-là.

Enfin...

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** L'honorable député de Berthier—Maskinongé a la parole.

**M. Guy André:** Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mon discours, c'est un pas en avant et c'est pour cela que nous voterons en faveur de ce projet de loi. Toutefois, le ministre nous donne des exemples de personnes qui ne peuvent plus retourner sur le marché du travail à cause d'une incapacité physique importante. Il est important aussi de prendre soin de ces gens-là, je suis absolument d'accord. On dit clairement que, effectivement, ce projet de loi soutient ces personnes plus généreusement. C'est pourquoi nous ne nous objectons pas à cette situation.

Cependant, je l'ai bien dit dans mon discours, la majorité des ces personnes qui sont touchées par la question des invalidités — on parle ici de 20 p. 100 à 25 p. 100 d'incapacité — retournent sur le marché du travail et reçoivent des montants forfaitaires d'environ 40 000 \$ à 60 000 \$. C'est ce qu'on leur propose avec ce projet de loi.

On leur propose de diviser cela en 3, 4, 5, ou 6 paiements. Finalement, cela fera un paiement d'auto pendant deux ou trois ans. On remet en question ce montant forfaitaire et on n'est pas les seuls. On a rencontré plusieurs témoins. Plusieurs pétitions ont été envoyées au bureau du ministre. Ce projet de loi ne répond pas à cette demande des anciens combattants. Ceux-ci réclament qu'on revienne au système de l'ancienne Charte des anciens combattants avec la pension mensuelle à vie.

• (1740)

[Traduction]

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la Présidente, je voudrais savoir ce que le député pense du fait que les familles des anciens combattants ont besoin de soutien. Les gens des organisations de militaires et d'anciens combattants demandent que le traitement médical et psychologique soit également offert aux membres des familles afin d'accroître leur résilience et d'améliorer

### Initiatives ministérielles

leur qualité de vie. Certains ont soulevé des préoccupations quant au fait que le ministère des Anciens Combattants est certes équipé pour traiter certains des cas les plus légers, mais pas du trouble de stress post-traumatique et d'autres troubles, dont de nombreux anciens combattants souffrent.

Je me demande quelles recommandations le député formulerait au ministre pour résoudre ces problèmes.

Je vais soulever une autre question encore concernant la sclérose en plaques. Les gens qui en sont atteints sont traités différemment au Canada et aux États-Unis, où cette maladie est perçue comme étant liée au service militaire par présomption.

[Français]

**M. Guy André:** Madame la Présidente, je remercie la députée d'Etobicoke-Nord de sa question.

De plus en plus d'études parlent du dépistage. On pourrait étudier davantage cette question. Il y aurait des gens plus enclins que d'autres à développer des stress post-traumatiques, et des techniques et des études scientifiques permettent de mieux identifier ces personnes.

Il existe un autre phénomène dont j'ai peu parlé dans mon discours, et c'est la confidentialité des dossiers. C'est un autre dossier majeur qui devrait être abordé dans les prochains mois par le ministère des Anciens Combattants. On a vu des scandales survenir ces derniers mois: les dossiers médicaux d'anciens combattants avaient été consultés à plus de 1 000 reprises. Ces dossiers semblent être des livres de bibliothèques disponibles à quiconque veut les ouvrir et consulter la vie médicale de la personne. C'est donc un autre dossier d'une importance capitale auquel nous allons travailler dans les prochains mois. D'ailleurs, j'invite le ministre à faire enquête également à ce sujet. En effet, les médias nous ont montré un aspect trouble de la gestion de la confidentialité des dossiers des anciens combattants.

[Traduction]

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Madame la Présidente, le gouvernement est en mesure de dire que le paiement forfaitaire maximal qu'un bénéficiaire peut recevoir est d'environ 276 000 \$, sauf que le paiement moyen est d'environ 40 000 \$. Très peu de gens reçoivent 276 000 \$. Le problème, c'est que, en Grande-Bretagne, le paiement forfaitaire maximal est presque de 1 million de dollars. Pourtant, les soldats britanniques et les canadiens combattent côte à côte dans de nombreuses circonstances.

Le député ne convient-il pas que le montant du paiement, quel qu'il soit, étalé sur une certaine période devrait être augmenté afin de répondre aux besoins des anciens combattants et d'être comparable à ceux que versent d'autres pays aux anciens combattants lourdement handicapés ou aux familles des anciens combattants décédés?

• (1745)

[Français]

**M. Guy André:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de cette excellente question. Il travaille également au Comité permanent des anciens combattants depuis plusieurs années et fait un excellent travail.

*Initiatives ministérielles*

On pourrait toujours augmenter le montant forfaitaire. Peut-être qu'on arriverait à un certain calcul qui pourrait revenir comme une indemnité mensuelle à vie. Mais le montant forfaitaire pose un autre problème: même s'il était augmenté à un million de dollars — comme ailleurs, comme il le dit — et qu'il était donné en un seul versement, un jeune homme de 22 ans ou 23 ans pourrait avoir de grandes difficultés, en recevant un montant d'argent important et revenant d'une mission militaire très difficile, à ne pas dépenser des sommes faramineuses. Il pourrait perdre ce montant pour le restant de ses jours. C'est l'inquiétude que le Bloc québécois a manifestée.

Si le montant forfaitaire était plus important et que le pourcentage, disons 20 p. 100, devenait 200 000 \$ et qu'il pouvait être versé en plusieurs parties, je ne laisserais pas le choix. À 22 ans ou 23 ans, on pense d'une façon, et à 30 ans, 40 ans ou 50 ans, on pense d'une autre façon. D'autre part, lorsqu'on revient d'une mission militaire difficile, on peut avoir des difficultés importantes à gérer cela. C'est ensuite la famille qui écope et qui doit soutenir la personne qui a dépensé tout cet argent.

[Traduction]

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Madame la Présidente, je prends la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour exprimer l'appui initial du Parti au projet de loi C-55. Comme je l'ai déjà dit au ministre en privé et en public, les néo-démocrates appuieront le principe du projet de loi. On a fait savoir au ministre, en privé et en public, qu'il s'agit d'un tout petit pas en avant et que le gouvernement aurait dû prendre une certaine direction, mais qu'il a pris la direction opposée.

Nous savons que l'opposition peut en tout temps faire bouger le gouvernement. C'est une bonne chose. C'est loin de ce que les néo-démocrates aimeraient, mais pour être juste envers le ministre, je pense sincèrement que celui-ci essaie de faire de son mieux dans les limites imposées par le gouvernement conservateur.

Examinons le bien-fondé du projet de loi C-55. Je veux d'abord remercier le ministre d'avoir suivi le débat aujourd'hui et de collaborer avec des députés, dans le cadre de l'étude en comité peut-être, afin de modifier légèrement le projet de loi en vue de l'améliorer. On rencontre souvent le mot « peut » dans les projets de loi d'initiative ministérielle, surtout ceux des conservateurs. Ceux d'entre nous qui ont déjà négocié des conventions collectives, ce que mon collègue d'Hamilton connaît fort bien, savent qu'on donne au mot « peut » le sens qu'on veut. Il signifie qu'une personne peut faire une chose ou non.

Au paragraphe 3(2), le projet de loi devient un peu redondant. Le programme est déjà prévu dans la charte des anciens combattants, mais il est répété dans le projet de loi, où on lit:

Il [le ministre] peut également, sur demande, fournir des services de réorientation professionnelle à l'époux ou conjoint de fait ou au survivant qui satisfait aux conditions d'admissibilité réglementaires.

Cela se trouve déjà dans la charte des anciens combattants. On peut se demander pourquoi c'est repris dans le projet de loi.

Plus bas, dans la même page, il y a une erreur. L'article 12 en français est complet, mais il ne l'est pas en anglais. Je demande au ministre de faire en sorte que son personnel ou les juristes complètent cet article avant son renvoi au comité.

Le mot « peut » est partout dans le projet de loi. Cela préoccupe les néo-démocrates. Le ministre a raison de dire qu'il ne détermine pas qui est atteint du syndrome de stress post-traumatique ou de toute autre affection. C'est le domaine des experts. Cependant, lorsqu'un expert rend une décision et que celle-ci est transmise au tribunal de révision et d'appel des anciens combattants ou au

ministère des Anciens Combattants, le ministre peut vouloir agir. Il peut vouloir mettre tel ou tel programme en avant. Il peut décider ou ne pas décider de faire quelque chose pour les anciens combattants et leur famille. Ce « peut » doit être remplacé à certains endroits.

En anglais, le mot « shall », rendu par un indicatif présent en français, devrait être modifié. Lorsqu'il s'agit des paiements, les néo-démocrates reconnaissent que « peut » peut être conservé, mais pas lorsqu'il s'agit des négociations collectives et des obligations contractuelles. C'est ce que nous appelons un mot équivoque. Nous savons que ce n'est pas du tout ce que voulait le ministre et nous devons en discuter au moment opportun.

J'ai été en communication avec toutes les organisations d'anciens combattants ces derniers mois pour discuter du projet de loi. Elles m'ont demandé de parler avec mes vis-à-vis bloquiste et libéral pour obtenir qu'ils acceptent de faire adopter le projet de loi assez rapidement. J'ai déclaré que je le ferais et je suis heureux de constater que les députés libéraux et bloquistes ont accepté, quoique avec certaines réserves, mais j'ajouterai qu'ils ont raison d'exprimer des préoccupations.

Je me souviens de l'époque où on discutait de la Charte des anciens combattants. Avant l'adoption du projet de loi et même avant sa rédaction, l'ancien sous-ministre, Jack Stagg — Dieu ait son âme —, avait invité les divers groupes d'anciens combattants et les porte-parole de l'opposition à participer au processus d'élaboration de la mesure législative. Le ministre avait ainsi eu l'occasion de préciser ses intentions et d'obtenir l'aide des députés en vue de faire adopter la charte encore plus rapidement.

Ce projet de loi aurait pu être déjà adopté. Si le gouvernement souhaite réellement accélérer les choses, j'aurais quelques conseils pour le ministre qu'il pourra mettre en pratique la prochaine fois. Nous espérons qu'il y aura une prochaine fois, et ce, très bientôt, puisqu'il reste encore de nombreuses étapes du processus législatif à franchir. La prochaine fois que des changements législatifs devront être apportés avec la bénédiction de l'opposition, il devrait nous appeler d'avance. Nous serions très heureux de discuter avec les représentants du ministère pour leur dire si nous sommes d'accord ou non. Ainsi, le ministre saurait si le projet de loi peut être adopté rapidement ou non.

● (1750)

Loin de nous l'idée de retarder quoi que ce soit qui pourrait être avantageux pour les anciens combattants et leurs familles.

J'ai parlé du fait que le projet de loi est un petit pas en avant. La Charte des anciens combattants a réparti ceux-ci dans trois catégories au pays. Par exemple, à l'heure actuelle, les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée qui souffrent d'un grave handicap peuvent être admis dans un centre hospitalier comme l'hôpital Camp Hill d'Halifax, l'hôpital de Sainte-Anne, au Québec, l'hôpital Colonel Belcher de Calgary ou l'hôpital Perley d'Ottawa. Ce ne sont toutefois pas tous les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée qui peuvent être admis dans ces hôpitaux.

Lorsque nous irons nous coucher ce soir, le Canada aura perdu encore de 110 à 120 de ses héros de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée. C'est malheureux, mais on ne peut pas empêcher le temps de faire son oeuvre.

*Initiatives ministérielles*

Qu'advient-il de ces lits d'hôpitaux lorsque les derniers anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée seront décédés? En ce moment, les anciens combattants de l'ère moderne, c'est-à-dire d'après-1953, n'ont pas accès à ces lits. Cela posera problème. Nous espérons que le gouvernement se penchera sérieusement là-dessus et qu'il comprendra que le pays compte actuellement plus de 750 000 anciens combattants, membres de la GRC et membres de leurs familles.

Une fois que les anciens combattants de la guerre de Corée et de la Seconde Guerre mondiale seront décédés, il restera plus de 600 000 anciens combattants, dont beaucoup seront à la fin de la soixantaine ou auront plus de soixante-dix ans. Ils auront besoin de soins de longue durée ou de soins hospitaliers à cause des blessures subies au cours de leur service militaire. Actuellement, nous dépendons des provinces pour obtenir cette aide. Nous espérons que le gouvernement examinera ce problème sérieux et collaborera avec nous pour faciliter l'accès des anciens combattants aux établissements.

Durant la période des Fêtes, nous avons entendu parler du Régime d'assurance-revenu militaire. Mon ami Dennis Manuge, un ancien combattant de Porters Lake, a amorcé un recours collectif contre le gouvernement parce que les prestations du RARM sont déduites de sa pension d'ancien combattant, ce qui fait que sa pension est réduite. Le recours collectif est intenté au nom de plus de 6 500 anciens combattants du pays et a été porté jusque devant la Cour suprême. Celle-ci a décidé à l'unanimité que la cause pouvait être entendue.

Le recours collectif concerne 6 500 anciens combattants. Ils ont demandé pendant des années au gouvernement précédent et au gouvernement actuel de régler le problème une fois pour toutes. En fait, deux ombudsmans du ministère de la Défense nationale ont demandé au gouvernement de régler le problème. L'ombudsman précédent des anciens combattants a fait la même demande. La Chambre des communes a voté deux fois pour exprimer le même point de vue. Les comités des anciens combattants de la Chambre des communes et du Sénat ont dit la même chose.

Malgré tout, les 6 500 anciens combattants et leur famille sont obligés de s'adresser à la justice pour qu'on corrige le problème. Le ministre et le gouvernement pourraient déclarer maintenant aux Communes que le recours collectif n'est plus nécessaire. Les fonctionnaires pourraient rencontrer les participants du recours collectif, Dennis Manuge et son groupe, pour trouver avec eux un compromis raisonnable, en toute équité pour les anciens combattants et les contribuables.

Je soupçonne toutefois le gouvernement de vouloir faire dans ce dossier comme il a fait dans d'autres dossiers, soit dépenser des millions de dollars en deniers publics pour lutter contre les anciens combattants et tenter de leur refuser ce qu'ils méritent pleinement. Le gouvernement pourrait prendre l'initiative maintenant de régler le problème. Nous sommes d'avis que le projet de loi est un pas dans la bonne direction, mais qu'il faut aller plus loin.

Nous avons parlé de la formation professionnelle. J'ai remercié le ministre de la Défense nationale d'avoir déclaré que le ministère des Anciens Combattants a l'intention d'embaucher des anciens combattants.

Malheureusement, les militaires qui vont travailler au ministère des Anciens Combattants, parce qu'ils deviennent eux-mêmes anciens combattants ou parce qu'ils deviennent invalides, perdent tous leurs droits aux congés annuels et recommencent à accumuler leurs congés depuis le début. Autrement dit, un militaire qui compte 23 ans d'expérience et qui a droit à cinq ou six semaines de vacances

par année va se retrouver avec seulement trois semaines s'il va travailler au ministère. Aux termes de la loi, les militaires ne sont pas considérés comme des fonctionnaires.

• (1755)

La même chose est arrivée aux membres de la GRC, mais ceux-ci ont porté leur cause devant les tribunaux et ils ont eu gain de cause.

Nous disons au gouvernement qu'en modifiant une simple disposition, il permettrait aux militaires qui doivent quitter le service actif parce qu'ils sont blessés et qui vont ensuite travailler au ministère des Anciens Combattants ou ailleurs dans la fonction publique, puisqu'en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, ils doivent désormais y être embauchés en priorité, de ne pas perdre les années d'ancienneté qu'ils ont accumulées dans les Forces canadiennes. C'est tout simple, et ça redonnerait le sourire aux nombreux anciens combattants dans cette situation. C'est fort simple et nous espérons que le gouvernement va accepter de le faire.

Le gouvernement pourrait faire autre chose pour aider les anciens combattants. Je pense ici aux militaires qui cumulent 35 ans de service; 35 ans pendant lesquels ils ont parcouru le monde au service de leur pays, laissant leur famille maintes et maintes fois derrière eux pour se rendre en Bosnie, en Afghanistan et je ne sais trop où. Il peut arriver que les conjoints de ces militaires, aujourd'hui âgés de 55 ans, décèdent soudainement. C'est triste, mais c'est malheureusement fréquent.

S'ils ont un peu de chance et qu'ils se remarient à 59 ans, tant mieux pour eux. Ils vont continuer à vivre leur vie, durant une autre vingtaine d'années, qui sait, après quoi ils décéderont et leur nouveau conjoint aura droit de toucher leur pension de retraite. Par contre, si ces mêmes militaires ont eu l'audace de se remarier à 60 ans, au bout de ces mêmes 20 ans, quand ils vont décéder, leur nouveau conjoint ne toucherait absolument rien. C'est ce qu'on appelle la disposition du « mariage contracté après l'âge de 60 ans » ou « du mariage intéressé ».

De fait, Werner Schmidt, un ancien député du Parti réformiste, devenu aujourd'hui le Parti conservateur — et mon collègue là-bas le connaît bien —, a présenté à la Chambre une mesure législative pour interdire le mariage après 60 ans. Il s'agit d'une seule ligne dans la mesure législative et si on la retirait, nous en aurions fini. Mais non, après toutes ces années, nous continuons à nous battre contre cette disposition. Le fait est que le gouvernement ne devrait pas se préoccuper de savoir quand un militaire, un membre de la GRC ou qui que ce soit d'autre veut se remarier. Nous savons que cette loi a été mise en place pendant la Guerre des Boers, il y a bien plus de 100 ans. Le gouvernement britannique s'inquiétait que des jeunes filles épousent des anciens combattants plus âgés pour leur chèque de pension. Même le ministre, j'en suis sûr, sait c'est que ce n'est pas juste.

Voici une mesure que le gouvernement pourrait prendre dès maintenant pour aider de nombreux anciens combattants et leurs épouses. S'ils ont eu la chance de rencontrer l'amour de leur vie une fois, c'est fantastique. Si cela leur est arrivé deux fois, c'est vraiment remarquable. S'ils se remarient, cela devrait laisser le gouvernement du gouvernement absolument indifférent de savoir qu'ils se remarient à 59 ans et 364 jours. Mais s'ils se marient à 60 ans, au 365<sup>e</sup> jour, ils ne recevront rien à l'avenir. Cela doit changer.

Ce sont seulement quelques-uns des éléments que nous pourrions changer.

### *Initiatives ministérielles*

Un autre élément concerne l'agent Orange. Nous savons que le gouvernement actuel, quand il était dans l'opposition, a promis des compensations financières beaucoup plus importantes pour les personnes exposées à l'agent Orange à Gagetown de 1958 à 1984. De fait, l'ancien ministre des anciens combattants et le premier ministre actuel, qui était alors chef de l'opposition, ont déclaré sans ambiguïté, à Gagetown, qu'ils s'occuperaient de toutes les personnes exposées aux produits chimiques épandus entre 1958 et 1984.

Cependant, quand les conservateurs ont formé le gouvernement, ils ont mis en oeuvre des mesures encore plus limitées que celles que les libéraux proposaient. Les libéraux proposaient que seules les personnes victimes de l'épandage de l'agent Orange à Gagetown entre 1966 et 1967, alors que les Américains étaient impliqués, soient indemnisées.

Toutefois, nous devons ensuite nous reporter au 6 février. Je suis heureux de constater que le ministre a récemment modifié cette exigence et a permis à un nombre beaucoup plus important de gens de présenter une demande relativement à l'agent Orange.

Cependant, le ministre et le gouvernement savent que cette mesure aidera seulement quelque 1 100 personnes. Des milliers de personnes ont été touchées par l'épandage de produits chimiques à Gagetown. Nous avons une demande toute simple, la même en fait que les conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Nous demandons une enquête publique sur l'épandage à Gagetown. Si le ministre annonçait la tenue d'une telle enquête, les inquiétudes des anciens combattants et des civils s'en trouveraient grandement apaisées. Voilà ce que réclamaient les conservateurs lorsqu'ils formaient l'opposition.

• (1800)

Il ne s'agit là que de quelques mesures que le gouvernement pourrait prendre afin de faire avancer le dossier des soins aux anciens combattants.

J'accorde de bonnes notes au ministre actuel. J'ai déjà voyagé avec lui à quelques reprises et j'ai vu qu'il est authentique dans ses rapports avec les anciens combattants et leurs familles. En fait, tous les ministres avec lesquels j'ai travaillé depuis que j'ai été élu en 1997 ont toujours été sincères et authentiques. Qu'ils soient conservateurs ou libéraux, chacun d'eux souhaitait du fond du coeur faire tout son possible pour aider les anciens combattants et leurs familles.

Le moment est venu de joindre le geste à la parole. Le projet de loi C-55 est un petit pas dans la bonne direction. Il se peut que le comité doive étudier quelques amendements mineurs. Toutefois, j'aimerais suggérer au gouvernement d'augmenter, dans les prochaines mesures législatives, le montant du paiement, qui correspond en ce moment à 276 000 \$. Il faudrait au moins le double de cette somme, et dans le cas des plus jeunes, il ne devrait jamais s'agir d'un montant forfaitaire. Cependant, j'admets que si le gouvernement est prêt à offrir une somme élevée aux personnes qui sont à la fin de la cinquantaine ou au début de la soixantaine, celles-ci devraient envisager de l'accepter. Par contre, les jeunes dans la vingtaine ou la trentaine commettraient une grave erreur en acceptant une telle somme d'argent dès le départ.

Beaucoup de personnes au ministère des Anciens combattants ont pour tâche de déterminer si un ancien combattant est gravement blessé ou non. Nous savons que ce n'est pas le ministre qui procède à ce type d'examen. Nous aimerions savoir comment ces personnes procèdent, car nous avons souvent entendu dire que les anciens combattants qui ont un handicap ou une blessure grave ou qui ne

peuvent pas continuer de travailler peuvent recevoir ces prestations. Qui détermine s'ils y ont droit? Et à la lumière de quels critères?

À l'heure actuelle, dans beaucoup des cas en instance, un des organes que je déteste le plus au ministère des Anciens Combattants — sauf le grand respect que j'ai pour les gens qui y travaillent —, c'est le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Je n'hésiterais pas à m'en débarrasser sans tarder. Mais si on ne peut pas s'en débarrasser, on devrait faire ce qu'a dit le ministre. Il ne l'a pas vraiment dit, mais je le dirai à sa place. Au lieu de nommer ses copains au Tribunal des anciens combattants (révision et appel), le gouvernement devrait y nommer des gens qui ont de l'expérience dans l'armée, la police ou la médecine afin que les gens qui comparaissent devant le TACRA soient jugés par leurs pairs et non par des gens à la solde du parti au pouvoir.

C'est là ce qu'ont dit les conservateurs à l'occasion de leur congrès en 2005 ou en 2006. Ils ont alors dit que le tribunal en question serait composé de membres ayant de l'expérience médicale, militaire ou policière. Voilà ce que nous aimerions voir au Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Les gens qui siègent actuellement au tribunal n'ont pas servi un traître jour de leur vie et ils prennent des décisions au sujet de personnes qui ont servi vaillamment au nom de leur pays, de gens qui ont accepté une responsabilité illimitée. Pour notre part, nous sommes ultimement responsables de leur sort et de celui de leur famille.

J'ajoute que, lorsqu'il est question d'anciens combattants et de leur famille, il faut inclure les membres de la Gendarmerie royale du Canada; c'est pour cette raison que je porte aujourd'hui la cravate de la GRC. À mon avis, les membres de la GRC servent leur pays au même titre que les soldats et devraient donc être traités de la même façon. J'ose espérer que certains des avantages consentis aux anciens combattants s'appliqueront un jour aux membres de la GRC.

Voilà certaines des questions que nous avons portées à l'attention du ministre. Nous voulons remercier le ministre d'avoir ouvert la voie à la nouvelle charte des anciens combattants. C'est un document évolutif. Nous ne voulons pas qu'il se limite au projet de loi C-55. Nous voulons qu'il soit amélioré, rapidement. Nous savons que nous avons les ressources pour le faire. Nous, au NPD — à l'instar, je n'en ai aucun doute, des libéraux et des bloquistes — ferons tout ce qui est possible pour aider le ministre des Anciens Combattants, un bien bon gars, à agir rapidement dans tous les dossiers dont nous avons parlé afin d'améliorer, à long terme, la vie des véritables héros de notre pays.

• (1805)

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Sackville—Eastern Shore de son appui et sa collaboration tout au long de l'élaboration des nouvelles mesures qu'on s'apprête à mettre en oeuvre au moyen de ce projet de loi C-55 pour appuyer nos anciens combattants. Je le remercie également de comprendre qu'on devait procéder rapidement afin que ce projet de loi soit voté avant la mise en place du budget. Puisqu'il y a des rumeurs d'élection, on ne sait pas ce qui va arriver, et dans ce contexte, nos anciens combattants se doivent de recevoir cela maintenant.

*Initiatives ministérielles*

Par ailleurs, le député parle d'un pas de fourmi, alors que c'est un tout nouveau chapitre qu'on est en train d'inscrire à la nouvelle Charte des anciens combattants, de nouvelles mesures d'aide qui vont permettre de protéger de façon beaucoup plus tangible et appréciable ceux qui, par malchance, pourraient revenir blessés d'Afghanistan, à titre d'exemple. Dans ce contexte, ces mesures sont sur la bonne voie.

D'autre part, je veux revenir sur le paiement que d'autres pays accordent à titre de paiement forfaitaire. Je tiens à rappeler qu'au Royaume-Uni, les paiements usuels tournent autour de 8 927 \$, alors qu'au Canada, c'est 28 532 \$ et la moyenne est de 40 000 \$. D'ailleurs, seul un très petit nombre de personnes ont reçu les montants maximaux au Royaume-Uni, alors que chez nous, il y en a davantage.

Enfin, on pourrait ajouter tellement de choses, mais à un moment donné, il faut établir des priorités dans la vie, et il est exceptionnel qu'un ministre et un ministre obtiennent 2 milliards de dollars de leur gouvernement dans une période de récession. Ça démontre l'importance qu'on accorde à nos anciens combattants, et c'est pourquoi le gouvernement va de l'avant, pour bien appuyer nos anciens combattants et nos vétérans.

[Traduction]

**M. Peter Stoffer:** Madame la Présidente, lorsque des gens risquent leur vie au combat pour que nous puissions dormir confortablement et pour défendre la liberté et la démocratie, la dernière chose à laquelle nous devrions songer, c'est ce qu'il nous en coûtera pour prendre soin d'eux ensuite. On ne peut pas commencer à compter nos sous pour décider qu'un ancien combattant entre dans telle catégorie et qu'un ancien combattant qui n'a pas servi à l'étranger entre dans telle autre catégorie.

Les anciens combattants sont des anciens combattants. Il faudrait faire en sorte que le ministère des Anciens combattants ne pose qu'une question à ceux qui lui demandent de l'aide: « Avez-vous déjà servi dans les Forces canadiennes? » Si la réponse est « oui », il faudrait tout simplement qu'on demande ensuite: « Comment puis-je vous aider? »

Les anciens combattants ne demandent pas une Lexus et un voyage en Floride. Ils demandent que leurs médicaments soient couverts par un programme d'assurance. Ils veulent que leur famille ne soit pas laissée pour compte. Ils veulent recevoir assez d'argent chaque mois pour subvenir à leurs besoins quotidiens, mais aussi pour pouvoir réintégrer la société et le marché du travail.

Voilà beauté de la nouvelle Charte des anciens combattants. Elle n'a pas été adoptée pour que les anciens combattants reçoivent de l'argent afin de pouvoir partir en voyage. Elle sert en fait à ce que les anciens combattants reçoivent l'aide nécessaire pour qu'ils puissent redevenir des citoyens actifs et aller de l'avant. Il s'agit d'un changement important.

Parallèlement, le gouvernement ne devrait pas envisager d'appliquer des restrictions alors qu'il a réussi à dégoter 1 milliard de dollars pour organiser la conférence du G20 et entre 16 et 20 milliards de dollars pour acheter des avions de chasse dont nous avons certes besoin, mais que nous avons achetés sans savoir si nous avons vraiment besoin de ceux-là. Si le gouvernement peut affecter autant d'argent sans réfléchir, il devrait certainement aussi accorder ce type de financement aux anciens combattants sans y réfléchir.

● (1810)

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la Présidente, le député a soulevé la question des soins de longue durée. Je me demande ce qu'il pense de la nécessité d'une stratégie de soins de longue durée et du fait que nous n'avons pas suffisamment de services spécialisés comme les soins palliatifs, les services de réadaptation, les traitements pour la démence, les soins de santé mentale, les programmes de jour et les services d'approche.

L'un de mes principaux motifs d'inquiétude, c'est l'accès opportun aux soins pour la démence et aux établissements de soins de longue durée dans un grand nombre de régions urbaines et rurales du pays. Ces services sont particulièrement limités dans les régions rurales, en particulier pour les patients au comportement agressif.

Un grand nombre de nos anciens combattants ont souffert du trouble de stress post-traumatique. Certains anciens combattants de la guerre de Corée sont encore traités pour ce trouble et finissent par être atteints de démence. Il y a un certain nombre de cas pour lesquels il nous est impossible d'obtenir l'aide nécessaire. Ces gens sont placés dans des établissements qui ne sont pas équipés pour répondre à leurs besoins particuliers.

Je me demande quelles recommandations le député pourrait faire au ministre.

**M. Peter Stoffer:** Madame la Présidente, je remercie la députée d'Etobicoke-Nord de sa question aimable et réfléchie. Je la félicite également de son travail en tant que porte-parole libérale officielle pour les questions relatives aux anciens combattants. Elle occupe cette fonction depuis peu, mais elle a fait un travail d'approche remarquable auprès des anciens combattants.

Au sujet de cette question précise, il ne s'agit pas seulement des militaires, des anciens combattants et de leurs familles. La députée sait très bien que nous avons le même problème à la grandeur du pays, même avec les civils. Même si j'étais le ministre, je ne pourrais dire que nous avons l'effectif et les installations en place pour aider tous les anciens combattants. Nous ne les avons pas.

Le gouvernement doit commencer à examiner la situation de près sans tarder afin de mettre les intervenants au courant, en particulier l'ombudsman du ministère de la Défense nationale, l'ombudsman du ministère des Anciens Combattants, les ministères eux-mêmes, ainsi que tous ceux qui sont associés avec les militaires, la GRC et les communautés d'anciens combattants. Ils doivent se mettre à jour pour faciliter et, en principe, comprendre les préoccupations de façon à pouvoir agir. J'aimerais bien que cela puisse se faire beaucoup plus rapidement.

Je tiens à reconnaître le mérite du gouvernement. Il y a eu certaines initiatives sur ce front, mais elles sont trop lentes. Nous devons aller beaucoup plus vite. En cela, la députée a parfaitement raison. Nous espérons que, dans le cadre des discussions au comité sur d'autres sujets, nous arriverons à faire avancer ces dossiers également.

[Français]

**M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ):** Madame la Présidente, j'aimerais féliciter de son excellent discours mon collègue et lui poser une question.

En 2005, l'adoption de la Nouvelle Charte des anciens combattants a été faite de façon accélérée. Aujourd'hui, on s'aperçoit que cette Nouvelle Charte des anciens combattants présentait certaines lacunes, dont la question entourant le montant forfaitaire, qui est contestée par plusieurs anciens combattants.

*Initiatives ministérielles*

Je crois qu'il est important de prendre la peine d'étudier ce projet de loi et d'entendre certains témoins lors des rencontres du comité. Je ne dis pas qu'il faut faire du temps pour faire du temps, mais certains groupes cibles se prononcent au sujet de nos questions par rapport à ce projet de loi.

Je sens la pression imposée par le gouvernement conservateur pour accélérer le processus d'adoption de ce projet de loi. En effet, il prétend qu'il y aura des élections. Pour sa part, le Bloc québécois croit que si les conservateurs ne veulent pas d'élections, trois partis en cette Chambre peuvent négocier. Ce qui intéresse le Bloc québécois, c'est l'harmonisation des taxes de vente. Que le gouvernement tienne compte de l'harmonisation des taxes dans son budget, qu'il compense le Québec en ce qui a trait à l'harmonisation de sa taxe, il n'y aura pas d'élections et l'on pourra prendre le temps de bien étudier ce projet de loi. Selon moi, il faut être vigilants et ne pas adopter le projet de loi trop rapidement. Je ne dis pas de faire du temps, mais il faut quand même l'étudier en comité et y entendre certains témoins...

• (1815)

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** À l'ordre. Je dois donner un temps égal au député de Sackville—Eastern Shore pour répondre.

L'honorable député de Sackville—Eastern Shore a la parole.

[Traduction]

**M. Peter Stoffer:** Madame la Présidente, la réponse est très simple. Il y a beaucoup de choses que le gouvernement peut faire s'il veut éviter la tenue d'élections. D'abord, il peut adopter notre nouvelle Charte des anciens combattants, qui a été mise aux voix deux fois. Il peut également examiner la proposition du NPD relative au Régime de pensions du Canada, et celle qui porte sur la Sécurité de la vieillesse. Il peut aussi lancer un appel d'offres pour le contrat des F-35. Il peut présenter à nouveau notre projet de loi C-311, qui porte sur les changements climatiques et qui a été présenté par mon collègue de l'Ontario.

Il peut faire nombre d'autres choses. Si le gouvernement souhaite éviter des élections, il devrait prendre les grandes idées du Nouveau Parti démocratique et les inclure dans le budget, après quoi nous reparlerons de la question.

**M. Greg Kerr (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC):** Madame la Présidente, je suis certainement heureux de prendre la parole afin d'appuyer le projet de loi C-55. J'essaie simplement de me remettre de la proposition du député de Sackville—Eastern Shore selon laquelle il voterait peut-être en faveur d'un budget. J'ai été très surpris de l'entendre. Sa déclaration m'a pris au dépourvu un instant.

Nous avons ici un important pas en avant dans la réponse aux préoccupations fondamentales soulevées par les anciens combattants. En fait, ceux qui ont assisté aujourd'hui à la séance du Comité des anciens combattants ont entendu l'ombudsman nous encourager à passer à la prochaine étape et à faire avancer le projet de loi. La raison pour laquelle nous voulons le faire progresser, c'est que, bien qu'il ne réponde pas à toutes les questions, il fait avancer des dossiers de première importance et il permet aux anciens combattants de toucher ces paiements dès que possible. J'encourage donc tous les députés à appuyer le projet de loi et à faire en sorte qu'il soit adopté.

Cette nouvelle loi sur l'amélioration de la Charte des anciens combattants ne fait que remplir la promesse du ministre des Anciens Combattants de bonifier les avantages financiers offerts aux membres et aux anciens combattants des Forces canadiennes qui

ont été blessés. Toutefois, elle reflète aussi le fait que notre gouvernement écoute les anciens combattants.

Les mesures dont je parle aujourd'hui modifient la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes proposée par le gouvernement précédent et communément appelée la Nouvelle Charte des anciens combattants. La loi a reçu la sanction royale en 2005, après avoir été adoptée à l'unanimité par la Chambre et par le Sénat.

À l'époque, c'était une mesure législative novatrice visant à donner à nos militaires les outils nécessaires pour vivre des vies saines et productives dans le monde civil. De plus en plus, nous entendons parler, non pas du versement régulier de paiements, mais de la mise en place de mécanismes de soutien, de mesures d'indemnisation et d'initiatives pour aider ces personnes courageuses à retourner à la vie civile et à vivre une vie heureuse et normale aussi longtemps que possible.

Les experts approuvent cette approche. Divers conseils consultatifs l'approuvent eux aussi. Nous savions dès le départ que l'élaboration d'une nouvelle mesure législative pour la nouvelle génération d'anciens combattants comporterait son lot de problèmes. Cela fait maintenant cinq ans que nous avons mis en place la Nouvelle Charte des anciens combattants, et nous avons acquis une expérience et des connaissances précieuses.

Nous reconnaissons rarement qu'il y a des problèmes réels avec la charte et que nous tentons de les corriger de façon concrète et significative. Même si nous ne pourrions pas corriger immédiatement tous les problèmes, c'est certainement un pas très important dans la bonne direction. C'est pourquoi nous avons apporté ces changements qui aideront des milliers d'anciens combattants au cours des cinq prochaines années. Ces améliorations montrent l'engagement ferme de notre gouvernement à rembourser la dette croissante que nous avons envers les anciens combattants canadiens et leurs familles.

Après des discussions approfondies avec les anciens combattants de l'ensemble du pays, nous avons proposé notre première mesure pour répondre à leurs préoccupations.

Le projet de loi prévoit trois principaux avantages financiers qui amélioreront la vie de milliers de nouveaux anciens combattants.

Premièrement, il améliore l'accès à l'allocation pour déficience permanente prévue dans la Nouvelle Charte des anciens combattants ainsi qu'à l'allocation d'incapacité exceptionnelle prévue dans la Loi sur les pensions.

Deuxièmement, il crée un supplément de 1 000 \$ par mois qui s'ajoute à l'allocation pour déficience permanente que touchent déjà les anciens combattants qui sont gravement blessés et qui ne sont pas en mesure d'exercer un emploi rémunérateur.

Enfin, il permet aux membres des Forces canadiennes et aux anciens combattants de choisir différentes modalités de versement de l'indemnité pour invalidité.

L'un des points saillants de la Nouvelle Charte des anciens combattants est l'indemnité pour invalidité, communément appelée paiement forfaitaire. Nous avons certes parlé abondamment de la question au cours des derniers mois.

Je ne sais comment m'exprimer plus clairement qu'en disant que l'indemnité pour invalidité est versée à titre de dommages-intérêts. J'aimerais que le message soit sans équivoque. L'indemnité pour invalidité n'est pas une pension. Ce n'est pas un versement établi à cette fin. Elle a été créée pour reconnaître la douleur et la souffrance que ces militaires formidables ont endurées.



Chacune de ses améliorations vise à donner suite aux préoccupations que nous ont exprimées les anciens combattants, leurs familles et les autres intervenants ou que nous avons décelées dans le cadre de nos propres études. Ces gens ont parlé et nous avons écouté. Maintenant, nous prenons des mesures concrètes, comme nous l'avons promis tout au long du processus.

Permettez-moi de fournir des détails sur chacune de ces importantes initiatives.

L'allocation pour déficience permanente et l'allocation d'incapacité exceptionnelle offrent un soutien mensuel aux anciens combattants que les incapacités ou les déficiences handicapent de façon grave et permanente. Ces allocations reconnaissent également que les blessures graves, notamment celles qui entraînent l'amputation, la perte de la vue, de l'ouïe ou de la parole, ainsi que les maladies psychiatriques graves et permanentes sont non seulement dévastatrices sur le plan physique, mais qu'elles peuvent aussi réduire la capacité d'exercer un emploi.

Un brin d'imagination suffit pour comprendre que ces blessures et maladies peuvent avoir des répercussions sur la capacité d'une personne à gagner sa vie. Comme nous le savons, cette atteinte à la capacité de subvenir à ses propres besoins peut être tout aussi dévastatrice pour la santé d'une personne que des dommages physiques.

• (1820)

Ces allocations constituaient une mesure progressiste, mais, en rétrospective, on se rend compte que l'accès était trop limité. À l'heure actuelle, seulement quelques anciens combattants les reçoivent et, manifestement, elles ne fournissent pas le soutien et l'autonomie financière qu'elles sont censées fournir. En rajustant les critères d'admissibilité à ces allocations, on ferait en sorte que des milliers d'autres anciens combattants puissent recevoir mensuellement un soutien financier.

L'allocation pour déficience permanente fournit de 536 \$ à 1 609 \$ par mois aux anciens combattants gravement blessés, selon la gravité de leurs blessures. Notre détermination à soutenir nos anciens combattants ainsi que nos hommes et nos femmes en uniforme ne s'arrête pas là. Ces nouveaux changements prévoient également jusqu'à 1 269 \$ par mois d'allocation d'incapacité exceptionnelle.

Un grand nombre de personnes ayant une invalidité grave peuvent continuer de travailler et le font grâce à des mesures de réadaptation et d'autres formes d'aide. Certaines, cependant, en sont simplement incapables. D'autres mesures prévues dans le projet de loi C-55 offrent 1 000 \$ de plus par mois aux anciens combattants qui touchent l'allocation pour déficience permanente et qui ne peuvent pas recommencer à travailler comme s'ils étaient en possession de tous leurs moyens en raison de la gravité de leur déficience.

Même si la Nouvelle Charte des anciens combattants actuellement en vigueur constitue un excellent point de départ, nous reconnaissons la nécessité de rajustements dans les lois pour combler les lacunes que nous avons récemment constatées, à l'usage.

Grâce aux consultations effectuées auprès des anciens combattants et des défenseurs de leurs droits, et aux études effectuées, nous connaissons maintenant les ajustements qui peuvent être faits pour mieux répondre aux nouveaux besoins des anciens combattants d'aujourd'hui et de leurs familles. Les anciens combattants nous ont dit ce qu'il fallait faire, et nous l'avons fait.

Les changements que nous avons apportés aux règles qui régissent les allocations pour perte de revenu, un autre soutien financier que

### *Initiatives ministérielles*

prévoit la nouvelle Charte des anciens combattants, sont un excellent exemple de mesures que nous avons prises à la suite des consultations.

Les changements apportés garantiront un minimum de 40 000 \$ par année aux prestataires de l'allocation mensuelle pour perte de revenu, peu importe le salaire qu'ils avaient lorsqu'ils servaient dans les Forces canadiennes. Ce changement important profitera aux anciens combattants qui ont été libérés tôt dans leur carrière, au moment où ils occupaient une fonction subalterne, ou à ceux qui ont été libérés il y a des années, lorsque les salaires des militaires étaient beaucoup plus bas.

Enfin, la mesure législative donne le choix aux anciens vétérans de la façon dont ils souhaitent recevoir leur indemnité d'invalidité.

L'indemnité d'invalidité, qui est exempte d'impôt, a été créée pour reconnaître les souffrances causées par une blessure liée au service militaire. Comme je l'ai déjà dit, elle ne remplace pas la pension. En fait, c'est une nouvelle prestation qui a été créée en 2006. Avant la nouvelle Charte des anciens combattants, on ne reconnaissait pas les pertes non économiques relatives à une blessure.

Cette nouvelle mesure législative permettrait aux anciens combattants de choisir entre recevoir leur indemnité d'invalidité sous forme de somme forfaitaire, sous forme de versements annuels ou selon une combinaison de ces deux modalités de paiement. De plus, les anciens combattants qui optent pour l'une ou l'autre option peuvent changer d'idée à n'importe quel moment et recevoir le solde de leur indemnité sous forme de somme forfaitaire.

Cette décision a été prise parce que les anciens combattants l'ont réclamée. La décision témoigne de la volonté du gouvernement de modifier et d'améliorer certains éléments de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais plutôt de répondre aux recommandations et aux conseils judicieux qui nous ont été faits afin qu'on ait un vaste éventail de programmes adaptés aux besoins de nos anciens combattants des temps modernes.

Le gouvernement a pour priorité de garantir aux anciens combattants canadiens et à leurs familles le soutien dont ils ont besoin quand ils en ont besoin. Nous sommes résolu à étendre les mesures de soutien dès que possible, et nous exhortons la Chambre de se joindre à nous pour donner aux anciens combattants ce dont ils ont besoin pour vivre leur vie avec honneur et respect, dans le confort et la dignité.

Le ministre a déployé beaucoup d'efforts pour apporter ces changements. Il s'est dit beaucoup de choses au sujet des nombreux changements qui ont été mis en place au cours de la dernière année. Nous avons entendu les nombreuses préoccupations qui ont été exprimées et nous y répondons de façon opportune. De plus, certains changements sont apportés actuellement au sein du ministère afin qu'il s'adapte mieux aux besoins de nos anciens combattants et qu'il puisse y répondre au cas par cas.

En plus de tout ce qui se passe d'autre, nous croyons que cette initiative aujourd'hui n'est pas la fin du processus, mais un très bon départ qui fait écho aux priorités importantes que les anciens combattants ont soumises à notre attention au cours des derniers mois.

*Initiatives ministérielles*

● (1825)

**M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.):** Madame la Présidente, nous comprenons et appuyons le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et en reconnaissons les mérites. En écoutant le débat, plus particulièrement l'intervention du porte-parole néo-démocrate, j'ai eu une drôle d'impression. C'est comme si les néo-démocrates voulaient faire croire qu'ils encouragent l'opposition à appuyer le projet de loi. Je puis donner à tout le monde l'assurance que le Parti libéral n'a pas besoin de se faire dicter ce qui est bon pour les anciens combattants.

Pendant plusieurs années, j'ai entretenu une merveilleuse relation avec les anciens combattants et les anciens ministres des Anciens Combattants. Le Parti libéral tient, autant que n'importe quel autre parti politique au pays, à agir dans l'intérêt des anciens combattants. Si les députés avaient écouté la porte-parole libérale fort compétente en la matière, ils auraient compris que nous voulons à tout prix agir dans l'intérêt des anciens combattants de notre pays.

Je me contenterai de dire que les libéraux n'ont pas besoin que les partis de l'opposition ou le gouvernement lui rappellent à quel point c'est important. Nous sommes contents d'être saisis de ce projet de loi et lui donnerons le soutien nécessaire, en respectant à la fois les anciens combattants et le processus.

N'oublions pas que ce sont les anciens combattants qui ont protégé l'intégrité de notre système et qu'ils aimeraient certainement que le processus soit à la fois équitable et approprié et, advenant que des amendements puissent être proposés au projet de loi, qu'ils le soient dans le respect des règles. Il ressort clairement des commentaires formulés par notre porte-parole que nous voulons que ce projet de loi soit adopté et nous allons faire tout notre possible pour que ce soit le cas.

Je crois que tous les députés ont ce projet de loi à coeur. Plusieurs d'entre eux aimeraient que nous en débattions en bonne et due forme, que nous le renvoyions au comité et que, au bout du compte, il reçoive la sanction royale avant que le budget ne soit présenté à la Chambre. Je crois que ce sera effectivement le cas.

J'ai assisté à l'adoption de projets de loi à l'Assemblée législative du Manitoba. Je dois dire que, très souvent, quand des ministres veulent qu'un projet de loi soit adopté, ils font tout ce qu'ils peuvent, de concert avec des membres de l'opposition et d'autres, pour assurer une adoption rapide, pour expliquer aux députés ce qui se passe au sein du ministère et pour offrir des séances d'information et ainsi de suite pour qu'il n'y ait pas de surprise. Je voudrais demander au gouvernement, et en particulier au ministre responsable de ce projet de loi, de nous dire quel genre d'actions il a prises pour rallier ses collègues et assurer l'adoption de ce projet de loi aussi vite que possible. Inutile de dire que le gouvernement aurait pu faire plus.

Cela dit, le Parti libéral voit combien il est avantageux et important que ce projet de loi soit adopté. Les libéraux vont continuer à se battre, dans le cadre du débat sur ce projet de loi particulier, pour que les personnes recevant l'allocation pour déficience permanente en cas de blessures graves soient adéquatement indemnisées. Entre outre, comme l'a bien dit le porte-parole, cela ne s'arrête pas là. C'est la première pierre...

● (1830)

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolée d'interrompre le député. Il lui restera environ 16 minutes quand le débat reprendra.

**LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ AÉRIENNE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 février, du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Comme il est 18 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape du rapport du projet de loi C-42.

Le vote porte sur la motion n° 1.

Convoquez les députés.

● (1855)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 156)

**POUR**

## Députés

Abbott	Ablonczy
Aglukkaq	Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambrose	Anders
Anderson	André
Andrews	Armstrong
Arthur	Ashfield
Bachand	Bagnell
Bains	Baird
Bennett	Benoit
Bemier	Bezan
Blackburn	Block
Bouchard	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brisson	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinoogee	Brunelle
Cadman	Calandra
Calkins	Cannan (Kelowna—Lake Country)
Cannis	Cannon (Pontiac)
Carrie	Casson
Chong	Clarke
Clement	Coady
Crombie	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davidson	Day
DeBellefeuille	Dechert
Del Mastro	Deschamps
Devolin	Dion
Dorion	Dosanjh
Dreeshen	Duceppe
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)
Dykstra	Eyking
Fantino	Fast
Finley	Flaherty
Fletcher	Folco
Foote	Freeman
Fry	Gagnon
Gallant	Gameau
Gaudet	Glover
Goldring	Goodale
Goodyear	Gourde
Grewal	Guergis
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)	
Hall Findlay	
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hiebert
Hoepfner	Holder
Holland	Jean
Jennings	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kania	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laforest	Laframboise

## Initiatives ministérielles

Lake	Lamoureux
Lavallée	Lebel
LeBlanc	Lee
Lessard	Lévesque
Lobb	Lukowski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mayer
McCallum	McColeman
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLeod	Ménard
Mendes	Menzies
Merrifield	Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Mourani	Murphy (Charlottetown)
Murray	Neville
Nicholson	Norlock
O'Connor	O'Neill-Gordon
Obhrai	Oliphant
Pailé (Hochelaga)	Pailé (Louis-Hébert)
Paradis	Patry
Payne	Pearson
Petit	Plamondon
Poilievre	Pomerleau
Preston	Proulx
Raitt	Rajotte
Ratansi	Rathgeber
Regan	Reid
Richards	Richardson
Rickford	Ritz
Rota	Russell
Savage	Saxton
Scarpaleggia	Schellenberger
Sgro	Shea
Shiple	Shory
Silva	Simms
Simson	Sopuck
Sorenson	St-Cyr
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Szabo	Thi Lac
Tilson	Toews
Tonks	Trost
Trudeau	Tweed
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Verner	Vincent
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilfert	Wong
Woodworth	Wrzesnewskyj
Yelich	Young — 214

## CONTRE

## Députés

Allen (Welland)	Angus
Ashton	Atamanenko
Bevington	Charlton
Chow	Christopherson
Comartin	Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Dewar	Donnelly
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Gravelle
Harris (St. John's East)	Hughes
Leslie	Maloway
Marston	Mathysen
Mulcair	Siksay
Stoffier	Thibeault — 26

## PAIRÉS

## Députés

Beaudin	Bellavance
Bigras	Blais
Blaney	Bonsant
Boucher	Bourgeois
Brunelle	Galipeau
Généreux	Guay
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Hoback	
Lauzon	Lemay
Lemieux	Miller
Oda	Paquette
Scheer	Smith — 22

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion adoptée.

\* \* \*

[Traduction]

## LOI SUR LE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LE PANAMA

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-46, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés, à l'étape du rapport du projet de loi C-46.

Le vote porte sur la motion n° 1.

**L'hon. Gordon O'Connor:** Madame la Présidente, si vous le demandez, vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement pour appliquer le résultat du vote sur la motion précédente à la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les conservateurs votant non.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Le whip du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Marcel Proulx:** Madame la Présidente, les libéraux voteront non.

**Mme Claude DeBellefeuille:** Madame la Présidente, les députés du Bloc québécois voteront oui.

[Traduction]

**Mme Chris Charlton:** Madame la Présidente, les députés néo-démocrates voteront oui.

**L'hon. Helena Guergis:** Madame la Présidente, je vote non.

[Français]

**M. André Arthur:** Madame la Présidente, je vote contre.

● (1900)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 157)

## POUR

## Députés

Allen (Welland)	André
Angus	Ashton
Atamanenko	Bachand
Bevington	Bouchard
Brunelle	Charlton
Chow	Christopherson

*Initiatives ministérielles*

Comartin	Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
DeBellefeuille	Deschamps
Dewar	Donnelly
Dorion	Duceppe
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Freeman
Gagnon	Gaudet
Gravelle	Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-
Côte-Nord)	
Harris (St. John's East)	Hughes
Laforest	Laframboise
Lavallée	Leslie
Lessard	Lévesque
Maloway	Marston
Mathysen	Ménard
Mourani	Mulcair
Paillé (Hochelaga)	Paillé (Louis-Hébert)
Plamondon	Pomerleau
Siksay	St-Cyr
Stoffer	Thi Lac
Thibeault	Vincent — 52

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Aglukkaq	Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Armstrong	Arthur
Ashfield	Bagnell
Bains	Baird
Bennett	Benoit
Bernier	Bezan
Blackburn	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brison
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinooge
Cadman	Calandra
Calkins	Cannan (Kelowna—Lake Country)
Cannis	Cannon (Pontiac)
Carrie	Casson
Chong	Clarke
Clement	Coady
Crombie	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davidson	Day
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dion
Dosanjh	Dreeschen
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)
Dykstra	Eyking
Fantino	Fast
Finley	Flaherty
Fletcher	Folco
Foote	Fry
Gallant	Garneau
Glover	Goldring
Goodale	Goodyear
Gourde	Grewal
Guergis	Hall Findlay
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hiebert
Hoepfner	Holder
Holland	Jean
Jennings	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kania	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lamoureux
Lebel	LeBlanc
Lee	Lobb
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mayes	McCallum
McColeman	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLeod
Mendes	Menzies
Merrifield	Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murphy (Charlottetown)	Murray
Neville	Nicholson
Norlock	O'Connor

O'Neill-Gordon	Obhrai
Oliphant	Paradis
Patry	Payne
Pearson	Petit
Poilievre	Preston
Proulx	Raïtt
Rajotte	Ratansi
Rathgeber	Regan
Reid	Richards
Richardson	Rickford
Ritz	Rota
Russell	Savage
Saxton	Scarpaleggia
Schellenberger	Sgro
Shea	Shipley
Shory	Silva
Simms	Simson
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Szabo	Tilson
Toews	Tonks
Trost	Trudeau
Tweed	Uppal
Van Kesteren	Van Loan
Vellacott	Verner
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilfert	Wong
Woodworth	Wrzesnewskyj
Yelich	Young — 188

## PAIRÉS

## Députés

Beaudin	Bellavance
Bigras	Blais
Blaney	Bonsant
Boucher	Bourgeois
Brunelle	Galipeau
Généreux	Guay
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Hoback	
Lauzon	Lemay
Lemieux	Miller
Oda	Paquette
Scheer	Smith — 22

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion n° 1 rejetée.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion n° 2.

**L'hon. Gordon O'Connor:** Madame la Présidente, si vous le demandez, vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement pour appliquer le résultat du vote sur la motion précédente à la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les conservateurs votant non.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Marcel Proulx:** Madame la Présidente, j'aimerais ajouter à notre liste le député d'Honoré-Mercier.

Les libéraux voteront contre.

**Mme Claude DeBellefeuille:** Madame la Présidente, les députés du Bloc québécois voteront oui.

[Traduction]

**Mme Chris Charlton:** Madame la Présidente, les députés néo-démocrates voteront oui.

**L'hon. Helena Guergis:** Madame la Présidente, je vote non.

[Français]

**M. André Arthur:** Madame la Présidente, je voterai non.

(La motion n<sup>o</sup> 2, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 158)

#### POUR

##### Députés

Allen (Welland)	André
Angus	Ashton
Atamanenko	Bachand
Bevington	Bouchard
Brunelle	Charlton
Chow	Christopherson
Comartin	Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
DeBellefeuille	Deschamps
Dewar	Donnelly
Dorion	Duceppe
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Freeman
Gagnon	Gaudet
Gravelle	Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-
Côte-Nord)	
Harris (St. John's East)	Hughes
Laforest	Laframboise
Lavallée	Leslie
Lessard	Lévesque
Maloway	Marston
Mathysen	Ménard
Mourani	Mulcair
Paillé (Hochelaga)	Paillé (Louis-Hébert)
Plamondon	Pomerleau
Siksay	St-Cyr
Stoffer	Thi Lac
Thibeault	Vincent — 52

#### CONTRE

##### Députés

Abbott	Ablonczy
Aglukkaq	Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Armstrong	Arthur
Ashfield	Bagnell
Bains	Baird
Bennett	Benoit
Bernier	Bezan
Blackburn	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brisson
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brown (Barrie)	Bruinoooge
Cadman	Calandra
Calkins	Cannan (Kelowna—Lake Country)
Cannis	Cannon (Pontiac)
Carrie	Casson
Chong	Clarke
Clement	Coady
Crombie	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davidson	Day
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dion
Dosanjh	Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)	Duncan (Etobicoke North)
Dykstra	Eyking
Fantino	Fast
Finley	Flaherty
Fletcher	Folco
Foote	Fry
Gallant	Garneau
Glover	Goldring

#### Initiatives ministérielles

Goodale	Goodyear
Gourde	Grewal
Guergis	Hall Findlay
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hiebert
Hoeppner	Holder
Holland	Jean
Jennings	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kania	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lamoureux
Lebel	LeBlanc
Lee	Lobb
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mayes	McCallum
McColeman	McGuinity
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLeod
Mendes	Menzies
Merrifield	Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murphy (Charlottetown)	Murray
Neville	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill-Gordon	Obhrai
Oliphant	Paradis
Patry	Payne
Pearson	Petit
Poillievre	Preston
Proulx	Raïtt
Rajotte	Ratansi
Rathgeber	Regan
Reid	Richards
Richardson	Rickford
Ritz	Rodriguez
Rota	Russell
Savage	Saxton
Scarpaleggia	Schellenberger
Sgro	Shea
Shiple	Shory
Silva	Simms
Simson	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Szabo
Tilson	Toews
Tonks	Trost
Trudeau	Tweed
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Verner	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilfert
Wong	Woodworth
Wrzesnewskyj	Yelich
Young — 189	

#### PAIRÉS

##### Députés

Beaudin	Bellavance
Bigras	Blais
Blaney	Bonsant
Boucher	Bourgeois
Brunelle	Galipeau
Généreux	Guay
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Hoback	
Lauzon	Lemay
Lemieux	Miller

*Initiatives ministérielles*Oda  
ScheerPaquette  
Smith— 22

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion n° 2 rejetée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 3.

**L'hon. Gordon O'Connor:** Madame la Présidente, vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement pour appliquer le résultat du vote sur la motion précédente à la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les conservateurs votant non.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Marcel Proulx:** Madame la Présidente, les libéraux voteront non.

**Mme Claude DeBellefeuille:** Madame la Présidente, les députés du Bloc québécois voteront oui.

[Traduction]

**Mme Chris Charlton:** Madame la Présidente, les néo-démocrates votent en faveur de la motion.

**L'hon. Helena Guergis:** Madame la Présidente, je vote contre la motion.

[Français]

**M. André Arthur:** Madame la Présidente, je voterai non.

[Traduction]

(La motion n° 3, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 159)

## POUR

## Députés

Allen (Welland)  
Angus  
Atamanenko  
Bevington  
Brunelle  
Chow  
Comartin  
Davies (Vancouver Kingsway)  
DeBellefeuille  
Dewar  
Dorion  
Duncan (Edmonton—Strathcona)  
Gagnon  
Gravelle  
Côte-Nord)  
Harris (St. John's East)  
Laforest  
Lavallée  
Lessard  
Maloway  
Mathysen  
Mourani  
Paillé (Hochelaga)  
Plamondon  
Siksay  
Stoffer  
Thibeault

André  
Ashton  
Bachand  
Bouchard  
Charlton  
Christopherson  
Crowder  
Davies (Vancouver East)  
Deschamps  
Donnelly  
Duceppe  
Freeman  
Gaudet  
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-  
Hughes  
Laframboise  
Leslie  
Lévesque  
Marston  
Ménard  
Mulcair  
Paillé (Louis-Hébert)  
Pomerleau  
St-Cyr  
Thi Lac  
Vincent — 52

## CONTRE

## Députés

Abbott  
Aglukkaq  
Allen (Tobique—Mactaquac)  
Ambrose  
Anderson

Ablonczy  
Albrecht  
Allison  
Anders  
Andrews

Armstrong  
Ashfield  
Bains  
Bennett  
Bernier  
Blackburn  
Boughen  
Breitkreuz  
Brown (Leeds—Grenville)  
Brown (Barrie)  
Cadman  
Calkins  
Cannis  
Carrie  
Chong  
Clement  
Crombie  
Cuzner  
Davidson  
Dechert  
Devolin  
Dosanjh  
Duncan (Vancouver Island North)  
Dykstra  
Fantino  
Finley  
Fletcher  
Foote  
Gallant  
Glover  
Goodale  
Gourde  
Guergis  
Harper  
Hawn  
Hoepfner  
Holland  
Jennings  
Kania  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Kent  
Komarnicki  
Lake  
Lebel  
Lee  
Lukiwski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Mayes  
McColeman  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Mendes  
Merrifield  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Murphy (Charlottetown)  
Neville  
Norlock  
O'Neill-Gordon  
Oliphant  
Patry  
Pearson  
Poilievre  
Proulx  
Rajotte  
Rathgeber  
Reid  
Richardson  
Ritz  
Rota  
Savage  
Scarpaleggia  
Sgro  
Shipleay  
Silva  
Simson  
Sorenson  
Storseth  
Sweet  
Tilson  
Tonks  
Trudeau  
Uppal

Arthur  
Bagnell  
Baird  
Benoit  
Bezan  
Block  
Braid  
Brison  
Brown (Newmarket—Aurora)  
Bruinooge  
Calandra  
Cannan (Kelowna—Lake Country)  
Cannon (Pontiac)  
Casson  
Clarke  
Coady  
Cummins  
D'Amours  
Day  
Del Mastro  
Dion  
Dreeshen  
Duncan (Etobicoke North)  
Eyking  
Fast  
Flaherty  
Folco  
Fry  
Garneau  
Goldring  
Goodyear  
Grewal  
Hall Findlay  
Harris (Cariboo—Prince George)  
Hiebert  
Holder  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Karygiannis  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kerr  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lamoureux  
LeBlanc  
Lobb  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
McCallum  
McGuinty  
McLeod  
Menzies  
Minna  
Murray  
Nicholson  
O'Connor  
Obhrai  
Paradis  
Payne  
Petit  
Preston  
Raitt  
Ratansi  
Regan  
Richards  
Rickford  
Rodriguez  
Russell  
Saxton  
Schellenberger  
Shea  
Shory  
Simms  
Sopuck  
Stanton  
Strahl  
Szabo  
Toews  
Trost  
Tweed  
Van Kesteren

Van Loan  
Verner  
Warawa  
Watson  
Sky Country)  
Weston (Saint John)  
Wong  
Wrzesnewskyj  
Young— 189

Vellacott  
Wallace  
Warkentin  
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to  
Wilfert  
Woodworth  
Yelich

Lessard  
Maloway  
Mathysen  
Mourani  
Paillé (Hochelaga)  
Plamondon  
Siksay  
Stoffer  
Thibeault

Lévesque  
Marston  
Ménard  
Mulcair  
Paillé (Louis-Hébert)  
Pomerleau  
St-Cyr  
Thi Lac  
Vincent— 52

*Initiatives ministérielles*

## PAIRÉS

## Députés

Beaudin  
Bigras  
Blaney  
Boucher  
Brunelle  
Généreux  
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Hoback  
Lauzon  
Lemieux  
Oda  
Scheer

Bellavance  
Blais  
Bonsant  
Bourgeois  
Galipeau  
Guay  
Lemay  
Miller  
Paquette  
Smith— 22

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion n° 3 rejetée. Le vote suivant porte sur la motion n° 4.

**L'hon. Gordon O'Connor:** Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les conservateurs votant non.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**M. Marcel Proulx:** Madame la Présidente, les libéraux votent non.

**Mme Claude DeBellefeuille:** Madame la Présidente, les députés du Bloc québécois votent oui.

[*Traduction*]

**Mme Chris Charlton:** Madame la Présidente, les néo-démocrates votent en faveur de la motion.

**L'hon. Helena Guergis:** Encore une fois, madame la Présidente, je vote contre la motion.

[*Français*]

**M. André Arthur:** Madame la Présidente, je vote contre.

[*Traduction*]

(La motion n° 4, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 160)

## POUR

## Députés

Allen (Welland)  
Angus  
Atamanenko  
Bevington  
Brunelle  
Chow  
Comartin  
Davies (Vancouver Kingsway)  
DeBellefeuille  
Dewar  
Dorion  
Duncan (Edmonton—Strathcona)  
Gagnon  
Gravelle  
Côte-Nord)  
Harris (St. John's East)  
Laforest  
Lavallée

André  
Ashton  
Bachand  
Bouchard  
Charlton  
Christopherson  
Crowder  
Davies (Vancouver East)  
Deschamps  
Donnelly  
Duceppe  
Freeman  
Gaudet  
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-  
Hughes  
Laframboise  
Leslie

Abbott  
Aglukkaq  
Allen (Tobique—Mactaquac)  
Ambrose  
Anderson  
Armstrong  
Ashfield  
Bains  
Bennett  
Bernier  
Blackburn  
Boughen  
Breitkreuz  
Brown (Leeds—Grenville)  
Brown (Barrie)  
Cadman  
Calkins  
Cannis  
Carrie  
Chong  
Clement  
Crombie  
Cuzner  
Davidson  
Dechert  
Devolin  
Dosanjh  
Duncan (Vancouver Island North)  
Dykstra  
Fantino  
Finley  
Fletcher  
Foote  
Gallant  
Glover  
Goodale  
Gourde  
Guergis  
Harper  
Hawn  
Hoepfner  
Holland  
Jennings  
Kania  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Kent  
Komarnicki  
Lake  
Lebel  
Lee  
Lukiwski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Mayes  
McColeman  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Mendes  
Merrifield  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Murphy (Charlottetown)  
Neville  
Norlock  
O'Neill-Gordon  
Oliphant  
Patry  
Pearson  
Poilievre

## CONTRE

## Députés

Ablonczy  
Albrecht  
Allison  
Anders  
Andrews  
Arthur  
Bagnell  
Baird  
Benoit  
Bezan  
Block  
Braid  
Brisson  
Brown (Newmarket—Aurora)  
Bruinooge  
Calandra  
Cannan (Kelowna—Lake Country)  
Cannon (Pontiac)  
Casson  
Clarke  
Coady  
Cummins  
D'Amours  
Day  
Del Mastro  
Dion  
Dreeshen  
Duncan (Etobicoke North)  
Eyking  
Fast  
Flaherty  
Folco  
Fry  
Gameau  
Goldring  
Goodyear  
Grewal  
Hall Findlay  
Harris (Cariboo—Prince George)  
Hiebert  
Holder  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Karygiannis  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kerr  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lamoureux  
LeBlanc  
Lobb  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
McCallum  
McGuinty  
McLeod  
Menzies  
Minna  
Murray  
Nicholson  
O'Connor  
Obhrai  
Paradis  
Payne  
Petit  
Preston

*Initiatives ministérielles*

Proulx  
Rajotte  
Rathgeber  
Reid  
Richardson  
Ritz  
Rota  
Savage  
Scarpaleggia  
Sgro  
Shipley  
Silva  
Simson  
Sorenson  
Storseth  
Sweet  
Tilson  
Tonks  
Trudeau  
Uppal  
Van Loan  
Verner  
Warawa  
Watson  
Sky Country  
Weston (Saint John)  
Wong  
Wrzesnewskyj  
Young — 189

Raitt  
Ratansi  
Regan  
Richards  
Rickford  
Rodriguez  
Russell  
Saxton  
Schellenberger  
Shea  
Shory  
Simms  
Sopuck  
Stanton  
Strahl  
Szabo  
Toews  
Trost  
Tweed  
Van Kesteren  
Vellacott  
Wallace  
Warkentin  
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to  
Wilfert  
Woodworth  
Yelich

Aglukkaq  
Allen (Tobique—Mactaquac)  
Ambrose  
Anderson  
Armstrong  
Ashfield  
Bains  
Bennett  
Bernier  
Blackburn  
Boughen  
Breitkreuz  
Brown (Leeds—Grenville)  
Brown (Barrie)  
Cadman  
Calkins  
Cannis  
Carrie  
Chong  
Clement  
Crombie  
Cuzner  
Davidson  
Dechert  
Devolin  
Dosanjh  
Duncan (Vancouver Island North)  
Dykstra  
Fantino  
Finley  
Fletcher  
Foote  
Gallant  
Glover  
Goodale  
Gourde  
Guergis  
Harper  
Hawn  
Hoepfner  
Holland  
Jennings  
Kania  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Kent  
Komarnicki  
Lake  
Lebel  
Lee  
Lukiwski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Mayes  
McColeman  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
Mendes  
Merrifield  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Murphy (Charlottetown)  
Neville  
Norlock  
O'Neill-Gordon  
Oliphant  
Patry  
Pearson  
Poilievre  
Proulx  
Rajotte

Albrecht  
Allison  
Anders  
Andrews  
Arthur  
Bagnell  
Baird  
Benoit  
Bezan  
Block  
Braid  
Brison  
Brown (Newmarket—Aurora)  
Bruinooge  
Calandra  
Cannan (Kelowna—Lake Country)  
Cannon (Pontiac)  
Casson  
Clarke  
Coady  
Cummins  
D'Amours  
Day  
Del Mastro  
Dion  
Dreeshen  
Duncan (Etobicoke North)  
Eyking  
Fast  
Flaherty  
Folco  
Fry  
Gameau  
Goldring  
Goodyear  
Grewal  
Hall Findlay  
Harris (Cariboo—Prince George)  
Hiebert  
Holder  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Karygiannis  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kerr  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lamoureux  
LeBlanc  
Lobb  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
McCallum  
McGuinty  
McLeod  
Menzies  
Minna  
Murray  
Nicholson  
O'Connor  
Obhrai  
Paradis  
Payne  
Petit  
Preston  
Raitt  
Ratansi

## PAIRÉS

## Députés

Beaudin  
Bigras  
Blaney  
Boucher  
Brunelle  
Généreux  
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Hoback  
Lauzon  
Lemieux  
Oda  
Scheer

Bellavance  
Blais  
Bonsant  
Bourgeois  
Galipeau  
Guay  
Lemay  
Miller  
Paquette  
Smith — 22

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion n° 4 rejetée.

• (1905)

**L'hon. Peter Van Loan (ministre du Commerce international, PCC)** propose que le projet de loi soit agréé.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

• (1910)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 161)

POUR

Députés

Abbott

Ablonczy



*Motion d'ajournement*

[Traduction]

LES SOMMETS DU G8 ET DU G20

Rathgeber	Regan
Reid	Richards
Richardson	Rickford
Ritz	Rodriguez
Rota	Russell
Savage	Saxton
Scarpaleggia	Schellenberger
Sgro	Shea
Shipley	Shory
Silva	Simms
Simson	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Szabo
Tilson	Toews
Tonks	Trost
Trudeau	Tweed
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Verner	Wallace
Warawa	Weston
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilfert
Wong	Woodworth
Wrzesniewski	Yelich
Young— 189	

## CONTRE

Députés

Allen (Welland)	André
Angus	Ashton
Atamanenko	Bachand
Bevington	Bouchard
Brunelle	Charlton
Chow	Christopherson
Comartin	Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
DeBellefeuille	Deschamps
Dewar	Donnelly
Dorion	Duceppe
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Freeman
Gagnon	Gaudet
Gravelle	Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)
Harris (St. John's East)	Hughes
Laforest	Laframboise
Lavallée	Leslie
Lessard	Lévesque
Maloway	Marston
Mathysen	Ménard
Mourani	Mulcair
Paillé (Hochelaga)	Paillé (Louis-Hébert)
Plamondon	Pomerleau
Siksay	St-Cyr
Stoffer	Thi Lac
Thibeault	Vincent— 52

## PAIRÉS

Députés

Beaudin	Bellavance
Bigras	Blais
Blaney	Bonsant
Boucher	Bourgeois
Brunelle	Galipeau
Généreux	Guay
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Hoback	Lemay
Lauzon	Miller
Lemieux	Paquette
Oda	Smith— 22
Scheer	

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion adoptée.

**MOTION D'AJOURNEMENT**

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Madame la Présidente, l'été dernier, lors du sommet du G20 de Toronto, les Canadiens ont été choqués d'assister aux plus grandes arrestations massives de l'histoire du pays. Ils ont été profondément troublés à la vue des violations nombreuses et répétées des droits démocratiques et constitutionnels qui nous sont les plus chers. Mille cent Canadiens ont été arrêtés sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux ou ont fait l'objet d'accusations qui ont par la suite été abandonnées.

Les néo-démocrates se sont immédiatement mis au travail pour trouver des réponses aux questions que les Canadiens se posaient: Comment une telle chose peut-elle se produire dans un pays comme le Canada? Qui est responsable? Comment doit-on veiller à ce que cela ne se reproduise plus jamais?

Les néo-démocrates ont réussi à obtenir du Comité de la sécurité publique qu'il entreprenne une enquête parlementaire sur les nombreux problèmes entourant la sécurité aux sommets du G8 et du G20. Ils ont obtenu cinq journées d'audiences, lors desquelles dix heures ont été consacrées à entendre les témoignages de vingt-trois personnes. Ces audiences ont révélé de l'information stupéfiante.

Grâce à ces audiences, nous avons appris de la part du chef de la police de Toronto, Bill Blair, que 90 agents de police de cette ville avaient couvert ou enlevé leur insigne nominatif alors qu'ils étaient au travail, pendant le sommet du G20, ce qui constitue une violation directe d'une politique établie par M. Blair personnellement.

Nous avons entendu le témoignage choquant du chef d'antenne Steve Paikin, de TV Ontario, au sujet des mauvais traitements subis par les journalistes qui couvraient les manifestations entourant le sommet. Des journalistes assemblés sur une place publique, dans les rues de Toronto, se sont fait dire qu'ils devaient partir, sinon ils allaient se faire arrêter. Un journaliste a été victime de brutalité policière sans provocation de sa part lorsqu'il a eu l'audace d'affirmer son droit de se joindre à d'autres citoyens se rassemblant publiquement et son droit de couvrir des événements publics.

Au cours des témoignages, le comité a entendu une description détaillée des conditions de détention de quatre étudiants ayant été arrêtés dans le gymnase de l'Université de Toronto. On nous a rapporté les sarcasmes abusifs, sexistes, désobligeants et violents à l'endroit des personnes détenues. Le langage employé était tellement choquant que je n'ai pas le droit de le répéter devant la Chambre, mais ceux qui veulent savoir ce qu'il en est n'ont qu'à consulter les comptes rendus des réunions du comité.

Nous avons appris que les personnes étaient détenues par groupes de 20 à l'intérieur d'une même cage, qu'on les a privées de nourriture et d'eau, qu'on leur a refusé leurs médicaments et qu'on les a forcées à faire leurs besoins dans des toilettes portatives sans portes, devant les policiers et à la vue d'autres détenus des deux sexes.

Le comité a recueilli des preuves irréfutables que le droit de s'assembler pacifiquement en public, le droit d'être informé des accusations portées contre soi, le droit de communiquer avec un avocat ainsi que la liberté de presse et la liberté de parole ont tous été systématiquement violés pendant le sommet du G20 à Toronto.

*Motion d'ajournement*

C'est grâce aux efforts déployés par les néo-démocrates pour que ces audiences aient lieu que nous avons pu obtenir ces renseignements et les étaler au grand jour. Or, les audiences parlementaires ne suffisent pas pour obtenir réponse aux questions très graves qui demeurent.

Pendant les audiences des comités, les députés ne disposent que de sept, puis de cinq minutes pour poser des questions, ce qui est bien insuffisant pour interroger adéquatement un témoin. En règle générale, les témoins ne prêtent pas serment avant de témoigner devant un comité parlementaire. Le pouvoir qu'ont les comités parlementaires d'exiger la production de documents ou de sommer des témoins à comparaître est limité. Les audiences des comités sont empreintes de partisanerie, ce qui est loin d'être l'ambiance requise pour remonter jusqu'à la vérité.

Malgré les heures passées à écouter les témoins et les pages de témoignages recueillies, de nombreuses questions clés demeurent sans réponse. À qui doit-on imputer ces violations massives des droits? Qui, sur le terrain, a pris les décisions qui y ont donné lieu?

Au bout du compte, les Canadiens veulent que le gouvernement, leur gouvernement, rende compte des événements qui ont eu lieu pendant qu'il était au pouvoir. C'était le sommet des conservateurs, qui ont dépensé 1 milliard de dollars en argent des contribuables pour l'organiser. C'est le gouvernement conservateur qui a prévu les mesures de sécurité et qui les a mises en application.

Le gouvernement doit des réponses à la population canadienne, et seule une enquête judiciaire en bonne et due forme permettra de les obtenir. Le gouvernement va-t-il lancer une enquête publique sur les violations des droits qui ont eu lieu durant le sommet du G20 de Toronto?

• (1915)

**M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, c'est un fait que les grands événements internationaux, comme les sommets du G8 et du G20, auxquels participent de nombreux chefs d'État, attirent souvent un grand nombre de manifestants. Certains d'entre eux sont résolus à compromettre le déroulement de ces rencontres, à détruire la propriété publique et privée et à commettre des actes de violence gratuite. En fait, ils préparent souvent leurs méfaits à l'avance et perfectionnant leurs techniques afin de faire le plus de grabuge possible.

Il y a plus de 10 ans déjà, depuis la réunion de l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu à Seattle en 1999, pour être exact, que la communauté internationale assiste à ce genre de débordements. Les actes de désobéissance civile comme ceux-là ne se produisent pas seulement à l'autre bout du monde, car le Canada lui-même en a été le théâtre en 2001, à Québec. En tant que gouvernement, nous nous sommes engagés à ce que ces activités soient réduites au minimum.

Quand le Canada accueille des événements d'envergure internationale comme les sommets du G8 et du G20, la GRC joint ses efforts à ceux des policiers et des services de sécurité au sein du Groupe intégré de la sécurité. Leur objectif: assurer la sécurité des participants, des visiteurs et du grand public.

La GRC s'efforce de veiller au respect des libertés fondamentales que sont la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. C'était tout un exploit que de veiller à la sécurité des sommets; en effet, il a fallu déployer les mesures de sécurité les plus importantes que le Canada ait jamais mises en oeuvre en temps de paix pour protéger les résidents canadiens ainsi que les invités et les dirigeants du monde.

Durant la préparation, la tenue et la clôture des sommets, le gouvernement a démontré qu'il prend au sérieux la sécurité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Il a consacré les ressources nécessaires pour veiller au déroulement des sommets en toute sécurité. Afin d'assurer la plus grande transparence des opérations de sécurité, les organismes de police et de sécurité ont travaillé étroitement avec les membres de la communauté pour les tenir au courant de la situation. C'est grâce à cette approche que les sommets ont été couronnés de succès, selon les dires tant des participants que du gouvernement.

Bien que les sommets étaient des événements de taille, assortis de nombreuses exigences importantes en matière de sécurité, le gouvernement tient à maintenir la confiance du public ainsi que son engagement à l'égard de la reddition de comptes. D'ailleurs, tous les membres du Groupe intégré de la sécurité étaient déjà assujettis à des mécanismes de surveillance policière préexistants chargés de recevoir et de traiter les plaintes du public au cas où des particuliers auraient voulu se plaindre de l'intervention policière durant les sommets.

• (1920)

**M. Don Davies:** Madame la Présidente, selon les 1 000 personnes dont les droits ont été violés, le sommet n'a pas été un succès.

Le gouvernement se plaît à parler de loi et d'ordre. Le fait est que la primauté du droit a été suspendue à Toronto l'été dernier, remplacée par les actes illégaux et arbitraires des forces de sécurité dont quelqu'un doit assumer la responsabilité. Le gouvernement prétend sévir contre la criminalité. Des crimes ont été commis lors du sommet du G20, notamment par des agents de l'État et du gouvernement. Nous le savons, car des accusations ont déjà été portées.

Le gouvernement a planifié et financé un événement qui a entraîné des violations inouïes des droits les plus élémentaires et fondamentaux des Canadiens: la liberté de réunion, la liberté de la presse, le droit de retenir les services d'un avocat et le droit de ne pas être arrêté sans motif valable, le droit à la sécurité de la personne et à la propriété et le droit à la protection contre les fouilles et les saisies injustifiées. J'entends des rires du côté ministériel pendant que je cite ces faits.

Au lieu de faire de l'obstruction, pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas les énormes violations des droits qui ont été perpétrées sous sa gouverne et n'ordonne-t-il pas la tenue d'une enquête publique pour faire toute la lumière sur la question, s'il n'a rien à craindre?

**M. Dave MacKenzie:** Madame la Présidente, le gouvernement s'est engagé à protéger les droits des Canadiens conformément à la Charte des droits et libertés. Voilà pourquoi il a affecté les ressources nécessaires pour assurer la protection des Canadiens et des visiteurs étrangers contre des individus qui enfreignent les lois canadiennes et qui perturbent notre société par des actes de violence.

Les importantes mesures de sécurité lors des sommets du G8 et du G20 visaient à protéger les personnes jouissant d'une protection internationale, les résidents du Canada et les invités venus participer pacifiquement aux sommets. Pour atteindre ces objectifs, il a fallu beaucoup de ressources, mais les mesures de sécurité déployées ont été couronnées de succès.

Des mécanismes sont en place pour traiter les plaintes de la population et examiner le comportement de tous les corps policiers ayant fait partie du Groupe intégré de la sécurité. Ces organismes de surveillance font en sorte que les corps policiers rendent des comptes aux citoyens dans leur territoire respectif.

## LA DÉFENSE NATIONALE

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai posé une question au sujet de l'acquisition des appareils F-35.

Il va de soi qu'en tant qu'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je sais combien il est difficile pour un gouvernement de gérer un budget déficitaire. Pour le gouvernement, ce déficit est actuellement de 56 milliards de dollars. Pourtant, il veut dépenser neuf milliards de dollars pour l'acquisition des F-35, des avions dont la facture totale atteindra probablement les 16 milliards de dollars.

Je vais être très clair. Nous appuyons l'acquisition de nouveaux avions pour les forces armées. Le problème, c'est la façon dont cette acquisition se déroule.

Selon les directives du Conseil du Trésor, la concurrence demeure la pierre angulaire du processus d'achat du gouvernement canadien. De fait, c'est la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs de l'approvisionnement tout en encourageant les fournisseurs à proposer la meilleure solution à un prix concurrentiel.

Le problème, c'est que le gouvernement a pris la décision d'utiliser la méthode du fournisseur unique pour attribuer ce contrat. Or, le ministre, avant de faire l'annonce du contrat en juillet, pendant l'été, pendant que la Chambre ne siégeait pas, avait indiqué qu'il y aurait un appel d'offres. Le gouvernement prétend qu'il y a eu un processus d'appel d'offres et qu'il n'y a aucune raison de nous inquiéter. Nous devrions simplement nous réjouir.

En fait, nous savons que le coût de l'avion, qui était estimé à l'origine à environ 50 millions de dollars pièce, atteint maintenant les 92 millions de dollars. La construction de l'avion a ensuite été retardée, puis retardée. Le dernier retard relatif à cette acquisition a été annoncé en janvier. C'est le chef d'état-major de la force aérienne des États-Unis qui l'a annoncé.

Alors que nous avons en place un programme d'approvisionnement par appels d'offres qui permettrait à diverses sociétés de présenter une soumission, pourquoi le gouvernement a-t-il opté pour un contrat à fournisseur unique?

Des représentants de diverses sociétés ont témoigné devant le Comité de la défense. Ils ont tous déclaré que leurs sociétés respectives étaient prêtes à soumissionner. Le problème, c'est que le gouvernement a décidé, pour une raison ou pour une autre, de faire fi des directives suivies par de nombreux gouvernements dans le passé, tant libéraux que conservateurs, et d'attribuer ce contrat à un fournisseur unique.

Je sais que les députés d'en face vont dire que c'est le meilleur avion au monde. Le problème, c'est que le compteur continue de tourner. Nous ne savons pas vraiment combien cette acquisition va coûter. D'autre part, nous n'avons aucune garantie quant aux retombées économiques dans l'ensemble du pays. C'est un autre problème. Normalement, ces retombées auraient dû être précisées dès le départ. Encore une fois, c'est inquiétant.

La société Lockheed Martin a fait savoir qu'elle pourrait remplir ce contrat. Toutefois, le prix monte et il va continuer d'augmenter.

Compte tenu de ces lignes directrices, pourquoi ne pas tenir compte d'une tradition qui a fait ses preuves, soit obtenir ce qu'il y a de mieux pour l'argent des contribuables? Étant donné le déficit actuel, nous ne pouvons pas nous permettre d'obtenir moins que le meilleur avion possible, au meilleur prix possible.

Il n'est pas question de déchirer un contrat, tout simplement parce qu'il n'y a pas de contrat. Toutes ces absurdités ne nous intéressent

*Motion d'ajournement*

pas. Nous souhaitons qu'un appel d'offres soit lancé. Si, au bout du compte, on se rend compte que le F-35 est le meilleur appareil sur le marché, très bien. Toutefois, sans appel d'offres, c'est très difficile à déterminer.

Pendant les audiences du Comité de la défense, j'ai entendu des témoins nous affirmer que d'autres entreprises étaient tout à fait disposées à présenter des propositions.

Voici ce qu'il en est. Si le gouvernement décide de contourner le processus d'acquisition établi pour l'un des achats militaires les plus importants de notre histoire, quels autres contrats attribuera-t-il à des fournisseurs exclusifs? Quelles autres règles va-t-il contourner?

À quoi sert-il de disposer de procédures si le gouvernement n'en tient pas compte? À mon avis, ce n'est pas de cette façon qu'on en donne pour leur argent aux contribuables. Évidemment, les contribuables souhaitent en avoir pour leur argent, mais cela n'est pas possible si tout le processus est enveloppé de secret et si le gouvernement leur demande de lui faire confiance et leur dit que c'est la meilleure façon de répondre aux besoins de l'armée.

Évidemment, je souhaite que l'Aviation canadienne dispose du meilleur équipement possible. Je souhaite cependant que le processus établi soit respecté.

• (1925)

**L'hon. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Nous devons absolument obtenir le meilleur avion possible au meilleur prix possible pour nos hommes et nos femmes qui vont risquer leur vie au cours des 30, 40 ou 50 prochaines années. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

Je tiens à remercier de nouveau le député de sa question, car il me donne l'occasion de dissiper certains malentendus qui ont été créés. Le gouvernement est effectivement résolu à faire en sorte que les contribuables canadiens en aient pour leur argent en ce qui concerne sa décision de faire l'acquisition de 65 avions de chasse F-35 Lightning II. C'est en plein ce que nous sommes en train de faire. Nous avons choisi l'option la plus rentable, et tout se fait en conformité avec les lignes directrices du Conseil du Trésor. Il est tout simplement faux de prétendre le contraire.

Le Canada s'est joint au partenariat multinational d'avions d'attaque interarmées en 1997, sous les libéraux, et a lancé un appel d'offres en vue de sélectionner ce qui deviendrait l'avion d'attaque interarmées, le seul avion d'attaque de la cinquième génération du Canada et dans le reste de l'Occident, à l'exception des États-Unis.

Le but du Programme d'avions d'attaque interarmées est de mettre au point un avion à la fine pointe de la technologie qui soit adaptable, durable et polyvalent pour le XXI<sup>e</sup> siècle et qui permette une interopérabilité totale avec nos alliés et amis, tout en réalisant les économies d'échelle inhérentes à un projet qui prévoit la production de près de 5 000 avions sur 40 ans.

En fait, les experts du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes ont réalisé de vastes évaluations concernant l'avion d'attaque, analysé les données fournies par l'industrie ou transmises de gouvernement à gouvernement, et ont entrepris de vastes consultations auprès des constructeurs.

*Motion d'ajournement*

Bien entendu, il y en aura pour dire devant le Comité de la défense qu'ils auraient pu faire la même chose. Cependant, ce ne sont pas eux qui prennent les décisions. Ce sont les experts, qui ont une vaste expérience et une vaste expertise dans ce domaine, qui doivent prendre les décisions et fournir les conseils parce qu'ils n'ont d'autre intérêt que d'obtenir le meilleur avion possible au meilleur coût qui soit pour les Forces canadiennes.

On a conclu qu'il n'y avait que le F-35 qui répondait à tous les critères essentiels de l'énoncé des besoins opérationnels. Les spécialistes ont ensuite recommandé au gouvernement d'acquiescer à l'achat de l'avion d'attaque interarmées F-35. C'est la confiance du gouvernement à l'égard de l'expertise et de l'expérience des civils et des militaires responsables, et à l'égard de leurs recommandations, qui l'a mené à choisir le processus d'acquisition retenu.

L'organisation d'un second appel d'offres concurrentiel pour déterminer la prochaine génération d'avions chasseurs du Canada, comme l'ont réclamé les détracteurs, ferait perdre du temps et de l'argent, et retarderait inutilement le remplacement de notre flotte vieillissante de CF-18, qui atteindront la fin de leur durée de vie utile d'ici 2020.

Essentiellement, un tel appel d'offres serait une farce, car on ne peut organiser un appel d'offres lorsqu'il n'y a qu'un seul fournisseur possible. Si nous lançons un tel processus, nous choisirions tout de même l'appareil que l'on sait, le seul qui réponde aux exigences des forces aériennes, mais nous perdrons notre place dans l'horaire de production. De plus, l'industrie canadienne perdrait les débouchés lucratifs qui sont prévus dans les plans de participation industrielle signés avec les pays partenaires du programme JSF et Lockheed Martin.

Acquiescer les F-35 après avoir procédé à un appel d'offres qui tiendrait compte des retombées industrielles régionales, comme le demande l'opposition, signifierait que nous les achèterions en dehors du protocole d'entente relatif à l'avion d'attaque interarmées que le Canada a signé en 2006. Ce protocole d'entente nous donne droit à des privilèges spéciaux; notamment, pour l'achat des F-35, nous sommes exemptés des droits sur la vente de matériel militaire à l'étranger et des frais d'indemnisation pour la recherche et le développement compris dans le prix pour les nations non signataires, comme Israël. Grâce à ces exemptions, nous économiserons entre 850 et 900 millions de dollars sur le prix d'achat des 65 aéronaves.

En outre, la décision de lancer un appel d'offres entraînerait une suspension immédiate des plans de participation industrielle qui permettent aux entreprises canadiennes de soumissionner en vue d'obtenir des contrats liés à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondial du F-35 puisque ces plans contiennent une condition selon laquelle le Canada doit acheter les F-35 par l'intermédiaire du protocole d'entente.

Des entreprises aérospatiales canadiennes de classe mondiale ont déjà obtenu des contrats d'une valeur totale de 350 millions de dollars, et ce, avant même qu'on commence la production à plein régime. En se fondant sur ce succès, on estime que les entreprises canadiennes pourraient décrocher des contrats totalisant jusqu'à 12 milliards de dollars pour la production, la maintenance et le développement de suivi du F-35 pendant la durée du projet, soit 40 ans.

L'industrie canadienne voit bien les avantages à long terme que procurera ce nouveau processus d'acquisition. En participant à des projets internationaux d'une telle envergure, le gouvernement peut aider et encourager les entreprises canadiennes de l'aérospatiale et de

la défense à répondre à des appels d'offres et à décrocher des contrats majeurs partout dans le monde.

Le choix que le gouvernement doit faire dans ce dossier va de soi: procéder à l'acquisition au moyen du meilleur processus...

• (1930)

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député.

Le député de Richmond Hill a la parole.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Madame la Présidente, le député parle de mauvaises perceptions; je parle de mauvaise conception.

Nous sommes aux prises avec une situation où on n'offre aucune transparence et aucune reddition de comptes aux contribuables canadiens. Nous ne savons même pas combien il en coûtera par avion parce que, je le répète, la facture ne cesse d'augmenter. Les coûts montent de jour en jour. Nous avons certainement été témoins d'une telle situation vécue aux États-Unis. J'estime qu'il serait prudent que nous réexaminions la question.

Le député dit que, bien entendu, des personnes se présenteront devant le comité et y déclareront être en mesure de nous vendre ce dont nous avons besoin, mais de ne pas nous en préoccuper. En réalité, je ne crois pas que certaines des grandes sociétés qui sont venues témoigner devant le comité auraient affirmé pouvoir satisfaire à nos besoins si ce n'était le cas. Elles ont clairement établi qu'elles le pouvaient.

De toute évidence, le gouvernement s'est fait joliment duper par Lockheed Martin. La société lui a dit qu'il n'y avait aucun problème, mais de ne pas s'en faire, en passant, si le coût grimpeait. Comme je l'ai dit, alors que le coût initial était de 50 millions de dollars par avion, nous en sommes maintenant à près de 92 millions de dollars par avion, et, je le répète, l'ascension se poursuit.

En contexte déficitaire, il faut faire preuve d'ouverture et de transparence. Or, le gouvernement ne fait preuve ni de l'un ni de l'autre en l'occurrence.

**L'hon. Laurie Hawn:** Madame la Présidente, le député ne dit pas la vérité au sujet du prix de l'avion. Il parle du coût d'un avion aux États-Unis, en dollars américains. Il ne parle pas de notre programme.

Nous ne signerons pas un chèque de 16 milliards de dollars demain matin. Nous étalons les 9 milliards de dollars que coûtent les avions sur sept ans. En outre, le coût comprend les simulateurs, l'infrastructure et la formation, entre autres, lesquels sont en partie confiés à l'industrie canadienne. Dès 2015, les coûts d'entretien de l'avion seront étalés sur 20 ans. Nous ne signerons pas un chèque de 16 milliards de dollars demain matin. Nous étalons le coût sur une très longue période.

Le fait est que 10 pays très développés ont été confrontés au même problème, et que tous ont choisi le même avion: le F-35. Ce n'est pas une coïncidence.

Nous devrions faire confiance aux experts canadiens. Ces gens ne défendent les intérêts de personne, contrairement aux sociétés. C'est un fait. Un représentant vient nous voir et nous promet monts et merveilles. Bien sûr, pourquoi dirait-il le contraire? C'est pourquoi nous engageons des experts, des gens qui ont de l'expérience, pour nous donner des conseils et nous faire des recommandations.

À l'époque du CF-18, le programme auquel j'ai participé, les mêmes personnes disaient les mêmes choses. Au moins, à l'époque, les libéraux ont fini par entendre raison et ont appuyé le programme. Si seulement les libéraux finissaient par entendre raison aujourd'hui.

## LE PARC NATIONAL TERRA-NOVA

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre, car j'ai une question pour le ministre de l'Environnement concernant un problème imminent.

Nous avons maintenant un nouveau ministre, mais il s'agit d'un problème qui, pour moi du moins, persiste depuis 2004. Pour les gens qui habitent aux environs du parc national Terra-Nova, c'est un problème qui remonte à des décennies, voire à un demi-siècle.

Je reviendrai sous peu sur une question que j'ai posée il y a un certain temps concernant les routes 301 et 310. Toutefois, à heure actuelle, un problème persiste dans le parc et il faut en discuter. J'espère que le ministre pourra fournir des éléments de réponse et formuler des commentaires à ce sujet.

Quand je pense à Charlottetown, à proximité du parc national Terra-Nova, j'ai toujours l'image d'une ville qui doit tenir compte du parc et respecter les règles et règlements de celui-ci. J'ai évidemment un parti pris et je crois que ce parc possède certains des plus beaux paysages au monde. Malheureusement, de nombreux résidents qui habitent à proximité du parc se voient refuser ce que d'aucuns considéreraient comme un droit ou une liberté.

À de nombreuses reprises, le gouvernement a dit qu'il ne pouvait rien. Chaque fois que j'écris une lettre ou que j'approche le ministère, je me trouve devant un mur de silence. On ne veut tout simplement rien faire dans ce dossier, ce qui m'amène à vous parler du 13 février.

Ce jour-là, des habitants de Charlottetown participeront à une manifestation. Voici ce qu'ils exigent, et je pense qu'ils ont raison.

La pratique de la motoneige est désormais une activité de très grande importance dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est un moteur économique, et tout le monde a le droit d'emprunter les sentiers. Cependant, les gens de Charlottetown ne peuvent pas traverser le parc pour se rendre au sentier principal dans lequel nous avons investi des millions de dollars en frais de damage et d'entretien pour les gens des environs et les touristes. Ils ne demandent pas un accès gratuit pour tous, partout dans le parc; ils veulent simplement avoir un droit de passage pour se rendre au sentier principal. Il s'agit de permettre à la population en général de cette municipalité de sortir faire de la motoneige. Ce n'est pas trop demander. C'est un sentier qu'ils connaissent bien; ils en ont fait le tracé.

En fin de semaine prochaine, ils ont l'intention de protester haut et fort parce qu'ils ne se sentent pas écoutés, et ils ont raison. Ils ont le droit d'être entendus en toute équité.

De plus, les habitants de cette région, pas seulement ceux de Charlottetown, mais également ceux de la péninsule d'Eastport et de la municipalité de Terra Nova aimeraient qu'on pave quelques kilomètres de route, mais j'y reviens dans un instant.

En ce qui concerne la pratique de la motoneige, les habitants de la place sont privés des privilèges, ou plutôt des droits, dont jouissent les autres habitants de la province, en raison de l'endroit où ils se trouvent.

Qui est arrivé en premier? Était-ce le parc? Non, les ancêtres de ces gens étaient là avant. Leurs ancêtres y étaient il y a de nombreuses générations. Ils ont investi dans cet endroit. Ils y ont élevé leurs enfants et maintenant, leurs arrière-arrière-arrière-petits-enfants y grandissent.

Le parc a été créé et on leur a imposé des restrictions qui me paraissent injustes. Je répète qu'ils ne réclament pas le droit de faire de la motoneige partout dans le parc comme s'il s'agissait d'une sorte de terrain de jeu gratuit. Ils veulent simplement un droit de passage.

*Motion d'ajournement*

Le ministre nous aidera-t-il à résoudre ce problème important pour les gens de Charlottetown?

• (1935)

**M. Mark Warawa (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC):** Madame la Présidente, je rappelle au député que le débat d'ajournement doit porter sur la question qu'il a posée au sujet des conséquences dévastatrices de l'ouragan Igor dans le parc national Terra-Nova. J'ai eu l'occasion de discuter avec lui, seul à seul, et je lui ai expliqué l'état d'avancement des travaux de construction de la route.

On m'avait dit que la question de ce soir porterait sur la construction de la route dans le parc et sur l'état d'avancement des travaux. Voilà que le député soulève la question d'une voie d'accès au parc pour les motoneiges. S'il m'avait informé à temps de son intention, je me serais fait une joie de parler de ce dossier, mais ce n'est pas le cas.

Je vais donc répondre à la question en fonction de ce qu'on m'avait dit, c'est-à-dire que je vais parler de l'état du parc.

Parcs Canada est déterminé à faire en sorte que les routes des parcs soient entretenues et sûres. Ce qui est prioritaire pour Parcs Canada, c'est la sécurité des visiteurs, des habitants de la région et du public voyageur. L'entretien est effectué régulièrement, à longueur d'année, sur toutes les routes, importantes et secondaires, qui traversent le parc national Terra-Nova, conformément aux normes nationales de Parcs Canada.

Parcs Canada reconnaît l'importance des routes des parcs pour les habitants de la région et les visiteurs. Des travaux de réparation temporaire d'urgence ont été effectués sur les routes du parc national Terra-Nova immédiatement après le passage de l'ouragan Igor. Les réparations permanentes des routes 301, 310 et Transcanadienne, dans le parc, ont été complétées comme prévu en novembre 2010.

L'ouragan Igor a balayé Terre-Neuve-et-Labrador le 21 septembre 2010, détruisant des ponts, inondant des routes et des maisons, renversant des pylônes électriques et laissant des dizaines de localités isolées et dans un état d'urgence. Des routes ont été fermées en grands nombres, y compris des segments de la Transcanadienne et la plupart des autoroutes régionales de la péninsule de Burin.

Le député sait que les travaux ont été exécutés rapidement.

S'il souhaite discuter des voies d'accès pour les motoneiges, je me ferai un plaisir d'en parler avec lui. Cependant, il doit donner un préavis suffisant, de façon à ce que nous puissions nous préparer. J'ai hâte de poursuivre la conversation avec lui à ce sujet.

Je tiens aussi à lui rappeler que les libéraux ont eu toutes les occasions possibles, pendant les 13 années où ils ont été au pouvoir, de régler la question de l'accès au parc en motoneige et les questions qui sont importantes pour lui. Il a fallu un gouvernement conservateur pour faire le travail. C'est toujours ce qui se produit. Nous tenons nos promesses et nous faisons bouger les choses.

**M. Scott Simms:** Qu'ont-ils fait exactement, madame la Présidente?

Je vais dire aux députés ce que les conservateurs ont fait. Ils ont annoncé en grande pompe l'année dernière que les routes dans les parcs nationaux dans l'Ouest avaient été élargies. Je pense qu'il s'agissait du parc Jasper. Ils ont élargi les routes. Grand bien leur en fasse.

*Motion d'ajournement*

Je serais heureux qu'on envoie seulement un peu d'asphalte à Terra Nova. Il s'agit d'un projet de construction nécessaire pour ces collectivités.

Je vais laisser de côté la question de la motoneige. Mais, en passant, il a mentionné que cette question est nouvelle, alors que j'écris des lettres à ce sujet depuis 2006.

Si le secrétaire parlementaire veut parler des routes, nous ne demandons qu'environ 10 kilomètres de route sur la 301 et la 310, de la péninsule d'Eastport jusqu'à Terra Nova.

Les réfections faites étaient opportunes et je félicite le personnel local et la direction qui ont travaillé à ce projet. Nous avons maintenant besoin de fonds d'immobilisation pour que nous puissions concrétiser ces routes. Il y a des gens qui se rendent à l'école chaque jour. Des personnes malades doivent emprunter la route et c'est de plus en plus difficile...

● (1940)

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** À l'ordre s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a la parole.

**M. Mark Warawa:** Madame la Présidente, j'aime entendre le député féliciter les employés de Parcs Canada parce qu'ils travaillent sans relâche pour assurer la sécurité du public. Ils ont fait un travail formidable et il a tout à fait raison.

Toutefois, qu'il dise à la Chambre qu'il envoie des lettres depuis 2006, année où il est devenu député de l'opposition officielle, incite à se demander ce qu'il a fait à partir de 2004, l'année où il a été élu pour la première fois. Il n'a pas obtenu que ce soit fait. Peut-être que le Parti libéral ne se souciait pas suffisamment de cette région, mais que le présent gouvernement se soucie de l'environnement et prend les mesures qui s'imposent.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 41.)







## TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 7 février 2011

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

#### La Loi canadienne sur les droits de la personne

M. Siksay.....	7757
Projet de loi C-389. Troisième lecture.....	7757
M. Hawn.....	7759
M. Bagnell.....	7759
M. Rathgeber.....	7760
Mme Leslie.....	7761
Mme Jennings.....	7762
M. Siksay.....	7763
Report du vote sur la motion.....	7764
<b>Suspension de la séance</b>	
Suspension de la séance à 11 h 55.....	7764
<b>Reprise de la séance</b>	
Reprise de la séance à midi.....	7764

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Loi sur le libre-échange entre le Canada et le Panama

Projet de loi C-46. Étape du rapport.....	7764
M. Atamanenko.....	7764
M. Trost.....	7765
M. Regan.....	7765
M. Keddy.....	7767
Mme Ratansi.....	7767
M. Bagnell.....	7767
Mme Ratansi.....	7768
Mme Sgro.....	7769
M. Bevington.....	7769
M. Bagnell.....	7770
Mme Crowder.....	7770
M. Lamoureux.....	7771
Mme Sgro.....	7771
Mme Charlton.....	7772
M. Bagnell.....	7772
Mme Charlton.....	7773
Mme Crowder.....	7774
Mme Coady.....	7775
M. Marston.....	7775
M. Cuzner.....	7776
Mme Crowder.....	7777
Mme Coady.....	7777
Mme Charlton.....	7778
M. Keddy.....	7779
Mme Ashton.....	7779
M. Lamoureux.....	7780
Mme Crowder.....	7780

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

#### L'Internet

M. Braid.....	7781
---------------	------

#### Les droits de la personne

M. Silva.....	7781
---------------	------

#### Stéfane Bougie

Mme DeBellefeuille.....	7781
-------------------------	------

#### La Médaille canadienne du volontaire

M. Marston.....	7781
-----------------	------

#### L'économie

M. Breitkreuz.....	7782
--------------------	------

#### L'Armée du Salut

M. Cuzner.....	7782
----------------	------

#### Le bénévolat

M. Poilievre.....	7782
-------------------	------

#### Les mutilations génitales féminines

Mme Deschamps.....	7782
--------------------	------

#### Le curling

Mme Hoepfner.....	7782
-------------------	------

#### Ernie Regehr

M. Patry.....	7783
---------------	------

#### Les mutilations génitales féminines

Mme Grewal.....	7783
-----------------	------

#### Les navires abandonnés

Mme Crowder.....	7783
------------------	------

#### L'économie

Mme Boucher.....	7783
------------------	------

#### Le député de Beauce et la loi 101

M. Plamondon.....	7783
-------------------	------

#### Le gouvernement conservateur

M. Trudeau.....	7784
-----------------	------

#### Le Musée canadien de l'immigration

M. Kerr.....	7784
--------------	------

### QUESTIONS ORALES

#### Les relations canado-américaines

M. Goodale.....	7784
M. Cannon.....	7784
M. Goodale.....	7784
M. Cannon.....	7784
M. Goodale.....	7784
M. Cannon.....	7784

#### La politique linguistique du Québec

M. Rodriguez.....	7785
M. Paradis.....	7785
M. Rodriguez.....	7785
M. Paradis.....	7785

#### L'harmonisation des taxes de vente

M. Duceppe.....	7785
M. Paradis.....	7785
M. Duceppe.....	7785
M. Paradis.....	7785
M. Paillé (Hochelaga).....	7785
M. Flaherty.....	7785
M. Paillé (Hochelaga).....	7785
M. Flaherty.....	7785

**Les nominations gouvernementales**

Mme Davies (Vancouver-Est).....	7786
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7786
M. Angus.....	7786
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7786
M. Angus.....	7786
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7786

**Les ressources humaines**

Mme Crombie.....	7786
Mme Finley.....	7786
Mme Crombie.....	7787
Mme Finley.....	7787

**Les aidants naturels**

Mme Jennings.....	7787
Mme Finley.....	7787
Mme Jennings.....	7787
Mme Finley.....	7787

**Les relations canado-américaines**

M. Laforest.....	7787
M. Cannon.....	7787
Mme Mourani.....	7787
M. Toews.....	7788

**La sûreté nucléaire**

Mme Gagnon.....	7788
M. Paradis.....	7788
Mme Gagnon.....	7788
M. Paradis.....	7788

**La coopération internationale**

M. McKay.....	7788
Mme Brown (Newmarket—Aurora).....	7788
M. McKay.....	7788
Mme Brown (Newmarket—Aurora).....	7788

**Les affaires étrangères**

M. Wilfert.....	7788
M. Cannon.....	7788
M. Wilfert.....	7789
M. Cannon.....	7789

**La sécurité publique**

M. Albrecht.....	7789
M. Toews.....	7789

**L'Afghanistan**

M. Dewar.....	7789
M. Cannon.....	7789
M. Harris (St. John's-Est).....	7789
M. Cannon.....	7789

**Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes**

Mme Lavallée.....	7790
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7790
Mme Lavallée.....	7790
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7790

**La citoyenneté et l'immigration**

M. Oliphant.....	7790
M. Kenney.....	7790
M. Oliphant.....	7790
M. Kenney.....	7790

**Le commerce international**

Mme Leslie.....	7790
M. Van Loan.....	7790
Mme Leslie.....	7791
M. Van Loan.....	7791

**Les ressources naturelles**

M. Harris (Cariboo—Prince George).....	7791
M. Paradis.....	7791

**L'économie du savoir**

Mme Mendes.....	7791
M. Clement.....	7791

**La défense nationale**

M. Bouchard.....	7791
M. MacKay.....	7792

**La coopération internationale**

Mme Mathysen.....	7792
Mme Brown (Newmarket—Aurora).....	7792

**Le patrimoine canadien**

Mme Block.....	7792
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	7792

**L'industrie pharmaceutique**

Mme Mendes.....	7792
M. Clement.....	7792

**Les affaires étrangères**

M. Dorion.....	7792
M. Cannon.....	7792

**Présence à la tribune**

Le Président.....	7793
-------------------	------

**AFFAIRES COURANTES****Les comités de la Chambre**

<b>Sécurité publique et nationale</b>	
M. Sorenson.....	7793

<b>Citoyenneté et immigration</b>	
M. Tilson.....	7793
Motion d'adoption.....	7793
Le Président.....	7793
Demande et report d'office du vote.....	7793

<b>Finances</b>	
M. Rajotte.....	7793

**Le projet de loi C-474**

Mme Davies (Vancouver-Est).....	7793
Motion.....	7793
Adoption de la motion.....	7793

**Pétitions**

<b>La sclérose en plaques</b>	
M. Silva.....	7793

<b>Le bien-être des animaux</b>	
M. Silva.....	7793

<b>Postes Canada</b>	
M. Silva.....	7793

<b>La sclérose en plaques</b>	
M. Brown (Leeds—Grenville).....	7793

<b>Les anciens combattants</b>	
Mme Mathysen.....	7793

<b>Condition féminine Canada</b>	
Mme Mathysen.....	7794

<b>La justice</b>	
Mme O'Neill-Gordon.....	7794
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Maloway.....	7794
<b>Le logement social</b>	
M. Laforest.....	7794
<b>La sclérose en plaques</b>	
Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	7794
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Bevington.....	7794
<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Simms.....	7794
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Lukiwski.....	7795
<b>Privilège</b>	
<b>Le Comité permanent des finances</b>	
M. Brison.....	7795
M. Lukiwski.....	7797

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi sur le libre-échange entre le Canada et le Panama</b>	
Projet de loi C-46. Étape du rapport.....	7797
M. St-Cyr.....	7797
M. Maloway.....	7798
M. Laforest.....	7798
Mme Crowder.....	7799
M. Maloway.....	7800
M. Paillé (Hochelaga).....	7801
M. Maloway.....	7802
M. Lessard.....	7802
Report du vote sur la motion n° 1.....	7802
Report du vote sur la motion n° 2.....	7803
Report du vote sur la motion n° 3.....	7803
Report du vote sur la motion n° 4.....	7803
Report des votes.....	7803
<b>Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants</b>	
M. Blackburn.....	7803
Projet de loi C-55. Deuxième lecture.....	7803
M. Maloway.....	7805

Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	7805
M. Lessard.....	7806
Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	7806
M. Blackburn.....	7809
M. André.....	7809
M. Stoffer.....	7810
M. André.....	7810
M. Blackburn.....	7812
Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	7813
M. Stoffer.....	7813
M. Stoffer.....	7814
M. Blackburn.....	7816
Mme Duncan (Etobicoke-Nord).....	7817
M. André.....	7817
M. Kerr.....	7818
M. Lamoureux.....	7820

### LOI SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ AÉRIENNE

Projet de loi C-42. Étape du rapport.....	7820
Adoption de la motion.....	7821

### Loi sur le libre-échange entre le Canada et le Panama

Projet de loi C-46. Étape du rapport.....	7821
Rejet de la motion n° 1.....	7822
Rejet de la motion n° 2.....	7824
Rejet de la motion n° 3.....	7825
Rejet de la motion n° 4.....	7826
M. Van Loan.....	7826
Motion d'adoption.....	7826
Adoption de la motion.....	7827

### MOTION D'AJOURNEMENT

<b>Les sommets du G8 et du G20</b>	
M. Davies (Vancouver Kingsway).....	7827
M. MacKenzie.....	7828
<b>La défense nationale</b>	
M. Wilfert.....	7829
M. Hawn.....	7829
<b>Le parc national Terra-Nova</b>	
M. Simms.....	7831
M. Warawa.....	7831

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>